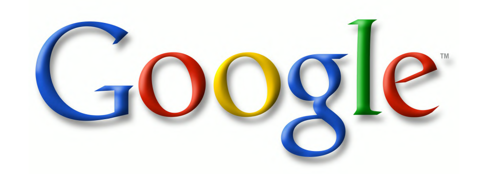
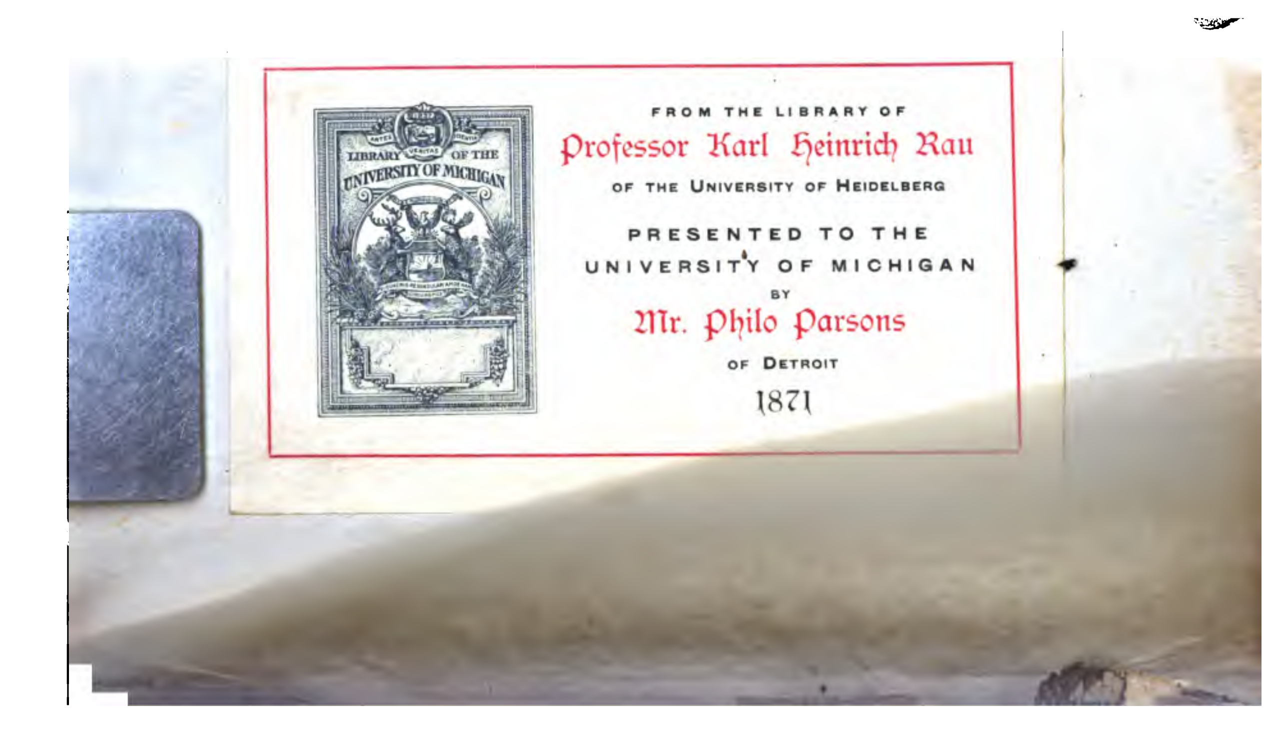
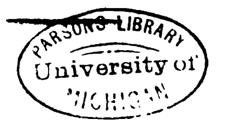



A 412468


LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES
VERITAS
SCIENTIA





HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DU

CANTON DE VAUD

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AUX TEMPS ACTUELS

PAR

CH. ARCHINARD

pasteur

LAUSANNE

S. BLANC, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1862

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.

Sources où l'on a puisé pour la composition de cet ouvrage.

Recueil des lois, décrets, arrêtés et autres actes du gouvernement du canton de Vaud.

Actes du synode de Berne en 1532.

Recueil d'ordonnances pour les églises du Pays de Vaud de l'année 1758.

Ordonnances ecclésiastiques de l'année 1773.

Confession de foi helvétique, adoptée en 1566; nouvelle édition, en 1676; traduction française de Bertrand, 1760.

Protocoles des séances de la classe de Lausanne dès 1536.

Protocoles et autres pièces contenues dans les archives de la classe de Payerne dès 1583.

Archives de la cure de Saint-Cierges.

Mémoires et documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande.

Hottinger. Helvetische Kirchen Geschichte.

Gelpke. Kirchen Geschichte von der Schweiz, 1849.

Dubois. Histoire des origines et de l'établissement du christianisme en Suisse, 1859.

Ruchat. Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud, édition nouvelle.

Finsler. Kirchlich Statistik von der Schweiz 1854.

Ruchat. Histoire de la réformation de la Suisse, édition de Vuillemin.

Merle d'Aubigné. Histoire de la Réformation, 1848.

Vuillemin. Le Chroniqueur, 1836.

Chronique de Pierre de Pierrefleur, publiée en 1856.

Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der reformirten Kirche eingeleitet von Dr Hagenbach, 1860.

Fischer. Geschichte der Reformation in Bern, 1828.

Kuhn Die reformatoren in Bern im 16ten Jahrhundert, 1828.

Hundeshagen's Abhandlungen in den Trechsel's Beiträgen zur Geschichte der reformirten Kirche zunächst derjenigen des Kantons Bern, 1842.

Barnaud. Histoire du Consensus.

Bulletin de la délégation des classes en 1839.

Verdeil. Histoire du canton de Vaud, 1854.

Leresche. Biographie de H. Druey, 1857.

Curtat. De l'établissement des conventicules dans le canton de Vaud, 1827.

Durand. Le réveil religieux, 1860.

Documents officiels relatifs aux affaires ecclésiastiques du canton de Vaud, 1846.

Baup. Précis des faits qui ont amené la démission, 1846.

Fr. Chavannes. La crise ecclésiastique du canton de Vaud, 1846.

De Mestral. Mission de l'Eglise libre du canton de Vaud, 1848.

Linder. Les jugements de Dieu et ses compassions envers l'Eglise du canton de Vaud. Bâle 1853.

Divers journaux allemands et français.

Bulletins des séances du grand conseil.

PRÉFACE

Chers lecteurs,

J'aurais plusieurs explications à vous donner au sujet du livre que je vous offre maintenant, mais il faut avouer que c'est une chose assez difficile, car, les préfaces..... il y a si peu de gens qui les lisent, que je me souviens d'un livre dont l'auteur avait ajouté une *post face* après la dernière page, dans l'espoir qu'on la lirait mieux qu'une préface à la première. Et pourtant il faut que je vous dise quelques mots avant de commencer, ne fut-ce que pour faire connaissance avec vous et pour vous adresser un salut amical. Vous désirez d'ailleurs peut-être savoir ce qui en est de mon livre et quels sont mes principes. Si vous ne lisez pas cette épître, eh bien tant pis ! j'aurai toujours eu le plaisir de vous adresser un cordial adieu avant de commencer.

C'est une histoire de l'Eglise dans le canton de Vaud que je vous offre, ainsi qu'à tous mes concitoyens. C'est une œuvre très-imparfaite, sans doute, mais je vous prie de ne pas oublier que c'est la première histoire qui existe sur cette matière; cette considération suffira, j'espère, pour vous disposer à l'indulgence et pour vous faire excuser bien des défauts. D'autres viendront après moi et sauront mieux faire. On y regrettera peut-être un certain mouvement dramatique. Cependant il est un fait d'expérience, que la recherche du dramatique en histoire porte avec elle un danger dans lequel plus d'un auteur recommandable d'ailleurs s'est laissé entraîner, savoir de sacrifier, pour obtenir cette qualité, la sévérité historique et chronologique. La perfection d'un livre du genre de celui-ci serait sans doute de savoir unir le mouvement dramatique avec la fidélité historique. Hélas! je le sais, je ne suis pas arrivé à ce point. Mais je crois avoir apporté dans la composition de mon livre toute la conscience et tout le sérieux qu'on est en droit d'attendre d'un historien. Mon ouvrage n'a point été écrit *currente calamo*; il est le fruit d'études longues et même laborieuses. De nombreux ouvrages ont été consultés; beaucoup de documents, souvent fort ennuyeux, ont été étudiés; enfin, une partie de ce livre a été exposée oralement dans des cours.

Quant au genre que je devais adopter, diverses routes m'étaient ouvertes, comme pour toute composition historique. Il y a en effet plusieurs manières d'écrire l'histoire. Un premier mode est de transcrire les documents et de faire de nombreuses citations. Cette méthode, qui se rapproche le plus de la chronique, a l'avantage d'être la plus fidèle, la plus savante; peut-être aussi la plus aisée pour l'auteur, et d'offrir aux amateurs tout un arsenal de res-

sources souvent très-précieuses et qu'on ne sait pas toujours où trouver. Mais elle n'eut point été compatible avec le but que je me proposais, de faire un livre un peu à la portée de tout le monde et elle m'aurait entraîné bien au delà des bornes que je m'étais prescrites.

Une autre méthode, qui paraît être affectionnée par bon nombre d'historiens français, consiste à faire de la philosophie ou même de la poésie de l'histoire, à prendre les faits et les personnages, à les mettre en scène et à se livrer à leur sujet à ses impressions. Cette méthode a l'avantage de se prêter au plus haut degré au mouvement dramatique et de vivement captiver certaines personnes. L'auteur y trouve aussi plus aisément la satisfaction personnelle de se placer en évidence et d'imposer sous une forme historique ses idées et ses sentiments à ses lecteurs. Mais, l'avouerai-je, au risque d'exciter le sourire de quelqu'un, j'ai peu de respect pour cette manière d'écrire, parfois même de torturer l'histoire. La vérité historique doit souvent céder le pas aux impressions personnelles; le lecteur devient le très humble serviteur de l'écrivain, et, se plaçant dans une sorte de passivité, il s'en rapporte à lui et subit d'autant plus ses impressions qu'elles sont exprimées dans un style très brillant. Ce n'est pas ainsi, qu'il y a vingt-cinq ans, Schlosser, cette grande autorité en pareilles matières, nous enseignait l'histoire dans ses admirables leçons, et je resterai fidèle à ce maître vénéré.

Il y a enfin la méthode narrative, consistant à faire une étude approfondie des faits et à les exposer ensuite simplement en s'attachant avec rigueur à l'ordre historique et chronologique et en leur donnant les développements que comportent la nature de l'ouvrage qu'on a en vue et les limites qu'on s'est tracées. Ce n'est certainement pas là

la méthode la plus brillante; les mouvements oratoires y trouvent difficilement place; l'auteur doit se faire oublier lui-même, pour n'occuper ses lecteurs que de ce qu'il raconte, et la petite vanité humaine ne trouvera pas grande satisfaction. Avec cela, c'est la vraie méthode historique; elle permet en même temps de joindre jusqu'à un certain degré le dramatique à la fidélité de la narration. C'était aussi la seule que je pusse choisir pour un livre de la nature de celui-ci.

Chers lecteurs! après vous avoir parlé de la méthode que j'ai suivie, je désire vous dire quelques mots du but que je me suis proposé en écrivant cet ouvrage. — Thèse générale, j'ai eu en vue tous mes concitoyens, car je pense qu'ils s'intéressent tous à notre Eglise vaudoise. Mais, avant tout, j'ai voulu offrir à mes chers collègues dans le ministère un narré simple, succinct et pourtant complet des destinées de notre Eglise au service de laquelle nous sommes placés. — Le temps présent est gros de l'avenir; nous vivons à une époque de labeur, où une foule de questions théologiques et ecclésiastiques, qui étaient naguère des *arcana sancta,* des *nolite nos tangere,* sont maintenant remuées jusque dans leurs fondements. Une quantité d'éléments divers et souvent contradictoires sont à l'étude et chacun d'eux réclame la préférence. Que résultera-t-il de tout ce travail? C'est ce que nous apprendra un avenir qui est entre les mains de Dieu seul; bien des nuages sont à l'horizon. Mais, ce qui est certain, c'est que l'histoire ecclésiastique pourrait devenir dans cette lutte une source des plus précieuses instructions. Que d'erreurs, que de faux pas on éviterait, quel esprit différent on apporterait dans mainte discussion, si l'on savait un peu mieux s'inspirer des enseignements du temps

passé ! Schleiermacher avait raison quand il proclamait la *conscience de l'Eglise* comme une des sources de la vérité ; mais la conscience de l'Eglise suppose nécessairement la connaissance de l'histoire ecclésiastique. Et si cette histoire, envisagée dans son point de vue le plus général, est une mine féconde pour la simple édification, pour la théologie, pour l'apologétique, pour les questions d'organisation, celle de l'Eglise vaudoise présente aussi de précieuses instructions pour nous, citoyens du pays, et cela pour beaucoup de questions brûlantes qui sont maintenant à l'étude. C'est l'histoire ecclésiastique appliquée à nos mœurs, à nos usages, à nos vues, l'histoire, en un mot, devenue chair de notre chair, os de nos os et sang de notre sang. En tout cas, c'est un spécifique de plus de valeur que cette Amérique qu'on nous pose à tout propos pour modèle.

Il est entr'autres une question bien grave qui a donné lieu dans tous les temps à de vifs débats sur plusieurs sujets divers, c'est celle des rapports à établir entre l'individu et la société dont il fait partie.— Les uns ne voient que l'individu, élèvent le moi individuel sur les pavois et le ceignent d'une triple couronne de lauriers. Pour eux, c'est le centre auquel tout aboutit et la conscience individuelle est proclamée comme absolue. C'est là le principe favori du dissidentisme ancien et moderne. Aussi ses sectateurs se hâtent-ils de rompre avec l'Eglise aussitôt qu'elle choque en quoi que ce soit leurs idées particulières. Chez eux la notion d'Eglise perd sa valeur générale. Cet établissement peut se fractionner en autant de communautés qu'il y a de vues individuelles.

Nous ne parlerons pas de l'opinion directement opposée, ensuite de laquelle l'individu s'annihile en quelque façon pour

se confondre avec la société. Il n'y a plus de moi individuel, il ne reste plus que l'ensemble. La société est une vaste machine dont l'individu n'est qu'un rouage sans vie propre et indépendante. Cette manière de voir conduit au panthéisme ou bien en est le résultat. Elle est opposée à toutes les indications du sentiment intime, ainsi que de l'Evangile. Aussi ses partisans font-ils pour la plupart rupture avec l'Eglise chrétienne.

Entre ces deux écoles extrêmes et contradictoires vient s'en placer une troisième, celle de ceux qui, se fondant soit sur l'Evangile soit sur une saine philosophie, reconnaissent aussi l'individu comme étant à la base de l'édifice. L'individu a des droits sacrés et la conscience individuelle est une des sources de la vérité; il en est, non pas seulement un simple rouage, mais une *pierre vivante*. Mais la société a aussi des droits qui ne sont pas moins sacrés que ceux de l'individu. La société, envisagée comme un tout, est un corps qui a aussi son organisme, sa vie propre, son développement plus ou moins régulier, sa manière de connaître ou de sentir, son histoire en un mot. Si l'individu agit puissamment sur la société, celle-ci n'exerce pas sur celui-là une influence moindre. Elle est le milieu dans lequel l'individu vit et se développe. Si, à certains égards, elle est faite pour l'individu, à d'autres égards celui-ci doit vivre pour la société. Il y a action et réaction réciproques.

Schleiemacher avait bien reconnu la simultanéité de ces deux faits quand il avait proclamé le sentiment intime et la conscience de l'Eglise comme moyens d'arriver à la connaissance de la vérité religieuse. Le sentiment intime, ce mot pris dans son acception la plus vaste et la plus philosophique, voilà le moi individuel avec sa manière de

penser, de connaître et de sentir. La conscience de l'Eglise, voilà la société religieuse avec sa vie, son développement et son histoire. Vinet, que nous serions tenté d'appeler à certains égards disciple de Schleiermacher, s'il avait été disciple de quelqu'un sur la terre, s'est un peu écarté sur ce point de notre grand théologien. Comme lui, il a fait de pressants appels au sentiment intime ; toutefois, sans nier complétement la conscience de l'Eglise, il avait des vues trop élevées pour cela, il l'a un peu laissée à l'arrière-plan et a mis l'individu en relief d'une façon par trop disproportionnée. Peut-être était-il en cela sous une secrète influence de ses vues sur l'Eglise.

Le grand problème à résoudre, si toutefois il peut jamais recevoir de solution, serait maintenant d'assigner à chacun de ces deux facteurs la part qui lui convient, de déterminer les droits de l'individu et ceux de la société. On peut dire que, si ce problème est jamais résolu, celui de l'union de l'Eglise avec l'Etat le sera tout aussitôt, car il en est le corollaire. Nous ignorons s'il entre dans les desseins de Dieu que cette solution soit donnée aux hommes, mais ce que nous savons, c'est que l'histoire de l'Eglise nous fournit sur cette grande affaire des renseignements très précieux. La question est plus ancienne qu'on ne le pense. Peut-être pourrait-on déjà la trouver à l'origine de toutes les sociétés. Mais, pour nous en tenir à l'Eglise chrétienne en particulier, sur quoi reposait en définitive au quatrième siècle la grande lutte entre les Donatistes et l'Eglise établie ? N'était-ce pas le moi individuel qui s'élevait contre la société ? Quelle était, peu après la Réformation, l'origine des révoltes des anabaptistes, sinon que ces dissidents niaient tout droit de la société et mettaient leur moi individuel en lutte ouverte contre elle ? Dans un sens inverse, l'Eglise ca-

tholique est la preuve des déplorables résultats qui proviennent d'une prédominance trop forte donnée à la société aux dépens des individus, qui finissent par être absorbés en elle. La Réformation a été une tentative fructueuse à quelques égards d'établir l'équilibre entre ces deux éléments; toutefois, elle n'a pas donné de solution définitive. Enfin, l'histoire de notre Eglise vaudoise nous ramène encore à ce même fait; elle nous montre, soit, par exemple, dans les affaires du Consensus, soit dans les nombreux événements dont nous sommes les témoins depuis le premier quart du siècle actuel, que, toutes les fois qu'il y a rupture dans l'équilibre qui doit exister entre l'individu et la société, ou que l'un de ces deux facteurs élève de trop hautes prétentions, il y a malaise et souffrance. Il nous semble qu'il existe peu d'Eglises où la lutte entre ces éléments puisse aussi bien se montrer au doigt et à l'œil que dans la nôtre. Voyez donc combien l'histoire de l'Eglise est encore sur ce point une source de précieux enseignements.

J'essaierai aussi d'attirer l'attention de mes collègues dans le ministère sur un point tout pratique, c'est combien l'étude de l'histoire de notre Eglise peut nous fournir matière à d'intéressantes instructions à donner à nos paroissiens, soit relativement à certaines questions à l'ordre du jour, soit dans des conférences et des cours que nous leur donnerions, lesquels, outre l'instruction immédiate qu'ils en retireraient, auraient encore pour effet d'établir des liens d'intimité entre les paroissiens et leurs conducteurs spirituels. Plus on exige des pasteurs, plus il importe qu'ils se fassent tout à tous et qu'ils mettent toutes les ressources en œuvre dans ce but. Et puis, il est assez de mode maintenant de se plaindre du peu d'intérêt que notre peuple

témoigne à l'endroit de son Eglise. Il y a de l'exagération dans ces plaintes, preuve en soient les nombreuses pétitions envoyées sur ce sujet à l'assemblée constituante. Mais, s'il y a quelque chose de fondé, je dirai, qu'on ne s'intéresse qu'à ce dont on entend parler et qu'on connaît, et ne serait-ce pas une tâche qui incomberait aux pasteurs de l'Eglise d'en faire connaître l'histoire à leurs paroissiens ? Ils ne tarderaient pas à se convaincre que cette indifférence dont on parle est plus imaginaire que réelle, et que, si elle existe à un certain degré, elle provient en très grande partie du fait que notre peuple ne connaît pas son Eglise, ou bien la connaît mal.

Mais, dira-t-on, et nos autres occupations, le temps nous manque pour cela...... Vaudois, travaillez....... Mais nous manquons des matériaux nécessaires à des instructions de ce genre...... Vaudois, travaillez.... *Labor improbus omnia vincit*. Et puis, chers collègues, souvenez-vous que vous avez sur un plateau du Jorat un fidèle ami qui a beaucoup pensé à vous et beaucoup travaillé pour vous depuis plusieurs années. Cet ami vous offre maintenant un canevas sur lequel vous pourrez désormais, non pas broder, ce serait trop facile, mais travailler; des matériaux avec lesquels vous pourrez tous chacun selon votre guise vous construire un petit édifice. Acceptez cette offrande en souvenir de votre compagnon d'œuvre et exploitez-la largement pour le bien de cette Eglise vaudoise que nous servons ensemble.

Je désirerais aussi offrir à nos chers instituteurs une petite contribution en faveur de leur tâche. Ils sont chargés d'une mission importante, et l'enseignement de l'histoire nationale n'est pas la partie la plus aisée de leur besogne. Ils trouveront dans *l'Histoire de l'Eglise du*

canton de Vaud des détails d'autant plus importants qu'ils auront pour but et pour effet d'apprendre à leurs écoliers à connaître cette Eglise, source féconde de précieux avantages. Oh ! s'ils pouvaient savoir, nos braves régents, combien est grand mon désir de leur être utile, ainsi que celui que les pasteurs et les instituteurs ne fassent qu'un cœur et qu'une âme pour contribuer au bonheur de notre jeunesse et à l'avancement du règne de Christ dans les cœurs !

Plusieurs vérités à l'adresse des gouvernements qui ont régi notre patrie dès les temps anciens ressortent aussi de cet ouvrage. Mais on reconnaîtra sans doute qu'elles sont exprimées avec impartialité et avec le respect imposé à un chrétien envers les premiers magistrats de sa patrie. Le récit des débats modernes était surtout entouré de difficultés d'autant plus grandes, que tous ces faits font plutôt encore partie du domaine de l'actualité, qu'ils ne sont entrés dans celui de l'histoire. Peut-être, hélas ! satisfera-t-il d'autant moins que nous avons dû user de beaucoup de ménagements envers tous, tout en disant franchement la vérité. Mais s'il y a du vrai dans les critiques qui seront faites, qu'on veuille se souvenir de l'adage : « la critique est aisée, mais l'art est difficile ; » nous nous sommes efforcé de nous en souvenir de notre côté. Quoi qu'il en soit, l'histoire du gouvernement de notre Eglise dans les temps antérieurs n'est pas sans valeur pour ce même gouvernement à l'époque où nous vivons. C'est à ce titre que nous osons espérer quelque indulgence de la part de nos honorables magistrats. Nous saisissons cette occasion pour leur adresser notre hommage de gratitude pour la marque de bienveillance dont ils ont honoré cet ouvrage en en facilitant la publication.

Enfin, il n'est aucun chrétien qui ne doive prendre intérêt à l'Eglise à laquelle se rattachent chez lui tant de souvenirs. Il n'est aucun citoyen, aucun vrai patriote dont le cœur ne s'épanouisse à la pensée de cet établissement religieux dont le sort est si intimément lié à celui de sa patrie et qui, depuis tant de siècles, a exercé sur elle une influence si grande et si salutaire. A quoi le canton de Vaud doit-il d'être un des pays les plus heureux de l'univers? Le pur Evangile, qui est prêché dans nos temples, y serait-il peut-être étranger? Chers concitoyens vaudois! le sort de notre Eglise vous a beaucoup préoccupés pendant ces derniers temps; c'est avec des cœurs palpitants que vous avez suivi les débats de l'assemblée constituante à ce sujet. Eh bien! c'est l'histoire de cette même Eglise que nous vous racontons. Souvenez-vous aussi qu'un vrai patriotisme peut faire élection de domicile dans un modeste presbytère de campagne, et daignez en accepter pour gage l'hommage du livre que nous vous offrons.

Tels sont les principes et le but qui ont présidé à la composition de cet ouvrage. Puisse-t-il être accueilli avec quelque indulgence! et veuille notre Grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ agréer cette offrande et la faire tourner au bien de l'Eglise chrétienne dans notre chère patrie.

St-Cierges, le 1er novembre 1861.

Ch. Archinard, pasteur.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DU

CANTON DE VAUD

CHAPITRE Ier

Origine et développement du christianisme dans le Pays de Vaud

A l'époque de l'apparition du christianisme au milieu de nous, le pays était encore très-peu peuplé. On n'a pas de données précises sur le chiffre de la population dans ces temps reculés ; on sait toutefois que ce chiffre fut plus fort que quelques siècles plus tard, lorsque les peuples barbares furent venus exercer leurs ravages. La terre était en partie inculte et couverte de forêts, le pays n'était traversé que par un petit nombre de routes romaines servant à unir les grands centres de population. La religion professée était celle des Druides, paganisme grossier et cruel, qui allait jusqu'à prescrire les sacrifices humains. Le culte avait

lieu dans les forêts et était rempli de mystères. Le Dieu que l'on adorait portait le nom de Bélus ou Bélinus. Nous avons encore des noms qui le rappellent, ainsi Sauvabelin (Sylva Bélini), forêt où sans doute s'accomplissaient plusieurs mystères en l'honneur de la divinité nationale.

Mais comme Rome fut une ville où le christianisme prit pied de très-bonne heure, et qui compta une Eglise très-florissante, nous pouvons croire qu'en Helvétie beaucoup de rayons de la lumière de l'Evangile partirent des centres où la domination romaine était établie, des villes où un grand nombre de Romains avaient des propriétés. Là se rendaient sans doute depuis Rome des évangélistes, qui, prenant en pitié les pauvres habitants idolâtres du pays, entreprirent de leur prêcher la bonne nouvelle du salut par Jésus-Christ.

Les deux principaux centres romains dans la Suisse romande étaient, à cette époque, Genève et Avenches. On sait par les chroniques historiques que la première de ces villes fut complétement christianisée, ainsi que ses alentours, pendant la domination romaine ; que les premiers éléments de la religion nouvelle s'y répandirent dès le second siècle après Jésus-Christ, et on a même quelques raisons de le croire, peut-être déjà dans le premier. Les premiers éléments de la foi y furent apportés, soit directement de Rome, soit à la fin du second siècle, par les soins d'Irénée, évêque de Lyon,[1] qui travailla beaucoup à la conversion des

[1] Mort l'an 202.

païens du voisinage et dont les missionnaires peuvent bien être venus jusqu'à Genève, soit enfin d'une colonie grecque établie à Vienne, proche de Lyon, laquelle eut de très bonne heure connaissance de l'Evangile. Un évêque de cette colonie chrétienne de Vienne, nommé Paracode, arriva à Genève au commencement du troisième siècle, y rassembla les chrétiens qui y existaient déjà et y organisa ainsi une Eglise régulière. Nous savons que le premier temple de Saint-Pierre fut construit l'an 304 par les soins de l'évêque Dominicus. Nous savons enfin que, déjà pendant le quatrième siècle, le christianisme était devenu à Genève la religion de la majorité des habitants et qu'il y possédait plusieurs temples.

Ce fut aussi à peu près dans le même temps, savoir l'an 277 ou 278, que s'accomplit dans le Valais un événement sanglant, qui paraît avoir exercé une très grande influence sur l'établissement et la propagation du christianisme dans la Suisse en général et dans le Pays de Vaud en particulier. Ce fut le glorieux martyre de six mille sept cents soldats composant la *Légion thébaine*, qui faisait partie de l'armée de l'empereur Maximien-Hercule, collègue au trône de Dioclétien. Ce prince se rendait en France, appelée alors les Gaules, pour y comprimer quelques mouvements séditieux. Il avait traversé le Saint-Bernard avec son armée et voulait passer par le Pays de Vaud. La légion thébaine était la plus brave sur le champ de bataille et la plus exemplaire dans sa conduite. Son chef était un vieillard nommé Maurice. Arrivé à Octodurum (Marti-

gny en Valais), l'empereur ordonna à son armée d'offrir aux faux dieux un sacrifice, afin d'obtenir leur faveur. La légion thébaine refuse et se retire à Agaunum (St.-Maurice). L'empereur, plein de colère, ordonne qu'elle soit décimée. Le reste de la légion, immobile sous les armes, voit conduire ses frères à la mort sans faire aucune tentative de rebellion. On leur ordonna de nouveau de sacrifier aux dieux; ils refusent encore. Maximien les fait décimer une seconde fois. Un troisième ordre de sacrifier leur est donné. Même refus; mais cette fois, le chef Maurice s'approchant de l'empereur, lui fait la représentation suivante : « Seigneur, » nous sommes ici pour te servir à la guerre; mais » nous sommes aussi les serviteurs du Dieu vivant et » vrai. Notre bras t'est dévoué; mais à lui appartient » notre cœur. Tu nous donnes du pain, mais lui nous » a donné la vie. Tu es notre maître, mais il est aussi » le tien. Nous t'avons toujours obéi et nous voulons » t'obéir encore; mais si tu nous commandes quelque » chose en opposition avec la loi de notre Sauveur, » nous lui obéirons plutôt qu'à toi. Nous voici confes- » sant sans crainte Dieu notre Père et Jésus-Christ son » fils unique notre Sauveur. Armés comme nous le » sommes, nous pourrions peut-être nous sauver par » la révolte, mais nous ne le voulons pas, car il vaut » mieux mourir innocent que de vivre coupable. »

La fureur de l'empereur ne connut plus de bornes. Il fait avancer des troupes pour tailler en pièces la légion entière. « Tu n'as pas besoin de troupes pour cela, lui » dit Maurice avec calme; il te suffit d'un bourreau

» dont la main ne se lasse point. » La légion met bas les armes et marche à la mort avec courage plutôt que de commettre un acte de reniement envers son Sauveur. On peut élever quelques doutes sur certains détails qui se rapportent à ce fait ; on peut en élever entre autres sur ce discours que Maurice tint à l'empereur. Le fait lui-même reste cependant certain et est confirmé par les preuves les plus solides.

Cependant quelques soldats et quelques femmes qui, selon l'usage du temps, accompagnaient leurs époux ou d'autres proches parents, réussirent à échapper à cet affreux massacre. Ils passèrent les montagnes du Valais et vinrent chercher un refuge dans divers lieux de la Suisse. Ils s'y établirent et contribuèrent à y faire connaître ce Sauveur, pour lequel ils avaient eu tant à souffrir. La chronique cite entre autres Ursus et Victor qui, à Soleure, où ils s'étaient établis, furent mis à mort par le gouverneur romain de cette ville, puis Vérène, qui fonda près de cette même ville un ermitage qui porte encore son nom. Elle cite, de plus, Félix, sa sœur Régula, et Eugène, qui périrent à Zurich. Elle cite enfin Ogérius et Simplicius, qui se cachèrent dans le Valais, où ils travaillèrent après le départ de l'armée de Maximien à faire connaître Christ. Sans doute que ceux-ci étendirent leurs courses d'évangélisation jusque sur le territoire du Pays de Vaud. Bien que la chronique ne le dise pas, nous avons tout lieu de croire qu'il y eut encore d'autres soldats échappés à ce massacre qui vinrent chercher un asile sur notre sol, où ils aidèrent à la propagation du règne

de Christ. L'histoire de notre Eglise fournit, ainsi que nous le verrons, plusieurs indications à ce sujet.

Nous avons vu que le christianisme prit racine de très bonne heure à Genève. De cette ville, il se répandit sans doute dans d'autres localités occupées par les Romains, ainsi à Nyon, à Orbe, à Yverdon, à Avenches. On a retrouvé dans plusieurs endroits de notre canton, à Pampigny, à Cossonay et à Arnex des ornements qui servaient aux chrétiens de ces temps-là et qui sont parfaitement semblables à ceux qu'on a découverts à Genève. Avenches d'ailleurs était une ville très importante et qui avait de trop nombreuses relations avec Rome pour ne pas posséder de bonne heure quelque évangéliste, bien que son nom ne nous soit pas parvenu. Vers l'an 300, il y avait un évêque dont le nom nous a été conservé, appelé Eric. Mais cette paroisse d'Avenches, tout en continuant à subsister, ne put pas prendre un grand développement, soit parce que le gouvernement romain y exerçait ses rigueurs contre les chrétiens, soit parce que les peuples barbares du nord commmençaient déjà à envahir et à ravager notre pays. Les Allemani surtout firent beaucoup de mal parmi nous et dévastèrent l'ancienne Avenches et l'ancienne Lausanne. Puis vinrent les Huns, qui ne furent pas moins farouches.

Ce fut aussi à peu près à cette même époque, au commencement du quatrième siècle, que fut bâtie à quelque distance au nord-est de l'ancienne Lausanne le premier temple qui ait existé dans cette contrée. Il fut consacré à St-Thyrse, un des martyrs de la légion

thébaine, plus tard à St-Maire ou Marius, de là le nom de porte de St-Maire qu'on a donné à une des portes de la nouvelle ville de Lausanne. D'après une tradition, ce serait un des soldats échappés au massacre de la légion thébaine, peut-être St-Thyrse lui-même, qui aurait le premier évangélisé cette localité. Ce qui donne de l'appui à la chose, c'est la consécration à cet homme du premier temple qui ait été bâti dans ces lieux.

Environ deux siècles plus tard, un nommé Protais ou Protasius, évêque d'Avenches, aidé et soutenu par les Burgondes, autre peuple qui avait envahi notre pays, mais qui avait déjà acquis quelque civilisation et quelque connaissance de l'Evangile, résolut de rebâtir le temple et la ville de Lausanne, ravagée par les Allemani. Mais la position en fut changée. L'ancienne Lausanne (Lausonium) était plus près du lac dans les plaines de Vidy. La nouvelle ville fut construite sur la colline où était le temple de St-Thyrse. St-Protais se rendit dans le Jura, au mont Tendre, pour y faire abattre les bois nécessaires à la construction projetée. Là il fut tué par un sapin dévalé de la montagne. Il fut transporté dans le lieu le plus voisin, où on lui fit une petite bière, et qui fut dès lors appelé *Bérulla* ou *Bérolles*. On le transporta ensuite dans un lieu un peu plus bas, où on lui fit un cercueil plus digne de lui et qui fut appelé *Bière*. Enfin, il fut enseveli au bord du lac dans un lieu appelé *Basuges*, et qui dès lors fut appelé *St-Protais*, dont on fit plus tard le nom de *St-Prex*. Le lieu de sa sépulture fut un temple consacré à Sainte-Marie,

par où l'on voit que déjà au commencement du sixième siècle, le christianisme était professé sur les bords du Léman. Ce ne fut pas non plus St-Protais qui établit le christianisme à Lausanne; il chercha seulement à relever la paroisse ou l'évêché en rebâtissant la ville et le temple dans un lieu qu'il considérait comme plus favorable. La religion chrétienne existait donc dans cette ville antérieurement à l'époque en question.

Quelques années après, environ vers l'an 580, nous trouvons un autre évêque, Marius ou Maire. C'était un homme très-considéré et natif du pays; toutefois, on ne sait pas de quel endroit. Il fut appelé au poste d'Avenches ensuite d'une élection populaire, ce qui se pratiquait encore assez souvent. L'an 587, il bâtit un temple et une métairie sur le lieu où existe maintenant la ville de Payerne, et c'est là la première pierre posée pour la fondation de cette ville.

Marius transporta ensuite son siége à Lausanne, où il éleva une église à notre Dame, et ce fut la première origine de la cathédrale, laquelle n'a, il est vrai, été véritablement construite que vers l'an 1000. Elle fut presque entièrement détruite par deux incendies qui consumèrent la plus grande partie de la ville en 1216 et en 1219. Elle fut d'abord après relevée dans sa forme actuelle et consacrée en 1233, puis de nouveau fortement endommagée par un incendie qui consuma la Cité, en 1235. Cependant cet édifice ne perdit que son beau toit de plomb et ses ornements.

Marius fut enterré dans l'église de St-Thyrse, et ce fut de lui qu'elle prit le nom d'église de St-Maire. Elle

fut brûlée dans le dernier des incendies, celui de 1235, et sur ses fondements fut bâtie plus tard la caserne des milices n° 1. Le château de St-Maire ne fut bâti que plus tard, en 1430. L'autorité épiscopale de Marius paraît s'être étendue sur tous les chrétiens de notre pays, et la chronique le représente comme un modèle d'un bon et fidèle pasteur.

Mentionnons encore, comme se rattachant à cette époque, l'établissement de deux ermitages, dont l'un devint plus tard un riche couvent, je veux parler de Romainmôtier et de St-Loup. Ces ermitages furent fondés par deux frères, Romains d'origine, qui avaient voulu fuir la corruption du monde et chercher Dieu dans la solitude. Ils s'appelaient, l'un Romanus, et l'autre Lupicinus, dont on a fait en français Romain et Loup.

Romain choisit pour l'établissement de son ermitage une vallée encore inculte, inhabitée et couverte d'épaisses forêts, ouverte à peu de distance d'Orbe et s'étendant jusqu'à la dent de Vaulion. Il n'avait d'abord pour abri qu'un grand sapin qui sortait du pied d'un rocher, et près duquel coulait un ruisseau d'eau pure, le Nozon. Mais ce petit établissement prospéra rapidement. Des hommes pleins de zèle et de foi, attirés par le piété du fondateur, se groupèrent autour de lui et défrichèrent la contrée. Au milieu du septième siècle, l'humble cellule était transformée en un vaste monastère, placé sous le patronage de la mère du Sauveur. Cent cinquante moines cultivaient les terres considérables qu'on leur avait données. Ce couvent est l'origine

du village de Romainmôtier. Le temple de ce lieu est un des plus anciens du canton de Vaud, et date de l'an 646. Dans sa plus grande prospérité, quelques siècles plus tard, vers l'an 1200, le pouvoir du couvent de Romainmôtier s'étendit sur plus de trente villages et sur plus de cinquante fiefs épars sur les deux flancs du Jura, dans la plaine et sur les rives du Léman. Ils nommaient à vingt cures différentes.

Lupicinus ou Loup construisit une cellule non loin de La Sarraz, aussi sur les bords du Nozon, dans l'endroit où l'on bâtit ensuite une chapelle en son honneur et où est maintenant l'hospice et l'établissement des diaconesses de St-Loup. Ce Lupicinus rendit de grands services à la population qui l'entourait, et qui était souvent opprimée par de petits seigneurs. Ces deux frères s'intéressèrent aussi au développement du couvent de Baulmes, qui avait été fondé quelques années auparavant, en 498, par un homme riche, Félix de Granuel, et sa femme Hermendrude, et qui devint un couvent de femmes.

Un nommé Pontius ou Ponce, un des moines de Romainmôtier, s'en alla au sixième siècle dans la vallée du Lac de Joux, qui était encore complétement en friche, couverte de forêts et inhabitée. Il fonda un ermitage sur le sol qu'occupe actuellement le village du *Lieu* (Lucus Pontii). Quand à l'Abbaye du lac de Joux, elle est très postérieure. A l'époque de la Réformation, on ne comptait que vingt familles dans toute cette vallée, maintenant très peuplée.

La prospérité rapide de ces couvents de Romainmô-

tier et de Baulmes prouve que le christianisme avait déjà de nombreux sectateurs dans le pays au sixième siècle; mais ces établissements durent aussi contribuer à faire connaître Jésus aux habitants du pays qui étaient encore païens.

Nous avons donc vu, pour ce qui concerne le Pays de Vaud, que le christianisme y fut déjà prêché et professé dans plusieurs endroits sous la domination romaine, puisqu'on parle même d'un évêque d'Avenches à cette époque; mais il ne s'était pas établi d'une manière un peu générale : une bonne partie du peuple était encore dans le paganisme. Cet établissement fut contrarié par les guerres et les invasions des peuples barbares, qui, les uns étaient païens et avaient horreur de tout ce qui tenait au nom chrétien, et dont les autres, tout en se disant chrétiens, professaient cependant un christianisme mélangé de beaucoup d'erreurs, et en particulier de l'erreur arienne [1]. Plusieurs de ces hordes barbares étaient fort cruelles, détruisant et ravageant tout sur leur passage. Après eux, des temps plus tranquilles étant survenus, l'Eglise en profita pour réunir ses membres épars et pour créer des fondations que l'on envisageait alors comme les plus propres à éclairer et à civiliser les peuples, c'est-à-dire les couvents. Ce fut ainsi que la connaissance chrétienne se répandit de proche en proche. Plusieurs parties de notre canton étaient alors encore en friche et couvertes de forêts; mais à mesure qu'elles se cultivèrent, il vint

[1] Les Ariens niaient la divinité de Jésus-Christ.

s'y établir des populations qui avaient quelque connaissance de la religion chrétienne, connaissance bien imparfaite sans doute, mais qui devait se purifier plus tard, et qui, dans tous les cas, valait mieux que les ténèbres du paganisme. Tel fut le cas du Jorat. Ce ne fut que l'an 1115 que Girard de Faucigny, évêque de Lausanne, fonda l'abbaye de Montheron, au milieu des forêts du Jorat, nous est-il dit. Il en fut de même de l'abbaye de Sainte-Catherine, fondée à peu près dans le même temps pour servir de refuge aux voyageurs contre les brigands qui infestaient ces forêts, traversées cependant depuis le temps des Romains par une grande route principale.

Les hommes les plus remarquables de l'Eglise vaudoise furent, autant que nous les connaissons, l'évêque d'Avenches Eric, vers l'an 300, les pieux anachorètes Romanus et Lupicinus, vers le milieu du cinquième siècle. Protais au commencement du sixième, lequel avait déjà cherché à transférer à Lausanne le siége de l'évêché d'Avenches. Enfin Marius ou Maire, qui réalisa la pensée de Protais à la fin du sixième siècle.

CHAPITRE II.

Etat de l'Eglise vaudoise pendant le moyen-âge.

Telle est l'origine, et tels sont les premiers commencements, autant du moins qu'il est possible de les connaître, de cette Eglise vaudoise à laquelle nous appartenons. A mesure que les temps avancèrent, elle participa plus ou moins à la corruption et à l'avilissement qui furent le partage de l'Eglise entière. Toutefois, elle paraît avoir joui de divers avantages dont d'autres pays furent privés, et avoir été moins profondément avilie. Nous connaissons l'épouvantable tribunal de l'inquisition que les papes avaient institué pour rechercher les crimes de religion et tout ce qui s'écartait de la volonté pontificale. Nous savons tous les flots de sang que cet horrible tribunal fit couler en Espagne, en France, dans les Pays-Bas, en Autriche et ailleurs. En Espagne, deux millions de personnes perdirent la vie par suite de ses affreuses sentences. Il paraît que la Suisse fut épargnée, mais il est mal aisé d'en déterminer la cause. Les agents du pape n'osèrent-ils pas établir ce tribunal au milieu de nos populations rudes et fières? Cela peut avoir été une des raisons. Peut-être aussi notre pays paraissait-il trop

pauvre pour qu'il valût la peine que le dit tribunal y exerçât ses rigueurs, car nous savons que la plupart de ses sentences étaient suivies de la confiscation des biens des condamnés. Peut-être, enfin, nos populations fort ignorantes dans ces temps reculés, avaient-elles bénévolement accepté toutes les erreurs romaines sans que personne pensât à s'élever contre elles. Ce qui pourrait le faire croire, c'est ce qui se passa à Dommartin, en 1497. Là, on découvrit un certain nombre de personnes attachées à la Bible et qui, par conséquent, avaient des sentiments opposés à l'Eglise papiste. On les accusa d'hérésie. Trois d'entre ces gens, François Marguet, Marguerite de Iserens et Isabelle Peyrat furent mis en prison. Après leur procès, François Marguet fut banni du pays, et Marguerite de Iserens fut mise à mort. Chacun se soumit sans la moindre réclamation. Toutes ces causes peuvent d'ailleurs bien avoir agi de concert pour nous préserver de cet horrible fléau.

L'Eglise du Pays de Vaud paraît aussi avoir joui plus longtemps que d'autres du droit de nómmer ses fonctionnaires ecclésiastiques, dont les papes s'étaient emparés presque partout ailleurs. Ce fut ainsi que lorsque la reine Berthe fonda l'abbaye de Payerne en 961, elle donna aux religieux le droit de nommer leurs abbés, et les rendit indépendants de toute autorité étrangère, même de celle du pape, ce qui était un droit exhorbitant. Le souverain pontife ne s'y opposa d'abord pas, comptant sans doute bien ressaisir plus tard son autorité. Ce fut encore ainsi qu'entre 800 et 900 l'E-

glise de Lausanne avait le droit d'élire les évêques de ce lieu. En 895, ce droit fut confirmé par Rodolphe I[er], roi de Bourgogne, qui dominait sur tout le pays. Mais, en 1174, il fut ôté aux Lausannois par le pape Alexandre III, qui, de sa propre autorité, élut un évêque que le peuple accepta. En 1349, Jean Berthoud, évêque de cette ville, s'appela *évêque par la grâce du siége apostolique*, tandis que ses prédécesseurs s'étaient toujours appelés *évêques par la grâce de Dieu.*

En échange, les évêques de Lausanne devinrent de puissants seigneurs. En 1089, Henri IV, empereur d'Allemagne, enleva par la force à son ennemi Rodolphe III, roi de Bourgogne, une partie des terres que celui-ci possédait entre les Alpes et le Jura et les donna à Burchardt, évêque de Lausanne, qui avait dépensé une forte partie des biens de son Eglise en vivant à la cour du monarque allemand dans le luxe et la débauche. C'est là la première origine de cette souveraineté temporelle que les évêques de Lausanne exercèrent pendant plusieurs siècles sur une portion notable de notre pays.

Mais là, il y avait un grand danger. Ces puissants seigneurs évêques ne se mirent bientôt plus en peine de leurs troupeaux, qu'ils abandonnèrent à des prêtres subalternes fort ignorants, mais en tout cas très zélés pour le pape. Quant à eux, ils s'en allaient en guerre. et, plus soldats que pasteurs, ils assistaient à de sanglantes batailles, ou bien pillaient les autres seigneurs du voisinage. Ainsi, nous voyons les évêques de Lausanne, Pierre d'Oron et Jean de Roussillon, évêques de

1323 à 1340, soutenir pendant onze ans une guerre coûteuse et sanglante contre les seigneurs de Villarzel et les comtes de Gruyère, qui ne voulaient pas accepter leur autorité.

D'autres fois, ces puissants prélats se livraient à d'autres désordres non moins graves. En 1089, nous voyons un évêque de Lausanne, appelé Lambert, dissiper les biens de son Eglise et mécontenter tout le monde par sa conduite. Ainsi, encore, nous voyons, en 1125, un autre évêque nommé Girard, distribuer aux siens les biens d'Eglise et ne nommer que des gens de sa famille aux prêtrises et aux autres emplois ecclésiastiques. Ainsi encore, en 1143, l'évêque de Lausanne, Gui de Marlanie, fut accusé de débauche et d'impureté. La plupart des évêques furent en démêlés et en querelles continuelles avec les Lausannois ou bien avec les autorités de la ville, et ils montrèrent dans tous ces débats un orgueil, une avidité et une avarice bien peu en harmonie avec les fonctions dont ils étaient revêtus.

Et si tel était le cas des évêques, les simples prêtres ne valaient pas mieux. La chronique nous rapporte encore les plaintes que Lausanne formula à bien des reprises contre le chapitre des prêtres de ses Eglises. Elle représente la vie de ces personnages comme une orgie perpétuelle. Nul lieu, fût-il le plus mauvais, n'était à comparer à leurs demeures. On les montre pris de vin descendant le soir de la Cité, parfois déguisés en soldats, l'épée nue et frappant des citoyens paisibles, puis pénétrant furtivement dans les

maisons et y portant les séductions de tous les genres : aucune crainte, aucune honte. Ils n'avaient pas même la sagesse de savoir garder le secret sur ce que la confession leur avait révélé. Plus d'une fois les lieux saints furent les témoins de leurs désordres et de leurs violents débats. Au milieu même de l'office, dans le temple, on les vit se quereller entr'eux et se frapper à grand coups.

A Moudon, on dut faire une ordonnance contre les prêtres, qui vivaient dans la débauche, et l'on commanda à ceux qui ne savaient que chanter la messe d'expliquer au moins au peuple, après la messe dite, les dix commandements de la loi de Dieu. Il va sans dire qu'il n'était question ni de sermons, ni de catéchismes, qui furent les fruits de la Réforme, et que la plupart des prêtres auraient d'ailleurs été incapables de faire d'une façon un peu soutenable.

De là vint qu'une foule de gens en vinrent à se détacher complétement du clergé et à professer même un mépris ouvert pour les prêtres. La religion si profanée par ceux qui avaient pour mission de la faire respecter fut en souffrance chez tous ; l'ignorance et la superstition, en même temps que la démoralisation, firent des progrès effrayants, car ce sont des choses qui s'allient toujours avec l'oubli des vrais principes religieux. Nous retrouverons plus tard cette même ignorance et ces mêmes superstitions luttant contre les aspirations à la régénération et à la liberté produites par les principes évangéliques de la Réforme.

Quant aux couvents, il en fut dans le canton de Vaud

comme partout ailleurs. Dans l'origine, ils avaient été fort utiles, comme des foyers de lumières, et ensuite parce que les moines, travaillant de leurs propres mains, contribuèrent beaucoup au défrichement du pays ou bien rendirent d'autres services souvent très-éminents. Ce fut ainsi que la vallée du Lac-de-Joux, alors couverte de forêts, fut défrichée par des moines sortis du couvent de Romainmôtier. Ce fut encore ainsi qu'une partie du Jura fut cultivée par les moines de l'abbaye de Montherond, et que l'abbaye de Ste-Catherine, proche du Châlet-à-Gobet, fut un refuge pour les voyageurs contre les brigandages des malfaiteurs qui infestaient cette route. Les couvents furent souvent aussi les protecteurs des populations contre les brigandages des seigneurs voisins qui ne vivaient que de pillage. Mais à mesure que ces établissements acquirent des richesses, ils devinrent des centres de paresse et de vices. On connaît encore les bons repas et l'ivrognerie des moines du couvent de Romainmôtier, lorsque de grandes propriétés lui eurent été données. En 1513, on voulut régler cet objet et mettre un frein au désordre de ces gens. On établit que la portion de vin de chaque religieux ne pourrait pas dépasser un *miral* par repas (un miral équivalait à un pot et demi de notre mesure). Toutefois, dans les cas de maladie, la portion de vin pouvait être doublée, notamment quand les bons moines se faisaient saigner, ce dont ils avaient souvent besoin. Toutes les autres parties des repas étaient réglées de cette manière. Aucun religieux ne peut recevoir plus de deux pains blancs de quatre livres, tou-

jours les cas de maladie exceptés. Voilà ce qu'on appelait ramener les moines à la modération dans l'usage du manger et du boire. En 1470, on dut aussi faire à Lausanne une réforme parmi les moines et les religieuses, dont la vie était extrêmement déréglée.

Quant à la doctrine, la parole de Dieu était inconnue dans notre pays comme ailleurs. Les prélats s'en allaient guerroyer; les simples prêtres ne savaient souvent ni lire, ni écrire et ne connaissaient pas même la Bible de nom. Voici ce qu'on peut lire dans un antique registre renfermant les titres d'admission à la prêtrise. « B. lit passablement, il récite avec facilité, chante mal et ne sait pas l'arithmétique; il est admis à la consécration. » Tout le culte se bornait à quelques cérémonies, et toutes les prières se faisaient dans un mauvais latin, et étaient par conséquent incompréhensibles pour le peuple.

Au lieu de l'adoration en esprit et en vérité du Dieu vivant et vrai et du Sauveur du monde, on eut celle des saints et de la vierge Marie. Cette adoration des saints et de la vierge paraît même s'être introduite chez nous en même temps que le christianisme. Ainsi, nous savons que le premier temple de Lausanne, fondé l'an 300, fut consacré d'abord à Saint-Thyrse, l'un des martyrs de la légion thébaine. Cette même église fut ensuite consacrée à St-Maire ou St-Marius, qui avait été canonisé pour les services très réels qu'il avait rendus au pays. Nous savons que, vers l'an 590, ce même Marius bâtit à Lausanne un autre temple qu'il consacra à Notre-Dame des Miséricordes. Nous savons

enfin que l'évêque Protius fut enterré au bord du lac, dans une église consacrée à Sainte-Marie.

A cette superstition se joignit celle des reliques, ou des restes de certains saints hommes, lesquelles on adorait, quand on avait le bonheur de les posséder. Ainsi, dans un temps postérieur et où quelques lumières auraient déjà dû avoir pénétré, c'est-à-dire en 1491, le clergé et le peuple de Moudon, ayant dévotion aux saints martyrs de la légion thébaine, prièrent le chapitre de Sion de leur envoyer des reliques de ces saints martyrs. Le chapitre envoya à Moudon un précieux trésor de ces reliques, à condition qu'on les honorerait et que le clergé de Moudon célébrerait une fête à St-Théodule, un des soldats de la légion.

On eut aussi des images et des reliques que l'on adora et auxquelles on attribua une efficacité particulière pour opérer des miracles ou guérir certaines maladies. Lorsqu'en 1233, l'église cathédrale de Lausanne, qui avait été brûlée, fut relevée de ses ruines, on y transporta en grande pompe les reliques de la vierge Marie, et l'on publia un très grand nombre de miracles que la très sainte vierge avait opérés par leur moyen. On en compta septante-trois opérés dans l'espace de deux ou trois ans. Lorsque de telles reliques ou de telles images existaient quelque part, on s'y rendait en pélerinage, et l'on n'y allait jamais sans y porter des dons qui devenaient ainsi une source de revenus pour ces églises. C'est ainsi que Ressudens, près de Payerne, était consacré à *Notre-Dame qui sue* (virgo ressuden), et le portrait de cette vierge suante devait

être d'une grande efficacité contre diverses maladies et en particulier contre certains maux propres aux femmes, ainsi que pour faciliter les accouchements. C'est encore là ce qui explique la raison pour laquelle tant de gens se rendaient à Lausanne le jour de Notre-Dame, usage qui s'est conservé jusques dans des temps très récents, ainsi que les superstitions qui s'y rattachent encore actuellement.

L'instruction publique était nulle; on ne savait pas ce que c'était que les écoles. Tout ce qui se faisait pour cet objet avait lieu dans les couvents et dans les abbayes, mais nous savons que la plupart des moines et des nonnes étaient eux-mêmes plongés dans la plus plus profonde ignorance et, de plus, étaient fort débauchés.

Et si tel était l'état des conducteurs spirituels, on comprend quel devait être celui des troupeaux. Une terrible démoralisation régnait presque partout. L'impureté avait fait de grands progrès, car en 1398, on dut faire à Lausanne un règlement contre les femmes débauchées qui infestaient la ville. On leur assigna pour demeure la rue du Pré. On leur ordonna de porter au bras une lisière de drap bleu, afin qu'on put les discerner d'avec les honnêtes femmes, et on leur défendit de porter une robe et un chapeau de couleur blanche, réservant ce costume pour les filles et les femmes honnêtes. A Vevey, peu de temps après, on dut publier un ordre aux femmes de mauvaise vie de vider la ville dans trois jours et l'on dut interdire les jeux pendant le service divin.

Dans les campagnes, la sûreté publique et surtout celle des routes n'existait pas. On sait que l'abbaye de Ste-Cathérine fut fondée pour être un lieu de refuge pour les voyageurs. De même encore, en 1229, deux paysans et des filles de Vuarrens tuèrent, dans Vuarrens même, deux hommes, l'un de Cossonay et l'autre de Bercher, à cause des maléfices que ceux-ci leur avaient jetés. Le jour suivant, les paysans de Bercher allèrent attaquer le village de Vuarrens et ils y brûlèrent dix maisons et y pillèrent tout ce qu'ils purent prendre. On voulut les engager à restituer leurs vols, mais au lieu de cela, ils se remirent en campagne le dimanche suivant et pillèrent une seconde fois le village de Vuarrens.

Enfin, la vente des indulgences se fit aussi dans le Pays de Vaud comme ailleurs. En 1518, le moine Bernardin Samson, qui vint d'Italie en Suisse, arriva aussi chez nous pour faire ce honteux trafic. En 1521, on en vendit encore au profit de l'église de St-Sébastien, à Rome. A cette occasion, un nommé André Dumur, de Grandvaux, en acheta une à Villette pour lui et pour toute sa famille.

Nous pourrions encore citer plusieurs traits du même genre qui serviraient à faire connaître l'état des mœurs à ces époques de profondes ténèbres. Ce que nous venons de dire suffit sans doute pour montrer que si l'Eglise de notre patrie était, par la grâce de Dieu, moins avilie peut-être que celles de plusieurs autres pays, le démon n'y avait pas moins jeté une grande quantité d'ivraie et qu'elle était plongée dans un état bien triste.

CHAPITRE III

La Réformation avant la conquête du pays par les Bernois, en 1536.

Cependant, au milieu de tout cela, quelques rayons de lumière durent pénétrer au milieu de nous. Nous avons déjà vu qu'au milieu du quinzième siècle il se forma à Dommartin une petite communauté qui se séparait des superstitions régnantes, mais qui fut dissoute parce que quelques-uns de ses membres furent condamnés à être pendus.

Lorsque la Réforme éclata en Allemagne, en Suisse et dans plusieurs autres pays, les doctrines réformées pénétrèrent aussi dans nos villes, où elles trouvèrent plusieurs partisans parmi les classes supérieures et surtout dans la classe moyenne, car le peuple était plongé presque en masse dans le plus profond bigotisme. Quelques prêtres plus éclairés que leurs confrères se rattachèrent aussi à ces nouvelles doctrines. Un moine franciscain, François Lambert, prêcha assez ouvertement des idées réformées. Puis il se rendit à Wittemberg auprès de Luther et se consacra au service de la Réformation dans le pays de Hesse.

Dès ces premiers temps de la Réforme, il existait donc

chez un assez grand nombre de personnes un besoin réel et bien senti d'un ordre de choses meilleur que celui qu'on avait. Quel devait être cet ordre de choses? C'est ce dont la plupart ne pouvaient sans doute pas se rendre un compte exact; mais enfin le besoin était là.

Mais, avant d'aller plus loin, essayons d'esquisser à grands traits et sans entrer dans trop de détails quelques-unes des principales différences qui existent entre la Réformation ou le protestantisme, d'un côté, et le catholicisme d'un autre côté.

Selon la doctrine catholique, le pape de Rome est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Christ lui a remis tout pouvoir pour gouverner l'Eglise en son nom et à sa place; il lui a donné les clefs du royaume des cieux. Dès le moment de son élection, le souverain pontife ne peut plus ni se tromper, ni pécher. Il est possesseur de la vérité et de la sainteté. Dès lors, il peut régir les consciences à son gré; il a le droit d'imposer aux fidèles les croyances auxquelles ceux-ci doivent se rattacher. La Bible n'est pas le seul dépôt de la vérité divine; il en existe encore un autre, c'est le pape; car Christ, dit-on, n'a pas tout révélé dans la Bible, il a gardé par devers lui plusieurs vérités, qu'il a confiées à ses apôtres, lesquels les ont transmises à la chrétienté par le moyen des papes. La tradition est donc pour ceux-ci une source de vérité égale à la Bible et ils ont le droit d'expliquer cette tradition à leur guise.

Le pape étant le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, a, comme lui, le pouvoir de pardonner les péchés. De là

le trafic des indulgences, par lesquelles il accorde ce pardon moyennant une certaine somme d'argent.

Le pape a sous ses ordres les prêtres de tous les grades, auxquels il fait part de la vérité divine, selon qu'il lui plaît, et auxquels il transmet aussi le pouvoir de pardonner les péchés. Les prêtres sont une caste d'hommes à part. Ils doivent être séparés du monde pour se consacrer entièrement au service de l'Eglise, c'est-à-dire du pape. Et, en effet, ils sont une milice entièrement dévouée aux ordres de leur chef : de là le célibat. Le véritable prêtre doit rompre avec toutes les douceurs de la vie de famille; il ne doit plus avoir aucun intérêt ni de famille ni de patrie. C'est un être à part, un être profondément malheureux, selon nous, pour peu qu'il n'ait pas complétement étouffé les sentiments les plus légitimes de la nature et qu'il veuille demeurer fidèle à sa mission. Il ne doit avoir devant les yeux aucun autre but que l'intérêt du pape.

Selon la doctrine protestante, la Bible est la seule règle en matière de foi. Le protestant ne reconnaît à personne d'autre qu'à Christ le devoir de régler les consciences. A lui seul appartient le droit et le pouvoir de pardonner les péchés. Sans doute, le protestant accorde au pouvoir politique le droit d'intervenir dans les affaires de l'Eglise, mais seulement dans les affaires extérieures, et si un gouvernement, fut-il un monarque, un grand conseil ou une landsgemeinde, prenait fantaisie d'ordonner quelque nouvel article de foi, aussitôt le peuple de l'Eglise réformée se soulèverait en masse contre une pareille prétention.

D'après la doctrine réformée, le clergé ne constitue point une caste à part et séparée du peuple. Les pasteurs protestants ne sont point des intermédiaires nécessaires entre Dieu et les consciences, car chacun peut s'approcher de Dieu par la foi. Ils ne sont que de simples docteurs chargés d'instruire les chrétiens dans les vérités et les devoirs de la religion. Ils doivent être peuple avec le peuple et avoir les mêmes intérêts que lui. De là l'état du mariage ne leur est point interdit; les douceurs de la vie de famille ne leur sont point refusées, puisqu'ils sont hommes et citoyens d'une patrie comme tous les autres citoyens.

Le culte catholique est chargé d'une multitude de cérémonies diverses. Il ne s'adresse pas seulement à Dieu par Jésus-Christ. Le catholique ne doit pas adresser directement ses prières à son Père céleste et à son Sauveur, mais, outre les prêtres, une multitude d'autres personnages sont venus se placer entre Dieu et lui. Ce sont la vierge Marie, qu'on adore à l'égal de Christ, et une foule de saints de tous les noms, de tous les ordres et de tous les mérites, qui sont censés jouir d'un grand pouvoir auprès de Dieu, et qu'on prie, afin qu'à leur tour ils prient Dieu en faveur des fidèles.

De l'adoration des saints, il n'y avait qu'un pas pour arriver à celle des reliques de ces saints et de leurs images, et ce fut là un nouvel objet qui fut offert à la dévotion du peuple; de là tant de superstitions de tous les genres qui s'établirent.

Le culte protestant est un culte en esprit et en vérité. Le réformé prétend pouvoir s'approcher directe-

ment de Dieu en élevant son cœur à lui. Christ ne lui a-t-il pas dit : « Approchez-vous de Dieu et il s'approchera de vous ? » Ne lui a-t-il pas enseigné à dire : « Notre Père qui es aux cieux ? » A quoi bon, par conséquent tous ces intermédiaires entre Dieu et l'âme du fidèle ? Nulle part la Bible ne nous ordonne de leur adresser aucun hommage que ce soit. Qu'ont été d'ailleurs la plupart de ces saints ? Ont-ils vraiment mérité ce nom ?

Une autre différence bien importante qui sépare les catholiques d'avec les réformés, c'est la lecture de la Bible. Dès les premiers temps du papisme, cette lecture fut interdite aux fidèles. Les papes et leurs prêtres, sachant très-bien qu'ils enseignaient beaucoup de choses dont la Bible ne fait pas mention, qui même lui sont directement opposées, le supplice du feu vint atteindre quiconque se rendait coupable de lire la Parole de Dieu. Les prêtres eux-mêmes ne prêchaient que trop bien par leur exemple. Un grand nombre ne connaissaient pas même la Bible de nom ; beaucoup ne savaient pas même lire. Ils appelaient du nom de livre du diable cette Bible qu'ils n'avaient peut-être jamais vue. Cette interdiction de la Parole de Dieu a continué à subsister de nos jours. Dans une bulle, l'avant-dernier pape a qualifié du nom de *peste publique* toutes les sociétés bibliques qui existent chez les protestants, et nous avons vu le pape actuel recommencer à poursuivre dans ses Etats et dans d'autres pays de l'Italie les lecteurs de la Parole de Dieu. Si le supplice du feu n'est pas employé, ce n'est sans doute pas que la bonne volonté man-

que pour cela, mais de pareils supplices ont dû céder devant l'opinion publique.

Dans notre Eglise réformée, c'est au contraire pour tout chrétien un devoir de s'instruire lui-même de ce que la Bible enseigne. Christ n'a-t-il pas dit : « Sondez les Ecritures? » De cette façon, chaque protestant a par devers lui tous les moyens possibles de contrôler les enseignements des pasteurs. Il peut voir si ce qu'on lui enseigne est conforme à la Parole de Dieu, oui ou non. Aussi les plus grands efforts des réformateurs eurent-ils pour but de propager la Bible parmi le peuple. La propagation de la Bible est une œuvre éminemment protestante, les sociétés bibliques n'existent que dans les pays protestants. C'est là aussi la plus redoutable guerre que les réformés puissent faire au catholicisme. Amenez un catholique à lire la Bible avec attention, et vous l'avez déjà à moitié converti à la foi protestante.

Il existe enfin une différence capitale entre le catholicisme et le protestantisme au point de vue de la doctrine du salut de l'homme. Le catholicisme prétend que l'homme peut faire son salut par lui-même, que ses œuvres ont un grand mérite devant Dieu, que nous n'avons qu'à faire le bien pour être sauvés et que nous sommes capables par nous-mêmes de le faire. On le voit, le catholicisme affaiblit les mérites de Jésus-Christ; l'œuvre expiatoire du Sauveur devient assez inutile. A quoi bon ce sacrifice volontaire de Christ, puisque par nous-mêmes nous pouvons gagner le ciel? Cependant, comme les catholiques ne peuvent se dissi-

muler que la vie de tout homme est toujours entachée de nombreux péchés, il a fallu imaginer d'autres œuvres par lesquelles on pourra suppléer aux imperfections de la vie. Tels sont les pélerinages pour aller prier Dieu, la vierge et les saints dans certains lieux consacrés ; tels sont encore les aumônes, ainsi que les dons que l'on fait à l'Eglise; telles sont aussi les macérations et les souffrances corporelles que l'on s'impose volontairement à soi-même. Ce sont là, dit-on, des œuvres d'un grand mérite et qui rendent tout particulièrement agréables à Dieu ceux qui les accomplissent. Aussi a-t-on canonisé, c'est-à-dire déclaré saints des hommes qui ont accompli pendant leur vie un grand nombre d'œuvres de ce genre. On les représente comme jouissant à un très haut degré des faveurs divines, et on les invoque comme autant d'intercesseurs auprès de Dieu. De pareilles doctrines, ou bien sont en opposition complète avec la Parole de Dieu, ou bien la Bible n'en fait mention en aucune manière.

Selon la doctrine protestante, conforme aux déclarations de la Bible et aux enseignements de l'expérience journalière de chacun, l'homme est incapable de faire son salut par lui-même, car nous sommes tous de pauvres pécheurs, conçus et nés dans le péché, enclins au mal, incapables par nous-mêmes d'aucun bien, et nous transgressons chaque jour et en plusieurs manières les saints commandements de Dieu. Alors même que nous ne serions pas pécheurs à ce point, nos bonnes œuvres n'auraient aucun mérite devant Dieu, car notre Père céleste nous a créés pour les accomplir. Il

nous les a ordonnées comme le but de notre existence, car, nous dit Jésus-Christ, « Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites : nous sommes des serviteurs inutiles, parce que nous n'avons fait que ce que nous étions obligés de faire. » De là la conclusion, sérieusement évangélique et protestante : « Si nous sommes sauvés, c'est par une pure grâce de Dieu, par la foi aux mérites de Christ; c'est un don de Dieu, cela ne vient point des œuvres, afin que personne ne se glorifie. » La doctrine protestante relève donc à un très haut degré le mérite du Sauveur. Sa mort était une œuvre nécessaire. Mais alors, nous pouvons être sauvés par lui, moyennant que nous ayons foi en lui. « Va, ta foi t'a sauvé, tes péchés te sont pardonnés. » Cette doctrine rabaisse l'orgueil humain, tandis que le catholicisme le flatte. Mais, après nous avoir rabaissés, elle nous donne un appui solide dans la personne du Sauveur, tandis que le catholicisme, tout en flattant l'orgueil, laisse pourtant le pécheur livré à lui-même en face d'une triste réalité. Le protestantisme ne délie nullement le chrétien de l'obligation de pratiquer les bonnes œuvres, seulement il les présente comme une conséquence tellement nécessaire de la foi que, si celle-ci ne se montre pas au dehors par la sanctification, elle est morte et incapable de nous sauver. Selon le protestantisme, les bonnes œuvres sont le fruit d'un arbre; cet arbre c'est la foi, et tout comme un arbre qui ne produit point de fruit n'est bon qu'à être coupé et jeté au feu, de même la foi qui n'est pas accompagnée des bonnes œuvres est morte.

Il va sans dire que, dans la doctrine protestante, toutes les œuvres méritoires, par lesquelles le catholique prétend en quelque façon acheter le ciel, sont sans valeur pour obtenir le salut. Aller à Christ par la foi, montrer sa foi en suivant la route dans laquelle notre Sauveur nous a précédés, voilà la vraie source du salut.

Nous pourrions encore mentionner plusieurs autres points dans lesquels la doctrine protestante est séparée du catholicisme par un abîme vraiment infranchissable. Ainsi le papisme enseigne la doctrine de la *transsubstantiation*, ensuite de laquelle le pain et le vin de la Sainte-Cène seraient, au moment de la consécration, transformés par un miracle en véritable corps et en véritable sang du Sauveur. Cette doctrine a donné lieu à l'adoration de l'hostie, ce qui n'est autre chose qu'une véritable idolâtrie. Ainsi encore le catholicisme refuse au peuple l'usage de la coupe dans la communion et la réserve pour les prêtres seuls, au mépris de cette parole du Sauveur : « Buvez-en tous. » Mais on voulait créer un privilége en faveur des prêtres. Ce que nous venons d'exposer brièvement suffira sans doute pour montrer l'énorme différence qui existe entre les deux doctrines en question.

Mais revenons maintenant à notre sujet essentiel, l'histoire de l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud. Malgré les faveurs que les nouvelles doctrines trouvèrent dans notre patrie chez quelques personnes plus développées, la très forte majorité de la population demeurait cependant attachée aux superstitions papis-

tes, quel que fût l'état de dégradation dans lequel les prêtres étaient tombés et le peu de respect dont ils jouissaient. En 1525, les Etats de Savoie, c'est-à-dire les députés des villes soumises au duc, étant assemblés à Moudon, ordonnèrent que tous les livres de Luther qu'on pourrait trouver fussent brûlés, et défendirent de parler de sa doctrine sous peine d'une forte amende, et, à la troisième récidive, d'être brûlé vif.

D'un autre côté, la ville et le canton de Berne étaient dans un grand état de fermentation. La Réforme venait d'y être proclamée, et les réformateurs bernois se montraient pleins d'ardeur pour la propagation des nouvelles idées. Mais, en ce qui concernait le Pays de Vaud, ils trouvèrent deux obstacles immenses. Le premier était leur ignorance de la langue française, et l'ignorance de nos pères de l'allemand. Le second était le morcellement du Pays de Vaud en territoires soumis à des maîtres très-différents. L'Etat de Berne y avait déjà antérieurement acquis d'importantes propriétés. Il y possédait en propre le bailliage d'Aigle, comprenant Aigle, Bex et les Ormonts. Il dominait en commun avec Fribourg sur Morat, ainsi que sur les bailliages d'Orbe, de Grandson et d'Echallens. Les villes de Morges, Nyon, Moudon et Yverdon, avec les territoires adjacents, étaient soumis aux ducs de Savoie, ainsi que Chillon jusqu'à Villeneuve. L'évêque de Lausanne possédait Lausanne et son territoire, les localités de Lavaux jusqu'à Vevey, Avenches et Lucens. Vevey, quoique soumise à l'évêque, reconnaissait cependant le duc de Savoie pour

suzerain et devait lui payer certaines redevances. Oron et Aubonne, ainsi que Château-d'Oex, Rougemont et Rossinières, étaient soumis aux comtes de Gruyère. Neuchâtel et Payerne, qui jouissaient de certains priviléges assez étendus, avaient une alliance particulière avec Berne et Fribourg. C'étaient là des obstacles immenses opposés aux vues réformatrices de Berne; mais le Seigneur sut bien les surmonter, en faisant servir les mauvaises passions des hommes au plus grand bien de notre pays.

Avant tout, les Bernois commencèrent à travailler avec ardeur à la propagation des nouvelles doctrines dans les pays directement soumis à leur influence. De plus, en 1527, ils obtinrent de Fribourg un traité par lequel chaque paroisse des bailliages communs serait libre de suivre la religion qui serait adoptée par la majorité de ses ressortissants. Fribourg le concéda bien à contre-cœur, mais, enfin, il fallut céder à la volonté prépondérante des conseils de Berne. Ce fut ensuite de ce traité, encore renouvelé plus tard, que plusieurs communes du bailliage d'Echallens restèrent attachées au catholicisme, ainsi que nous le verrons. On peut élever beaucoup de doutes sur un traité qui avait pour but de soumettre les croyances de toute une population aux suffrages d'une majorité. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il était d'accord avec les mœurs de l'époque, et surtout avec les vues de Leurs Excellences de Berne, et qu'il exerça la plus grande influence sur l'avenir de trois bailliages fort importants de notre pays, ainsi que nous aurons lieu de le voir

bientôt. On pourrait presque le considérer comme le premier point de départ de la Réforme du Pays de Vaud.

Les Bernois furent puissamment aidés dans leurs projets de réformation par les réfugiés protestants français, qui arrivaient en grand nombre dans notre pays pour fuir la persécution qui sévissait horriblement chez eux. C'était évidemment là une voie providentielle, qui amoindrissait l'un des principaux obstacles à la réalisation des projets de Leurs Excellences, la différence des langues. Toutefois leur nombre était loin de suffire.

Le principal d'entre ces réfugiés fut Guillaume Farel, homme savant et doué de tous les dons du missionnaire. Il avait apporté en naissant beaucoup de ces qualités intérieures et extérieures qui frappent, saisissent et donnent un grand ascendant sur les hommes, et surtout sur les assemblées du peuple. Il avait un physique robuste et une voix forte et sonore. Il possédait une imagination très vive, un esprit pénétrant, une grande sincérité. Il avait surtout une ardeur, une énergie et un courage indomptables, une hardiesse qu'aucun obstacle ne pouvait arrêter, et qui fut parfois poussée jusqu'à l'excès et à l'audace, ce qui lui fit commettre des imprudences et même quelques injustices.

Né de parents fervents catholiques, il embrassa avec un enthousiasme extrême les enseignements qu'il reçut d'eux. La papauté était vraiment pour lui une institution divine, et il fallait détruire tout ce qui tentait de s'y opposer. Il accepta toutes les pratiques et toutes les

adorations des saints et des reliques, qui lui étaient commandées, avec la foi la plus sincère et le dévouement le plus complet. Les légendes des saints alimentaient son ardente imagination. Comme il le dit lui-même plus tard, « je portais dans mon cœur tant de dieux et de médiateurs qu'on aurait pu en faire tout un catalogue de saints. » Il ne voyait rien sur la terre au-dessus des prêtres, des moines et du pape. En un mot, il commença par être un fervent et même un fanatique catholique. Mais Dieu ne voulait pas laisser croupir dans ces pratiques superstitieuses une âme d'élite comme la sienne, il réservait Farel pour de plus grandes destinées, et saurait bien utiliser ses défauts comme ses qualités pour la réalisation de ses vues miséricordieuses envers notre patrie.

Le père de Farel, qui faisait partie de la noblesse française et qui partageait avec les gens de sa caste le préjugé que la carrière militaire était seule digne des personnes de son rang, eût voulu faire entrer son fils dans les armées. Mais le jeune homme sentait qu'il y avait une gloire plus grande et plus vraie, et qu'il y arriverait par l'étude ; aussi toutes les instances de son père ne purent le détourner de cette voie. Il se rendit à Paris, l'an 1510, dans le but d'y étudier. Là, il fit la connaissance d'un vénérable vieillard nommé Lefèvre, qui enseignait à l'université de cette ville. C'était un homme pieux, mais d'une piété, telle qu'elle existait alors, profondément attachée à l'Eglise et à ses pratiques, et de plus un peu mystique. Farel se présenta à lui comme un humble écolier, et fut accueilli comme

un fils par le savant professeur. Le hardi, l'énergique, le violent jeune homme fut captivé par l'humble et doux vieillard ; il s'attacha à lui, et dès ce moment ils ne se quittèrent plus. Ils étudiaient ensemble, approfondissaient en commun la science sacrée, cherchant à s'approcher de Dieu, but suprême de leurs efforts, mais sans aucun dessein de s'éloigner de l'Eglise romaine, et sans prévoir où la vérité les conduirait.

Farel lisait et étudiait la Bible, ne pensant rien faire qui pût nuire à ses croyances catholiques romaines, et cependant son cœur était plein d'angoisse en remarquant combien cette Eglise s'était éloignée des prescriptions de la parole de Dieu. Ce n'était pas le culte en esprit et en vérité, tel que la Bible le prescrit. Il sentait que cette Eglise, qu'il respectait pourtant si profondément, ne pouvait rester livrée à l'immoralité et au scandale et qu'il fallait une rénovation aussi profonde que complète. Son digne maître et ami éprouvait les mêmes pressentiments.

Après qu'ils eurent fait ensemble une étude approfondie des épîtres de St-Paul, les dernières ténèbres de leur esprit se dissipèrent. Le vieillard commença à professer ouvertement que c'est Dieu seul, qui par sa grâce, par la foi, justifie pour la vie éternelle. Farel l'entendit, saisit cette doctrine avec tout le feu de son âme bouillante, l'enferma dans son cœur, crut au salut gratuit de la part de Dieu, et dès ce moment il cessa par le fait d'être catholique, tout en ne se rendant pas encore à lui-même un compte exact des progrès qu'il faisait vers la séparation. Une pièce du catholi-

cisme tombait après l'autre dans son esprit. Il passait successivement du culte de la forme extérieure à la liberté intérieure et spirituelle, ainsi qu'à la conviction que le salut ne vient que du Christ et que les usages et les traditions du papisme n'étaient que des inventions humaines.

Ainsi, ce fut par la superstition et par l'obéissance que Dieu conduisit cet homme à la connaissance de la vérité. Luther y fut amené par le même chemin. Aussi fut-il impossible de prétendre sans mensonge que l'ambition, l'orgueil ou toute autre passion les eussent dirigés dans des voies si nouvelles.

Après avoir achevé ses études, Farel se mit à prêcher sa nouvelle foi avec toute l'ardeur qui le caractérisait, malgré la persécution qui sévissait déjà avec force. Il alla évangéliser dans les montagnes du Dauphiné. Il parcourut les villes et les campagnes, et ses appels, agitant toute la contrée, les prêtres travaillèrent à soulever la population contre lui. Mais son ardeur ne fit que s'accroître avec le péril. Partout où il y avait une place pour y poser le pied, il y en avait aussi une pour y annoncer la nouvelle doctrine. On le menaçait, il tenait ferme ; on l'enveloppait, il s'échappait ; on le chassait d'un lieu, il reparaissait dans un autre. Enfin, quand il se vit serré de toutes parts, il se retira en Suisse par des chemins de traverse et arriva au commencement de l'an 1524 à Bâle, où il fut accueilli par le réformateur de cette ville, Oecolompade. Il y séjourna quelque temps et profita de ce séjour, soit pour donner des leçons, soit pour faire connaître l'Evangile,

soit enfin pour se mettre lui-même au clair sur plusieurs doctrines bibliques qui étaient encore un peu confuses dans son esprit. De là, il fit à Strasbourg et dans le pays de Montbéliard plusieurs courses d'évangélisation. Enfin, il se consacra entièrement à la Suisse, son pays d'adoption, où il continua jusqu'à l'âge de soixante et seize ans l'apostolat le plus dévoué et le plus actif. Vaud, Neuchâtel et Genève furent surtout le théâtre de son activité infatigable.

Il est vrai de dire qu'aucune existence n'a été plus active que celle de Farel. Nul réformateur n'a souffert plus de traverses, n'a été plus souvent rebuté, frappé, chassé par les ennemis de la parole de Dieu. Malgré les fautes dans lesquelles son énergie, disons plus, son audace, l'a entraîné, il est un des plus beaux exemples de fidélité et de persévérance que l'Eglise protestante puisse enregistrer. Il a publié peu de livres comparativement à Calvin, à Viret et à Théodore de Bèze. Son caractère ne l'y portait pas : il était homme d'action plutôt que d'étude et n'écrivait pas volontiers. La lutte extérieure, voilà son élément.

En 1526, Farel se rendit à Berne; là il entra en relations avec Haller, le réformateur de cette ville, et il offrit son ministère pour la propagation de la nouvelle foi dans le Pays de Vaud. Haller lui conseilla d'aller prêcher l'Evangile dans le bailliage d'Aigle et lui procura de la part du gouvernement une lettre patente qui l'autorisait à prêcher dans toutes les terres soumises à la domination bernoise. Farel se rendit à Aigle en 1527, sous le nom de Guillaume Ursins, et il s'y établit en

qualité de maître d'école. Puis, au bout de quelques mois, ayant rassemblé un petit troupeau, il se mit à prêcher ouvertement, et la Réforme gagna beaucoup de terrain dans les paroisses d'Aigle et de Bex. Mais, dans plusieurs localités de ce bailliage, et notamment à Ollon et dans la vallée des Ormonts, le peuple, fanatisé par les prêtres, se souleva. Les femmes d'Ollon assaillirent Farel dans sa chaire, et aux Ormonts la population déclara qu'elle se séparerait de Berne plutôt que de renoncer à la foi de ses pères. Mais ce n'était pas ainsi que le gouvernement de Leurs Excellences l'entendait. Il envoya un député nommé Nægeli, qui punit sévèrement les instigateurs des troubles, destitua les magistrats communaux qui avaient provoqué des désordres, bannit les curés qui y avaient participé, et après avoir soumis la question à une sorte de vote populaire, dont le résultat fut assez douteux, fit publier un édit de réformation dans toutes les communes du bailliage. Il s'empara, au nom du gouvernement, de tous les biens de cures, en donna une partie aux ministres protestants et concéda l'autre partie aux communes pour subvenir à l'assistance des pauvres et à l'instruction des enfants. En même temps, Nægeli proclama la liberté religieuse, laissant aux catholiques la liberté de célébrer leur culte, dont cependant il venait de chasser et de proscrire les ministres : c'était une amère dérision. Aigle et les Ormonts durent ainsi se soumettre et voilà la manière dont ils ont été réformés.

Après ce succès, Farel, toujours muni des lettres patentes du gouvernement de Berne, se mit à parcourir

le Pays de Vaud et les contrées voisines. Il prêcha dans les temples, dans les granges, dans les maisons, cherchant à établir dans chaque lieu un noyau de réformés. Mais il fut très diversement reçu. A Lausanne, il trouva quelques adhérents parmi des personnes impatientes, pour une raison ou pour une autre, du joug papal. Mais ils furent très peu nombreux et la masse de la population se montra fort hostile au prédicateur, qui fut menacé, insulté et maltraité. C'est que cette ville, où siégeait l'évêque, était un foyer de catholicisme. Morat accepta de très bonne heure la Réforme. A la Neuveville, il convertit le curé de ce lieu. Le Vully, Payerne Avenches, Bienne et plusieurs vallées du Jura fournirent aussi à Farel d'assez nombreux adhérents. Partout dans ses courses, il trouva de l'opposition, mais partout aussi, il put jeter les germes d'un nouvel ordre de choses, lesquels se développèrent plus tard.

De là notre réformateur se rendit dans le pays de Neuchâtel, où les adversaires du pape et des prêtres l'accueillirent avec joie. Il prêcha sur les places et dans les rues, mais l'irritation des prêtres devint si grande, qu'il fut obligé de se retirer devant des voies de fait qui faillirent lui coûter la vie. Mais pendant son absence, le nombre de ses partisans s'accrut beaucoup et, quant il revint peu de temps après, il eut un plein succès. Bientôt les temples lui furent ouverts, et, montant dans la chaire de la cathédrale, il fit entendre de sa voix tonnante une véhémente prédication contre le culte des images. Alors le peuple électrisé se porta en foule dans les temples pour en arracher les tableaux,

les images et les autels: c'était le 23 octobre 1530. De graves et de regrettables scènes de désordres et de destruction eurent lieu. Les amis du pape voulurent opposer de la résistance, le sang fut près de couler, mais ils furent forcés de céder au nombre. On décida de faire un appel au peuple, et la majorité des suffrages amena le triomphe de la Réforme. Plusieurs prêtres de la ville et du pays se convertirent franchement, et l'ordre ne tarda pas à être rétabli. On ne peut pas approuver les excès qui furent commis alors; cependant une grande révolution s'était opérée; le peuple avait détruit l'idolâtrie et anéanti les idoles pour revenir à la Parole de Dieu et au culte en esprit et en vérité.

Après Neuchâtel, Farel alla évangéliser St-Blaise, Valangin et le Val-de-Ruz: plusieurs désordres y eurent aussi lieu; la vie du réformateur fut gravement en danger, mais la masse de la population prit fait et cause pour lui, et, en définitive, le catholicisme fut aboli.

Après cela, Farel se tourna vers Orbe et Grandson, deux villes qui reconnaissaient la domination commune de Berne et de Fribourg, et où par conséquent notre réformateur avait une libre entrée. Rappelons d'ailleurs le traité que Berne avait su faire signer par Fribourg, en 1527, ensuite duquel chaque commune des bailliages communs devait avoir la liberté de suivre le culte qui serait adopté par la majorité des habitants. Cette convention n'avait pas plutôt été conclue, que l'on vit se montrer à Orbe quelques commencements de Réformation, car aussitôt Berne fit de très grands efforts dans

ce sens. Toutefois, la paix règna pendant assez longtemps encore entre les partisans des deux opinions.

Ce fut en 1530, sur la place publique et un jour de marché, que Farel prêcha pour la première fois dans cette ville contre Rome et sa tyrannie. Un marchand vendait des indulgences, et il y en avait pour toutes les bourses et pour tous les péchés possibles. « En avez-vous, lui demanda Farel, pour qui tuerait père ou mère? » La réponse du marchand fut telle que notre réformateur, plein de colère, monta sur le bord d'une fontaine et s'en faisant une chaire, èn appela aux consciences des hommes dont on se jouait ainsi au nom d'une religion corrompue. Dès ce jour, ceux qui avaient plus ou moins incliné vers les principes de la religion réformée, ayant compris Farel, devinrent ses fougueux adhérents. Alors les partis ne tardèrent pas à se livrer pendant longtemps de rudes assauts. De véritables scènes de sauvagerie populaire eurent lieu, et les réformés s'y comportèrent plus d'une fois d'une manière bien peu digne de la cause qu'ils soutenaient. Le temple lui-même fut plus d'une fois le théâtre de graves désordres, hommes et femmes des deux partis se frappant dans ce saint lieu à coups de poings et se déchirant à belles ongles. Mais les réformés étaient soutenus par les Bernois, qui leur donnaient gain de cause partout où ils pouvaient le faire sans trop blesser les convenances, et ainsi ils devaient tôt ou tard l'emporter. Grâce à Leurs Excellences, Farel revint plus d'une fois à Orbe: il fut mal reçu par les papistes, mais il se conduisit comme accoutumé à de semblables accueils. Sa

fermeté les irrita d'abord, mais finit par leur imposer silence. Il avait d'ailleurs Leurs Excellences pour soutiens.

A Grandson, ce fut bien pire encore qu'à Orbe, Farel s'y rendit en 1531, sur une invitation de Leurs Excellences, qui le munirent à cet effet de lettres de recommandation. Il y arriva à la suite d'une tournée qu'il avait faite à Payerne, à Avenches et à Neuchâtel. Il était accompagné de Glautin, pasteur à Tavannes.

Ils se rendirent d'abord au couvent des Cordeliers dont ils demandèrent l'entrée de l'église. Mais le chef du couvent les repoussa en traitant Farel d'hérétique, et un autre moine en l'appelant fils de Juif. Nos deux prêcheurs essayèrent alors d'aller chez les Bénédictins pour leur faire la même demande, mais le sacristain les menaça d'un pistolet qu'il avait caché sous sa robe, et un autre moine leva un couteau contre Glautin. Ces deux prêtres se convertirent cependant à la foi protestante et devinrent pasteurs, l'un à Chavornay, l'autre à Fontaines. Les deux réformateurs durent hâter leur retraite et les temples leur étant fermés, il se firent entendre sur les places publiques et dans les maisons. Mais chaque fois qu'ils prêchaient dans la rue, les insultes venaient les assaillir. Les moines abondaient en grosses paroles et les femmes se montraient tout particulièrement furieuses. Une conjuration se forma même entre elles pour jeter aux prêcheurs des cendres et de la boue à la figure.

Instruit de cet état de choses, messieurs de Berne ne crurent pas devoir se taire. Ils écrivirent une lettre

sévère au conseil de Grandson pour protester contre ces violences, demandèrent qu'en vertu du traité entre eux et Fribourg, les temples fussent ouverts à Farel et son compagnon, et annoncèrent l'envoi de députés pour réprimer les désordres. Effectivement, quelques moines furent punis.

Avec tout cela, l'ordre ne se rétablissait pas. Dans les rues et sur les places publiques, c'étaient toujours force injures et mauvais propos, et dans les temples, qui étaient maintenant ouverts, Farel et les moines s'attaquaient et se réfutaient tour à tour. Chaque jour voyait arriver de nouvelles provocations. Un jour Farel et Glautin se rendirent à l'église des Cordeliers ; là, prêchait un moine de Lausanne, qui se livra en chaire à de violents emportements contre les nouvelles idées; Farel et Glautin l'interrompirent et le réfutèrent. Alors le chatelain (syndic ou juge de paix) les chargea en pleine église d'injures et de coups de poing. A ce signal, les moines, les magistrats de la ville, le peuple et surtout les femmes, ainsi que plusieurs personnes qui étaient venues d'Yverdon, se jetèrent sur Farel et sur Glautin, et les maltraitèrent cruellement. Berne, pour punir les moines, fit mettre une garnison dans leurs couvents. Plusieurs d'entre ces moines se conv rtirent aussi plus tard et devinrent des aides pour la nouvelle Eglise.

Farel quitta Grandson pour le moment, et l'expérience ne tarda pas à montrer que ses prédications, tout orageuses qu'elles eussent été, produisirent cependant de bons fruits; bien des semences avaient été jetées qui se développèrent ensuite. Il se rendit à Fiez,

où il eut beaucoup de succès. Il y prêcha pendant quelques jours et y fit tant de bruit, nous dit la chronique, que les réformés l'emportèrent en nombre sur les catholiques. Farel fit assembler la commune pour mettre la religion aux voix et la Réformation fut introduite, et le catholicisme aboli. Les Seigneurs de Fribourg firent de grandes plaintes, et quand Farel annonça à Berne cet heureux résultat, Leurs Excellences ne l'approuvèrent point et lui écrivirent de s'abstenir dorénavant de ce qui n'appartenait qu'au magistrat, et de se borner, lorsqu'il verrait une population près d'embrasser la foi nouvelle, à en donner avis à Berne, d'où l'on se hâterait d'y envoyer des députés. C'est que les Bernois voulaient bien la Réforme et étaient disposés à de grands sacrifices pour l'obtenir, mais ils voulaient qu'elle vînt d'eux et de personne d'autre. Le gouvernement bernois montra à cette occasion combien il était jaloux de son autorité.

De Fiez, le mouvement se propagea rapidement dans tout le bailliage de Grandson, et des protestants français arrivant en assez grand nombre dans ce moment, le gouvernement s'empressait d'envoyer des pasteurs réformés aux communes qui adoptaient les nouvelles idées. Ce fut ainsi que se constituèrent dans ce bailliage plusieurs paroisses, telles qu'elles existent encore maintenant.

La paix et la tranquillité étaient cependant bien loin d'exister, soit à Grandson, soit dans les localités du bailliage; partout il y avait des mouvements tumultueux. Les réformés gagnaient beaucoup de terrain, et

s'ils se fussent abstenus de violences, ils en eussent gagné bien davantage. Mais, des deux parts, on se permettait toutes sortes d'excès, tout en invoquant cependant l'Evangile, et les protestants, Farel à leur tête, ne furent pas les moins violents. Un jour, à Grandson, les femmes catholiques, impatientées du long temps que durait le prêche, entrèrent à grand bruit dans le temple et, se trouvant les plus fortes, elles chassèrent les réformés. Un autre jour, Farel passa le lac avec les gens d'Yvonand, qui venaient d'embrasser la Réforme, et se joignant aux zélateurs de Grandson, ils se jetèreut dans les églises de la ville et y renversèrent des images et des autels. Même scène quelque temps après à Onnens; les catholiques d'Onnens, pour se venger, prirent le temps que les réformés étaient au sermon, entrèrent pleins de fureur dans le temple et renversèrent la chaire avec Farel, qui y prêchait. A Novalles, les réformés ne pouvant obtenir l'entrée de l'église, voulurent la prendre de force, mais ils eurent le dessous, et plusieurs d'entre eux, Farel entre autres, furent blessés dans la mêlée Au milieu de tous ces démêlés, Farel montra un zèle tellement fougueux, qu'on put plus d'une fois l'accuser de violence et de manquer de respect et de charité pour les droits d'autrui. C'est que la certitude de toujours trouver à Berne des juges favorables aveugla plus d'une fois le parti réformé et le conduisit à de regrettables excès. En vain Leurs Excellences rappelaient-elles notre réformateur à la modération et au calme, il ne les écoutait plus. Le gouverne-

ment blâmait ses emportements, il lui reprochait sa lâcheté.

Il y eut un moment où la Réforme parut rebrousser chemin : ce fut l'époque où les protestants avaient été battus et Zwingli tué à Cappel. Berne était découragée et montra pour Fribourg une déférence tout à fait inusitée. Aussi ,Concise, qui avait adopté les doctrines nouvelles, revint pour quelque temps à l'ancienne foi. Provence retourna ouvertement à la messe. Ceux de Bonvillars s'offrirent à croire ce qu'il plairait à Leurs Seigneurs d'ordonner. Mais Berne exhortait à venir à l'Evangile, et Fribourg à se tenir à l'ancienne foi. Lequel choisir? De là de nouvelles querelles. Ce fûrent alors les affections pour l'une ou pour l'autre de ces deux villes qui firent pencher la balance en faveur de l'une ou de l'autre croyance. Champagne et Onnens furent bien près de redevenir catholiques. Mais Berne s'étant un peu remise de l'échec subi à Cappel, son langage reprit son ancienne autorité et ce mouvement de retour au catholicisme fut arrêté, et la Réforme fit, au contraire, de nouveaux progrès.

Ces progrès furent puissamment activés par l'arrivée à Grandson d'un réfugié français, qui a rendu de grands services à la cause de la Réformation dans notre pays, ce fut Jean Le Comte. Arrivé dans cette ville après avoir échappé aux plus grands dangers, il ne s'y arrêta pas, et courut à Neuchâtel auprès de son ancien ami Marcourt, puis à Morat, où était dans ce moment Farel. Tous deux s'adressèrent aux seigneurs de Berne, qui le nommèrent pasteur à Grandson. Il entra en fonc-

tions le jour de la Pentecôte 1532, et, depuis cette ville, il alla fréquemment prêcher dans plusieurs communes du voisinage.

Cependant le désordre continuait, soit dans cette ville, soit à Orbe. Alors, fatigués de ces luttes incessantes, Berne et Fribourg voulurent les arrêter, et convinrent, à la fin de 1532, d'un mode de vivre dans les bailliages communs. Ce traité fut la consécration et le développement de celui de 1527. D'après lui, les réformés pourraient avoir dans leurs communes un temple pour y faire prêcher la Parole de Dieu, mais sans troubler les catholiques dans leurs messes. Liberté était donnée à chacun d'aller au prêche ou à la messe. Celui qui insulterait quelqu'un pour cause de religion, soit par paroles soit par voies de fait, devait être puni de trois jours de prison, au pain et à l'eau, et payer un écu d'or d'amende, ou, s'il ne le pouvait pas, rester en prison. En même temps, Berne, usant de sa prépondérance, obtint de Fribourg le renouvellement, dans des termes beaucoup plus précis, de l'ancien traité. La messe devait être abolie si la pluralité des voix le demandait, mais elle subsisterait dans les lieux où la majorité l'aurait gardée. Toutefois, dans ce dernier cas, il serait permis aux réformés de ces lieux d'avoir leur prêche.

Ce traité était tout à l'avantage des réformés; témoin cet article : la messe sera abolie si la pluralité des voix le demande, mais dans les lieux où la majorité l'aura conservée, il sera permis aux protestants d'avoir leur prêche. Il n'y avait point de garantie correspondante pour

les catholiques pour le cas où la majorité donnerait la préférence au prêche, c'est-à-dire à la réforme.

Ce fut pendant ces temps de troubles que Farel rencontra à Orbe un habile collaborateur et un ami zélé, qui devait bientôt jouer un grand rôle dans la réformation du Pays de Vaud : c'était Pierre Viret. Il était fils d'un tailleur d'Orbe et alla à Paris achever les études qu'il avait commencées dans sa ville natale. Dans la capitale de la France, il vécut pendant trois ans adonné tout entier à l'étude qu'il aimait passionnément. Les nouvelles doctrines religieuses l'attirèrent beaucoup, mais il dut aussi subir les mêmes luttes intérieures que Farel. Il raconte lui-même comment la lecture des livres de Luther éveilla ses réflexions, comment sa conscience fut agitée presque jusqu'au désespoir, et comment il ne savait presque plus de quel côté il devait se tourner. Mais enfin la puissance de l'Evangile l'emporta et l'esprit divin ouvrit son cœur à la vérité. Il renonça à l'Eglise catholique et mit en pratique cette parole : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. » Aussi, la persécution sévissant en France, il courut bientôt de graves dangers et rentra dans la maison paternelle. Dès que Farel l'eut connu, il le conjura de se vouer au ministère de l'Evangile. Sincère, plein de douceur et de modestie, hésitant encore en présence des difficultés du ministère, surtout à cette époque, Viret résista quelque temps. Il céda enfin, reçut la consécration des mains de Farel, se voua tout entier à ses nouvelles fonctions et prêcha pour la première fois dans sa ville natale le 6 mai 1531. Le bonheur de voir

son père et sa mère gagnés à l'Evangile fut une des premières bénédictions données à ses travaux. Viret fut le seul réformateur de la Suisse romande qui fut natif du pays, tous les autres étaient des réfugiés français.

Pendant tout le temps de leur carrière, Farel et Viret furent intimément unis par les liens d'une étroite amitié et pourtant ils présentaient de grandes différences de caractères. Tous les deux avaient sans doute la même foi, le même amour pour le Sauveur, les mêmes espérances pour les soutenir : en voilà certainement assez pour les unir. Mais Farel, rempli du sang bouillant d'un natif du sud de la France, était d'un caractère ardent jusqu'à la fougue, ce qui l'entraîna plus d'une fois à des actes peu en harmonie avec l'esprit de l'Evangile. Il approuvait complétement la destruction des images par la violence et le tumulte. Il avait un courage indomptable et qui ne reculait devant aucune difficulté. Il était en un mot l'homme qu'il fallait pour renverser les obstacles et frayer les voies à la Réforme. La lutte était son élément. Mais il est permis de douter que, s'il eût été abandonné à lui-même, il eut pu asseoir la Réformation sur des bases bien solides. Viret était plutôt timide qu'audacieux, il ne serait jamais monté comme Farel sur le bord d'une fontaine d'Orbe pour prêcher l'Evangile un jour de marché au milieu d'une population de fanatiques papistes : il ne serait point entré comme lui dans les couvents de Grandson, bravant les insultes, les pistolets et les couteaux des moines cordeliers et bénédictins. Toutefois,

par son calme, par sa modestie, par sa douceur et par le charme de sa parole, il gagna un grand nombre de ses concitoyens d'Orbe à la cause de l'Evangile, en même temps qu'il contribua à ramener l'ordre dans cette ville. Plus tard, nous le retrouverons avec les mêmes qualités, mais mûries par l'exercice de la vie et par le secours du maître qu'il servait. La timidité fit place au courage, mais tempéré par la prudence chrétienne. Plein de foi dans la puissance de l'Evangile, il désapprouvait tout acte de violence et par conséquent la destruction des images, que Farel favorisait. En un mot, il avait un caractère des plus attrayants et fut un des plus éminents serviteurs de Dieu.

On peut donc dire que ces deux hommes ont été nécessaires l'un à l'autre et se sont mutuellement complétés. Chacun d'eux a eu sa tâche particulière dans l'œuvre de la Réformation de notre patrie. Il fallait Farel pour saper le vieil édifice du papisme, pour courir de lieux en lieux, pour soutenir des luttes de tous les genres. Mais il fallait Viret pour reconstruire sur de nouvelles bases l'édifice renversé par son ami et collègue, pour l'amener à bien à force de patience, de calme et de douceur, et pour lui procurer chaque jour de nouvelles pierres vivantes. Farel était trop ardent. Viret avait besoin d'être poussé et excité par Farel, il fallait que celui-ci fut modéré par son ami. Quand l'Eglise réformée eut été assise sur des bases solides, les éminentes qualités de Viret le placèrent nécessairement à la tête du clergé vaudois. Farel, qui avait justement mérité la première place pendant la lutte, fut relégué

à la seconde dans l'Eglise de Genève, Calvin se montra plus calme et plus organisateur que lui.

Durant son ministère à Orbe, Viret fit aussi de nombreuses courses d'évangélisation dans le Pays de Vaud. Il prêcha fréquemment à Grandson, à Avenches, et surtout à Payerne, et partout il eut à éprouver les mêmes obstacles et les mêmes mauvais traitements que Farel, soit de la part des prêtres, soit de la part de la population fanatisée. Mais le gouvernement de Berne l'avait autorisé à prêcher et le protégeait. A Orbe, il réfuta publiquement un moine qui avait prêché le mérite des œuvres de la façon la plus grossière. A Payerne, il eut (1533) une discussion avec un prêtre de cette ville et lui offrit de comparaître avec lui devant un tribunal pour justifier sa doctrine et sa conduite. Le prêtre accepta, et la séance fut fixée ; mais le jour précédent, le rencontrant hors de ville, il l'attaqua, le frappa violemment, le blessa d'un coup d'épée et le laissa à demi mort au bord de la route. Viret porta plainte au gouvernement.

Cependant Farel et Viret ne tardèrent pas à quitter le Pays de Vaud, où la Réforme ne faisait guère de progrès, et ils se rendirent avec Froment à Genève, où ils contribuèrent à faire triompher la cause de la liberté et de l'Evangile. Toutefois, nous les verrons reparaître et s'établir parmi nous, lorsque le moment sera venu. Le Seigneur les réservait pour une œuvre bien importante. Ce fut pendant ce séjour dans cette ville que nos trois pasteurs furent les objets d'une odieuse tentative, qui faillit leur coûter la vie, surtout à Viret. Ils étaient

logés chez un des plus chauds partisans de la Réforme, Claude Bernard. La servante de la maison, gagnée par quelques prêtres, empoisonna un des mets de leur repas. Viret seul en mangea ; il était encore souffrant des coups que les prêtres de Payerne lui avaient portés ; cependant sa vie fut sauvée. La servante avoua ses complices, que de hautes protections réussirent cependant à soustraire au châtiment. Mais cette lâche tentative porta un rude échec au crédit des prêtres, et celui des réformateurs s'accrut au contraire de toutes les sympathies qui leur furent témoignées.

Jusques à présent nous n'avons parlé que de la Réformation dans les contrées de notre pays, où les Bernois exerçaient une grande influence. C'est que dans les parties sujettes de l'évêque de Lausanne ou bien du duc de Savoie, le mouvement religieux était réduit à de très-minimes proportions et que le peuple y était plongé dans l'ignorance et la superstition. Les édits publiés à Moudon en 1525 contre les fauteurs des nouvelles doctrines, renouvelés en 1527 et confirmés par le duc de Savoie, étaient si rigoureux et si pressants, qu'entreprendre de prêcher, dans ces parties du pays, c'eût été s'exposer inutilement à de graves dangers. Lausanne, en particulier, repoussait avec horreur tout ce qui tenait aux nouvelles doctrines. Ainsi Maitre Michel, pasteur protestant des Ormonts, étant venu dans cette ville, essaya d'y prêcher de la part des Seigneurs de Berne, qui l'avaient recommandé aux conseils lausannois. Ceux-ci répondirent qu'ils étaient résolus à ne point écouter de prêche protestant, renvoyèrent Maitre

Michel sans lui permettre de prêcher et lui défendirent de rentrer dans la ville. Passant par Lavaux, soumis en grande partie à l'évêque de Lausanne, pour s'en retourner aux Ormonts, Maitre Michel fut violemment maltraité et risqua de perdre la vie.

Cependant, il y avait à Lausanne un petit noyau de gens dévoués aux nouvelles doctrines. Mais plusieurs d'entre eux ne l'étaient que par d'assez mauvais motifs; c'étaient surtout des jeunes gens qui montraient souvent la plus grande audace. Ainsi, le jour du mardi-gras 1523, quelques-uns d'entre eux s'étant masqués, saisirent un prêtre, le mirent sur un traîneau, le promenèrent par toute la ville, le fouettant à chaque carrefour et le conduisirent dans la rue de Chaucrau, devant la maison du bourreau, où ils l'abandonnèrent sur son traîneau. Après cela, ils firent irruption dans le temple de St-Laurent, y prirent deux images saintes et allèrent les jeter dans la fontaine de la place vis-à-vis.

CHAPITRE IV

La Réformation depuis la conquête, en 1536

Tel était dans le Pays de Vaud l'état des choses, au point de vue religieux, lorsqu'au commencement de l'an 1536, s'accomplit un grand événement, qui vint donner une impulsion décisive à l'œuvre de la Réformation.

Depuis longtemps, les Bernois convoitaient ce beau Pays de Vaud, sur lequel ils avaient déjà mis le pied, espérant sans doute y trouver une source de richesses. Il ne manquait qu'un prétexte pour cela, et ce prétexte se trouva bientôt. Des difficultés s'étant élevées entre eux et le duc de Savoie au sujet de Genève leur alliée, ils firent entrer en janvier 1536 une puissante armée sur les terres du Pays de Vaud, appartenant à ce prince, Ils ne méditaient rien moins que de s'emparer encore de Genève. Ils évitèrent d'abord de toucher les terres de l'évêque de Lausanne.

Aucune ville ne fit la moindre opposition, excepté celle d'Yverdon, qui se prépara à faire une redoutable défense. Mais le 25 février, l'armée bernoise occupant le faubourg de la Plaine, allait donner l'assaut : les

canons étaient braqués contre la ville. Alors le conseil jugea prudent de capituler. Cette ville fut punie de sa résistance par la perte de tous ses priviléges et de toutes ses franchises, et Nægeli, le chef de l'armée d'invasion, y abolit le culte catholique et y établit de force le culte réformé. L'Evangile y fut aussitôt prêché par des pasteurs du bailliage de Grandson. Quelques seigneurs du pays, dévoués au duc de Savoie, ayant voulu organiser une résistance sérieuse, leurs châteaux furent brûlés.

Les Bernois arrivèrent ainsi à Genève, évitant Lausanne et les terres de l'évêque, mais soumettant tout ce qui appartenait au duc de Savoie, et notamment les contrées de La Côte. Depuis Genève, ils envahirent le Pays de Gex et quelques portions de la Savoie. Mais, enfin, ils jetèrent le masque; les terres de l'évêque de Lausanne leur plaisaient trop pour qu'ils n'y missent pas aussi la main.

Le 31 mars, Nægeli, après s'être emparé du château de Chillon, le dernier refuge du duc de Savoie et avoir ainsi complétement chassé ce prince de ses terres du Pays de Vaud, fit son entrée à Lausanne. L'évêque, apprenant son approche, s'était enfui de son château de St-Maire et s'était retiré en Italie. Nægeli monte au château, fait renverser tous les écussons de l'évêque et tous les insignes de la puissance épiscopale, et arbore le drapeau rouge et noir. Il prononce la déchéance du prince-évêque et proclame la souveraineté de Berne sur la ville de Lausanne et sur toutes les terres dépendantes de l'évêché.

Après cette déclaration du général bernois, les partisans de la Réforme, à Lausanne, prenant un nouveau courage, demandèrent au conseil de la ville qu'il leur fut permis de faire profession ouverte de leur religion. Après beaucoup de récriminations sur les excès auxquels les réformés continuaient à se livrer, il fut décidé qu'on leur assignerait certains lieux déterminés de culte.

Le couvent de Romainmôtier avec toutes ses richesses dut aussi être livré à Leurs Excellences bernoises. Partout on prit tout ce qu'il y avait à prendre. On agit avec autant de dureté que de fourberie envers les populations; on blessa le sentiment national; on froissa le peuple; on foula aux pieds toutes les franchises et toutes les libertés dont les Vaudois avaient joui depuis des siècles. Quelques villes, entre autres Lausanne et Moudon, voulurent réclamer, mais on leur répondit avec beaucoup de hauteur. Enfin les commissaires bernois chargés d'installer l'autorité de Leurs Excellences, prononcèrent de nombreuses confiscations de biens et frappèrent de fortes amendes une foule de particuliers, de villages et de villes pour le seul crime d'avoir témoigné quelque fidélité au duc de Savoie ou au prince-évêque [1].

[1] Voici quelques indications sur les amendes qui furent prononcées :

Yverdon	1000	écus d'or.
Moudon	400	»
La Dame de Berchier	10	»
Les gens de Berchier	10	»

Après avoir ainsi pris possession de notre pays, les Bernois favorisèrent autant qu'ils le purent les progrès des idées favorables à la Réformation. Des réfugiés français continuant à nous arriver, le nouveau gouvernement plaçait les ecclésiastiques de bonne volonté partout où il pouvait espérer qu'on leur prêterait l'oreille. Farel et Viret revinrent de Genève, parcoururent le pays pour y prêcher l'Evangile et furent plus d'une fois en danger de perdre la vie. De leur côté, les partisans de la Réforme, se sentant appuyés, redoublèrent d'ardeur, et de graves scènes de sauvagerie et de destruction eurent lieu. Lorsque le culte réformé eut été imposé à Yverdon, plusieurs temples furent envahis. La chapelle de Sainte-Marie, à Clindy, celle de l'hôpital, à Yverdon, celles de Pomy et de Cuarny furent mises au pillage. L'image de la Vierge et celles de plusieurs saints, objets de la vénération du peuple, furent violemment arrachées de la grande église d'Yverdon et brûlées sur la place au milieu de la consternation générale. Viret se rendit à Lausanne à la prière de

Les gens d'Orzens	15	écus d'or.
Le seigneur de Bioley-Magnoux	100	»
Le seigneur de Cheseaux	100	»
16 paysans de Mollondins	6	»
Morges	200	»
Cossonay	200	»
Les gens de Mont	40	»
Allaman	30	»

Au sujet de ce dernier village, le commissaire dit : « Ce sont de mauvaises gens, qui ont injurié des bouchers de Berne et leur ont pris des moutons. »

plusieurs habitants de la ville, amis de la Réforme. Il s'y établit, y prêcha avec une grande hardiesse, malgré les vives oppositions qu'il y rencontrait, et il parvint enfin à réunir autour de lui un grand concours de peuple [1].

Nous avons vu précédemment que Farel y avait déjà fait quelques tentatives de réforme, mais il n'avait pas réussi. Cependant bien des germes y avaient été jetés pour plus tard. Ce fut Viret qui devint le réformateur proprement dit de cette ville. Il prêcha d'abord dans la chapelle des moines déchaussés. Le peuple était nombreux, et, dans sa première ardeur, il se laissa aller à quelques actes de violence pour détruire les images. Viret les désapprouva hautement, et le conseil permit de prêcher et d'aller entendre la parole de Dieu, mais défendit d'endommager ni les images ni les autres ornements d'église. Les démarches des chanoines, de l'évêque et du gouvernement de Fribourg ne purent pas arrêter le mouvement. Les partisans de l'Evangile obtinrent encore l'église des Dominicains, toutefois avec la réserve que l'on respectât les images, les autels, les orgues et toutes les autres choses, puis-

[1] Il existe encore à Lausanne une maison, celle qui forme l'angle de la montée à la place de St-François où l'on voit une tourelle suspendue. Au bas de cette tourelle on peut lire cette inscription sculptée en caractères gothiques « à toi mon Dieu mon cœur monte » La tradition prétend que Farel et Viret haranguèrent plusieurs fois la foule depuis les croisées de cette tourelle. Cette maison pourrait bien avoir été l'ancien couvent des Franciscains.

qu'elles n'empêchaient pas d'entendre la parole de Dieu. C'est ainsi que la cause de la Réforme faisait de notables progrès à Lausanne.

Cependant l'agitation continuait à être très grande dans tout le pays; les partis en venaient fréquemment aux mains, et un ministre protestant fut même tué à Romanel. Alors le gouvernement de Berne résolut de porter un coup décisif, et il ordonna que le 1er octobre 1536 il y aurait à Lausanne, dans la cathédrale, une dispute publique, dans laquelle on discuterait les articles de foi les plus essentiels, qui étaient en contestation entre les deux partis. De nombreuses oppositions furent faites à ce projet; l'empereur d'Allemagne chercha à en dissuader Leurs Excellences; l'évêque et le chapitre des chanoines essayèrent de protester; les autorités civiles et ecclésiastiques du pays, ainsi que les communes, opposèrent le plus grand mauvais vouloir possible, mais la volonté ferme des Seigneurs souverains vint à bout de tous ces obstacles. Tous les ecclésiastiques de l'un et de l'autre culte furent conviés à la dispute, et toutes les communes reçurent l'ordre d'y envoyer des députés, lesquels, de retour chez eux, rendraient compte de ce qu'ils auraient vu et entendu. Le décret était accompagné de dix sujets à discuter; c'était Farel qui avait été chargé de les préparer. Cela seul montrait de quel côté inclinaient les cœurs des gouvernants. Farel, Viret, Caroli, Le Comte et Calvin, qui était arrivé depuis peu de France à Genève, étaient les principaux champions du parti des réformés.

Le petit nombre de catholiques qu'on vit arriver

étaient, les uns des hommes incapables de soutenir une discussion, semblables au chanoine Perrini, qui, au lieu d'attaquer ouvertement les thèses posées par les réformateurs, se contenta de déposer en son nom et en celui de ses collègues une longue protestation contre la dispute elle-même, comme attentatoire, disait-il, à l'esprit du christianisme et aux droits de l'Eglise, ce qu'il fut aisé à Farel de réfuter. D'autres étaient déjà ébranlés dans leurs croyances, ou bien de ces hommes sans convictions ou timorés qui ne cherchent qu'un prétexte pour abjurer et pour embrasser le parti du plus fort. Un grand nombre de catholiques décidés refusèrent de paraître, les choses leur paraissant conduites avec trop de partialité. Mais, en agissant ainsi, ils désertèrent leur cause et firent preuve de lâcheté. Quant au petit nombre de catholiques qui se mirent en scène et prirent la parole, on peut dire, sans leur faire le moindre tort, qu'ils ne se distinguèrent que par la faiblesse de leurs arguments et par leur peu de connaissances de la religion en général et de l'Evangile de Christ en particulier. Un seul défenseur du catholicisme montra quelque solidité, ce fut le médecin Blancherose, qui, tout en se défendant, ne put de moins que de se lamenter d'être abandonné par les prêtres. Les réformateurs, au contraire, étaient des hommes éminents par leur foi, leurs capacités et leurs connaissances aussi vastes que variées.

Vers la fin de la dispute, le prêtre Drogy, vicaire à Morges, se plaignit amèrement de la manière dont les *prédicants* avaient traité les pauvres prêtres. S'ils

sont ignorants, dit-il, il faut avoir pitié d'eux. Ce n'est pas une grande gloire de les vaincre. Il faut leur laisser le temps d'étudier, pour qu'ils puissent se défendre et ne pas enseigner des erreurs. Il avait raison, car par leur contenance pendant la dispute, et surtout en abandonnant à un médecin le soin de défendre le papisme, les prêtres avaient suffisamment montré leur ignorance et leur infériorité en face des réformateurs. Aussi Viret, répondant à Drogy, lui dit-il entre autres : « Vous condamnez vous-même vos prêtres en cherchant à les excuser par leur ignorance. Si l'on appelait un cordonnier à défendre son ouvrage, il trouverait certainement de bonnes raisons et vous n'en avez point trouvé pour le vôtre. N'est-ce pas une honte pour les prêtres de ne pas pouvoir défendre ce qu'ils font? Vous demandez du temps pour étudier! Etes-vous tombés si bas, que vous ne sachiez pas si vous avez raison ou non? Si les prêtres sont aussi ignorants que vous le dites, que n'abandonnent-ils leurs fonctions? Seriez-vous assez insensés pour vous confier à un vaisseau dont le pilote serait un maladroit qui vous exposerait à vous noyer? Comment pouvez-vous donc vous étonner que nous ne voulions plus de votre direction? » Farel termina la dispute par un discours dans lequel il développa encore les thèses discutées, exhorta les prêtres et le peuple à recevoir la vérité et défendit les réformateurs contre les calomnies qu'on répandait à leur sujet. Cette dispute avait duré six jours. Ce fut Viret qui y joua le rôle le plus essentiel et il s'en acquitta avec une habileté qui augmenta beaucoup la considération et le respect dont

il jouissait déjà, soit à Lausanne, soit dans le reste du pays et ailleurs.

Quatre présidents et cinq commissaires bernois avaient été chargés de diriger la dispute et d'y maintenir l'ordre. Quatre notaires avaient eu pour mission d'inscrire les opinions et de prendre note des discours. Les autels, les images, les ornements de la cathédrale, tout avait été voilé : c'était un signe avant-coureur de l'issue de la dispute.

Cette issue ne pouvait être douteuse. Les meneurs de la Réformation posaient seuls les questions et c'étaient des hommes de qualités éminentes : les défenseurs du catholicisme étaient bien au-dessous d'eux à tous égards. Enfin, les conseils de Berne s'étaient établis juges souverains des controverses et devaient décider en dernier ressort des articles de foi. Mais ces maîtres souverains, qui voyaient en perspective le partage des dépouilles de l'évêque, des biens de l'Eglise, des couvents et des abbayes, ne pouvaient pas être des juges bien impartiaux.

Lorsque tout fut fini, quelques catholiques laïques, jouissant d'un grand crédit à Lausanne et dans le pays, ainsi que plusieurs prêtres, abjurèrent le catholicisme. Ceci fut d'un immense effet : beaucoup d'autres personnes imitèrent leur exemple, par conviction, par entraînement ou par tout autre motif, et ainsi, un grand mouvement était imprimé. Le lendemain, un tumulte eut lieu : beaucoup de nouveaux convertis exaltés forcèrent les portes de la cathédrale, démolirent les autels, abattirent les crucifix et même l'image si

vénérée de Notre-Dame de Lausanne. Ce fut une véritable scène de sauvagerie populaire.

Aussitôt après la dispute, les députés des villes et des campagnes rentrèrent chez eux. L'effet produit par leurs récits fut très divers : beaucoup crurent, mais le plus grand nombre restèrent attachés aux vieilles doctrines. Les contrées de Lavaux, en particulier, continuèrent à montrer un grand penchant pour le catholicisme. De plus, les commissaires bernois, de concert avec Farel et Viret, chargèrent des ministres réformés de parcourir les villes et les campagnes pour y prêcher l'Evangile et pour y préparer les esprits à recevoir la Réformation. Mais les besoins étaient grands et les ouvriers en petit nombre : le pays ne comptait parmi ses enfants que bien peu d'évangélistes. On se hâta donc d'employer le zèle de ces hommes que la persécution jetait hors de France, et encore leur nombre, multiplié par leur ardeur et leur courage, était-il bien loin de suffire. Plusieurs étaient des hommes en qui l'on ne pouvait pas mettre une grande confiance. Presque tous étaient des gens très pauvres, auxquels le gouvernement bernois ne fournissait que la plus chétive existence. Enfin, l'état de notre pays, les luttes et les contradictions auxquelles ils étaient exposés étaient bien peu propres à les encourager à se consacrer au service de l'Eglise naissante.

La résolution de Leurs Excellences de Berne ne se fit pas attendre : les seigneurs baillis reçurent l'ordre d'introduire le culte réformé dans tout le Pays de Vaud. Bientôt après, on les vit allant de lieu en lieu accom-

pagnés d'une escorte de gens armés pour détruire et brûler les images, pour renverser les autels et pour abolir tout ce qui tenait au culte catholique. Ce qu'il y eut de plus fort, c'est que les communes elles-mêmes furent obligées de payer, parfois fort chèrement, les frais de ces démolitions des objets de leur culte, qui leur étaient pourtant si chers. Et puis, la question religieuse se compliquait d'une question politique fort importante ; être partisan de la Réforme, c'était être ami du gouvernement de Berne ; au contraire, être catholique, c'était espérer le retour de la domination de Savoie. Les baillis parlèrent toujours conformément à l'esprit de Leurs Excellences : « Nous ne voulons contraindre personne à embrasser la Réforme contre les mouvements de sa conscience, disaient-ils ; mais nous ne voulons pas non plus souffrir l'exercice de la religion romaine dans nos Etats. Nous invitons donc ceux qui ne pourraient pas s'accommoder de la foi nouvelle à quitter leur patrie. Ils ont la liberté de le faire. » Tout en parlant ainsi, ils renversaient les autels, brisaient les images et détruisaient les objets sacrés les plus vénérés du peuple.

Quant aux prêtres catholiques, quelques-uns se convertirent de bonne foi et devinrent de fidèles pasteurs réformés, mais la plupart préférèrent s'en aller en exil plutôt que d'abandonner leur foi aux vieux usages et aux anciennes doctrines. Un grand nombre aussi, retenus par l'amour de la patrie, ne ployèrent qu'à contre-cœur et conservèrent en secret leur attachement pour la foi romaine ; ces derniers donnèrent beaucoup

à faire aux pasteurs réformés et à Leurs Excellences; ils furent pendant plusieurs années des ferments secrets de catholicisme, de discordes et de querelles entre les partis.

Le gouvernement nomma Viret et Caroli pasteurs à Lausanne. Viret avait assez bien mérité du pays pour qu'on lui donnât la première place. Toutefois Caroli lui fut préféré. Il avait réussi à s'insinuer dans les bonnes grâces de Leurs Excellences; il était d'ailleurs le plus âgé et docteur. Viret était trop modeste pour s'offenser de cette injuste préférence; il pensa avec raison qu'il pouvait aussi bien servir Dieu à la seconde place qu'à la première. Cependant, comme Caroli était étranger et comme on ne se fiait pas complétement à lui, on lui recommanda de consulter Viret dans toutes les circonstances difficiles. Il ne tarda pas à se montrer à découvert. C'était un homme vain et présomptueux, qui avait embrassé la Réforme sans conviction et seulement à la suite d'une difficulté qu'il avait eue avec les docteurs de la Sorbonne. A Lausanne, il fut jaloux du crédit et de la considération dont jouissait Viret, et voyant qu'il ne pouvait jouer le premier rôle, il se livra à de basses intrigues contre son collègue, répandant contre lui de viles calomnies et profitant pour cela d'absences que celui-ci faisait pour la cause de l'Evangile. Dénoncé pour cela à un synode qui s'assembla le 4 mai 1537, il dut se rétracter. Mais il continua ses intrigues, et le synode le déclara comme calomniateur indigne de continuer ses fonctions. Il en appela à Berne, et le synode de cette ville, ainsi que le gouvernement,

confirmèrent la sentence et menacèrent Caroli des tribunaux. Alors cet homme s'enfuit de Lausanne et se rendit à Soleure, où il embrassa de nouveau le catholicisme avec toute la fougue d'un homme qui veut faire oublier ses errements. Viret devint premier pasteur à Lausanne.

Berne, en établissant de son autorité la Réforme dans le Pays de Vaud, confisqua à son profit les biens de l'Eglise, ainsi que ceux de l'évêque de Lausanne. C'était en définitive là ce qu'on voulait. Mais Leurs Excellences profitèrent de ces nouvelles richesses pour réconcilier bien des localités avec le nouvel ordre de choses, pour se faire des partisans, ou du moins pour réduire au silence des ennemis déclarés des nouveaux usages. Avant tout, on chercha à calmer l'irritation de Fribourg; on lui donna Bulle, La Roche et Albeuve, qui faisaient précédemment partie des terres de l'évêque de Lausanne, et qui, à dater de ce moment, furent incorporées à l'Etat de Fribourg, et restèrent ainsi catholiques. Lausanne avait d'abord été fort opposée, du moins dans la majorité de ses habitants et de ses conseils, soit à la domination bernoise, soit à la Réformation. Les seigneurs de Berne lui donnèrent de belles vignes, les couvents de St-François et de la Madeleine, le prieuré de St-Sulpice, le couvent de Bellevaux, proche de la ville, l'abbaye de Montherond, celle de Ste-Catherine, le Chalet-à-Gobet et la maison dite de l'Évêché, proche de la cathédrale. Moyennant ces largesses, Lausanne renonça à toute idée d'indépendance, reconnut Berne, son ancienne combourgeoise, comme

sa légitime souveraine, devint très zélée pour le régime bernois, et en vint même à persécuter le culte catholique, qu'elle avait d'abord tant soutenu.

Un grand nombre d'autres communes eurent aussi leur part de ces faciles largesses que fit Berne au moyen des biens d'Eglise confisqués, et ces dons sont l'origine des fortunes que beaucoup d'entre elles possèdent encore maintenant. Ainsi Payerne s'était vu enlever tous ses anciens priviléges et traiter en ville sujette : elle reçut de belles terres dans sa banlieue, lesquelles avaient appartenu à l'ancienne abbaye, elle reçut aussi de riches vignobles, qui vinrent s'ajouter à ceux que cette ville possédait déjà antérieurement. Moudon avait aussi beaucoup perdu par le changement de souverain. Pour dédommagement, on lui donna les meubles et l'argenterie de ses deux temples, ainsi que les biens des confréries et les rentes de plusieurs chapelles. A la ville de Vevey, on donna le couvent de la Madeleine, ainsi que les biens de trois confréries. Plusieurs communes au pied du Jura s'enrichirent aux dépens de celui de Romainmôtier. En général les communes reçurent les biens des confréries, sortes d'associations fondées dans l'origine dans le but d'entretenir les pauvres et qui tenaient lieu d'hôpitaux. Ces biens devinrent l'origine de plusieurs de nos bourses actuelles de pauvres.

Les biens, en somme, peu considérables des anciennes cures catholiques, consistant soit en fonds de terre, soit en droits divers, ne furent pas détournés de leur destination, mais affectés à l'entretien des pas-

teurs réformés. Ils constituèrent ainsi des biens d'Église et ont continué à subsister tels quels jusqu'en 1803, où ils ont été incorporés dans le domaine de l'Etat.

Quant aux richesses immenses que renfermaient soit la cathédrale, soit les autres églises de Lausanne, des commissaires de Leurs Excellences vinrent en prendre possession. Pour parer le coup, les chanoines cachèrent le trésor, firent disparaître les titres et répandirent le bruit qu'ils avaient tout donné en garde au seigneur évêque. Les Seigneurs de Berne firent saisir les chanoines et les retinrent en prison jusqu'à ce qu'ils eussent livré tout ce qu'on leur demandait. Le trésor tout entier fut emmené à Berne. Les Lausannois le regardèrent partir avec tristesse. Quelques-uns hasardèrent quelques réclamations, d'ailleurs fort inutiles. Ces richesses devinrent l'origine de ce trésor mystérieux qui fut augmenté d'année en année pendant près de trois siècles par l'or que Leurs Excellences tiraient du Pays de Vaud. Mais le bien mal acquis ne profite pas. Les Seigneurs de Berne ne devaient être que les détenteurs de cette richesse, que nous avons vue tomber en 1798 de leurs mains avares dans les mains prodigues de la République française, se charger sur de nouveaux chariots et partir pour Toulon, où elle devait servir aux armements de l'expédition d'Egypte. Qui l'eût dit? Nos ancêtres croyaient acheter le ciel en donnant leurs biens à la cathédrale de Lausanne, mais ils travaillaient en réalité à préparer des ressources pour une guerre aventureuse et à construire le piédestal sur lequel s'est élevé le trône de Napoléon Bonaparte.

Mais la Réforme ne pouvait point être solidement établie par le renversement des images et des autels et par le pillage des biens d'Eglise : il fallait une base plus solide que celle-là. Or, notre peuple était encore plongé dans l'ignorance, le bigotisme et les superstitions, et, dans sa majorité, il avait les nouvelles doctrines en horreur. Dans les villes, le peuple se rendait dans le temple, mais pour se conduire insolemment et pour y ménager chaque fois quelque nouvel ennui aux prédicateurs. Les notables, imitant l'exemple que leur donnaient les baillis, n'allaient point écouter la parole de Dieu, bien que ces magistrats eussent publié de la part de Leurs Excellences une amende de soixante sous contre quiconque s'absenterait du prêche. Dans les campagnes, les prêtres et les moines, que nous avons vus rester dans le pays, parcouraient les villages, réunissant le peuple dans de secrets conventicules, nourrissant en lui la haine de Berne et de la Réformation, et entretenant toutes les anciennes superstitions. Aussi les femmes continuaient-elles à tourner et à retourner leurs chapelets; dans presque toutes les maisons, on tenait cachées des reliques ou des images des Saints. Les vignes avaient-elles gelé? les prêtres assuraient au peuple que la prédication de l'Evangile en avait été la cause. Avait-on rencontré un ministre de l'Evangile sur son chemin? vite on croyait être sous l'empire de la puissance des ténèbres et l'on courait aux exorciseurs et aux sorciers pour être délivré par eux de ce maléfice.

L'ignorance n'était pas moins grande que la supers-

tition. Sans doute il y avait des hommes qui nous ont laissé des preuves d'un beau savoir. Mais ces connaissances étaient le partage du très petit nombre et le peuple demeurait sans guide, sans instruction et sans écoles. On s'émerveillait, lorsqu'on apprenait d'un homme, qui n'était ni ecclésiastique ni notaire, qu'il savait lire. « Il sait lire, s'écriait-on, il est donc entré dans la dévotion : loué soit Jésus-Christ. » Aussi, en 1537, la ville de Moudon demanda instamment aux Seigneurs de Berne que quelques portions des biens de l'Eglise fussent affectées à l'entretien d'un maître d'école. Leurs Excellences accordèrent aussitôt cette demande, sentant bien que l'instruction populaire était une des bases les plus solides sur lesquelles ils pouvaient fonder leur nouvel édifice. Ce fut là la première école publique établie dans notre pays. Nous ne savons pas ce qu'elles firent pour d'autres communautés, mais si la vieille capitale de la patrie vaudoise avait de tels besoins, quels ne devaient pas être ceux des autres villes et des villages.

Ce furent surtout les jeunes générations que l'on s'efforça de faire entrer dans les voies nouvelles. Une première ordonnance de 1538 portait l'injonction aux pasteurs de donner un soin particulier à l'instruction des enfants; aux pères et aux mères celle d'envoyer leurs enfants au catéchisme dès l'âge de six à quatorze ans; aux baillis celle d'aller de loin en loin exhorter les parents à remplir leur devoir et à tenir leurs enfants sous une discipline chrétienne, sous peine d'être punis dans leurs corps et dans leurs biens. Plus tard,

il fut publié que les parents qui négligeraient d'envoyer leurs enfants au catéchisme seraient punis de la prison les trois premières fois et la quatrième, bannis des terres de Leurs Excellences. Un édit de l'an 1543 renouvela la défense d'aller aux sorciers et aux devins. Il ordonna d'emprisonner les gentilshommes qui s'absenteraient malicieusement du sermon, jusqu'à ce que Leurs Excellences les eussent châtiés. La peine de l'exil était prononcée contre les prêtres et les moines qui persévéreraient dans leur opposition au nouvel ordre de choses.

C'étaient cependant de faibles remèdes que tous ces moyens extérieurs. Le dévouement des pasteurs avançait bien mieux l'œuvre de la Réformation ; nous voulons parler de ceux qui étaient vraiment à la hauteur de la tâche qui leur était imposée. Mais ces pasteurs étaient en petit nombre et très dispersés [1]. La plupart étaient étrangers, pauvres et mal entretenus par le gouvernement [2]. Absorbés qu'ils étaient par la lutte, ils manquaient du temps et des moyens d'ajouter à ce

[1] En 1540, on ne comptait dans tout le Pays de Vaud que 66 pasteurs, 6 diacres et 9 régents. En 1558, ce nombre fut porté à 83. En 1584, on en trouve 102. En 1680, il y en avait 124, et en 1765 on en trouve 165.

[2] Le traitement d'un pasteur fut fixé, en 1541, à 150 florins, 3 muids de froment, 2 d'avoine, un char de vin, le logement, le jardin et 3 ou 4 poses de pré. Le muids de froment était évalué à 24 livres. En 1584, ces pensions furent un peu augmentées ; en 1680, de nouveau quelque peu. En 1702, elles furent réglées à 1250 francs, payables en argent, en grains et en vin.

qu'ils savaient. Toujours en contact avec l'ignorance et la corruption, recevant peu et donnant toujours, ils eussent fini par descendre au niveau du peuple qu'ils enseignaient. Il fallait un enseignement supérieur pour former des pasteurs. C'est dans ce but que fut fondée, en 1537, l'académie de Lausanne, qui devint de plus de très bonne heure une sorte d'autorité directrice de l'Eglise. Berne avait en main pour cela les trésors de la cathédrale, le temporel de l'évêché et les bénéfices du chapitre. En 1540, le collége compléta cette institution.

Ce fut Viret qui fut chargé d'organiser ces établissements. Il avait espéré en faire des institutions dont les lumières se répandraient non-seulement dans le Pays de Vaud, mais encore au dehors et surtout en France, en fournissant à ce pays de jeunes pasteurs instruits et zélés. Dans ce but, sa première pensée fut de faire appeler Farel comme professeur. Mais Leurs Excellences de Berne, qui avaient été bien aises de lancer cet homme à l'avant-garde de la lutte, avaient conçu de la jalousie contre son caractère libre et indépendant et refusèrent les propositions de Viret. Nous verrons d'ailleurs plus tard qu'elles avaient pris en horreur les principes de Calvin sur le gouvernement de l'Eglise, que Farel soutenait avec une grande ardeur. Une couple d'années après, elles furent plus coulantes pour un autre personnage, dont le pasteur de Lausanne leur proposa l'élection, ce fut Théodore de Bèze, aussi un Français réfugié, encore peu connu dans ce moment, mais qui acquit ensuite une grande célé-

brité. Il fut pendant trois ans professeur à l'académie de Lausanne; puis, la querelle sur la question de la discipline ayant surgi, il fut mécontent de l'esprit de tyrannie jalouse que les Seigneurs de Berne apportaient dans leur administration, il quitta cette ville pour se rendre à Genève, où il était appelé comme professeur, et où il resta jusqu'à sa mort, qui eut lieu dans un âge avancé.

Théodore de Bèze fut un homme de hautes capacités, qui avait fait des études extrêmement approfondies et qui se distingua par une grande pureté de vie. Depuis Lausanne et encore plus depuis Genève, il exerça la plus grande et la plus heureuse influence sur l'œuvre de la Réforme, soit dans la Suisse française, soit en France, sa patrie, qu'il n'oublia jamais. C'est à lui que nous devons une de nos prières liturgiques, et voici à quelle occasion. La méchante reine Catherine de Médicis, mère et tutrice du jeune roi Charles IX, avait convoqué, en 1561, le célèbre colloque de Poissy, où les questions en litige entre les catholiques et les protestants devaient être débattues. On avait ordonné aux réformés d'y envoyer des députés. Ils choisirent douze pasteurs, en souvenir des douze apôtres. Théodore de Bèze, quoique établi à Genève, fut appelé en tout premier lieu à représenter les Eglises de sa patrie.

Lorsque l'assemblée fut ouverte, les députés protestants furent invités à s'avancer. Là, en présence de la reine-mère et de son jeune fils Charles IX, du cardinal de Lorraine, de nombreux seigneurs de la cour et de cinquante-deux prélats, revêtus de leurs riches et écla-

tants costumes ecclésiastiques, Théodore de Bèze s'avança à la tête des ministres protestants, revêtus de leurs simples robes noires, et s'agenouillant, la tête nue, à la modeste place qui lui avait été assignée, il prononça cette admirable prière, que nous répétons dans toutes nos églises de langue française au commencement du service, la confession des péchés, et qui produisit sur cette cour irréligieuse et corrompue une impression vive et profonde. Il est remarquable que cette confession des péchés, qui est en usage dans toutes les Eglises parlant français et qui se prononce jusque dans les villages les plus reculés, ait été prononcée pour la première fois devant une reine et un roi catholiques et persécuteurs des protestants, et devant une brillante cour aussi fanatique catholique.

Ce fut aussi à cette époque et sous l'influence de Viret que furent réglées et établies les formes de notre culte. Dans l'origine, Farel et Viret n'avaient admis aucune autre fête religieuse que le dimanche et les fêtes qui tombent sur ce jour-là. Mais, d'abord après l'édit de Réformation, Berne exprima le désir que les jours et les formes du culte fussent les mêmes dans le Pays de Vaud que dans le pays allemand. Trois synodes furent convoqués à Lausanne à peu de distance les uns des autres pour s'occuper de ces divers objets. Dans celui de 1538, on fixa la communion aux jours de Noël, Pâques et Pentecôte. Ce ne fut que plus tard, en 1595, qu'on l'établit aussi en septembre, et en 1655 qu'on l'institua aussi pour le dimanche qui précède ces fêtes.

La liturgie qu'on adopta ne renferma d'abord qu'un

petit nombre de prières et de formulaires. Il y eut une prière pour le culte du dimanche, puis une pour le service des jours ouvriers, et, enfin, des formulaires pour les mariages, les baptêmes et la communion. Ce fut là la première liturgie dite de Calvin, son auteur. Le caté chisme pour les enfants fut aussi dans les premiers temps celui de ce réformateur. Mais nous verrons que Leurs Excellences remplacèrent de très bonne heure (1552) ces deux livres symboliques par d'autres de leur choix.

Ce fut encore dans ce temps, sans toutefois qu'on en puisse préciser exactement l'année, que l'on adopta pour le chant de l'église le recueil de psaumes dont nous nous servons. On ne chantait auparavant que l'oraison dominicale, le symbole des apôtres et les dix commandements; on adopta le psautier actuel. Nous avons l'original de ces psaumes dans l'Ancien Testament. Puis arriva à Genève un poète, Clément Marot, qui avait dû quitter la France en toute hâte pour avoir commis le crime énorme aux yeux de catholiques fanatisés d'avoir traduit en français une quarantaine de psaumes de David. A la prière de Calvin, il en traduisit quelques autres. Puis Théodore de Bèze augmenta ce recueil par la traduction d'un bon nombre de psaumes. Dans le même temps arrivait aussi à Genève un autre Français, réfugié pour cause de religion, Claude Goudimel. Calvin l'engagea à faire la musique des psaumes traduits par Marot. C'est aux travaux de ces deux hommes que nous devons notre recueil actuel. Il est défectueux, sans doute, mais il n'en demeure pas

moins comme un monument respectable de ce qui se fit pour l'Eglise à cette époque mémorable. Goudimel avait encore entrepris d'autres travaux en faveur du culte protestant et peut-être que s'il ne fut pas mort, la partie musicale du culte divin serait plus riche qu'elle ne l'est. Mais, étant rentré en France, il fut jeté en prison à Lyon et périt lors des massacres de la Saint-Barthélemy.

On dut aussi penser de très bonne heure à donner à l'Eglise une organisation extérieure. Mais celle-ci fut plutôt l'organisation du clergé que rien d'autre.

On établit d'abord dans les paroisses des *consistoires*, composés de pasteurs et d'anciens. Mais il ne faut pas se représenter ces corps dans le canton de Vaud comme jouissant d'une grande autorité ecclésiastique et disciplinaire, à l'instar de ceux que Calvin avait établis à Genève. Chez nous, ce fut une simple autorité morale. Les pécheurs qui ne voulaient pas accéder aux exhortations des consistoires devaient simplement être dénoncés aux baillis. Et puis, pendant plusieurs années, il n'y eut de consistoire qu'à Lausanne, probablement faute d'hommes qualifiés pour remplir ces fonctions. Cependant, cette institution s'introduisit peu à peu dans d'autres lieux, et en 1558, le conseil de Berne ordonna, sur les instances de la classe de Lausanne, qu'il en fut établi dans toutes les paroisses. On y adjoignit *des surveillants ou gardiens du consistoire*, qui avaient pour mission de dénoncer à cette autorité les cas qui viendraient à leur connaissance.

Leurs Excellences instituèrent aussi des *colloques*,

qui furent de petites assemblées dans lesquelles les pasteurs voisins les uns des autres devaient se réunir chaque semaine pour s'entretenir d'articles de religion, pour expliquer des passages de la Bible et pour s'occuper de tout ce qui tenait au bien spirituel des paroisses et de l'Eglise.

Les *classes* furent composées à peu près comme elles le sont maintenant de groupes de paroisses plus considérables que les colloques. Dans l'origine, il y en eut sept, savoir celles de Lausanne, de Morges, de Payerne (celle-ci comprenant aussi Morat et le Vully), d'Yverdon et enfin d'Orbe. Puis venaient les deux classes de Gex et de Thonon, soumises, ainsi que les cinq autres, au gouvernement de Leurs Excellences, mais sur lesquelles Genève avait un droit de collature, c'est-à-dire de présentation et de confirmation des pasteurs. Ces deux dernières cessèrent d'exister lorsque, quelques années plus tard, Berne rétrocéda les deux bailliages de Gex et Thonon au duc de Savoie Emmanuel Philibert. Chaque classe élisait dans son sein quatre inspecteurs appelés *jurés*, qui exerçaient en son nom la surveillance sur les pasteurs de l'arrondissement, soit quant à la conduite, soit quant à la manière dont ils exerçaient leurs fonctions. Elles avaient aussi le droit de choisir entre leurs membres un président qui portait le titre de *Doyen* et qui était revêtu d'un assez grand pouvoir d'inspection sur tous les autres membres de la classe, C'était la classe qui élisait les nouveaux pasteurs, mais il fallait, de plus, le consentement des pasteurs de Berne et la sanction du Petit Conseil de Leurs Excellences.

Au commencement, les classes eurent le droit de s'assembler chaque fois que le besoin le demandait. Mais ce droit leur fut ôté en 1558 à la suite des démêlés sur la discipline.

A la tête de toutes les classes se trouvait le *surintendant général des classes*, dont les attributions ne paraissent pas avoir été très déterminées, mais qui avait le droit de convoquer les *Synodes* et de les diriger. Les *Synodes* pouvaient aussi se rassembler selon le besoin. Ils étaient composés de tous les pasteurs des sept classes et se réunissaient tantôt dans une classe et tantôt dans l'autre. Le conseil de Berne pouvait aussi en ordonner la convocation. Depuis 1558, les synodes ne purent plus se rassembler sans l'autorisation de Leurs Excellences et l'on n'y appela plus que les doyens et les jurés. Depuis 1652, ils furent abolis. Les synodes exerçaient aussi une haute surveillance sur la conduite et sur la doctrine des pasteurs, et, chose assez singulière, sur la conduite des seigneurs baillis, ainsi que des employés subalternes de ceux-ci. Mais toutes les assemblées de ces corps étaient soumises à la surveillance des baillis et leurs décisions à la sanction du gouvernement.

Enfin, par le *serment*, les pasteurs s'engageaient à avancer de tout leur pouvoir la gloire de Dieu et le bien de l'Etat de Berne, à rapporter de bonne foi ce qu'ils discerneraient de contraire à la Réforme dans la conduite et dans la doctrine d'autrui, à déclarer avec la même franchise si les baillis travaillaient à la gloire de Dieu et à l'accomplissement de leurs charges, enfin

à garder au sortir des assemblées le secret sur les délibérations.

Telle fut la première organisation de la nouvelle Eglise. On y reconnaît le désir de voir cette institution se relever de ses ruines et les principes de la Réformation prévaloir. On n'y retrouve aucune trace de gouvernement populaire; tous les intérêts ecclésiastiques se réglaient entre les assemblées de pasteurs et le gouvernement. Ceci était conforme au principe de la Réformation telle que l'avait proclamée Zwingli, qui, républicain et vivant dans les meilleurs termes avec son gouvernement, reconnaissait à celui-ci le droit de diriger l'Eglise extérieure. Leurs Excellences s'y rattachaient ou plutôt l'exagéraient, car cela convenait à leurs vues despotiques. Enfin, on aurait difficilement pu organiser un gouvernement de l'Eglise un peu populaire au milieu d'un peuple tel qu'était alors le nôtre, livré à l'ignorance, à la superstition et au bigotisme. C'eut été un moyen assuré de faire échouer la Réforme. Ce fut aussi un article remarquable que celui qui soumettait les assemblées des pasteurs au contrôle des baillis et la conduite des baillis à celui des assemblées pastorales. Les premiers préfets du Pays Romand furent pendant longtemps des hommes de guerre et de rapine, et profondément corrompus. Ils haïssaient pour la plupart les ministres et les mœurs de l'Eglise régénérée. Ce qu'ils ordonnaient au nom de Leurs Excellences, ils étaient les premiers à le tourner en mépris. Ils commandaient, par exemple, sous des peines sévères, la fréquentation des sermons, mais eux et leurs maisons n'avaient garde de

s'y montrer. Les anciens registres de nos classes sont remplis des plaintes, fort inutiles du reste, que conformément à leur serment, les pasteurs ne cessaient de porter contre ces officiers de Leurs Excellences. De bonne heure les pasteurs demandèrent à être déchargés de cette obligation, qui les exposait à mille dangers et à mille tracasseries. Ils racontèrent comment tel bailli, par les mains duquel le pasteur recevait son faible salaire, se plaisait à le lui faire attendre des mois entiers, pour le châtier d'avoir osé dénoncer sa conduite immorale à la classe ou au synode et dans l'espoir de le rendre plus docile. Nos registres classiques de l'époque font d'ailleurs mention de l'inutilité des plaintes qui étaient faites. Il fallait que la mesure des iniquités fut plus que comble pour qu'un seigneur bailli reçut le prix de ses œuvres. Nous devons cependant dire qu'ils le reçurent quelques fois.

Bien des luttes eurent encore lieu pendant de nombreuses années ; le peuple montra longtemps un grand attachement pour les anciens usages papistes ; malgré les plus sévères défenses et des punitions très rigoureuses, plusieurs des prêtres qui étaient restés dans le pays disaient la messe en secret devant un nombreux auditoire ; bien des années après celle de laquelle nous datons la Réformation, il était de nombreux villages où, malgré les édits, personne n'avait encore entendu le sermon. Mais enfin, tout dût céder devant la volonté ferme qui dominait le pays. Le conseil de Lausanne, qui en était revenu à la tolérance et peut-être à quelque chose de plus envers les catholiques, fut censuré

et menacé de la perte des priviléges de la ville, si les prêtres papistes n'étaient pas expulsés de sa juridiction. Lutry, Cully, et St-Saphorin, entachés de papisme, furent fortement menacés, et comme ni défenses, ni menaces ne pouvaient empêcher le peuple de continuer ses dévotions dans les anciennes chapelles catholiques, les portes de ces édifices furent murées. Mais ce qui contribua beaucoup plus efficacement que toutes ces rigueurs à faire de notre peuple vaudois un peuple protestant de cœur, de bigot catholique qu'il était naguère, ce furent le zèle infatigable des pasteurs et la puissance de la vérité de l'Evangile, qui amenèrent à leur suite le progrès des lumières. Enfin nous aurons lieu de voir surgir de nouvelles circonstances, qui devinrent entre les mains de Dieu des instruments pour faire triompher la vérité au milieu de nous.

Un autre grand obstacle à la Réformation existait encore dans le Pays de Vaud, c'étaient les bailliages communs de Grandson, d'Orbe et d'Echallens. Nous savons qu'un traité conclu entre Berne et Fribourg assurait aux deux cultes la protection des villes souveraines. A l'époque où il avait été fait, il était tout à l'avantage de la Réformation, mais depuis il était devenu un grand obstacle aux nouvelles idées. Le culte catholique ne pouvant être aboli dans ces bailliages, beaucoup de prêtres s'y réfugièrent, on y voyait constamment accourir un grand nombre des gens des bailliages protestants du voisinage pour prendre part à un culte qui leur était cher, et ainsi la foi catholique se maintenait dans les paroisses où elle était proscrite.

Aussi les efforts des réformateurs se dirigèrent-ils avec une grande ardeur contre ces paroisses catholiques ou mixtes des bailliages communs. Des luttes prolongées et de graves désordres en furent la conséquence. Nous avons déjà vu ces troubles exister à Orbe et à Grandson; ils y continuèrent pendant longtemps, parce que les partis y étaient à peu près d'égale force. Les deux villes souveraines y envoyèrent, il est vrai, des commissaires pour y rétablir l'ordre; mais les commissaires bernois favorisaient les réformés en tout et partout et leur donnaient gain de cause, jusque dans leurs torts les plus réels. Les commissaires fribourgeois, au contraire, se montraient faibles et chancelants; ils redoutaient le puissant ascendant de Berne. Enfin, on convint de part et d'autre de faire voter les populations, c'était ce qu'on appelait *faire le plus*. A Oulens, dans le bailliage d'Echallens, à Orbe, à Grandson, à St-Maurice et ailleurs, les réformés se trouvèrent les plus nombreux et le culte catholique fut définitivement aboli. Ailleurs *le plus* fut favorable aux papistes, mais, en vertu du traité de 1532, les réformés gardèrent leur culte.

Cependant Berne redoutait des difficultés avec Fribourg au sujet des biens d'Eglise de ces bailliages, mais les choses s'arrangèrent à l'amiable de la manière suivante. Tous les couvents avec leurs propriétés, tous les ornements d'église, tout, en un mot, ce dont on pouvait tirer parti fut vendu, sans égard aux réclamations des donateurs, parmi lesquels plusieurs vivaient encore, ou du moins leurs enfants. On ne laissa que ce qui était

strictement nécessaire pour l'entretien des pasteurs réformés. Le produit de toutes ces ventes fut partagé entre les deux villes de Berne et de Fribourg. C'était, en définitive, ce que Berne voulait en forçant la Réformation de prendre pied parmi nous, et quant à Fribourg, la dépouille des biens de ses sujets du Pays de Vaud la consola facilement de leur changement de religion. Nous avons déjà vu ce Fribourg, zélé papiste, fermer les yeux sur tous les faits et gestes des Bernois, lorsqu'après la conquête, ceux-ci lui firent présent de Bulle, La Roche et Albeuve, dont ils avaient dépossédé l'évêque de Lausanne. Tout à l'heure, nous les verrons encore s'arranger en bons amis, quand il s'agira de déposséder le comte de Gruyère et de se partager ses dépouilles. Les questions de religion ne feront pas obstacle.

Voilà comment la Réformation devint dominante dans les deux bailliages communs d'Orbe et de Grandson. On se demande comment le catholicisme a pu se maintenir dans celui d'Echallens. C'est que les paroisses de ce bailliage étaient assez pauvres; il n'y existait ni riche prieuré, ni grosse abbaye, ni couvent possesseur de belles propriétés qui pussent tenter la cupidité de Leurs Excellences de Berne et de Fribourg. Cela étant, c'étaient des âmes dont on s'occupait assez peu. On ne se mettait guère en peine qu'elles se damnassent dans les ténèbres du papisme ou qu'elles devinssent la proie du démon de l'hérésie; il n'y avait pas de biens d'Eglise à confisquer, on leur laissa la liberté de leur culte.

Il y avait encore une autre conquête que convoitaient vivement les seigneurs bernois et fribourgeois, c'était celle des terres des comtes de Gruyère. D'après le système de morcellement qui existait alors, ces princes possédaient la Gruyère avec le château où ils résidaient quand ils n'étaient pas absents du pays, puis le Pays d'Enhaut, puis la seigneurie d'Oron et de Palézieux, enfin la seigneurie d'Aubonne. Michel, le dernier comte, s'était ruiné en vivant dans le faste à la cour de l'empereur Charles-Quint et à celle du roi François Ier. Il avait contracté des dettes énormes à Berne et à Fribourg. La fortune se tourna contre lui: il fut abandonné par les deux monarques et surtout par François Ier, auquel il avait montré tant de dévouement. L'occasion était trop favorable pour que Berne et Fribourg n'en profitassent pas avec empressement pour augmenter leur domaines. Sous prétexte d'être payés des dettes que Michel avait auprès d'eux, ils envahirent ses terres, et le pauvre comte fut obligé de s'enfuir de la Suisse et d'aller terminer ses jours en Bourgogne. Fribourg s'empara de toute la Gruyère jusqu'à la Tine. Berne occupa les terres de Château-d'Oex, Rossinière, Rougemont et Gessenay. Enfin la baronnie d'Aubonne, ainsi que celles d'Oron et de Palézieux, servirent à arrondir leur précédente conquête. En même temps elle imposa la Réforme à toutes les populations de ses nouveaux domaines. Au contraire, toutes les terres qui furent incorporées à Fribourg restèrent catholiques. Il va sans dire que cet édit de réformation amena aussi à sa suite la confiscation de tous les biens d'Eglise au

profit des nouveaux seigneurs. Cette fois Fribourg n'y participa pas; il avait déjà obtenu une assez belle part par l'annexion de la Gruyère.

CHAPITRE V

Coup d'œil sur les événements qui précèdent.

Nous venons d'assister à l'accomplissement de deux événements d'une portée immense pour notre pays et dont l'influence se fait encore puissamment sentir à l'heure qu'il est. Reportons un peu nos regards en arrière pour en apprécier la marche et la valeur. Ces deux événements sont la conquête et la Réformation.

Un peuple petit, il est vrai, mais d'un grand renom de valeur, vient d'être conquis par un autre peuple, son voisin et naguère son allié, et cette conquête n'a pas coûté la perte d'un seul homme à l'armée victorieuse. Il a suffi pour celle-ci d'une simple promenade militaire. Ce peuple passait avec raison pour attaché à ses princes et le voilà maintenant qui laisse faire et laisse passer et se donne au premier occupant. Nulle part, excepté à Yverdon, on ne fait mine de vouloir opposer la moindre résistance et encore les velléités yverdonnoises disparaissent-elles bientôt. L'histoire ne présente pas beaucoup de faits semblables. Les Vaudois avaient-ils peut-être dégénéré de cette antique valeur qu'ils ont montrée dans des temps plus difficiles, quand

les Germains, l'empereur à leur tête, pénétrèrent chez eux avec une formidable puissance, sans cependant pouvoir les dompter, et qu'ils montreront encore plus tard sur maint champ de bataille? Oh! nullement. Pour bien se rendre compte de cet événement, il faut se faire une juste idée de l'état des choses à cette époque. Les armes n'ont point été égales. D'un côté, c'était une armée qui s'avançait, marchant comme un seul homme et conduite par une volonté unique et énergique, celle du gouvernement de Berne personnifié dans le général Naegeli; d'un autre côté, il n'existait que des membres épars, sans aucun corps de nation. Or, que fera la main, que fera le pied, si le cœur ne fait pas ses fonctions et si la tête ne régit pas tout le corps? Or une tête, c'est-à-dire une volonté unique, manqua alors à notre patrie.

A l'époque de la conquête, le Pays de Vaud était partagé entre cinq souverains différents. Les Bernois possédaient déjà depuis des temps antérieurs les quatre mandements du district d'Aigle. Il ne pouvait y avoir aucune résistance à espérer de ce côté là. Ils possédaient de plus, en commun avec Fribourg, les bailliages d'Echallens, d'Orbe et de Grandson; or, si Fribourg devait voir la conquête d'un œil jaloux, la crainte qu'inspirait Berne devait neutraliser tout désir d'opposition. L'armée conquérante n'avait donc rien à redouter de la population de ces districts.

Venait maintenant le duc de Savoie, et c'était surtout à lui qu'on en voulait. Mais depuis longtemps ces princes ne se mettent plus beaucoup en peine de leurs

terres du Pays de Vaud. Ils en ont déjà vendu une partie et hypothéqué une autre. Ils n'habitent plus la Savoie ; ils sont allés s'établir à Turin et sont devenus des princes italiens. Ils ne repassent les Alpes que pour venir demander des subsides au peuple. Le duc actuel, Charles, est malheureux, et cependant l'affection de ses peuples ne l'a point encore abandonné. Au moment de l'arrivée de l'arméc bernoise, il n'aurait eu qu'à se montrer et à donner des ordres et il en aurait fait l'expérience. Yverdon se préparait à se bien défendre; Moudon ne s'est rendu que parce que, ne recevant aucun ordre du prince, elle a été privée des moyens de lui montrer sa fidélité; Vevey, qui était sous la suzeraineté du duc, et Lavaux, qui avait d'ailleurs de nombreuses relations avec lui, se soulevaient en masse s'il eut seulement fait entendre sa voix contre ses hérétiques agresseurs. Alors Fribourg et les autres cantons n'eussent pas hésité à se montrer et Berne se fut vue contrainte de lâcher sa proie et d'abandonner sa conquête. Mais aucun commandement ne fut donné, aucune mesure ne fut prise, aucun point d'appui ne fut offert. aucune voix ne demanda du secours. L'armée du duc ne se montra que pour donner au pays le spectacle de sa fuite précipitée et pour le livrer à l'ennemi. Le duc de Savoie avait donc vraiment abandonné ses sujets du Pays de Vaud, et ceux-ci se jetèrent dans les bras de leurs conquérants ou bien les laissèrent faire.

Un quatrième souverain qui dominait sur notre patrie était l'évêque de Lausanne. Mais nous l'avons vu, si

les Vaudois étaient alors plongés dans le papisme, ils étaient pourtant désenchantés de leurs prêtres. Ils étaient fatigués des luttes continuelles qu'ils avaient à soutenir contre leur seigneur évêque, qui ne cessait de les harceler par ses prétentions orgueilleuses et égoïstes. L'évêque sentait qu'il avait perdu l'affection de ses sujets; aussi, dès que Naegeli s'approcha de Lausanne avec son armée, se hâta-t-il d'abandonner son siége épiscopal et de s'enfuir en Italie. Lausanne, privée de son chef, fut aussi comme un corps sans âme et laissa faire. Si l'évêque était demeuré ferme à son poste, s'il avait organisé une sérieuse résistance, les Lausannois et tous ses autres sujets se seraient encore ralliés autour de lui et lui auraient prêté main forte, malgré leurs justes griefs. Le prince évêque aurait peut-être ainsi pu opérer une redoutable réaction contre Berne et sauver tout le pays de la conquête. Il ne le voulut pas; il abandonna son poste au moment du danger et le perdit pour toujours. Son heure avait sans doute sonné dans les décrets de Dieu, qui voulait amener notre patrie à la lumière de l'Evangile. Bénissons-le pour ses miséricordes envers nous. Si l'évêque avait sérieusement résisté, nous serions peut-être encore catholiques.

Enfin, un dernier souvèrain qui dominait sur le pays était le comte de Gruyère; mais, d'après ce que nous savons de lui, aucune résistance sérieuse ne pouvait venir de sa part. Ses possessions étaient trop peu nombreuses et trop morcelées; le gouvernement de Berne était son créancier pour des sommes considérables et il

passait tout son temps à la cour de souverains étrangers. Aussi lui-même, quand son heure eut à son tour sonné, fut-il fort peu regretté de ses sujets.

Outre toutes ces causes de manque d'unité dans notre pays, il en existait encore une autre d'un genre différent, mais dont l'influence dissolvante ne fut pas moins forte, c'est que chaque ville formait pour ainsi dire un petit Etat à part par les priviléges et les immunités particulières qu'elle possédait. De cette façon chacun ne pensait qu'à soi, point d'esprit et de sentiment communs, point de vie d'ensemble; c'était l'esprit de clocher dans toute sa crudité. Alors nos villes, se voyant abandonnées, les unes par leur duc de Savoie, les autres par leur prince évêque, leur pensées se reportèrent avec force sur elles-mêmes. Elles ne s'occupèrent plus qu'à sauver leurs priviléges; pour cela, il fallait promptement faire acte de soumission. Yverdon n'avait-elle pas perdu tous ses priviléges par sa tentative de résistance? Mais hélas! l'expérience ne tarda pas à montrer combien ce moyen était illusoire. Berne sut enlever peu à peu tous les priviléges et toutes les franchises des villes, même des plus soumises et des plus dociles. L'esprit d'égoïsme et de localité est bien trompeur. Le peuple vaudois a pu apprendre ce qu'une nation sacrifie en laissant relâcher tous ses liens, en se livrant à son insouciante sécurité, en cédant à l'esprit de faction, de localité et d'indifférence pour la patrie commune. La conquête est venue lui apprendre ce que doit perdre tout peuple qui s'abandonne lui-même. Elle a moins été le fruit de la discipline, du bon ordre et

du courage de l'armée conquérante, qu'elle n'a été celui de l'inertie du peuple vaudois. C'est nous-mêmes qui avons donné à l'étranger la victoire sur nous. Berne a usé de sa victoire avec peu de générosité; elle en a profité pour satisfaire son avarice et son goût pour la domination. Elle a usé de son droit à la rigueur. Ne nous en plaignons pas, nous nous sommes laissés conquérir. Mais le temps des rétributions devait aussi arriver; Dieu n'avait point abandonné notre beau pays, il a su faire tourner à notre bien le mal qu'on nous avait fait et Berne a moissonné ce qu'elle avait semé.

Le second événement que nous avons raconté, c'est la transformation de la société religieuse, la Réformation. A l'époque en question, l'Europe entière était dans un grand état de fermentation. Sans parler des guerres qui avaient ensanglanté plusieurs champs de bataille, l'Eglise était tombée dans un profond état d'avilissement. Les papes l'avaient courbée sous le joug d'une honteuse servitude; l'ignorance et les superstitions de tous les genres l'avaient envahie. On n'y reconnaissait presque plus un seul trait de cette Eglise primitive qui s'était montrée si forte et si belle. Mais toutes les personnes qui réfléchissaient un peu éprouvaient le besoin de voir la société religieuse renouvelée et transformée, et de mettre un frein à la tyrannie du pape et de ses agents, ainsi qu'aux criants et honteux abus qui s'y étaient introduits. Il y avait donc en présence et en lutte deux principes très opposés l'un à l'autre: le papisme avec son abandon de l'Evangile, sa tyrannie, ses superstitions, son ignorance, ses ténèbres

et sa profonde corruption, puis la Réformation, qui proclamait un sincère retour à l'Evangile, la civilisation, la lumière et la liberté. Le premier était depuis de nombreux siècles personnifié par le pape et ses créatures; le second n'avait jamais été complétement étouffé, mais, soit qu'il n'eut pas encore gagné assez d'adhérents, soit qu'il n'eut pas trouvé des hommes suffisamment qualifiés pour lui servir de représentants, soit pour ces deux raisons réunies, il n'avait pu faire valoir ses droits avec efficacité. Dès lors il a gagné du terrain, et, proclamé à haute voix par nos puissants réformateurs, il cherche à envahir l'Eglise entière pour la régénérer. Une lutte terrible s'est engagée, le papisme attaqué et battu en brèche par les redoutables armes de la Parole de Dieu a cherché à se défendre avec des armes mondaines; il a élevé des bûchers et dressé des échafauds Le cœur frissonne à la pensée des horreurs que le papisme a commises presque partout pour se défendre contre les envahissements de la Réforme.

Cet état de fermentation existait aussi en Suisse. De terribles luttes y avaient déjà eu lieu; mais enfin la Réformation, bien qu'elle eût subi un rude échec sur le champ de bataille de Cappel, avait cependant remporté une éclatante victoire dans plusieurs cantons.

Il était impossible que le Pays de Vaud ne participât pas un peu à ce mouvement des esprits. Sans doute, la très forte majorité de ses habitants était profondément attachée à toutes les superstitions du papisme. Mais, d'un autre côté, l'évêque de Lausanne avait irrité

beaucoup de gens par ses prétentions, et les prêtres s'étaient aliéné beaucoup de cœurs par leur ignorance et leur corruption. On parlait de ce qui se passait dans d'autres parties de la Suisse; plusieurs écrits des réformateurs pénétraient dans nos villes et étaient lus, malgré les sévères défenses qui avaient été faites. Il s'était donc formé, et nous l'avons vu, tout un parti désireux d'un nouvel ordre de choses. Ce parti existait non point parmi la noblesse, gens d'épée pour la plupart, peu soucieux au fond des intérêts de la religion, très aristocratiques et très attachés à leurs princes par leurs intérêts. Il n'existait pas non plus parmi les basses classes des villes, fort corrompues comme partout ailleurs, non plus que parmi le peuple des campagnes, trop ignorant et trop bigot. Mais il s'était formé dans la bourgeoisie des villes où se trouvaient en définitive le peu de lumières qui existassent parmi nous. C'était ce parti qui, déjà antérieurement, avait appuyé les premiers efforts de Farel et de Viret, ainsi que de tous ceux qui avaient travaillé dans le même sens. Il fut comprimé pendant longtemps, car nous avons vu que nos deux réformateurs quittèrent momentanément le pays, trouvant qu'il n'y avait rien à faire. Mais c'était le parti de la lumière et l'avenir était pour lui.

Arriva maintenant la conquête. Les Bernois étaient d'ardents promoteurs de la Réforme, dont ils espéraient tirer bon parti pour la satisfaction de leurs vues mondaines. Alors les Vaudois, qui penchaient pour les nouvelles idées, reprirent courage et se rattachèrent aux conquérants. Farel et Viret revinrent de Genève,

d'autres réformateurs travaillèrent de concert avec eux, et le principe de la Réforme, soutenu par le gouvernement politique, qui n'en avait cependant pas compris toutes les conséquences, fut proclamé partout.

Mais comment put-il l'être aussi facilement? D'où vint que les luttes sanglantes qu'on voyait s'accomplir ailleurs n'eurent pas lieu chez nous malgré l'attachement de nos populations au catholicisme! Voilà une question assez importante. Nous expliquerons la chose par des raisons plus ou moins semblables à celles que nous avons vues à propos de la conquête. Le catholicisme comptait un parti très-nombreux, il est vrai, mais ce parti était sans force et désorganisé, faute d'un chef. Nous savons que le duc de Savoie avait abandonné ses terres du Pays de Vaud. L'évêque de Lausanne, ce représentant officiel du catholicisme dans notre pays, s'il fut resté à son poste, aurait pu soulever et attirer à lui la majorité de la population s'il l'eût appelée au nom du catholicisme. Il aurait probablement rallié autour de lui une foule de catholiques des bailliages que Naegeli venait de conquérir sur le duc de Savoie. Il aurait ainsi suscité de terribles embarras à Berne et aurait en tout cas engagé une lutte redoutable. Il n'en fit rien; il se hâta de s'enfuir de son château de Saint-Maire à l'approche de l'armée bernoise, et le parti catholique se vit privé de son chef naturel. Ce n'étaient pas les prêtres qui pouvaient prendre sa place et relever l'étendard du catholicisme qu'il avait laissé tomber. Ils étaient trop ignorants, trop nuls et trop peu considérés pour cela.

D'un autre côté, le parti de la Réforme comptait dans ses rangs des gens aussi éclairés qu'on pouvait l'être alors. Ce parti était soutenu par la volonté puissante du gouvernement de Berne, par Farel, par Viret et par d'autres ministres savants dans la parole de Dieu et dans beaucoup d'autres sciences. Il avait donc des points d'appui que n'avaient pas les catholiques. Aussi grandit-il très rapidement et se grossit-il d'une foule de gens que leurs lumières, leur conviction ou leurs intérêts rattachaient au nouvel ordre de choses. Il se montra en même temps courageux et énergique pour agir. Que pouvait maintenant faire le parti catholique au milieu de tout cela? il était impuissant et il dut forcément se soumettre; il diminua d'autant plus rapidement que, sous l'influence de l'Evangile, la civilisation fit davantage de progrès. Voilà pourquoi les querelles religieuses, qui ailleurs firent couler tant de sang, furent réduites chez nous aux plus minces proportions. Bénissons-en Dieu du fond de nos cœurs et reconnaissons qu'en cela le Seigneur a bien aimé notre pays.

La Réformatiou du Pays de Vaud, bien qu'appuyée par un parti plus ou moins nombreux, fut imposée par la contrainte, et un pareil moyen ne saurait être justifié. De plus, il est vrai de dire qu'en agissant ainsi, Leurs Excellences furent bien moins poussées par l'intérêt de notre pays et de la religion que par l'espoir de s'emparer des biens de l'Eglise catholique vaudoise: témoins les richesses de la cathédrale qui furent enmenées à Berne; témoins encore ces deux bailliages

communs d'Orbe et de Grandson, dont les deux gouvernements dominateurs se partagèrent les dépouilles; témoin encore ce bailliage d'Echallens, qu'on laissa dans le catholicisme parce qu'il n'y avait pas de richesses d'Eglise qui valussent la peine d'être confisquées. Mais le Seigneur, qui sait toujours tirer le bien du mal que commettent ses créatures, a fait servir au plus grand avantage de notre pays cette œuvre, qui ne fut dans l'origine pas autre chose de la part de la majorité de nos gouvernants qu'une œuvre d'iniquité et de spoliation. C'est à dater de ce moment que les lumières et la civilisation se sont introduites dans notre pays, et cette civilisation y a fait des progrès à mesure que l'Evangile y a été connu et apprécié. Le canton de Vaud, réformé en religion et libre en politique, peut être compté parmi les plus heureux pays du monde. Mais sachons nous rendre dignes de notre bonheur par notre reconnaissance envers l'Auteur de toute grâce excellente et de tout don parfait, ainsi que par notre soumission aux lois de l'Evangile. Voilà le protecteur le plus assuré de tous ces biens précieux dont nous jouissons.

CHAPITRE VI

Discussions relatives à la discipline et asservissement de l'Eglise.

La période dans laquelle nous entrons est triste; elle est marquée par des luttes et par des dissensions intestines qui s'élevèrent entrele clergé vaudois et le gouvernement de Berne et au milieu desquelles l'esprit chrétien, encore si mal affermi dans notre Eglise, eut beaucoup à souffrir.

Pendant une vingtaine d'années depuis la Réformation et la conquête, les choses marchèrent dans le Pays de Vaud d'une manière convenable. Le gouvernement bernois avait besoin d'affermir son pouvoir et de gagner des partisans, et il ménageait les susceptibilités nationales. Il avait aussi besoin de consolider la Réformation, qui l'était encore fort peu, et il cherchait à vivre dans de bons termes avec la nouvelle Eglise. Sans doute les Seigneurs de Berne ne lui avaient pas donné une organisation populaire à la façon de celle que reçurent les Eglises réformées et organisées sous l'influence de Calvin; mais c'étaient là des idées qui n'entraient pas dans leurs vues. Avec cela, ils gouvernaient l'Eglise

vaudoise avec prudence et ménagements, et laissaient aux pasteurs une assez grande liberté d'action.

Durant cette courte, mais pénible période, Viret exerça à Lausanne un ministère très béni pour la cause de la Réformation et de l'Evangile. Il y avait dans cette ville beaucoup de mal sous plusieurs points de vue; mais par son caractère affable, doux et prudent en même temps que ferme, notre réformateur se fit aimer et respecter de ceux-là mêmes qui se conformaient le moins à ses enseignements. Beaucoup de pasteurs de la nouvelle Eglise laissaient à désirer sous bien des rapports; Viret fut pour eux tous un modèle vivant, un centre de lumière dont les rayons bienfaisants les éclairaient d'une douce clarté. En même temps sa droiture éprouvée lui avait attiré le respect et la considération des autorités de Berne.

Outre ses fonctions pastorales, Viret était encore chargé de celles de professeur de théologie dans la nouvelle académie. Il recevait de plus ses jeunes élèves dans sa maison, afin de compléter son enseignement académique par un enseignement et des exercices particuliers. A côté de tous ces travaux, il trouva aussi du temps, non-seulement pour soutenir sa nombreuse correspondance, mais aussi pour composer ou achever plusieurs ouvrages importants qu'il publia à cette époque. En 1538, il avait épousé Elisabeth Turtaz, d'Orbe. Elle mourut en 1546, et, l'année suivante, il se remaria avec la fille d'un bourgeois de Genève. Enfin, ce fut en 1549 qu'il obtint de Leurs Excellences la nomination de Théodore de Bèze comme professeur à l'académie, ce

qui lui procura un fidèle et dévoué ami, en même temps qu'un excellent collaborateur.

Ce fut aussi pendant ces mêmes années que Viret fut appelé à remplacer Calvin à Genève. Nous savons que le réformateur genevois avait été chassé de cette ville avec Farel. Après la chute du parti qui lui était opposé, il fut rappelé, mais il refusa pendant un temps de revenir. Toutefois, il recommanda qu'on appelât Viret. Le nouveau gouvernement pria celui de Berne de lui céder le pasteur de Lausanne, et Leurs Excellences accordèrent à celui-ci une permission pour six mois, ce qui remplit Calvin de joie. A Genève, Viret déploya une activité bénie. Ses prédications si vivantes de foi, si douces et si onctueuses furent plus goûtées que les sévères sermons de Calvin. Cependant il ne tarda pas à reconnaître la nécessité du retour du grand réformateur et, plus que personne, il contribua, soit à engager les conseils à faire les démarches nécessaires, soit à y décider son ami. Calvin, étant revenu, aurait aimé voir Viret auprès de lui, mais Leurs Excellences le rappelèrent à Lausanne, où le vénérable pasteur poursuivit sa vocation, bien que l'exercice du ministère à Genève auprès de son ami lui présentât beaucoup d'attraits.

De pénibles luttes l'attendaient à Lausanne, car l'état de choses qui avait subsisté jusqu'alors ne pouvait plus durer longtemps.

En effet, lorsque l'Eglise est absorbée par le pouvoir politique et que celui-ci veut la conduire comme à la lisière, il doit nécessairement en résulter des frotte-

ments. La société politique et la société religieuse ont bien des intérêts communs; elles offrent de nombreux points de contact; elles doivent donc vivre comme deux bonnes sœurs unies l'une à l'autre; cependant leurs caractères fondamentaux diffèrent trop l'une de l'autre pour qu'elles puissent sans danger être confondus l'une dans l'autre. S'il en est ainsi, la paix pourra subsister pendant un temps plus ou moins long, mais tôt ou tard le moment arrivera où elle sera troublée. C'est ce qui se montra dans la nouvelle Eglise vaudoise où l'on vit naître de graves débats.

Ces débats présentèrent toujours ce caractère particulier, que, vu l'absence d'une organisation un peu populaire de l'Eglise, ils restèrent presque toujours enfermés dans le cercle étroit du gouvernement et du clergé, et que le peuple n'y prit pas une bien grande part. C'est un des résultats presqu'inévitables d'une organisation semblable à celle de l'Eglise vaudoise, ou du césaropapisme, d'amener l'indifférence à sa suite. Aussi presque toute l'histoire de l'Eglise de notre pays se résume-t-elle à être celle du clergé et de ses rapports avec le gouvernement. On n'y trouve point, comme ailleurs, de ces actes populaires qui attestent que le peuple a la conscience de sa qualité de membre de l'Eglise.

Pour nous faire une idée exacte de toutes ces choses, transportons-nous pendant quelques instants à une petite distance de chez nous, à Genève. Cette ville avait conquis sa liberté sur les ducs de Savoie : elle avait embrassé la Réforme par conviction et voyait son importance et sa prospérité grandir chaque jour. Mais elle

renfermait dans sa population des éléments très-différents et même très-opposés. Il y avait d'abord les anciens Genevois, papistes convertis d'hier, gens dont un bon nombre étaient passablement corrompus au fond du cœur et qui profitaient de leur nouvelle liberté comme d'un prétexte pour mal faire et pour se livrer à leurs penchants déréglés. D'un autre côté, cette ville était devenue le refuge d'une foule de protestants de divers pays, qui avaient fui les persécutions dont ils étaient menacés dans leur patrie. Beaucoup de ces étrangers apportèrent avec eux une grande austérité de mœurs et de principes théologiques, plusieurs même un puritanisme poussé à un point excessif. Lorsqu'ils furent devenus pour la plupart citoyens de Genève, ils donnèrent à cette ville un aspect tout nouveau et à ses conseils un rigorisme qui irrita une partie de la population.

Calvin, qui dirigeait alors l'opinion publique, était sévère pour les autres comme pour lui-même, et il favorisa de toute son influence ce rigorisme apporté par quelques étrangers. Il fut fortement secondé par son collègue Farel. Calvin, après avoir donné à l'Eglise de cette ville une organisation convenable et dont la base reposait sur le peuple lui-même de l'Eglise, fit instituer un *Consistoire* composé de six ecclésiastiques et de douze laïques, appelés *Anciens*, lequel devait veiller à la pureté de la foi et des mœurs. Les censures du tribunal s'exercèrent sur les moindres actions et les moindres discours, et les châtiments qu'il provoqua furent souvent de la plus grande rigueur. Nul citoyen n'en fut exempt, ni par sa position, ni par l'importance de ses

fonctions ; tout dut plier devant cette police appelée *discipline ecclésiastique*. Des femmes de haut rang furent emprisonnées pour avoir montré trop de luxe dans leurs vêtements. Un magistrat fut privé de son emploi et condamné à deux mois de prison, parce que sa vie éta t équivoque et qu'il était lié avec des ennemis de Calvin. Jérôme Bolsec fut incarcéré, puis banni pour s'être opposé aux doctrines par trop absolues du réformateur sur la prédestination. Jaques Greut eut la tête tranchée pour avoir écrit des lettres impies et des vers libertins, et pour avoir travaillé à renverser les ordonnances ecclésiastiques. Michel Servet fut brûlé vif pour avoir attaqué dans des écrits et par des discours l'un des grands dogmes de la foi, celui de la Trinité et avoir ainsi nié la divinité du Sauveur. Un certain nombre de personnes qui voulurent se soustraire à ce joug de fer furent flétries du nom de *Libertins*, et Calvin les poursuivit jusqu'à ce que la rigueur de ses censures et la crainte des châtiments eussent fait disparaître toute leur opposition. Plusieurs d'entr'eux préférèrent quitter la ville et se réfugièrent sur les terres de Leurs Excellences, qui, étant fort mal disposées en faveur de ce système, leur donnèrent asile et leur témoignèrent une grande faveur.

Le consistoire n'avait, il est vrai, pas à sa disposition le pouvoir d'infliger des peines corporelles, mais il renvoyait au gouvernement les cas les plus graves avec son avis, que le conseil mettait toujours à exécution. Le pouvoir politique s'était donc fait l'exécuteur des sentences du pouvoir ecclésiastique. Et puis l'excom-

munication étant admise, les exclusions de la Sainte-Cène étaient très-fréquentes et les sévères réformateurs ne craignaient pas de censurer depuis la chaire tous les vicieux en les nommant même devant toute l'assemblée. Encore ici, ils ne ménageaient personne et ne faisaient acception de qui que ce fût. Dans tout cela, Calvin agissait avec une fermeté inébranlable; il voulait introduire l'Evangile dans la vie pratique et il ne craignait rien pour arriver à son but. Et puis, s'il était sévère pour les autres, il l'était encore plus pour lui-même; il marchait le premier dans la route où il voulait qu'on marchât et cela lui soumettait les esprits et les cœurs; les plus rebelles étaient obligés de plier. Aussi l'Eglise de Genève s'assit-elle sur des bases solides; l'ordre se rétablit partout et une grande prospérité devint générale.

Toutefois, on peut élever de graves objections contre cette discipline ecclésiastique, tout en convenant des bons effets qu'elle peut produire dans certaines circonstances données. Elle semble d'abord résoudre la question si difficile de la suprématie de l'Eglise sur l'Etat, car, avec elle, le gouvernement politique devient l'exécuteur des sentences des conseils de l'Eglise. Elle s'exerce surtout par des moyens extérieurs et en cela ne paraît pas très conforme à l'esprit de l'Evangile, qui veut avant tout agir sur les cœurs. Avec ses excommunications et les autres moyens qu'elle emploie, de pauvres péagers seront souvent repoussés et punis, bien qu'ils soient repentants au fond du cœur, tandis que l'orgueilleux, mais adroit pharisien sera accueilli avec

faveur. Elle est aussi en opposition avec le principe proclamé par la Réformation, celui des Eglises de multitude, qui doivent nécessairement renfermer beaucoup d'ivraie à côté du bon grain ; elle n'est admissible que dans des communautés dissidentes resserrées dans le cercle étroit d'un petit nombre de personnes. Enfin, ces punitions pour cause d'hérésie sont en opposition directe avec le principe du libre examen et de la liberté de conscience proclamé par la Réforme ; c'est un tribut payé aux vieux errements du papisme.

Quoiqu'il en soit, dès l'origine de notre Eglise réformée, cette discipline ecclésiastique fut admise dans une mesure plus ou moins complète dans toutes les Eglises qui s'étaient réformées et constituées sous l'influence de Calvin, en France, en Ecosse, dans les Pays-Bas. Il en fut autrement de celles qui se réformèrent sous l'influence de Zwingli. Ce réformateur fut moins rigoureux que Calvin et il repoussa la discipline et l'excommunication. On ne peut en effet pas donner le nom de discipline à ces espèces de tribunaux de mœurs qui furent établis dans quelques cantons, et dont les attributions presque uniques consistaient à s'occuper d'affaires matrimoniales et encore toujours d'après des instructions données par le gouvernement. Cependant à Bâle, OEcolompade avait voulu essayer d'introduire la discipline et l'excommunication, mais après une année d'essai, il fut forcé d'abandonner ce système, qui ne lui avait produit que de fâcheux résultats.

Le clergé du Pays de Vaud était très divisé de vues. Toutefois, la majorité de ses membres, Viret à leur tête,

subissaient l'influence de Genève et partageaient les principes de Calvin et de Farel au sujet de la discipline et de l'excommunication. Ils auraient aimé l'introduire dans leur nouvelle Eglise comme un moyen efficace d'y ramener l'ordre et les bonnes mœurs. Les choses n'allaient en effet pas dans le Pays de Vaud ainsi qu'on pouvait le désirer. Le vieil attachement de la noblesse pour les princes catholiques de Savoie, l'ignorance et le bigotisme des classes inférieures continuaient à être de redoutables ennemis du nouvel ordre d'idées. En vain les ordonnances des seigneurs de Berne se multiplièrent-elles, leur succès fut d'autant plus douteux qu'il aurait fallu d'autres personnes que les baillis, que nous connaissons déjà, pour en surveiller l'exécution.

On comprend qu'au milieu d'un tel état de choses, les membres les plus sérieux du clergé vaudois, témoins des bons effets qu'une sévère discipline ecclésiastique avait produits à Genève, et liés par une grande communauté d'affections et de vues avec les réformateurs genevois, aient demandé une pareille institution avec une persistance plus qu'ordinaire.

Mais Leurs Excellences étaient décidées à repousser de toutes leurs forces cette nouvelle papauté protestante, qui menaçait de porter atteinte au pouvoir absolu qu'elles seules prétendaient exercer sur l'Eglise. Les gouvernements bernois et genevois ne vivaient nullement dans de bons termes. Calvin, ainsi que tout ce qui avait la moindre apparence de tenir à lui, était suspect et même odieux à Berne. Nous avons vu qu'un grand nombre de libertins de Genève avaient émigré

dans le Pays de Vaud. Les Bernois leur donnèrent asile, et les sombres portraits que ceux-ci firent de l'état des choses à Genève augmentèrent encore l'horreur que l'on ressentait à Berne contre tout ce qui avait le moindre parfum genevois. Et puis, Messieurs de Berne trouvaient dans les circonstances locales et personnelles du nouveau pays de nombreux motifs pour user de prudence et de ménagements. Ils avaient à lutter contre une forte opposition, et ils ne voulaient pas l'irriter en condescendant aux vues des sévères pasteurs. Ne valait-il pas mieux, selon eux, laisser les choses aller un peu au gré du courant, dussent les mœurs en souffrir plus ou moins? A tout cela se joignait enfin l'animosité personnelle et assez ouvertement déclarée des baillis d'alors contre tous les principes religieux un peu sévères et contre les pasteurs qui les soutenaient. Pour toutes ces raisons, les vues de Viret et des siens sur la discipline ne pouvaient avoir aucun succès à Berne, et leurs efforts devaient aboutir à des conflits plus ou moins graves.

Dans le même temps surgirent encore d'autres contestations où les principes de Calvin se trouvèrent aussi en opposition avec ceux de Zwingli, tels que Leurs Excellences les entendaient, et avant tout en ce qui concernait l'administration des biens d'Eglise. Zwingli, plein de confiance dans le gouvernement de Zurich, lui avait remis tout cet objet, et les autorités ne s'étaient servies des biens sécularisés que dans un but conforme à l'Evangile. Berne avait confisqué la fortune de l'Eglise du Pays de Vaud, mais pour s'en servir

dans des vues purement personnelles. Sous l'influence de Calvin, qui ne contestait pas au gouvernement le droit d'administrer ces biens, mais qui voulait que leur emploi eut lieu uniquement en vue de l'Eglise, la classe de Lausanne protesta, en 1542, contre l'emploi qu'on en faisait. Mais cette protestation n'eut d'autre effet que d'envenimer la discorde, et Leurs Excellences n'étaient pas des gens à abandonner un usage de ces richesses qui leur était si profitable.

Un nouveau brandon de discorde se trouva dans les querelles théologiques qui eurent lieu au sujet de la doctrine si absolue de Calvin sur la prédestination. A Berne, où dominait le principe zwinglien, qui faisait beaucoup plus grande la part de la liberté humaine, on n'approuvait pas la doctrine calviniste, qui déjà eût été suspecte par le seul fait de son origine genevoise. Théodore de Bèze, Viret et un grand nombre de pasteurs vaudois la défendaient au contraire et portèrent ces discussions théologiques jusques dans la chaire. Cependant le clergé vaudois était bien loin d'être unanime sur la question. Pour en finir, le gouvernement interdit, sous peine de destitution, de traiter ces sujets en chaire et ordonna que l'on s'en tînt aux doctrines religieuses qui avaient fait l'objet de la dispute de Lausanne en 1536. En même temps il défendit, sous des peines sévères, aux réfugiés français et italiens qui demeuraient dans les bailliages frontières, de s'en aller à Genève pour prendre la sainte Cène d'après les principes de Calvin. Une partie du clergé vaudois protesta, mais le gouvernement n'en persévéra pas moins, et en

1557, il destitua quatre pasteurs pour avoir traité en chaire la doctrine de la prédestination. Théodore de Bèze, qui avait osé insister pour que cette interdiction fût levée, risqua d'avoir un sort pareil.

Un autre sujet de querelle survint encore, ce fut l'introduction d'une nouvelle liturgie et d'un nouveau catéchisme. Nous avons vu que, dès l'origine de la Réformation, on adopta dans tout le Pays de Vaud la liturgie et le catéchisme composés par Calvin. Mais ces livres aussi devinrent suspects à Berne, malgré leurs éminentes qualités. L'animosité entre Berne et Genève était d'ailleurs parvenue à un très haut degré, surtout après la condamnation de Bolsec. Tout à coup, au commencement de 1552, le gouvernement, sans avoir consulté en rien le clergé vaudois, envoya une nouvelle liturgie et un nouveau catéchisme avec ordre de mettre ces livres en usage dans tout le Pays de Vaud. D'énergiques représentations furent faites, surtout par la classe de Lausanne. Mais elles n'aboutirent qu'à une menace de Leurs Excellences de destituer et de chasser du pays tout pasteur qui ne se soumettrait pas à l'ordre établi, et l'affaire en resta là; ces livres furent adoptés et demeurèrent en usage pendant quelques années. Ce catéchisme, dit *de Berne*, paraît n'avoir été qu'une traduction de celui qui était en usage dans le pays allemand; il n'est plus guère connu; il ne tarda pas à être remplacé par celui dit *de Heidelberg*, qui est resté en honneur dans un bon nombre d'églises et notamment dans celle du canton actuel de Berne.

Mais ce fut surtout la question de la discipline et de

l'excommunication qui resta à l'ordre du jour et au sujet de laquelle le clergé vaudois ne se lassa point de réclamer, jusqu'à ce qu'enfin il succomba devant la toute-puissance des maîtres absolus qui gouvernaient l'Eglise. Nous n'entrerons cependant pas dans tous les détails de cette triste lutte, nous nous bornerons aux traits principaux.

En 1558, la discussion prit une grande vivacité. Déjà depuis plusieurs années, les deux pasteurs de Lausanne, Viret et Valier, avaient fait de nombreuses démarches auprès du conseil de la ville dans le but d'obtenir une meilleure police sur les mœurs. Mais tous leurs efforts n'avaient eu pour résultat que de nouvelles promesses et de nouvelles ordonnances, aussi peu observées que les précédentes. L'ignorance et les superstitions, le dérèglement des mœurs, l'abandon du culte n'avaient pas moins leur cours chez un grand nombre de personnes. Il y avait encore beaucoup de gens qui regrettaient sincèrement l'ancien papisme. Toutefois, des progrès très réels avaient pourtant lieu dans les classes moyennes. Viret et Valier demandèrent formellement à Leurs Excellences d'établir dans le Pays de Vaud une discipline qui permettrait aux pasteurs d'examiner les personnes suspectes d'hérésie et de prononcer l'excommunication contre les indignes. Une pareille demande sentait trop Genève, et les pétitionnaires ne reçurent point de réponse. Alors le 13 mars 1558, ils se présentèrent devant le conseil de Lausanne, et après lui avoir renouvelé leurs précédentes remontrances, ils lui firent la demande d'être

autorisés à examiner les gens suspects d'hérésie, les vicieux et les méchants avant de les admettre à la communion. Viret joignit la menace de ne point célébrer la sainte Cène à Pâques, si l'on n'adhérait pas à sa demande. Le conseil de Lausanne fit une réponse évasive, mais pria instamment le pasteur d'administrer la communion, afin d'éviter le scandale. Des députés de Berne, arrivant sur ces entrefaites à Lausanne pour régler des affaires d'un autre genre, prirent l'affaire en main, invitèrent le conseil de la ville à mieux maintenir la police des mœurs, mais engagèrent aussi les pasteurs à renoncer à leur projet de suspendre la célébration de la sainte Cène. Ceux-ci se rendirent aux raisons qui leur furent avancées et la communion fut célébrée à Pâques.

Mais les pasteurs ne perdirent pas de temps, ils se rendirent à Berne pour y renouveler leurs demandes et pour les exposer de bouche au gouvernement. Ils y furent beaucoup mieux reçus qu'ils ne l'avaient osé espérer. Le gouvernement, qui jusqu'alors n'avait jamais pu entendre les mots de discipline ecclésiastique et d'excommunication sans frémir d'horreur, écouta jusques au bout le discours de Viret et parut même touché de plusieurs de ses raisons. On s'occupa sérieusement des propositions du pasteur de Lausanne, et le gouvernement, voulant donner quelque satisfaction au clergé vaudois, ordonna que, dans chaque paroisse, il y eut, comme à Lausanne, un tribunal de mœurs ou consistoire, pour veiller sur les pécheurs scandaleux et les hérétiques, les exhorter, les censurer et au besoin les

déférer aux seigneurs baillis, afin qu'ils fussent punis selon l'exigence des cas et cela sans acception de personnes (1558, voir Chap. IV). Des instructions sévères furent en même temps données aux baillis. La classe de Lausanne, qui avait appuyé les démarches des deux pasteurs de cette ville, reçut en outre une lettre particulière de Leurs Excellences, dans laquelle on cherchait à donner les meilleures assurances.

Quant aux propositions proprement dites relatives à la discipline et à l'excommunication, il en fut autrement. Le conseil repoussa d'abord la demande de pouvoir examiner les ignorants avant de les admettre à la communion, par la raison que cette ignorance devait disparaître peu à peu dans les générations futures par une bonne instruction religieuse de la jeunesse. Et quant aux gens de mauvaise vie et aux gens suspects de quelque hérésie, les pasteurs n'avaient qu'à les dénoncer aux baillis, qui avaient leurs instructions. En ce qui concernait l'exclusion de la sainte Cène, le gouvernement ne comprenant pas bien quelles étaient les vues des pasteurs, ou comment ils voulaient mettre la chose à exécution, les invita à soumettre au conseil leurs propositions sur ce sujet.

La joie des pasteurs vaudois fut grande lorsqu'ils connurent le contenu de ce message. Maintenant, ils avaient l'espoir de voir établir la discipline ecclésiastique dans le Pays de Vaud et de pouvoir se servir de l'excommunication comme d'un puissant moyen de ramener les bonnes mœurs. A quoi fallait-il attribuer une tournure si favorable que prenaient les

choses? Sans doute que la grande considération dont Viret jouissait à Berne y était pour beaucoup. Toutefois on ne se fit pas de trop grandes illusions ; on pensa bien que le gouvernement voudrait se réserver la haute main dans l'exercice de cette discipline et dans ces excommunications, et cela était en opposition avec toutes les idées calvinistes des pasteurs vaudois. C'était toujours la lutte entre le principe de Calvin régnant dans le Pays de Vaud et celui de Zwingli, auquel Leurs Excellences se rattachaient en fait de gouvernement de l'Eglise. Les pasteurs vaudois et surtout ceux de la classe de Lausanne, qui s'étaient particulièrement mis en avant dans toutes ces affaires, crurent donc le moment arrivé de faire un pas décisif et de présenter tout un système complet sur la constitution de l'Eglise. La question de la discipline, envisagée alors comme un objet capital, y rentrerait tout naturellement. C'était effectivement aller au fond des choses. Viret fut chargé de composer tout un plan pour une nouvelle organisation de l'Eglise vaudoise. Il le fit, il va sans dire, d'après les principes de Calvin. L'Eglise devait se gouverner elle-même par le moyen de ses corps constitués et ne point dépendre de l'autorité du pouvoir politique. Ce document étant d'une très grande importance, nous allons en donner un extrait un peu détaillé.

La classe de Lausanne commençait par poser les deux principes constitutifs suivants : 1° Le seul moyen efficace pour constituer l'Eglise, c'est un synode régulièrement assemblé sous la direction des chefs du pays. Le chapitre premier expose la différence entre le gou-

vernement politique et le gouvernement ecclésiastique. Le chapitre second parle du droit de choisir les pasteurs et autres serviteurs de l'Eglise. Ce droit appartient à l'Eglise entière. Toutefois, vu l'état encore imparfait des paroissiens, la classe proposait de conserver le mode usité, savoir une proposition faite par les classes et la confirmation par le gouvernement. Les consistoires de paroisses devaient se compléter sous la direction suprême du chef de l'Etat. Le chapitre troisième parle de la destitution des pasteurs et part des mêmes principes que pour leur nomination. Le chapitre quatre traite des synodes. Le gouvernement politique et le gouvernement de l'Eglise sont différents et ne doivent pas être confondus : toutefois, ils ont bien des points de contact. Le gouvernement de l'Eglise doit être confié à un comité qui reçoit ses pouvoirs de l'Eglise entière. La doctrine est l'affaire uniquement des pasteurs. L'administration des biens d'Eglise ne doit pas être confondue avec celle des biens de l'Etat; elle doit être remise à des fonctionnaires particuliers, aux diacres. Les affaires courantes, l'ordre et la police dans l'Eglise appartiennent à l'assemblée des anciens, ou consistoire. Le chapitre cinq traite des devoirs des pasteurs, des anciens et des diacres. Aux premiers appartient l'instruction dans les maisons, que le gouvernement n'a pas voulu admettre, mais que l'expérience a cependant montrée être nécessaire. Les pères n'ont point reçu d'instruction religieuse et on ne peut cependant pas les envoyer avec leurs enfants aux catéchismes publics, lesquels sont d'ailleurs mal fréquentés à la ville comme à la campagne.

L'expérience des deux dernières communions fournit les plus puissantes raisons pour la nécessité de l'instruction dans les maisons, car, bien qu'on n'ait pu entendre qu'un très petit nombre de personnes, et encore à Lausanne seulement, on a trouvé une ignorance des choses de la religion dont on n'avait aucune idée. Une pareille méthode amènera beaucoup plus d'âmes au Seigneur que toutes les ordonnances extérieures.

Enfin, le chapitre six parle des tribunaux de mœurs et de leurs règles. Leur maintien appartient uniquement au pouvoir civil et les pasteurs désirent n'avoir plus à y participer, car les lois de ces tribunaux sont d'une nature purement civiles et ne parlent que d'amendes ou de peines corporelles. Or un homme qui a payé son amende ou subi sa peine n'est point encore un homme corrigé. L'Eglise, au contraire, peut recevoir en grâce un homme que les tribunaux de l'Etat ont condamné avec raison à une prison perpétuelle ou même à la mort. De même, il y a des péchés qui éloignent l'homme de Dieu, surtout s'ils sont accompagnés d'un scandale public, qui appellent les censures et les punitions de l'Eglise et dont l'Etat ne se met pourtant pas en peine. Tels sont les ivrognes, les avares, les prodigues, etc. D'après cela, les tribunaux de mœurs doivent être conservés, mais il faut, de plus, établir une discipline ecclésiastique proprement dite. Elle doit avoir plusieurs degrés, commencer par la simple exhortation, distinguer les péchés secrets de ceux de notoriété publique, ne pas confondre les fautes avec les crimes, ne pas punir de la même manière les péchés commis par

la faiblesse et ceux qui proviennent de la méchanceté, de l'endurcissement, ou dont on fait un métier. Le plus haut degré des châtiments qu'inflige l'Eglise, c'est l'excommunication, c'est-à-dire l'exclusion de la sainte Cène. Cette punition doit être organisée de telle sorte que quiconque a été exclu de la communion dans une paroisse ne puisse y être admis dans une autre. L'excommunication ne doit être prononcée ni par le gouvernement politique, ni par les pasteurs, mais seulement par un conseil d'anciens appelé consistoire.

Dans cet exposé, on ne peut pas nier que Viret n'ait montré des vues grandes et élevées au sujet de l'Eglise. Aussi obtint-il le plein assentiment de la classe de Lausanne. On profita de l'occasion pour formuler diverses plaintes et en particulier pour protester contre les défenses de porter en chaire la question de la prédestination, défenses qui étaient attentatoires à la liberté de la prédication. Enfin, le mémoire se terminait en déclarant que si Leurs Excellences n'accordaient pas les demandes qui étaient faites, les membres de la classe de Lausanne demanderaient tous leur congé et quitteraient leurs Eglises. C'était vouloir forcer la main du gouvernement, mais par le fait s'exposer soi-même à une humiliante défaite et porter à l'Eglise du Pays de Vaud un coup fatal dont elle devait se repentir pendant bien longtemps, ainsi que nous le verrons.

On fut extrêmement irrité à Berne de cette démarche impérative. On voyait les pasteurs vaudois, au lieu d'accepter avec joie ce qu'on leur offrait, proclamer un système étranger dont on avait une vraie horreur.

Toute la vieille irritation reparut avec force. Cependant la réponse du gouvernement ne fut pas telle qu'on aurait pu l'attendre, et la conduite de Leurs Excellences fut un modèle d'habileté en même temps que de fermeté. Le 15 août, douze pasteurs furent cités à se rendre à Berne pour comparaître devant le conseil. Là, on leur dit que le gouvernement était fort étonné des plaintes amères des pasteurs vaudois, que ce serait bien plutôt à lui à se plaindre, vu que les pasteurs ne s'étaient réunis en petits conventicules que pour concevoir des projets et des plans qu'ils prétendaient qu'on acceptât sans conditions. Il n'entrait pas dans les intentions du gouvernement de restreindre la liberté de la prédication en interdisant de prêcher[1] sur la prédestination; il voulait seulement que la chaire servit à l'édification et non à des discussions théologiques, qui pouvaient facilement causer du scandale. Quant aux biens d'Eglise, on les administrerait ainsi que des chrétiens doivent le faire. En ce qui concernait le projet d'organisation de l'Eglise, les pasteurs devaient mieux se souvenir de leur serment et ne pas fatiguer l'autorité par de nouveaux plans de réformation, qui ne pouvaient que nuire à l'Eglise, bien loin de lui être utiles. Que si les pasteurs voulaient les abandonner, on travaillerait de concert avec eux à amener toutes les améliorations possibles; mais que s'ils persévéraient dans leurs desseins et dans leur menace de démission, on les laisserait aller et on les bannirait du pays. Deux jours après, cette même réponse fut aussi adressée à toutes les autres classes.

Cette réponse était fort habile; car, d'un côté, avec des formes polies, elle était d'une grande fermeté, et, d'un autre côté, elle n'ôtait point au clergé vaudois tout espoir d'améliorations. Elle était comme calculée pour dérouter et pour désarmer ceux d'entre les pétitionnaires qui pouvaient avoir déjà pris la résolution de donner leur congé pour le cas où la réponse ne serait qu'un refus tout sec. Aussi la division se mit-elle parmi eux. Théodore de Bèze, qui avait été le vrai chef et l'âme du parti qui demandait toutes ces innovations et qui ne pouvait d'ailleurs pas accepter cette défense de prêcher sur la prédestination, donna aussitôt sa démission de professeur à l'académie et se retira à Genève auprès de son ami Calvin. Viret pensa aussi sérieusement à donner la sienne, mais il se décida à ne quitter son poste que quand y il serait contraint par la force.

La classe de Lausanne, ayant toujours Viret à sa tête, resta tranquille pendant quelques semaines, mais ne tarda pas à renouveler ses instances, qui furent encore repoussées. Alors Viret et Valier, ne perdant pas encore courage, s'adressèrent au conseil de Lausanne; ils lui représentèrent la nécessité d'instruire les ignorants avant la sainte Cène et demandèrent dans ce but le renvoi des prochaines communions de Noël au premier janvier suivant. Après de très vives discussions, la majorité du conseil consentit. La population lausannoise fut extrêmement irritée, et lorsque la nouvelle en parvint à Berne, le gouvernement signifia dans des termes très sévères son mécontentement au conseil

de la ville et défendit à son tour que la communion fut célébrée le jour de l'an, nouveau sujet de scandale pour les gens pieux. A la fin de janvier 1559, des commissaires bernois arrivèrent à Lausanne avec des pouvoirs très étendus. Ils convoquèrent d'abord les conseils de la ville, leur adressèrent une censure et leur notifièrent la ferme volonté du gouvernement de ne rien changer à ce qui avait été établi pour l'Eglise. Ils rassemblèrent ensuite la classe, lui annoncèrent que les deux pasteurs Viret et Valier étaient congédiés de leurs fonctions à cause de leur désobéissance et des innovations qu'ils avaient introduites sans permission supérieure, et lui ordonnèrent de nommer sur le champ, pour venir occuper les postes déclarés vacants, deux pasteurs qu'ils leur désignèrent, et qu'ils avaient du reste reçu mission d'élire de leur propre autorité; c'étaient Augustin Marlorat, pasteur à Vevey, et Antoine Lechevalier, pasteur à Montreux. L'ordre était positif; néanmoins la classe refusa, disant que Viret et Valier avaient été injustement destitués. Les deux pasteurs refusèrent d'ailleurs l'appel qui leur était adressé ; les commissaires les destituèrent aussi immédiatement. Ils firent, de plus, conduire tous les membres de la classe en prison, où ils les retinrent pendant deux jours, et ne les relâchèrent que sur la promesse que firent les pasteurs de se soumettre. En même temps ils nommèrent deux remplaçants pour occuper les postes de Farel et de Valier, et les tirèrent d'autres classes : c'étaient Dubois, pasteur à Payerne, et Jean Dubosc, pasteur à Thonon. Ils destituèrent aussi sans autre

forme de procès plusieurs autres pasteurs ou professeurs qui s'étaient le plus fortement prononcés dans le sens de Viret, entr'autres Tagault, professeur d'hébreu à l'académie. La classe entière fut ensuite citée à comparaître à Berne le 25 février suivant. Environ trente pasteurs arrivèrent; là on leur posa la question, s'ils voulaient se conformer à l'ordre établi et renoncer à toute velléité de refuser la communion? Il n'y en eût que huit, tous gens du pays, qui répondirent affirmativement. Une vingtaine, tous étrangers, répondirent négativement et ils furent aussitôt congédiés et chassés du pays avec une douzaine de la classe de Payerne, qui avaient aussi donné leur adhésion aux principes de Viret et avaient demandé leur démission si on ne leur accordait pas l'exercice de l'excommunication. D'autres démissions ayant encore eu lieu, on put compter une quarantaine de ministres, pasteurs dans les diverses classes, ou bien professeurs à l'académie, ou bien régents du collége de Lausanne, lesquels quittèrent immédiatement leurs postes. Une vingtaine d'entre eux se réfugièrent à Genève, où ils obtinrent la permission de résider, car on les considérait comme des hommes qui souffraient pour le maintien des principes adoptés dans cette ville. Viret y fut nommé pasteur, le 2 de mars 1559, et y reçut le droit de bourgeoisie. Comme précédemment, ses prédications furent très goûtées. Placé à côté de ses amis, Calvin et Th. de Bèze, honoré par le gouvernement et aimé par le peuple, il fit dans cette ville un séjour très heureux. Il était moins chargé de travaux qu'à Lausanne, et il employa ses loisirs à re-

travailler plusieurs de ses précédents ouvrages. Il composa de plus un traité nouveau sur le ministère et sur l'Eglise, qu'il dédia à la ville de Payerne, en souvenir de ses prédications dans cette ville.

Mais le séjour de Viret à Genève ne fut pas de longue durée. Sa santé se ressentait toujours de la tentative d'empoisonnement, et les peines et les soucis des années précédentes l'avaient encore affaiblie. Il avait besoin d'un climat plus doux. La ville de Nîmes ayant demandé un pasteur à Genève, il s'offrit pour y aller, et le gouvernement le lui permit. Il y arriva le 6 octobre 1561 et y fut reçu comme un messager du ciel, bien qu'il ressemblât à un squelette couvert de peau, comme il disait. Cependant, la salubrité du climat rétablit un peu sa santé délabrée, et son ministère y fut si fécond en bons fruits que le consistoire de Nîmes demanda pour lui une prolongation de congé au gouvernement de Genève. Il se fit aimer et respecter même des catholiques et joua un rôle important pendant une partie des affaires religieuses de la France. Toujours il s'efforça de maintenir les réformés dans les bornes de la modération, en présence des vexations dont ils étaient les objets.

Il reçut pendant ce temps un appel comme pasteur à Paris, mais il refusa. En 1563, il vint à Lyon, et le consistoire de cette ville demanda au gouvernement de Genève de pouvoir le garder. Viret reçut un congé définitif. Il passa dans cette ville deux années pleines d'émotions et de tribulations, au milieu des scènes de sang qui s'accomplissaient en France, mais il ne cessa

de montrer sa prudence, sa fermeté et sa douceur. Il y resta deux ans, puis fut appelé comme professeur à l'académie protestante d'Orthez, dans le Béarn. Cette province étant complétement réformée et soumise à Jeanne d'Albrecht, princesse réformée, il passa là des années d'une douce vieillesse, entièrement adonné à l'enseignement. Il y mourut en 1511, à l'âge de soixante ans. Il fut le dernier survivant du grand triumvirat qui avait fondé la Réformation dans la Suisse romande. Voici ce que Farel écrivait de lui à Bullinger en 1549 : « Dieu nous a donné Viret : je le connais » mieux que je ne me connais moi-même et je puis » affirmer que je n'ai jamais reconnu en lui autre » chose qu'un sincère amour pour Jésus-Christ et pour » son Evangile, un caractère humble, charitable et » ami de la paix. S'il ne voyait pas la corruption pro- » duite par l'erreur et s'il n'avait pas la conscience » que c'est Dieu qui le pousse, jamais il n'entrerait en » lutte avec personne. Dans la lutte même, il montre » tant de modération, que ses adversaires, forcés de » reconnaître les faits, ne savent faire autre chose que » prétendre que tout chez lui est hypocrisie. » Nous avons vu que bon nombre de catholiques français lui rendirent aussi justice. Il est glorieux pour notre canton de Vaud d'avoir donné naissance à un tel homme.

Quelques autres ministres qui avaient quitté le Pays de Vaud avec Viret le suivirent aussi en France ; d'autres furent retenus à Genève pour y remplir des fonctions de professeurs à l'académie qu'on venait de fonder, entr'autres Théodore de Bèze, Berault, Tagault,

et d'autres. De cette façon, l'établissement de Genève s'enrichit des débris de celui de Lausanne.

Cependant la retraite des ministres ne rendit point le calme à l'Eglise du Pays de Vaud, et la sévérité du gouvernement bernois ne ralentit point le zèle que plusieurs pasteurs mettaient à demander la discipline ecclésiastique et l'excommunication. D'autres champions de cette cause, et notamment Dubois et Dubosc, les deux remplaçants de Viret et de Valier, à Lausanne, tentèrent de nouveaux efforts, mais sans plus de succès. Du clergé, l'irritation avait passé dans le peuple et échauffé bien des esprits. A Lausanne surtout, les uns prenaient parti pour la discipline, les autres contr'elle et témoignaient hautement leurs sympathies pour les pasteurs en retraite, ou bien pour ceux qui étaient restés à leur poste. L'attachement ou l'éloignement que l'on ressentait pour le régime bernois joua aussi un rôle important dans tout cela. Les conseils de Lausanne étaient dans la position la plus difficile et tiraillés, d'un côté par les pasteurs et par les partisans de la discipline, qui ne cessaient de réclamer des mesures de répression, et, d'un autre côté, par le gouvernement, qui leur interdisait de prendre aucune mesure sans permission, prétendant que les consistoires ou tribunaux de mœurs étaient suffisants. Beaucoup de pasteurs étaient aussi dans une angoisse poignante; Farel leur écrivait des lettres dans lesquelles il blâmait ce qu'il appelait leur infidélité; leur conscience leur reprochait d'avoir abandonné cette discipline et cette excommunication qu'ils croyaient fondées sur la parole de Dieu et pour

laquelle plusieurs de leurs collègues vénérés avaient tout abandonné ; ne trahissaient-ils pas ainsi la cause de l'Eglise de Christ ? D'un autre côté, ils voyaient d'autres collègues, très fidèles aussi, qui se résignaient en attendant des temps meilleurs ; plusieurs recevaient de leurs paroisses d'instantes demandes de ne point les abandonner, ce qui les exposerait au risque de tomber entre les mains de mercenaires, de demeurer fidèles à leurs paroisses ; n'était-ce pas d'ailleurs faire acte de fidélité à l'Eglise de Christ ? En un mot, ils étaient dans une position déplorable et il paraît que quelques nouvelles démissions eurent encore lieu, car la ville de Lausanne se trouva un moment sans pasteur.

Berne, voyant que ces dissensions religieuses commençaient à agiter le peuple, envoya, à Lausanne quatre commissaires avec les pouvoirs les plus étendus pour y rétablir l'ordre et pour signifier aux conseils de cette ville, aux classes et à tous les citoyens la suprême volonté du souverain. Dès ce moment, tout fut à peu près terminé ; la classe de Lausanne nomma trois pasteurs pour cette ville; toutes ces discussions fatiguaient, et les plus ardents défenseurs de la discipline ayant quitté le pays, chacun se soumit. Les pasteurs reconnurent la prééminence de l'Etat sur l'Eglise, prêchèrent depuis la chaire la soumission à Leurs Excellences et abandonnèrent la question de la discipline. Ce fut ainsi que le système bernois remporta une éclatante victoire sur celui de Calvin et que l'autorité absolue du gouvernement fut reconnue en fait d'Eglise comme en fait de politique.

Leurs Excellences profitèrent alors de l'obéissance du clergé vaudois pour lui ôter à tout jamais les moyens de recouvrer l'indépendance de l'Eglise. Toutes les libertés qui avaient été données à celle-ci au moment de la réforme lui furent successivement enlevées. On paralysa l'action des classes et on dénatura les fonctions des colloques. Les classes avaient joui ci-devant de quelque indépendance ; elles s'étaient assemblées chaque fois que les besoins le demandaient ; elles avaient délibéré sous la présidence d'un de leurs membres. Dès lors, elles ne purent s'assembler qu'une seule fois par an et toutes le même jour, afin que les décisions d'une classe ne pussent exercer aucune influence sur celles d'une autre ; il leur fut interdit de correspondre entre elles ; les seigneurs baillis furent chargés de les présider. Les pasteurs qui occupaient un poste dans une classe ne purent plus même en postuler un dans le ressort d'une autre classe. Le clergé vaudois fut ainsi parqué en six arrondissements totalement étrangers les uns aux autres : c'étaient presque six clergés différents. C'était, en un mot, le système du *divide et impera* dans toute sa crudité. Quant aux colloques, qui s'étaient réunis chaque semaine, lorsque Berne avait besoin des pasteurs dans ses luttes avec l'Eglise romaine, ils ne furent plus assemblés qu'une ou deux fois par an et plus tard une seule fois, non plus pour s'occuper des intérêts de la religion, mais uniquement des intérêts matériels des pasteurs. Les synodes continuaient, il est vrai, à s'assembler, mais sur le bon plaisir de Leurs Excellences. L'ancien mode de représentation de l'Eglise

dans ces assemblées fut d'ailleurs complétement dénaturé. Précédemment, tous les pasteurs y avaient pu prendre part ; désormais, le gouvernement n'y appela que les doyens et les jurés des six classes : en tout dix-huit personnes. Enfin, depuis 1652, ils ne furent plus convoqués.

Toute cette nouvelle organisation fut donnée lors de la session des classes, en août 1559, par les mêmes commissaires bernois. Quant à la repourvue des postes laissés vacants, ces commissaires avaient ordre de faire des nominations de leur propre autorité, si le clergé mettait la moindre résistance à la chose. A dater de ce moment, la liberté religieuse fut bannie de notre Eglise. Elle trouva des défenseurs à l'époque du Consensus ; toutefois, elle ne put prendre pied chez nous qu'au XIXᵉ siècle. Faut-il s'étonner qu'il y ait encore tant de gens qui ne la comprennent pas et un si grand nombre aussi qui en abusent pour la satisfaction de leurs vues personnelles.

Dans toute cette discussion, qui aboutit à de si tristes résultats, on retrouve le caractère qui distingua le gouvernement bernois pendant toute sa domination sur le Pays de Vaud. Il voulait être maître absolu partout, être le pape de l'Eglise, régenter les convictions et régler les doctrines, de la même manière qu'il réglait les impôts ou toute autre branche de son administration. C'était toujours l'opinion de Berne qu'il voulait faire prévaloir, sans tenir aucun compte des éléments différents qui existaient dans notre pays. Dans sa haine contre Genève et contre tout ce qui lui semblait venir

de Calvin, il repoussa toute amélioration, sans avoir égard à l'influence que les principes de ce grand réformateur devaient nécessairement exercer sur la forte majorité des pasteurs vaudois et aussi sur une importante partie de notre population. Il froissa donc inutilement un grand nombre de consciences; mais il voulait une soumission aveugle. Du reste, au milieu de son despotisme, on ne peut pas lui refuser d'avoir procédé dans toute cette affaire avec une rare habileté.

Mais les pasteurs eurent aussi de graves torts dans cette occasion. Sans parler de cette imprudente mesure de démission qui accompagnait l'envoi à Berne du mémoire de la classe de Lausanne, menace que l'on n'accomplit d'ailleurs pas, et qui n'eut d'autre effet que d'irriter Leurs Excellences, on ne peut pas nier que le clergé vaudois n'ait montré des aspérités et un esprit cassant et clérical qui firent un grand mal à la cause qu'il défendait. Il méconnut d'ailleurs les éléments au milieu desquels il se trouvait et se plaça d'emblée sur un terrain faux, en demandant avant toutes choses la discipline à la façon de Calvin. Il n'avait pas les bases nécessaires pour cela. Lorsque Calvin établit son système disciplinaire, il avait auparavant posé des fondements solides, c'était une organisation populaire de l'Eglise. Les laïques, membres de l'Eglise, prenaient part à son gouvernement et contribuaient à exercer la discipline. Mais rien de tout cela n'existait dans le Pays de Vaud, dont l'Eglise était gouvernée par les pasteurs seuls et, au-dessus d'eux, par Leurs Excellences. Or, disons-le, avec un pareil système, outre tous les autres

inconvénients que nous avons signalés plus haut, la discipline ecclésiastique, surtout si elle est accompagnée de l'excommunication, ne devient pas autre chose qu'une véritable inquisition cléricale. Sans doute, Viret formula bien, au nom de la classe de Lausanne, tout un plan de nouvelle organisation de l'Eglise, mais c'était après avoir déjà beaucoup fatigué soit les conseils de Lausanne, soit Leurs Excellences par des demandes relatives à la discipline. Cette organisation avait surtout trait à la discipline. C'était un moyen de l'établir, mais ce n'était pas le point capital; on le vit bien à Berne. D'ailleurs, une organisation populaire de l'Eglise protestante était-elle alors vraiment praticable dans ce Pays de Vaud où tant de gens, regrettant encore le catholicisme, ne fréquentaient aucun culte et étaient livrés à l'ignorance et aux superstitions? Il est permis de concevoir quelques doutes. Peut-être, dans ce moment, Leurs Excellences agirent-elles prudemment en refusant une organisation de ce genre. La population genevoise était d'une nature bien différente.

Mais les choses changèrent beaucoup au bout de fort peu de temps. L'esprit protestant s'enracina au milieu de notre peuple, l'instruction se développa, les mœurs se corrigèrent. Ç'eut alors été le moment d'asseoir notre Eglise sur des bases nouvelles et plus populaires. Mais cela n'entrait pas dans les vues de Leurs Excellences, à qui il ne suffisait pas de diriger l'Eglise; elles voulaient encore la gouverner et la régenter. Ce système s'est maintenu; aussi le manque d'une organisation convenable et populaire a-t-il été dans tous les

temps la plaie essentielle de notre église vaudoise et la source de bien des conflits fâcheux.

Du reste, nous l'avons déjà fait pressentir, tout ceci se rattachait à un principe historique supérieur, savoir au point de vue de Calvin, d'un côté, et à celui de Zwingli, d'un autre, en ce qui concernait le gouvernement de l'Eglise. Sans doute, au fond, ces deux réformateurs furent d'accord pour considérer la communauté chrétienne comme seule en droit de diriger la société religieuse. Zwingli lui-même écrivait un jour : « Si le gouvernement venait jamais à décréter quelque chose qui ne fut pas conforme à l'Evangile, je n'hésiterais pas à en appeler au peuple de l'Eglise. » Mais ils se trouvèrent dans des circonstances très-différentes quant à la mise en pratique de leurs vues. Zwingli était un républicain qui vivait dans les meilleurs termes avec son gouvernement. Celui-ci l'aida de tout son pouvoir dans l'œuvre de régénération qu'il poursuivait. Aussi le réformateur zuricois crut-il pouvoir réaliser le principe de l'*Etat chrétien*. Pour lui, l'Etat et l'Eglise, la société civile et la société religieuse ne doivent former qu'un seul et unique tout. Bien d'étonnant alors qu'il ait confié le gouvernement de l'Eglise à un gouvernement qui avait toute sa confiance. Calvin n'eut point cet intérêt national, et cela résulta aussi des circonstances dans lesquelles il fut placé. Sorti de France, dont le gouvernement était en étroite intimité avec le papisme et où la Réformation ne put se maintenir qu'au milieu des plus sanglantes luttes contre les chefs du pays, on comprend qu'il n'ait pas même eu la pensée

de remettre la direction de l'Eglise au gouvernement politique. Cependant, par suite de sa nouvelle position à Genève, il modifia un peu ses vues et ne proclama point le principe d'une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat. Selon lui, ces deux ordres de choses ont beaucoup de points de contact et d'intérêts communs et ils doivent se soutenir mutuellement. Ceci nous explique pourquoi, dans la Suisse allemande, réformée sous l'influence de Zwingli, on ne trouve pendant longtemps à peu près aucun rouage de gouvernement d'Eglise, tout est remis au corps politique, et pourquoi, au contraire, toutes les Eglises qui se fondèrent sous celle de Calvin eurent une organisation propre et distincte de l'Etat politique, tout en étant cependant unies avec lui.

C'est maintenant sur ce système que Calvin fit reposer sa discipline ecclésiastique. Selon lui, cette discipline ne doit pas, comme dans l'Eglise catholique, être exercée par les ecclésiastiques seulement, mais d'après le modèle de l'Eglise primitive, par un tribunal spirituel composé de laïques, appelés Anciens, et de pasteurs, et ce tribunal a aussi l'inspection sur tous les fonctionnaires de l'Eglise et par conséquent sur les pasteurs eux-mêmes.

L'Eglise du Pays de Vaud fut tout de suite placée sous l'influence de ces deux principes. Les pasteurs en majorité et une portion notable de la population inclinaient du côté des idées de Calvin, et, ayant à lutter contre un assez grand débordement de mœurs, toute leur attention se porta sur la discipline et sur la nécessité de l'établir. Le gouvernement de Berne, au

contraire, réformé sous l'influence de Zwingli, était devenu plus zwinglien que le réformateur zuricois ne l'avait jamais été. Le principe de l'autorité du gouvernement politique dans l'Eglise plaisait trop à ses vues despotiques pour qu'il ne l'exagérât pas au point que Zwingli lui-même en aurait eu horreur. Le Pays de Vaud devint donc le théâtre de la lutte entre ces deux points de vue, et l'on peut dire que plusieurs événements subséquents de l'histoire de notre Eglise vaudoise trouvent leur explication dans cette lutte. Aussi longtemps qu'on n'aura pas concilié ces deux principes dans notre législation ecclésiastique, en assignant à chacun d'eux la part qui lui revient, ce qui n'est pas chose impossible, notre Eglise sera toujours exposée à des secousses fâcheuses.

Ce fut ensuite de cette autorité presque absolue que le gouvernement de Berne exerçait sur l'Eglise du Pays de Vaud, qu'il octroya la confession de foi helvétique. Elle avait été rédigée, en 1566, par le pasteur Bullinger, de Zurich, sur la demande du prince palatin, Frédérich III, qui était passé de l'Eglise luthérienne à l'Eglise réformée et qui voulait avoir un moyen de se justifier devant la diète allemande. Cette confession fut successivement adoptée dans toute la Suisse protestante, dans l'Allemagne réformée (l'Allemagne luthérienne avait admis celle que Mélanchton avait rédigée), en Ecosse, en Hongrie, en Pologne et ailleurs. Les jeunes gens qui se consacraient au ministère devaient prêter serment de se diriger d'après cette confession de foi dans leurs prédications et leurs enseignements. En 1803, ce ser-

ment d'enseigner conformément à la confession fut remplacé par celui de ne rien enseigner de contraire; et en 1839, ce formulaire fut aboli, et les jeunes pasteurs jurent maintenant de se conformer à la parole de Dieu et rien de plus.

Peu de temps après, cette même autorité imposa à notre Eglise le catéchisme dit de Heidelberg, comme livre devant être employé pour l'enseignement religieux de la jeunesse et remplaçer ainsi celui qui avait été ordonné quelques années auparavant, en 1552. Le catéchisme de Heidelberg fut composé, en 1563, par deux théologiens du Palatinat, Zacharius Ursinus et Gaspard Olivianus, sur l'invitation du même prince palatin, Frédérich III. Il renferme un exposé clair et concis des principales doctrines chrétiennes. Il fut aussi successivement adopté dans plusieurs cantons. Il n'a proprement jamais été aboli dans notre Eglise, mais il a été peu à peu remplacé par celui d'Osterwald, ce dernier révisé dans un sens fort peu évangélique.

Ces années là et les suivantes furent passablement remplies par des discussions d'un autre genre, qui eurent trait aux rapports entre l'académie et les classes. Dans l'origine, notre établissement d'instruction publique supérieure n'avait été qu'un séminaire pour les jeunes pasteurs, et tous les professeurs enseignants avaient été des ministres. On comprend alors que ces rapports durent être extrêmement étroits. Mais peu à peu le cercle des études s'étendit, et l'on créa des chaires que l'on confia à des professeurs laïques, et les choses devaient changer. Précédemment, le droit de consacrer

les jeunes pasteurs et de les admettre dans le clergé vaudois avait appartenu aux classes. Mais ce droit passa peu à peu à l'académie, qui devint une sorte de conseil ecclésiastique. En 1604, il fut décidé que l'académie consacrerait ses élèves et que les classes consacreraient les ministres étrangers; mais ceci ayant donné lieu à divers frottements entre ces corps, Leurs Excellences résolurent, en 1612, que le droit de consacrer appartiendrait à l'académie seule. Voilà encore un nouveau privilége enlevé au clergé. La chose a continué à subsister jusqu'en 1839, où l'on a adopté le mode actuel, consistant en ce que la consécration se fait par une commission composée de représentants du gouvernement, des classes et de l'académie. Celle-ci, vu sa nouvelle organisation, ne pouvait plus rester exclusivement en possession de ce droit.

CHAPITRE VII.

Evénements extérieurs.

Nous arrivons maintenant à une époque assez longue pendant laquelle l'Eglise vaudoise, en tant que corps constitué, ne joua pas un rôle extérieur et visible bien essentiel. Son influence s'exerça surtout dans l'ombre et le silence, mais d'une façon salutaire cependant, parce qu'elle était pourvue de pasteurs fidèles. Cette époque eut encore une grande valeur au point de vue religieux sous un autre point de vue, en ce qu'elle vit s'accomplir plusieurs faits qui, par la grâce de Dieu, modifièrent profondément le sens religieux de notre peuple et contribuèrent à en faire un peuple éclairé et protestant de cœur, de bigot catholique qu'il avait été naguère.

Malgré les dissensions qu'avait produites dans l'Eglise la question de la discipline ecclésiastique, le nouvel ordre de choses jetait peu à peu de profondes racines, Malgré tout le mal qui existait encore, une nouvelle génération, élevée dans les écoles protestantes, avait

pris en horreur les superstitions papistes. Une nouvelle noblesse, enrichie des dépouilles de l'Eglise, constituait un corps de gentilshommes dévoués au gouvernement de Berne et à la Réforme.

Les villes virent leurs populations profondément modifiées par l'arrivée d'un grand nombre de réfugiés protestants, qui venaient chercher chez nous la liberté de leur culte que l'on proscrivait chez eux. Un grand nombre étaient reçus bourgeois des villes, s'y établissaient et y apportaient leur travail, leurs lumières et souvent de très bonnes mœurs. Aussi ces villes changèrent-elles beaucoup d'aspect. Lausanne n'était plus la ville épiscopale et papiste. Aux pompes de l'Eglise romaine, aux mœurs dissolues du clergé, de la population et des pélerins, qui venaient y acheter à vil prix la rémission de leurs péchés, on voyait succéder peu à peu la simplicité du culte protestant et l'austérité des mœurs de l'Eglise réformée. Si beaucoup de traces du papisme et de ses tristes suites subsistaient encore, on voyait cependant grandir un tout nouvel ordre de choses, qui aurait pu réjouir Viret et les plus ardents partisans de la discipline et de l'excommunication.

Dans les campagnes aussi, de grands changements avaient lieu. Beaucoup de communes et de paysans s'étaient enrichis des terres confisquées à l'Eglise catholique, que Leurs Excellences leur avaient données, ou bien qu'ils avaient achetées à vil prix, ou bien qu'ils avaient reçues contre de légères redevances, et des milliers de gens, jadis serfs des abbayes ou bien des couvents, étaient devenus des hommes libres. C'étaient

autant d'ennemis du catholicisme et de la domination savoyarde. L'agriculture faisait des progrès : les grands domaines, laissés en friche alors qu'ils appartenaient à l'Eglise, étaient mis en culture par de nombreux propriétaires. Bien des établissements industriels se fondaient en divers lieux. Des écoles s'établissaient peu à peu et servaient à dissiper les ténèbres. Des prédications faites par des pasteurs instruits et respectables, d'après le véritable Evangile, ainsi que les instructions que les ministres donnaient à la jeunesse, finissaient par surmonter le vieux penchant au catholicisme, malheureusement encore trop réel chez quelques-uns, épuraient le sens chrétien de la nouvelle génération, et lui donnaient une vie inconnue auparavant. Enfin, la paix et le bon ordre régnaient dans le Pays de Vaud, tandis qu'au dehors de la Suisse, les guerres, l'inquisition et d'odieuses persécutions tourmentaient les peuples. Les ministres, dont plusieurs s'étaient enfuis de France, faisaient depuis nos chaires le tableau de toutes ces misères et, avec le peuple qui les écoutait, ils rendaient grâces à Dieu pour les bénédictions dont il comblait le Pays de Vaud. Tout cela affermissait parmi nous le protestantisme, dont les heureux effets se montraient d'une façon si visible, et détachait toujours plus les esprits et les cœurs de la domination savoyarde et du catholicisme. Peu à peu il ne resta plus que quelques entêtés qui inclinassent encore pour l'ancien ordre de choses. Berne était despote sans doute, mais elle était protestante, et puis elle n'avait pas encore déployé tout le despotisme astucieux qu'elle

montra plus tard; elle avait toujours besoin de ménager nos populations.

Le moment ne tarda pas à arriver où ce nouvel esprit se montra. Le duc de Savoie, Charles III, était mort sans avoir jamais fait de tentative sérieuse pour reprendre aux Bernois les terres du Pays de Vaud qu'ils lui avaient enlevées. Mais il en fut autrement de son fils et successeur, Emmanuel-Philibert. Ce prince était un guerrier qui, par sa bravoure, avait acquis un grand renom en Europe. Il était ardent ennemi du protestantisme et persécutait violemment les Vaudois des vallées du Piémont, dont il faisait couler le sang à grands flots, et qu'il se proposait d'exterminer complétement. Aussi, lorsque cet homme annonça hautement ses prétentions à rentrer en possession de ses terres du Pays de Vaud, employant pour cela d'abord la voie des intrigues et des négociations diplomatiques, puis la menace d'un envahissement à main armée, la masse de notre population montra la plus grande indignation. Il n'y eut que quelques familles patriciennes qui fussent favorables à ce projet et encore fort en secret.

Dans le Pays de Vaud, la question religieuse domina toutes les autres, mais cette question se rattachait au nom de Berne. Etre Bernois, mais protestant, ou bien redevenir Savoyard, mais persécuté par l'inquisition et par ses bourreaux, voilà en définitive le nœud de l'affaire. La religion menacée fit entendre sa voix; le protestantisme en danger prit une nouvelle vie. Chaque jour les ministres adressaient à Dieu des prières pour qu'il détournât de son peuple le fléau qui le menaçait, et

ils exhortaient les disciples de l'Evangile aux plus grands sacrifices pour la cause de leur religion. Ils exploitaient avec beaucoup de succès le sort de cinq malheureux jeunes protestants français, étudiants de Lausanne, qui, arrêtés à Lyon comme hérétiques et après un an de détention, venaient d'être conduits à l'échafaud liés ensemble par une chaîne et brûlés vifs.

Il n'y eut qu'un cri dans le Pays de Vaud : plutôt la mort que le papisme et la Savoie ; partout on se disposa à la guerre et aux plus grands sacrifices. Lausanne fit des préparatifs de défense très considérables, et plusieurs autres villes imitèrent son exemple.

Le duc de Savoie ne s'était pas attendu à une pareille manifestation ; il avait, au contraire, compté trouver un grand appui auprès de la forte majorité de ses anciens sujets. Ne se sentant pas suffisamment en mesure de commencer la guerre contre Berne, qui probablement verrait tous les cantons, même les catholiques, se ranger de son côté, il essaya de nouveau la voie des négociations et des intrigues diplomatiques. L'ambassadeur d'Espagne, mis en avant par Philibert, obtint à force d'instances que des conférences s'ouvrissent. Après un an de pourparlers et d'intrigues, on convint, par le traité de Lausanne, signé le 22 octobre 1560, que Berne rendrait à la Savoie les bailliages de Gex, de Ternier et de Thonon. En échange, le duc de Savoie s'engageait à laisser les sujets de ces bailliages en pleine et paisible possession et en libre exercice de la religion que Leurs Excellences de Berne y avaient établie. Le duc s'engageait en outre à ne faire aucune

tentative contre Genève, mais au-contraire à laisser à cette ville la libre jouissance des libertés qu'elle avait conquises. Ce fut ainsi que ces bailliages de Gex, Ternier et Thonon, qui avaient fait partie des terres bernoises du Pays de Vaud, rentrèrent sous la domination savoyarde, et quant au libre exercice de la religion qui leur était garanti, cette clause ne fut point remplie. Un siècle plus tard, en 1685, l'Eglise réformée y fut complétement abolie, le culte catholique y fut rétabli et des nuées de jésuites et de prêtres y arrivèrent pour y régenter les consciences, pour y exercer au nom d'un Dieu de paix et de charité, ou plutôt au nom du pape, qui se mettait à sa place, de nombreux actes de violence et pour y faire couler le sang de quiconque voudrait servir Dieu en esprit et en vérité. Ce fut à dater de ce moment que toute trace de protestantisme disparut de ces contrées.

Le traité de Lausanne imposait à Berne une indemnité de trente mille écus d'or en faveur du duc de Savoie pour la cession du Pays de Vaud. Il semblait que les sommes énormes que le gouvernement avait retirées de ce pays par la confiscation des biens d'Eglises, par la *rançon du pays*, c'est-à-dire par ces fortes amendes, dont un grand nombre de localités et de particuliers avaient été frappés au moment de la conquête et par d'autres exactions encore, lui donnaient le moyen de payer. Mais Leurs Excellences jugèrent plus commode de garder toutes ces richesses et de faire payer aux Vaudois eux-mêmes le bonheur d'être soumis à leur autorité, et pour donner à cette iniquité une apparence

de justice, elles convoquèrent à Payerne les députés des villes, de la noblesse et des communes, afin que ceux-ci votassent les contributions nécessaires au paiement de la dette. Quelque opposition se montra bien ici et là ; on sentait toute l'injustice de la demande de Berne ; mais enfin l'assemblée de Payerne consentit à ce que le Pays de Vaud paya l'indemnité fixée.

Il est impossible de ne pas penser que le principe protestant joua encore un grand rôle dans les cœurs de beaucoup d'entre les députés qui consentirent à cette décision. Les réclamations que l'assemblée de Payerne adressa dans cette occasion au gouvernement, et bien des frottements qui eurent lieu plus tard, montrent que les Vaudois sentaient vivement la domination qui pesait sur eux. Mais enfin Berne était pour eux la personnification du protestantisme, et ils préférèrent rester sous la domination bernoise, pourvu qu'ils pussent conserver la foi réformée.

Depuis le traité de Lausanne, le Pays de Vaud jouit pendant plusieurs années des bienfaits de la paix. L'Eglise, toujours fournie de pasteurs fidèles et zélés, poursuivait son rôle modeste et paisible ; l'esprit protestant, l'instruction publique et privée, la civilisation, tout faisait des progrès, et chacun appréciait la différence entre les temps actuels et ceux d'autrefois. Comme la France continuait à être désolée par les guerres de religion, nos villes et nos campagnes voyaient comme précédemment affluer des familles protestantes françaises, qui nous apportaient des lumières, des richesses, l'ordre et l'amour du travail. La Suisse ré-

formée resta longtemps étrangère à ces guerres de religion, jusqu'à ce que les massacres de la St-Barthélemy, où tant de réformés périrent, réveillèrent l'indignation et le zèle d'un grand nombre de personnes, qui s'enrolèrent pour aller soutenir la cause de leurs frères dans la foi; beaucoup de Vaudois y allèrent aussi.

Emmanuel Philibert avait renoncé, après le traité de Lausanne, à toutes ses prétentions sur Genève et le Pays de Vaud. Mais son successeur, Charles-Emmanuel, ne marcha pas sur les traces de son père. Dès son avènement au trône, en 1580, il concentra une armée dans le Pays de Gex et dans le Chablais, où il persécuta violemment les protestants, protégés cependant par le traité de Lausanne, et il menaça Genève. Toutefois, Henri III, roi de France, se déclarant le protecteur de cette ville, et Elisabeth d'Angleterre, intercédant en sa faveur auprès du duc, celui-ci ajourna ses projets.

Mais la cause des protestants français étant gravement compromise, et Berne, ne pouvant espérer aucun secours de ce côté, le duc crut le moment propice pour tenter un coup décisif sur le Pays de Vaud. Il ourdit à Lausanne une conspiration au moyen de quelques familles nobles qui regrettaient la domination savoyarde et le catholicisme. Il ne s'agissait de rien moins que d'opérer dans cette ville un massacre de toutes les personnes éminentes qui tenaient pour Berne et pour le protestantisme. Si ce plan eût réussi, la cause de la nouvelle Eglise eût été fortement compromise parmi nous. Mais le projet fut découvert et échoua. Quelques-

uns des conjurés s'enfuirent en Savoie, d'autres furent saisis et conduits à Berne pour y être jugés comme criminels d'Etat. Leurs biens furent confisqués au profit de Leurs Excellences.

Bien que fortement compromis par la découverte et la non réussite de la conspiration de Lausanne, Charles-Emmanuel ne renonça cependant pas à son projet de reprendre le Pays de Vaud et Genève, car les affaires des protestants en France semblaient être dans un état désespéré. Dans ce but, il leva des troupes, en 1589, Berne arma aussi, et les Vaudois mirent le plus grand enthousiasme à préparer une héroïque défense. Mais Berne agit dans cette circonstance avec une mollesse et une hésitation telles que beaucoup de gens crurent à une trahison, que le découragement s'empara de l'armée de défense et que la terreur fut poussée à son comble à Genève et dans le Pays de Vaud. Chacun s'attendait à une invasion de l'armée savoyarde et à des persécutions religieuses. Charles-Emmanuel en profita pour ouvrir des négociations, et un traité fut conclu à Nyon, en janvier 1590, par lequel Berne abandonnait Genève au duc de Savoie et lui promettait son appui pour réduire cette ville. C'était là un résultat de la vieille rancune dont nous avons vu Leurs Excellences être animées à l'égard de la ville de Calvin et de ses institutions religieuses. En échange, le duc laissait le Pays de Vaud aux Bernois. Le culte protestant ne devait plus être permis que dans trois endroits du Pays de Gex et du Chablais. Les articles concernant l'exercice de la religion à Genève devaient rester secrets.

Jamais peut-être l'égoïsme de Leurs Excellences ne se montra sous un plus triste jour.

Il n'y eut partout qu'un cri d'indignation contre cette lâcheté, pour ne rien dire de plus, des conseils de Berne. Du dehors arrivèrent à Leurs Excellences d'énergiques représentations sur leur conduite. Dans le Pays de Vaud, l'indignation fut poussée à son comble; partout on répétait que Berne voulait vendre le pays au duc de Savoie, qui y rétablirait le catholicisme. Berne, alarmée de ces manifestations contre le traité de Nyon, crut devoir le soumettre à la sanction du peuple; mais à son grand étonnement, et malgré beaucoup de manœuvres de sa part, il y eut l'unanimité la plus admirable, soit dans les communes allemandes, soit dans celles du Pays de Vaud, pour défendre Genève et le Pays de Vaud. Il est remarquable que les considérations que l'on mit en avant dans cette circonstance furent surtout d'un ordre religieux; Berne avait froissé ses sujets, mais ceux-ci préféraient encore sa domination, parce qu'elle était la personnification du protestantisme.

Après une pareille manifestation de la part des populations, les conseils de Berne résolurent de renoncer au traité de Nyon. Mais on profita du dévouement des Vaudois pour faire peser sur eux tous les frais de la guerre, qui devenait imminente. Les Etats de Vaud, assemblés à Lausanne, firent bien observer que les précédents subsides déjà votés étaient encore entre les mains de Leurs Excellences. Toutefois, ils consentirent, et partout on leva des hommes et de l'argent.

Si Berne eût voulu profiter de l'enthousiasme qui régnait partout, elle aurait pu délivrer Genève et reprendre le Pays de Gex et le Chablais; mais le gouvernement ne fit rien et Vaud était toujours menacé. Beaucoup de gens pensèrent de nouveau à une trahison de sa part. Heureusement pour nous que l'état des choses changeait beaucoup en France. Henri III venait d'être assassiné. Son successeur fut Henri IV, prince protestant. Beaucoup de catholiques l'abandonnant, le duc de Savoie laissa pour le moment ses projets sur Vaud et sur Genève, et se jeta avec son armée en France dans l'espoir de s'y faire reconnaître roi. Mais Henri IV, qui avait à sa solde beaucoup de soldats des cantons protestants, remporta d'importantes victoires sur les catholiques français, qui s'opposaient encore à lui, et entra vainqueur à Paris, en 1594. Aussitôt il envoya du secours à Genève.

A cette nouvelle, la joie fut grande dans le Pays de Vaud. Les Vaudois trouvaient dans ce triomphe d'un principe en France un gage d'affermissement de ces doctrines réformées qui leur étaient si chères, et les réfugiés français qui habitaient parmi nous voyaient un nouveau jour s'ouvrir pour eux. Mais cette joie fut de courte durée. Henri IV oublia les protestants, qui avaient tant combattu et tant souffert pour lui, et pour affermir la couronne royale sur sa tête, il abjura le protestantisme et redevint catholique. Toutefois, pour faire oublier son ingratitude, il publia l'édit de Nantes, par lequel l'exercice de la religion était garanti aux protestants. Cet édit mécontenta beaucoup de réformés

par diverses restrictions qu'il renfermait ; il mécontenta aussi les catholiques, lesquels trouvaient qu'il accordait trop à leurs adversaires. Toutefois, il eut le bon effet de mettre fin aux guerres de religion, de faire cesser pour un temps les persécutions et de permettre à beaucoup de réfugiés de rentrer dans leur patrie.

Après plusieurs guerres, Henri IV fit avec ses ennemis le traité de Vervins, qui rendit la paix à l'Europe et ensuite duquel il donna le Chablais au duc de Savoie. Mais comme rien ne fut stipulé en faveur de Genève et de Vaud, Charles-Emmanuel, poussé par le pape et par les jésuites, fit de nouveaux préparatifs pour s'en emparer. Henri IV marcha contre lui et le força à signer la paix de Lyon, en 1601. Par ce traité, le Pays de Gex devint la propriété de la France et est resté tel jusqu'à ce jour.

Genève et Berne, qui intervinrent dans les négociations de Lyon, commirent une grande faute en n'insistant pas sur la cession à l'une d'elles du Pays de Gex, alors protestant. Ces républiques, toutes deux créancières de Henri IV pour quelques centaines de mille écus d'or, auraient aisément obtenu ce territoire. Outre de hautes considérations politiques, la cause protestante y aurait gagné. Le protestantisme existait dans ce pays; mais, par suite de l'annexion à la France, le catholicisme y reparut, et ainsi Vaud et Genève ont eu continuellement à leur porte un foyer de papisme.

Après cela, Henri IV garantit à Berne la libre possession de son Pays de Vaud, et, malgré plusieurs tentatives que fit encore le duc de Savoie pour s'en em-

parer, cette ville en eut enfin la possession définitive. Charles-Emmanuel fut même forcé de signer, en 1611, un traité qui lui ôtait tout espoir de rentrer dans cet antique apanage de ses ancêtres. Tournant dès lors ses vues d'agrandissement d'un autre côté, il en vint même à conclure, en 1617, une alliance avec Berne, et cette ville lui promit des soldats. Le duc signa à cette occasion un nouvel acte, confirmant celui de 1611 et portant abandon à perpétuité de toutes ses prétentions sur les terres du Pays de Vaud.

Ce traité, fort important au point de vue de la politique, ne le fut pas moins à celui de la religion et de l'Eglise. Désormais, les Vaudois purent librement professer le culte réformé, sans avoir à redouter le retour du catholicisme et des persécutions. Mais cette assurance, dont tout Vaudois dut rendre grâce à Dieu, eut aussi son côté fâcheux. Précédemment, les craintes perpétuelles de devoir rentrer dans le catholicisme avaient maintenu l'esprit protestant en haleine et en avaient développé la vie. Plus tard, la complète sécurité fit naître l'indifférence, laquelle fut bien entretenue par le despotisme avec lequel Leurs Excellences gouvernèrent l'Eglise, sans jamais consulter le peuple. Peu à peu celui-ci s'habitua à cette fatale idée que les affaires de l'Eglise ne sont pas ses affaires à lui.

Mais, sur ces entrefaites, s'accomplit en France un événement douloureux pour le monde protestant et dont les conséquences se firent plus tard sentir sur l'Eglise du Pays de Vaud. Henri IV fut assassiné. Son successeur, Louis XIII, se brouilla avec Berne; l'am-

bassadeur français en Suisse voulut venger son maître, et dans ce but il souffla le feu au milieu des dissensions religieuses qui avaient repris vie depuis quelques années dans les paroisses mixtes des bailliages d'Echallens. Il engagea les catholiques de ces paroisses à réclamer la votation confessionnelle qu'on appelait encore *le plus*. Fribourg, aussi poussé par le même ambassadeur, appuya auprès de Berne la demande de ses coreligionnaires et insista avec force en invoquant les traités. Cette votation eut lieu à Poliez-le-Grand et à Penthéréaz, en 1617, mais le résultat en fut tout autre que les catholiques ne l'avaient espéré; une majorité très forte opina pour la Réforme, et dans ces deux paroisses tous les insignes du catholicisme furent abolis. La votation devait aussi avoir lieu dans la paroisse d'Assens, mais le résultat obtenu à Poliez-le-Grand et à Penthéréaz engagea les catholiques à demander qu'elle fût suspendue. Berne, de son côté, ayant de fortes raisons de croire que le parti catholique était le plus nombreux, céda volontiers, et c'est là la raison pour laquelle cette paroisse est restée mixte jusqu'à présent, ainsi que plusieurs autres communes qui en dépendent ou qui en dépendaient alors. Plus tard, la paroisse de Poliez redevint paroisse mixte.

Il semblait que cette querelle dût être finie, mais le gouvernement de Fribourg, toujours excité par l'ambassadeur français, s'adressa à la Diète helvétique, refusant d'accepter le résultat de la votation à Poliez et à Penthéréaz et prétextant de nombreuses fraudes. Il intrigua auprès des puissances étrangères, les priant de

protéger la religion romaine. Berne, de son côté, usant et abusant de son influence, proscrivait le culte catholique à Echallens et dans les communes environnantes et expulsait un jésuite qui s'y trouvait. En un mot, les esprits étaient fortement irrités ; de part et d'autre, on préparait les armes et la guerre civile était à la veille d'éclater.

Mais le danger fut éloigné par des événements extérieurs. L'Autriche, alliée à l'Espagne, menaçait les Grisons, et le roi de France, pour s'opposer à ces deux puissances, dont il était très jaloux, se réconcilia avec Berne, rappela son ambassadeur devenu désormais impossible et en envoya deux autres, Messieurs de Miron et de Coeuvres. Ceux-ci s'attachèrent à renouer la paix entre les cantons et les engagèrent à s'allier avec la France et même à lui fournir des troupes mercenaires. De fortes levées eurent effectivement lieu dans la plupart des cantons réformés et l'on eut le triste spectacle de voir des Suisses protestants, oubliant tous les anathèmes que les réformateurs avaient prononcé contre les services étrangers, s'en aller sur les champs de bataille faire une guerre impie à leurs frères protestants français et verser le sang de leurs coreligionnaires dans les combats que le gouvernement français leur livrait pour les détruire. Un spectacle assez semblable et non moins triste se montre en Allemagne pendant la guerre de trente ans, qui sévissait à peu près à la même époque, et pendant laquelle les catholiques et les protestants se causèrent les uns aux autres des maux sans nombre. Dans presque chaque canton, des recru-

teurs enrôlaient, les uns pour les catholiques, les autres pour les protestants, et l'on vit un bon nombre de Suisses s'engager sans distinction sous les drapeaux de ceux qui les payaient le mieux et s'exposer ainsi à verser dans les combats le sang de leurs concitoyens, de leurs parents peut-être, de ceux enfin qui professaient la même croyance qu'eux.

Les Vaudois, en très grand nombre, prirent part à ces services, ce qui exerça une funeste influence sur l'Eglise de notre pays. Outre l'affaiblissement du patriotisme et la démoralisation dont tout service étranger est une féconde source, ces guerres faites à des protestants par des frères dans la foi, ce sang protestant répandu par d'autres protestants enrôlés comme mercenaires sous les drapeaux d'un roi catholique et persécuteur, tout cela ne devait-il pas avoir pour effet d'affaiblir chez notre peuple le sentiment religieux, ainsi que la notion d'Eglise et d'amener la pourriture parmi les pierres vivantes entrant dans la structure de cet édifice sacré? On peut dire avec assurance que les maux causés à la religion et aux Eglises suisses par les services étrangers ont été immenses. C'est avec raison que nos réformateurs proscrivirent énergiquement cette déplorable coutume. Les fâcheux effets de ces services sur la religion et sur l'Eglise, voilà un point qui a trop souvent été perdu de vue dans les arguments que l'on a avancés avec raison pour les interdire.

Toutefois, on put bientôt se convaincre que le sentiment religieux protestant et la notion d'Eglise avaient encore de profondes racines dans les populations réfor-

mées de la Suisse en général et du Pays de Vaud en particulier; ce fut lorsque la mesure des iniquités papales fut arrivée à son comble. Le roi de France, Louis XIII, poussé par son ministre d'Etat, Richelieu, exerça des tracasseries et des persécutions sans nombre contre les calvinistes, malgré l'édit de Nantes qui les protégeait. Ici on défendait le culte réformé, là on interdisait de chanter des psaumes, ailleurs on mettait fin à une assemblée sous un prétexte quelconque. Des troupes de jésuites, de franciscains et de capucins parcouraient le pays et cherchaient à vexer les réformés de toutes les façons. Ceux-ci, poussés à bout, en vinrent parfois à la résistance, mais ce fut le signal de nouvelles persécutions, qui furent plus d'une fois sanglantes. Le duc de Savoie, excité par la France, faisait couler à grands flots le sang des protestants vaudois des vallées du Piémont. Ces hommes combattirent pour leurs droits et pour leur religion avec un courage et une constance vraiment héroïques, et l'on vit une armée française se joindre à celle du Piémont pour traquer cette petite troupe de héros jusque dans leurs retraites les plus cachées et pour les exterminer. Alors les protestants se détachèrent peu à peu de la France, et l'alliance que Berne avait contractée avec la maison de Savoie se relâcha aussi. Ils se rapprochèrent sensiblement de la Hollande et de l'Angleterre, et, grâce à leur intervention commune, le sort des Vaudois du Piémont fut un peu adouci, du moins pour un temps.

Mais ceci donna lieu en Suisse à de nouvelles querelles. Les cantons catholiques, voyant leurs confédérés

protestants contracter des alliances avec les puissances européennes de la même religion, voulurent aussi resserrer les liens qui les unissaient aux puissances catholiques et notamment à la France. La Suisse fut donc en quelque sorte partagée en deux confédérations; l'irritation réciproque fut profonde; les temples, les salles des conseils, les lieux publics retentirent de paroles violentes et souvent injurieuses. Tout faisait prévoir qu'on en viendrait aux mains.

Il ne manquait qu'une occasion pour cela et elle ne tarda pas à se présenter. Quelques familles protestantes du canton de Schwytz, poursuivies comme hérétiques, se réfugièrent à Zurich, qui prit fait et cause en leur faveur. Schwytz répondit avec hauteur et fit mettre à la torture dix-sept parents et amis des réfugiés. Une diète fut convoquée, mais n'aboutit qu'à aigrir encore les esprits. Quelques cantons catholiques et protestants, savoir Bâle, Schaffhouse, Fribourg et Soleure, conservant la neutralité, se réunirent pour intervenir comme médiateurs et pour ramener la paix, mais ce fut inutilement. Zurich mit des troupes sur pied et alla canonner Rapperschwyll, défendue par les petits cantons; mais ses efforts furent vains. Pendant ce temps, Berne mettait des troupes sur pied, mais, comme elle ne se fiait pas à ses paysans, elle composa son armée en majeure partie de Vaudois. L'armée bernoise était forte de douze mille hommes, dont huit mille Vaudois; mais ces derniers, commandés par des officiers bernois, s'avança jusque dans les bailliages libres d'Argovie, où l'armée catholique, forte de six mille seulement, vint à sa

rencontre. Mais la plupart des officiers subalternes de l'armée protestante étaient des jeunes gens peu expérimentés; le chef d'Erlach et quelques autres officiers supérieurs étaient les seuls qui eussent de l'habileté. Aussi l'armée bernoise montra-t-elle une grande indiscipline. Pfyffer, au contraire, le chef de l'armée catholique, était fort bien secondé par ses officiers, et sa troupe fournit bientôt la preuve de l'immense avantage de l'ordre et de la discipline. Le 23 janvier 1656, Pfyffer attaqua, proche de Willmergen, l'armée protestante, au moment où l'état-major bernois et presque tous les autres officiers pensaient à tout autre chose qu'à se battre. Les sous-officiers et les soldats accomplirent seuls leur devoir, mais l'incurie de leurs chefs fut bientôt la cause de la perte de la bataille. En vain les troupes de Lausanne, de Morges, d'Yverdon et de Vevey firent-elles des prodiges de valeur; en vain une lutte désespérée s'engagea-t-elle autour du drapeau de Cully, qui, percé de balles et teint du sang des hommes de Lavaux, tomba au pouvoir des catholiques; la déroute des protestants fut complète. Trois cents Vaudois restèrent sur le champ de bataille. Les protestants vaincus perdirent quinze cents hommes, neuf drapeaux, dix canons et le trésor de leur armée.

Cependant les cantons neutres continuèrent leur rôle de médiateurs, mais Zurich et surtout Berne, humiliés du sort de leurs armes, rejetèrent d'abord toute proposition de paix. Alors les ambassadeurs de France et de Savoie intervinrent et déclarèrent que si Berne et Zurich ne voulaient pas consentir à la paix, les Etats

qu'ils représentaient viendraient au secours des catholiques conformément aux traités. Effectivement, des troupes savoyardes firent une démonstration du côté du Chablais. Alors Berne, comptant peu sur ses sujets allemands et craignant de perdre le Pays de Vaud, toujours convoité par la Savoie, fit taire son orgueil blessé et consentit à traiter. Toutefois on ne put guère s'entendre; de nombreuses conférences eurent lieu inutilement, et l'on aurait bien pu recourir de nouveau aux armes sans les guerres de Louis XIV qui commençaient à sévir. Toutes les puissances belligérantes demandaient des soldats à la Suisse; catholiques et protestants, poussés par l'amour de la guerre, oublièrent leurs querelles pour un temps, et pendant un demi siècle versèrent à grands flots leur sang sur les champs de bataille de l'Europe.

Cette bataille de Villmergen exerça une grande influence sur le bonheur à venir de la Suisse. Elle eut un effet désastreux sur la paix intérieure et maintint de nombreux germes de divisions. Elle influa aussi énormément sur l'Eglise ; elle creusa toujours plus profondément le fossé qui séparait déjà les catholiques des protestants; désormais nul rapprochement confessionnel ne sera possible. Et quand aux Vaudois en particulier, dont les soldats s'étaient bien battus dans cette rencontre, mais qui avaient tant souffert, grâce à l'ineptie de leurs officiers, leur sentiment protestant se renforça toujours davantage. La conscience de membres de l'Eglise protestante reprit de la vie chez eux, et ç'eût été certainement un progrès si cette tendance n'eût pas

été contrebalancée par le despotisme que Leurs Excellences faisaient peser sur l'Eglise vaudoise, ainsi que par les déplorables suites des services étrangers, où l'on continuait à courir en foule.

Nous avons déjà vu précédemment que, dès le moment de la Réformation, un grand nombre de protestants français, persécutés par le roi François Ier et par plusieurs de ses successeurs, se réfugièrent chez nous pour y chercher paix et sûreté, et qu'en échange ils furent pour nous des sources d'abondantes bénédictions. L'Eglise, en particulier, en retira un grand profit. Lorsque Berne nous donna la Réformation, les Vaudois qui avaient embrassé la nouvelle doctrine et qui auraient été en état de servir l'Eglise étaient en tellement petit nombre, que les nouvelles paroisses auraient été en grande souffrance et que la cause du protestantisme aurait bien pu être gravement compromise, si de nombreux pasteurs ne nous étaient pas arrivés au moment propice. On peut dire qu'en cela Dieu a bien protégé notre Eglise.

Les migrations de réfugiés protestants de la Savoie et de France continuèrent pendant longtemps. Elles cessèrent toutefois pendant quelques années, lorsque, par l'édit de Nantes, le roi Henri IV eut rendu aux réformés français leur culte, leurs droits et leur patrie. Mais elles continuèrent d'un autre côté. La guerre de trente ans jeta de nouveaux réfugiés dans le Pays de Vaud. Des protestants de la Bohême, de la Hongrie et de l'Allemagne vinrent aussi lui demander asile, et plusieurs d'entr'eux nous procurèrent à leur tour de

nombreux avantages en s'établissant au milieu de nous.

Des réfugiés nous arrivèrent encore d'Angleterre; mais c'étaient plutôt des réfugiés politiques; c'étaient plusieurs de ceux qui, en 1649, avaient contribué à la condamnation à mort du roi, Charles Ier, dans le but d'établir la république, et qui furent proscrits lorsque ses fils, Charles II et après lui Jaques II, furent remontés sur le trône. Ceux-ci n'exercèrent pas une aussi grande influence sur notre Eglise vaudoise que les réfugiés pour cause de religion; ils s'en occupèrent peu. Toutefois, comme ils étaient tous réformés et proscrits par un roi catholique, leur seule présence parmi nous eut pour effet de vivifier encore l'esprit protestant de notre patrie. C'est ainsi que tout, jusqu'aux événements politiques des pays du nord de l'Europe, contribuait, par un effet de la sagesse divine, à nous détacher du catholicisme.

Mais la France et la Savoie ne tardèrent pas à devenir le théâtre de nouvelles persécutions, qui furent tout aussi violentes que les précédentes et qui provoquèrent encore des émigrations. En France, Louis XIV était au faîte de sa puissance. Il avait mis tous ses ennemis sous ses pieds et fait d'importantes conquêtes. Jamais homme n'eut plus de flatteurs que lui. Alors les jésuites, dont il était entouré, lui inspirèrent le désir et la volonté *d'extirper l'hérésie*, ainsi qu'on s'exprimait. Poussé par ces flatteurs, il eut la vanité de vouloir ajouter à tous ses autres titres de gloire celui d'avoir fait rentrer trois millions d'hérétiques dans l'Eglise pa-

pale. Ses confesseurs, tous jésuites, ne cessaient d'ailleurs de lui persuader que la plus sûre expiation qu'il put offrir au ciel pour ses nombreuses débauches, c'était de purger la France de tout ce qui restait encore de ce poison de l'hérésie.

Alors les ordonnances se succédèrent en foule dans ce but. Les mariages célébrés par les pasteurs protestants furent déclarés nuls et les enfants qui en provenaient traités comme illégitimes devant la loi. En même temps, aucun prêtre catholique ne devait célébrer un mariage entre protestants sans que ceux-ci se soumissent sans réserve à tout le rituel romain, et sans qu'ils promissent au préalable de faire élever leurs enfants dans la communion catholique. On ôta aux réformés quelques colléges et quelques écoles qu'ils possédaient en propre et on donna ces établissements aux jésuites; en même temps, on interdit à leurs enfants la fréquentation de toutes les écoles supérieures. On les exclut de toutes les fonctions publiques; il leur fut même défendu de devenir médecins, chirurgiens ou pharmaciens. Le roi fonda une caisse de prosélitisme destinée à fournir des récompenses aux nouveaux convertis et, en effet, plusieurs réformés, séduits par l'appât de l'argent, redevinrent catholiques. Les évêques ne manquèrent pas d'envoyer chaque année au roi de pompeuses listes d'hérétiques qui, par ce moyen, avaient été tirés du gouffre de l'enfer.

Mais les choses ne marchant pas encore assez vite, malgré ces odieuses vexations, le ministre de la guerre Louvois, d'accord avec les jésuites, persuada au roi

de contraindre par la force les quelques hérétiques qui pouvaient encore rester, car on avait grand soin de lui cacher combien était grand le nombre des réformés de son royaume. Ainsi dit, ainsi fait : lorsqu'au premier mot d'un intendant de province, d'un évêque même, d'un simple prêtre, les réformés ne consentaient pas à rentrer dans le catholicisme, on leur envoyait aussitôt des troupes de dragons, qui s'établissaient dans leurs maisons, s'y livraient au désordre, déshonoraient leurs femmes et leurs filles, enlevaient les enfants pour les transporter dans des couvents, où leurs parents ne pouvaient plus les revoir et où on les élevait dans la croyance romaine et dans le mépris des auteurs de leurs jours. Les adultes étaient contraints par les coups et au milieu des plus affreuses imprécations à aller prendre la Cène d'après le rite catholique et, s'ils se montraient récalcitrants, la prison et l'échafaud, accompagnés souvent des plus mauvais traitements, devenaient leur partage. Malheur à quiconque était attrapé dans un culte réformé ! Les protestants se rassemblèrent dans les bois et dans les cavernes ; les dragons leur firent la chasse comme à des fauves et des troupes entières tiraient du fusil sur ces assemblées, quand elles étaient surprises. Mais la persévérance des protestants fut sans égale et atteste la foi dont ils étaient animés.

Il ne restait plus qu'un pas à faire, c'était d'abolir formellement l'édit de Nantes, qu'on ne cessait d'ailleurs de fouler aux pieds. Le pas fut fait : le 18 octobre 1685, cet édit fut révoqué sous prétexte qu'il était superflu. A la suite de cette révocation, plus de mille

cinq cents temples et une multitude de maisons de prières des réformés furent démolis au milieu d'outrageantes insultes. Tous les enfants devaient être baptisés dans l'Eglise catholique. Les pasteurs protestants devaient quitter le pays dans quinze jours, ou bien être envoyés aux galères, ce qui arriva plus d'une fois. Toutes les assemblées de prières furent interdites sous peine de mort; aussi les échafauds recommencèrent-ils à ruisseler de sang.

Comme un grand nombre de protestants se préparaient à quitter le pays, on eût la barbarie d'interdire toute émigration, et l'on fit garder dans ce but toutes les frontières et toutes les côtes de la mer. L'émigration devint, de la part des huguenots, un crime capital, et malheur à ceux qui étaient saisis le commettant! leur vie et leurs biens, tout était en jeu. Cependant, plus d'un demi million de protestants réussirent à passer la frontière et allèrent chercher un asile en Angleterre, en Allemagne, à Genève et en Suisse. Ceux qui le purent emportèrent leurs biens, mais un grand nombre abandonnèrent tout, préférant la liberté de conscience à leur fortune. Tous étaient des gens moraux, laborieux, de mœurs simples, plusieurs de bons industriels ou des gens pleins de lumières, qui ne contribuèrent pas peu au bien des pays qui leur donnèrent l'hospitalité.

La présence de ces réfugiés dans le Pays de Vaud produisit des changements très notables dans notre population. L'agriculture reçut de nombreux perfectionnements par l'intelligence de ces braves paysans français, qui avaient trouvé dans nos campagnes la

paix et la liberté religieuse pour laquelle ils avaient abandonné leurs chaumières. D'autres protestants contribuèrent à développer l'industrie des villes où ils se fixèrent. Ils établirent chez nous des fabriqués de chapeaux, de poterie, de bas, de cotonnes et de nombreuses tanneries; d'autres ouvrirent des boutiques ou exercèrent des métiers divers. Bref, comme c'étaient des gens habitués au travail, leur exemple fut un grand bienfait parmi nous. On comptait aussi parmi ces réfugiés un bon nombre de familles nobles, qui apportèrent cette élégance de manières et cette politesse de mœurs qui, pendant longtemps, ont caractérisé les classes supérieures de la ville de Lausanne. D'autres furent des gens instruits qui nous inspirèrent pour l'étude plus de goût que nous n'en avions eu jusques alors. D'autres enfin étaient des ministres habiles, éclairés et pleins de foi et de zèle, qui, en occupant des postes dans nos villes et dans nos campagnes, contribuèrent beaucoup à vivifier notre Eglise. L'un d'entre eux, le pasteur Barbeyrac, devint professeur à l'académie de Lausanne et donna un grand lustre à cette institution. Il exerça une très heureuse influence sur la jeunesse et par elle sur l'Eglise.

Ces réfugiés ne furent point, comme ceux du seizième siècle, admis dans les bourgeoisies; car, à l'exemple de Berne, ces institutions étaient toutes devenues de petites aristocraties aux portes fermées. Mais ils se constituèrent dans la plupart de nos villes en corporations, qui furent pourvues de capitaux plus ou moins considérables et qui furent reconnues par le gouvernement comme

jouissant des mêmes droits que les bourgeoisies. Plusieurs de ces corporations ont subsisté jusqu'à nos jours, mais maintenant elles tendent à se fondre peu à peu dans les bourgeoisies, depuis que celles-ci ont adopté un système plus libéral.

Pendant que Louis XIV persécutait les protestants et les forçait à s'expatrier, les jésuites engageaient le duc de Savoie à imiter le zèle du grand roi en abolissant l'Eglise des Vaudois des vallées du Piémont et en cherchant à la forcer à entrer dans le catholicisme. L'ambassadeur français offrit même quatorze mille hommes au duc pour aider à cette conversion, et, en 1686, les Français, commandés par le généralCatinat, envahirent les vallées protestantes du Piémont. Les Vaudois de ces vallées se défendirent comme des héros, mais réduits au nombre de trois mille et exténués de souffrances et de misère, ils durent céder aux attaques combinées de deux puissantes armées et quittèrent leurs montagnes pour se réfugier dans les pays protestants. Beaucoup restèrent dans le Pays de Vaud plus voisin de chez eux. Ils y furent les objets d'un intérêt général de la part de nos populations; chacun s'empressait de secourir ces frères dans la foi qui avaient tant à souffrir pour leur croyance. Sans doute que la pensée qu'un sort pareil aurait été leur partage, s'ils fussent retombés sous la domination savoyarde, stimulait fortement le zèle de nos pères en faveur de ces infortunés. L'esprit protestant n'en devint que plus fort.

Après trois ans d'exil, beaucoup de ces réfugiés, aidés par leurs coreligionnaires d'Europe et excités par quel-

ques chefs intrépides, prirent la détermination de rentrer à main armée dans leur patrie. Le Pays de Vaud devint leur centre de ralliement; ils trouvèrent au milieu de nos populations des encouragements, des secours et même l'engagement d'une active et vigoureuse coopération. Le gouvernement bernois n'ignorait pas ce qui se passait, mais il fermait les yeux. Vers le milieu de l'année 1689, ces réfugiés, au nombre de huit à neuf cents, se réunirent dans le bois de Nyon. Ils avaient pour chef leur pasteur Arnaud, qui, dans cette occasion, montra autant de talent militaire que de zèle pastoral. Après une fervente prière et le chant d'un psaume, ils s'embarquèrent sur le lac Léman et abordèrent en Savoie. Ce pays était alors dégarni de troupes; ils le traversèrent assez facilement, puis, s'engageant dans les défilés des montagnes, ils eurent bientôt la joie de voir de loin leurs chères vallées, la terre de leurs pères, le théâtre de leurs souffrances. A force de prodiges de valeur, ils en chassèrent les soldats catholiques qui les occupaient et ils reprirent possession de leurs Eglises. Ils se servirent de cavernes en place de leurs habitations qui avaient été détruites et firent leur nourriture de l'herbe et des racines de la terre. Le général Catinat accourut de nouveau à la tête de vingt mille hommes français et savoyards pour les détruire; mais, malgré leur petit nombre, ils surent vaillamment se défendre et se maintenir, et obtinrent au bout du compte de précieuses garanties pour leur sécurité personnelle et pour leur culte.

L'expédition de ces intrépides réfugiés produisit une

grande sensation dans le Pays de Vaud. Chacun s'intéressait au succès de cette poignée de héros qui n'avaient pour toutes ressources que leur indigence et la vivacité de leur foi et qui bravaient des armées aguerries et commandées par le premier général de l'époque.

Nous avons vu qu'avant leur départ du Pays de Vaud, on leur avait promis du secours. Une troupe de volontaires, au nombre d'environ deux mille, se forma sous la conduite du capitaine Bourgeois. Berne ferma encore les yeux, et les populations étaient pleines de sympathie et faisaient les vœux les plus ardents pour le succès de l'expédition. La petite armée partit des environs de Vevey, traversa le lac et aborda en Savoie le 11 septembre 1689. Elle était composée de réfugiés français, de Suisses, la plupart Vaudois, et de quelques Vaudois des vallées, qui étaient arrivés après le départ de leurs frères. Mais une levée en masse s'opéra dans toute la Savoie pour leur barrer le passage; ils furent attaqués de tous les côtés; à chaque pas, ils eurent de nouvelles résistances à vaincre et de nouveaux combats à livrer. Soit que Bourgeois n'eut pas les capacités nécessaires, soit que les nationalités diverses auxquelles appartenaient les hommes composant cette troupe fussent un élément de dissolution, soit que les luttes, les souffrances et la misère que ces gens eurent à endurer les démoralisassent complétement, soit enfin que toutes ces raisons agissent ensemble, la division et l'insubordination s'en mêlèrent. On finit par ne tomber d'accord que sur un seul point, la nécessité de retourner sur ses pas. On revint en effet, mais en endurant des souffran-

ces qui ne furent pas moindres que celles auxquelles on aurait été exposé en continuant bravement son chemin.

On rentra effectivement dans le Pays de Vaud, et Leurs Excellences, pour faire oublier l'intérêt secret qu'elles avaient manifesté pour les expéditions d'Arnaud et de Bourgeois, firent arrêter et emprisonner celui-ci. Elles firent publier, dès la chaire, que tous les citoyens qui étaient entrés en Savoie le 11 septembre et qui pouvaient se trouver sur leurs terres eussent à sortir dans les huit jours sous peine de châtiment. Puis, pour combler la mesure, elles firent condamner Bourgeois à mort, malgré les représentations de l'ambassadeur anglais. C'est qu'il fallait montrer au roi de France et au duc de Savoie qu'on était de bonne volonté. Le capitaine Bourgeois marcha au supplice avec calme et fermeté. Lui seul parut tranquille, pendant que tous les assistants fondaient en larmes sur son triste sort. Il ne lui a manqué, pour être célèbre comme un héros, que d'avoir réussi dans sa généreuse, mais périlleuse entreprise.

Tous ces graves événements durent exercer une puissante influence sur notre Eglise. Toutes les âmes généreuses s'élevaient en actions de grâces à l'Auteur de tout bien pour la protection dont il avait entouré notre patrie. Tout cela devait redoubler l'attachement de nos pères pour leur Eglise et les éclairer toujours plus sur leurs vrais intérêts spirituels.

Cet esprit protestant ne tarda pas à se montrer par des actes extérieurs. On arrivait au moment où

Louis XIV prétendait dominer l'Europe entière par son despotisme. Mais Berne et les cantons protestants ne craignirent pas de s'éloigner de lui et de faire cause commune avec les puissances protestantes coalisées contre lui. Puis, en 1707, lorsque la souveraineté de Neuchâtel fût devenue vacante par la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, plusieurs prétendants se présentèrent. Louis XIV fut de ce nombre et ne ménagea ni les intrigues ni les menaces. Les conseils de Neuchâtel, qui devaient décider à qui appartiendrait la souveraineté de leur pays, se prononcèrent résolument en faveur du roi de Prusse. Louis XIV, blessé de cet affront, menaça de faire entrer ses troupes dans le pays de Neuchâtel. Berne mit toutes ses milices de piquet et fit occuper par deux mille Vaudois les principaux passages du Jura. Les milices de Neuchâtel, de Berne et de Vaud étaient fortement excitées par leurs chefs, par les réfugiés et par les pasteurs qui représentaient tous le roi de Prusse comme le défenseur de l'Evangile et du protestantisme, et Louis XIV comme l'instrument des jésuites et le persécuteur des réformés. Elles étaient pleines de courage et brûlaient d'en venir aux mains et de venger ainsi les réfugiés français, auxquels on s'intéressait tant, de tous les maux que le grand roi leur avait fait souffrir. On peut dire que l'annexion de Neuchâtel à la Prusse revêtit un caractère confessionnel et protestant très prononcé et que cette annexion contribua à son tour à l'affermissement de l'esprit protestant dans nos contrées. On a trop perdu de vue le caractère religieux et ecclésiastique de cet événement.

Pour achever le récit des événements extérieurs qui pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècles exercèrent une influence directe ou indirecte sur notre Eglise, nous avons encore à mentionner la seconde guerre de religion qui se termina par la seconde bataille de Willmergen, en 1712, puis par la paix d'Aarau, la même année, et qui a assura aux cantons protestants et à celui de Berne en particulier une influence prépondérante dans la Confédération.

L'inimitié existait comme du passé entre les cantons catholiques et les cantons protestants; toutes les relations étaient extrêmement tendues et il ne manquait qu'une occasion pour faire prendre les armes. Cette occasion se trouva dans les démêlés que les habitants du Tockenbourg avaient depuis longtemps avec l'abbé de St.-Gall, leur seigneur. Les Tockenbourgeois, en majeure partie protestants, étaient extrêmement vexés par ce prince ecclésiastique. En vain avaient-ils réclamé pour que leurs droits leur fussent rendus, tout avait été inutile, puis les ambassadeurs des puissances étrangères, ne cessant d'attiser le feu de la discorde, la querelle s'envenimait chaque jour davantage. On essaya bien de concilier le différend au moyen de la diète helvétique, mais tout fut inutile.

Enfin Berne et Zurich prirent ouvertement le parti des Tockenbourgeois, Lucerne et les petits cantons, celui du prince abbé de St-Gall. Soleure et Fribourg, enfermés dans des cantons protestants, furent forcés de rester neutres. Dès ce moment, la question du Tockenbourg fut plus ou moins oubliée et la lutte devint pu-

rement confessionnelle, une vraie guerre de religion, où l'ambition de Berne et de Zurich, mais surtout de Berne, joua un rôle fort essentiel. Des deux côtés on mit de nombreuses troupes sur pied. Les Vaudois durent fournir à Berne des corps considérables. Ils étaient peut-être alors les meilleures troupes de la Suisse, parce qu'étant exclus de toutes les fonctions publiques et tyrannisés par leurs maîtres, ils allaient en très grand nombre chercher dans les services militaires étrangers des ressources qu'on leur refusait dans leur propre patrie.

Les deux armées se rencontrèrent dans les mêmes lieux où cinquante ans auparavant, l'an 1656, elles s'étaient déjà mesurées. Plusieurs combats furent livrés, à Bremgarten, à Baden, à Sins, mais surtout à Willmergen. Des deux côtés on combattit avec tout l'acharnement que donne la haine des partis. Mais cette fois, le sort de la guerre ne favorisa plus les catholiques, les protestants furent les vainqueurs. Nous pouvons le dire sans blesser la vérité en quoi que ce soit, l'honneur en revient en grande partie aux troupes vaudoises et à leurs vaillants et habiles chefs. Soit à Sins, soit à Willmergen, les autres troupes protestantes étaient déjà mises en déroute et allaient être écrasées par les bataillons catholiques, lorsque des charges courageuses des Vaudois les dégagèrent du danger, les ramenèrent au combat et repoussèrent les gens de Lucerne et des petits cantons. Ce fut à Willmergen surtout que se distingua le brave major Davel, dont le nom doit être cher à tout homme dans les veines duquel coule du sang

vaudois, mais qui périt tristement quelques années plus tard, victime de sa générosité d'un côté et de la tyrannie bernoise d'un autre Un grand nombre d'officiers et un plus grand nombre encore de soldats vaudois furent tués ou blessés dans ces sanglantes rencontres. Les survivants rentrèrent dans leur patrie avec gloire, mais en laissant à Berne, leur souveraine, les trophées qu'ils avaient conquis et arrosés de leur sang. Les canons pris par Davel dans une vigoureuse charge, que le brave major avait faite à la tête de ses dragons vaudois, et par laquelle il avait sauvé un bataillon bernois d'une destruction certaine, ainsi que les drapeaux conquis par un autre corps vaudois, allèrent orner l'arsenal de Berne. Les célèbres trompes d'Uri, qui avaient sonné la charge dans les batailles de Grandson et de Morat, furent aussi conquises par les Vaudois et durent rester à Berne. Le gouvernement bernois, dans son orgueil et dans sa jalousie, ne voulut pas permettre aux Vaudois de prendre un seul de ces glorieux trophées, qu'ils avaient conquis en prodiguant leur sang pour lui. Il crut déjà beaucoup faire en accordant le titre de citoyen bernois au général Sacconay et au colonel Monnier, une petite pension à quelques officiers estropiés pour le reste de leurs jours et aux soldats le pillage du village de Willmergen. Jamais peut-être la jalouse tyrannie de Berne ne se montra d'une façon plus blessante que dans cette occasion, car c'était l'honneur de nos braves et par conséquent l'honneur national qui était froissé.

La paix fut conclue à Aarau le 15 août 1712. Cette

paix procura à Berne et à Zurich de notables accroissements de territoires et d'immenses avantages politiques, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Mais il en résulta aussi que les protestants virent s'affermir la liberté de leur culte, et ce fut en effet à dater de ce moment qu'ils cessèrent d'être inquiétés à cet égard.

Lorsque nos troupes rentrèrent victorieuses dans leurs foyers, le sentiment national, que Berne n'avait pas pu étouffer depuis deux siècles, reprit une vie nouvelle dans nos populations. On sentait que Leurs Excellences devaient beaucoup aux Vaudois, et l'on crut le moment venu pour demander le redressement de certains torts et la restitution des droits que le gouvernement avait successivement enlevés. Des députés partirent pour Berne dans ce but. Mais le gouvernement bernois était arrivé au plus haut point de sa puissance. En Suisse, tout cédait devant lui; au dehors, il était cajolé par les puissances protestantes. Son seul redoutable adversaire, Louis XIV, était rabaissé par les guerres qui avaient tourné contre lui. En un mot, l'aristocratie bernoise ne trouvait plus aucun obstacle à ses volontés et n'avait plus les mêmes raisons qu'autrefois de ménager ses sujets. Aussi, lorsque les pauvres députés du Pays de Vaud parurent, furent-ils reçus avec hauteur et congédiés avec dédain. Puis les baillifs communiquèrent une réponse qui anéantissait toutes les espérances qu'on avait conçues en se fondant sur la reconnaissance de gens pour qui l'on avait tout sacrifié.

Le Pays de Vaud fut traité plus que jamais en pays conquis; toutes ses libertés lui furent enlevées. Il n'y

eut plus qu'à se résigner et à attendre des temps meilleurs. L'Eglise vaudoise eut aussi sa part d'asservissement. Nous l'avons vu précédemment ; dès la Réformation, elle dut beaucoup plier sous le joug ; toutefois, les pasteurs avaient joui d'une assez grande liberté dans l'exercice de leurs fonctions. Mais, depuis la paix d'Aarau, elle fut littéralement courbée dans la poussière. Quiconque montrait la moindre volonté de défendre la liberté religieuse était aussitôt destitué et chassé du pays. C'est ce que prouva bien la question du Consensus, dont nous allons bientôt parler.

Les conséquences de ce despotisme exercé sur l'Eglise furent déplorables pour la foi, aussi bien que pour la vie religieuse. On vit bientôt l'incrédulité, l'indifférence, la frivolité des mœurs et beaucoup d'autres maux chasser d'un trop grand nombre de cœurs la foi protestante qui avait animé nos populations. Berne tolérait tout cela, pourvu que l'on obéît et que l'on conservât les apparences extérieures. On ne sévissait que contre les gens assez francs et indépendants pour montrer ouvertement ce qu'ils étaient. Les pharisiens hypocrites étaient trop souvent cajolés, parce qu'ils savaient couvrir leurs sépulcres blanchis avec de beaux dehors de soumission à Leurs Excellences. C'était chez beaucoup un système de rouerie religieuse. Toutefois, il y eut de belles et honorables exceptions, ainsi que nous le verrons bientôt dans la lutte que nous avons maintenant à raconter et qui dura plusieurs années. De cette façon nous reviendrons aux affaires intérieures.

CHAPITRE VIII.

Le Consensus.

Nous avons maintenant à nous occuper des troubles qui agitèrent de nouveau notre Eglise vaudoise à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle et que l'on connaît sous le nom de troubles du Consensus. Mais, pour bien comprendre ce mouvement, remontons un peu plus haut dans les temps et sortons de la Suisse.

De nombreuses misères se produisirent dans l'Eglise protestante, déjà peu de temps après sa séparation d'avec Rome. Les querelles entre Luther et Zwingli au sujet de la Cène avaient scindé le protestantisme en deux camps très tranchés, les luthériens et les réformés. Puis les théologiens ne tardèrent pas à se quereller de nouveau au sujet de la doctrine de la prédestination. Calvin prétendait que tous les hommes sont par leur nature et par leurs péchés des objets de perdition, mais que, de toute éternité, Dieu en a choisi

quelques-uns, selon son bon plaisir, pour leur faire part de ses grâces. Ceux-ci ne peuvent pas résister à cette élection, ni empêcher les desseins de Dieu à leur égard, tout comme les réprouvés seront toujours les objets de la réprobation. Ainsi, Calvin, pour mettre en évidence la volonté irrésistible de Dieu, avait totalement anéanti la liberté de l'homme. C'est là ce qu'on appelle la doctrine de la prédestination absolue. Elle trouva d'ardents sectateurs, mais aussi des adversaires décidés. Luther déjà avait accordé une plus grande part à la liberté humaine; Zwingli ne se prononca pas sur cette question; toutefois, il attachait aussi assez d'importance au principe de la liberté humaine. Ce fut surtout Arminius, professeur à Leyden, en Hollande, depuis 1603, et son collègue Simon Episcopius, qui posèrent nettement une doctrine différente. Mais ces deux hommes tombèrent à leur tour dans un extrême opposé en rabaissant la grâce et la libre volonté de Dieu, afin de relever la liberté de l'homme. La doctrine de la prédestination absolue trouva aussi de redoutables adversaires dans l'académie protestante de Saumur, en France, où divers professeurs enseignèrent, par opposition à Calvin, que Dieu appelle tous les hommes sans exception, même les païens au salut éternel par Jésus-Christ, pour autant qu'ils croiront en lui, et que la grâce de Dieu leur est offerte à tous.

Ce fut surtout en Hollande que la dispute sur ce point s'échauffa le plus. En 1618, on convoqua le synode de Dordrecht pour s'y entendre sur les articles de foi en contestation. Mais on ne put se mettre d'accord

sur rien. Alors commencèrent toute une série de tracasseries et même de persécutions contre les pasteurs qui n'admettaient pas en tout point les doctrines calvinistes et qu'on appela Arminiens, bien qu'ils ne partageassent pas tous les erreurs très-réelles du professeur Arminius.

Ces disputes, qui, dans l'origine, étaient restées renfermées dans le cercle étroit des docteurs théologiens, agitèrent aussi le peuple chrétien tout entier. Les pasteurs portaient dans la chaire les doctrines contestées et faisaient force polémique dans un sens ou dans l'autre. Mais les sujets de foi et de piété étaient laissés en sous ordre. Pour beaucoup de théologiens, la seule chose nécessaire ne fut plus le salut par Christ, mais bien plutôt la croyance à la doctrine, objet des contestations du moment. Les docteurs théologiens s'étaient érigés en vrais papes de l'Eglise, et ce qu'il y eut de plus triste, c'est qu'on vit plusieurs gouvernements se mêler de toutes ces querelles et mettre leurs prisons ou bien leurs décrets de destitution et d'exil au service de telle doctrine théologique. Le résultat clair et net était que la vraie foi était en souffrance et que l'Eglise protestante s'affaiblissait à la grande joie du pape et de ses jésuites.

Cependant le Seigneur, qui veillait sur cette Eglise, ne permit pas qu'elle s'absorbât complétement dans ces querelles théologiques. Il suscita à temps des chrétiens vivants qui, préférant un Evangile pratique à des formules de théologie, rendirent l'Eglise attentive au précipice dans lequelle elle courait. Mais ces hommes furent

méconnus; on chercha à les rendre suspects à leurs contemporains; on les représenta comme des dissidents, ce qu'ils ne furent nullement, ou bien comme des apostats, qui penchaient en secret vers le catholicisme, ce qu'ils étaient encore moins; on les qualifia du nom de *piétistes* et, dans cette épithète, on résumait tous les reproches qu'on se croyait en droit de leur adresser. Ils eurent des torts, sans doute, ils commirent des excentricités, mais on ne peut pas leur refuser le mérite d'avoir détourné l'Eglise de la fausse voie des querelles théologiques dans laquelle elle s'était lancée, pour la ramener dans celle de la vie chrétienne pratique.

La Suisse en général et le canton de Vaud en particulier ne furent pas exempts de ces querelles théologiques. On s'y rattachait assez généralement aux doctrines de Calvin, bien que celles-ci y eussent aussi toujours trouvé des adversaires. Nous avons déjà vu antérieurement que la doctrine de la prédestination avait fréquemment été portée en chaire, non sans quelque passion, et que le gouvernement de Leurs Excellences avait interdit de pareilles prédications. Peu à peu les principes calvinistes, sur cette matière, gagnèrent du terrain dans le reste de la Suisse, sans cependant que la paix fut troublée. Lorsque le synode de Dordrecht s'assembla, en 1618, plusieurs théologiens suisses et notamment des députés des villes de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse et Genève y assistèrent et en rapportèrent une nouvelle ardeur en faveur des doctrines les plus rigoureuses de la prédestination et une horreur

d'autant plus grande contre tout ce qui ne s'y rattachait pas étroitement. D'un autre côté, les croyances plus libres d'Arminius, ainsi que ses erreurs, trouvèrent aussi de l'écho. Les enseignements de l'école de Saumur sur l'universalité de la grâce pénétrèrent à leur tour parmi nous au moyen des nombreux protestants français qui continuaient à nous arriver et comptèrent un assez grand nombre d'adhérents. Enfin, la tendance dite piétiste eut aussi beaucoup de représentants. Tout cela donna lieu à de nombreuses querelles. D'un bout à l'autre de la Suisse, la chaire chrétienne devint une tribune où les questions théologiques furent plus d'une fois agitées avec une grande violence.

De très bonne heure, les gouvernements se mirent à sévir contre les sectateurs de toute doctrine qui n'était pas exactement celle de Calvin, se jetant ainsi dans une intolérance religieuse bien opposée à l'esprit du protestantisme. Bâle surtout poussa fortement à l'adoption d'un formulaire de foi, et après que les théologiens en eurent conféré, une sorte de diète formée des députés des quatre cantons de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse se réunit à Aarau, en 1675, et chargea Zurich de la composition du dit formulaire. Le célèbre théologien Jean Henri Heidegger en fut l'auteur : il y exprima la doctrine orthodoxe calviniste dans les termes les plus forts. Après que les gouvernements de ces quatre Etats eurent accepté la formule, ils la proposèrent aux autres cantons protestants, ainsi qu'à Genève, en 1676, et ainsi on eut une nouvelle règle de foi à côté de la Bible, du symbole des apôtres et de la con-

fession helvétique, dont nous avons précédemment parlé. Ce fut le formulaire dit *le Consensus*.

Cependant, en 1686, Frédérich Guillaume III, prince électoral de Brandebourg, écrivit aux cantons évangéliques pour leur représenter combien ce Consensus nuisait à la bonne harmonie qui devait exister entre les réformés et les luthériens, et Bâle, qui y avait le plus fortement poussé, fut le premier à l'abandonner. Dans plusieurs autres cantons, il tomba aussi hors d'usage au bout d'un peu de temps. Partout on vit que, bien loin de ramener la paix religieuse, il était au contraire une source de querelles et qu'il entraînait dans la dissidence beaucoup de gens qui ne pouvaient pas admettre les doctrines religieuses si absolues qu'il exprimait.

Toutefois, le gouvernement de Berne persévéra et voulut donner au Consensus force de loi; non-seulement dans le pays allemand, mais encore dans le Pays de Vaud. Leurs Excellences firent signer le formulaire par les professeurs de l'académie et par le clergé. Pendant plusieurs années, les signataires accompagnèrent leurs adhésions de réserves, portant qu'ils acceptaient pour autant que les doctrines du Consensus ne seraient pas en opposition avec celles de la parole de Dieu. Puis, lorsque de nombreux ecclésiastiques, fuyant les persécutions de Louis XIV, arrivèrent de France à Lausanne, Berne n'accorda leur admission dans le clergé vaudois qu'à la condition qu'ils signassent le formulaire du Consensus, ainsi que la confession helvétique. Presque tous le firent, mais un grand nombre y ajoutèrent des réserves, tou-

jours pour autant que ces formulaires ne seraient pas en opposition avec la parole de Dieu. Lorsque ces réserves furent connues à Berne, Leurs Excellences, voulant règner en maîtres absolus sur les consciences, aussi bien que sur les bourses et sur toutes les autres choses, exigèrent que chacun donnât son adhésion sans réserve aucune et bannirent même du pays quelques jeunes ministres accusés de professer des doctrines autres que celles du Consensus.

Cette sévérité, bien loin de diminuer le nombre des dissidents, l'augmenta au contraire beaucoup. Dans toutes les classes de la société, il se trouva des gens qui se détachèrent d'une Eglise où l'on professait des doctrines si absolues et où l'intolérance était érigée en principe. Les chaires du pays de Vaud retentirent plus que jamais de disputes sur les questions controversées. Le nombre des piétistes s'accrut beaucoup. Alors Leurs Excellences crurent devoir redoubler de rigueur. On exigea que tous les pasteurs prêtassent de nouveau et sans réserve le serment de se conformer au Consensus. Le refus du serment était puni de la confiscation des biens et du bannissement. Le banni qui rentrait dans le pays était condamné au fouet et à la marque à feu. A une seconde récidive, il était envoyé aux galères ou à la mort. Les actes civils contractés par tout sectaire piétiste ou autre étaient déclarés nuls. Les Seigneurs bernois inauguraient ainsi un régime de vraies persécutions pour soutenir ces mêmes doctrines de Calvin qu'un siècle et demi auparavant ils proscrivaient et qu'ils avaient interdit aux pasteurs vaudois de porter en chaire. Les temps étaient

bien changés. Ce n'était pas que Leurs Excellences qui, comme nous le savons, exagéraient les principes zwingliens jusqu'à faire horreur à Zwingli lui-même, tinssent beaucoup aux doctrines de Calvin sur la prédestination ou autres articles de foi exprimés dans le Consensus. Non, la vieille haine contre Calvin et ses institutions n'était pas encore éteinte. Mais, avant toutes choses, on voulait être obéi, et c'est là le nœud qui explique toutes les mesures qui furent prises soit dans ce moment, soit plus tard encore.

L'exécution de cet arrêté souverain fut confiée à une commission spéciale appelée *Chambre de religion*, laquelle siégeait à Berne. Cette autorité reçut le pouvoir de faire toutes les enquêtes qu'elle jugerait à propos à l'égard des personnes accusées de professer des doctrines qui ne seraient pas celle du Consensus et de proposer des punitions. C'était une véritable inquisition en pays protestant. Cette chambre de religion exerça ses rigueurs sur le pays allemand de Berne aussi bien que sur le Pays de Vaud.

Tout cela ne suffit point encore à Leurs Excellences. A leur instigation, la chambre de religion fit composer, en 1698, par un de ses membres, un formulaire de serment que devaient prêter tous les prétendants aux emplois civils et qu'on imposa encore plus tard à tous les pasteurs et à tous les candidats au ministère. C'est ce qu'on appela le *Serment d'association*, par lequel on s'engageait à ne favoriser ni supporter en aucune manière les personnes infectées de doctrines différentes de celles de Leurs Excellences. Rien n'y fut

ménagé pour rendre les sectaires et surtout les piétistes odieux. La chambre de religion alla encore plus loin ; elle interdit toute assemblée religieuse hors des temples, ainsi que toute autre prédication que celle du pasteur de la paroisse ; la lecture des écrits des sectaires fut défendue à tout le monde ; toute correspondance avec les piétistes étrangers fut déclarée criminelle, et la poste reçut l'ordre d'ouvrir toute lettre suspecte ; des récompenses furent promises aux dénonciateurs des sectaires ; on promit aussi cent écus par tête à celui qui saisirait un pasteur piétiste et qui l'amènerait à Berne, et trente écus pour les autres, hommes ou femmes, le tout à prendre, cela allait sans dire, prendre dans la bourse des pauvres captifs. Dans un arrêté sur la chasse aux bêtes malfaisantes, promulgué l'année précédente, on ne promettait que quatre écus à celui qui tuerait un loup.

Ce fut donc un véritable régime d'intolérance, pour ne rien dire de plus, qui pesa sur le canton de Berne et sur le Pays de Vaud. Un étudiant de Lausanne, accusé de piétisme, fut traîné dans les cachots, où il resta longtemps, malgré les sollicitations de ses parents, et où il finit par mourir. On vit des prisons où étaient entassés des quarantaines de malheureux pour le seul crime d'avoir voulu servir Dieu à leur guise ou de n'avoir pas admis sans conteste tous les dogmes religieux proclamés par Calvin. Quelques-uns même furent envoyés aux galères, et Leurs Excellences firent dans ce but un traité avec le roi de Sicile. Un Vaudois, Nicolas-

Samuel de Treytorrens, ayant été visiter les persécutés dans leurs prisons, fut banni à perpétuité.

Le gouvernement de Hollande, qui s'applaudissait d'être revenu à des principes de tolérance, intercéda auprès du gouvernement bernois en faveur des victimes de cette persécution. Leurs Excellences demeurèrent inexorables. Alors le gouvernement hollandais donna asile aux sectaires bannis par Berne. Un grand nombre d'entre eux profitèrent de cette faveur; d'autres partirent pour l'Amérique, et ce fut à cette occasion qu'un M. de Graffenried fonda la colonie piétiste de Neubern, dans la Caroline du Nord.

Cependant toutes ces persécutions cessèrent pour un temps dans le Pays de Vaud; les préoccupations de la seconde guerre de Willmergen détournaient l'attention de Leurs Excellences; puis, la guerre finie, la bravoure que les Vaudois avaient montrée exerça pourtant quelque influence. Jean-Jaques Sinner, bailli de Lausanne pendant de nombreuses années et homme fort éclairé, laissa l'académie accepter les candidats en théologie, bien qu'ils accompagnassent de toutes sortes de restrictions leur signature au Consensus et au serment d'association.

Mais cet état de choses eut un terme. En 1716, quelques pasteurs fougueux et intolérants de la classe de Morges accusèrent l'académie de laisser entrer dans le clergé de jeunes ministres entachés de doctrines condamnées par le Consensus. En vain le corps enseignant protesta-t-il, dans un mémoire adressé à Leurs Excellences, la chambre de religion de Berne défendit de

consacrer aucun jeune ministre qui ne prêterait pas sans restriction aucune le serment au Consensus, ainsi que le serment d'association, et l'on déclara à l'académie que toute opposition de sa part serait considérée comme une offense à Leurs Excellences.

Ce fut à cette occasion que le professeur Barbeyrac, une des célébrités européennes de l'époque et une des gloires de l'académie de Lausanne, ennuyé de toutes ces tyranniques tracasseries, accepta un appel qui lui était adressé comme professeur à l'université de Leyden.

Une couple d'années se passèrent encore sans que le gouvernement de Berne élevât la voix au sujet du Consensus, et, dans le Pays de Vaud, on espérait d'autant plus que cette question serait abandonnée, qu'on savait les Conseils assez divisés à son sujet. Il n'en fut rien; en 1722 parut un nouveau décret qui ordonnait que les professeurs à l'académie, les régents du collége, les pasteurs et les ministres impositionnaires eussent tous à renouveler leur signature au Consensus et leur serment d'association. Une commission de deux membres fut envoyée de Berne à Lausanne avec ordre de renvoyer sur-le-champ quiconque refuserait ou ferait des réserves.

La nouvelle de cette décision inattendue ne fut pas plutôt arrivée dans le Pays de Vaud que beaucoup de pasteurs se préparèrent à quitter leurs emplois plutôt que d'admettre sans restriction une mesure aussi tyrannique. Ils ne pouvaient pas accepter ce rôle de persécuteurs qu'on prétendait leur imposer. Ils résolu-

rent avant tout d'adresser au gouvernement une supplique par laquelle ils s'engageaient à signer le Consensus, pourvu qu'ils ne fussent pas obligés d'en croire et d'en prêcher tous les articles et à prêter le serment d'association, moyennant qu'on ne les forçât pas à persécuter les personnes d'un sentiment contraire, ainsi que les termes l'indiquaient assez clairement.

Cette requête, dite des *modérés*, ainsi que le public l'appela, était déjà signée par une cinquantaine de pasteurs, lorsque survint un ordre du souverain, enjoignant aux baillis d'empêcher ces signatures et de détruire toutes les copies de cette requête qu'on pourrait découvrir.

Mais les *rigides*, pour opposer une contre-batterie à la requête des modérés, en adressèrent une autre dans un sens inverse. Ils demandaient à Leurs Excellences de persévérer dans le maintien du Consensus et du serment d'association et cela sans condition. Cette contre-requête ne put réunir qu'une demi-douzaine de signatures; mais elle fut reçue à Berne avec beaucoup de faveur.

Cependant les deux députés envoyés dans le Pays de Vaud arrivèrent à Lausanne, exigeant le serment ordonné de la part des pasteurs de la ville, des professeurs de l'académie et de vingt-cinq ministres impositionnaires en résidence. Plusieurs conférences préliminaires eurent lieu dans lesquelles les pasteurs et les professeurs élevèrent de nombreuses objections contre le Consensus, qu'ils ne croyaient pas entièrement conforme à la parole de Dieu, ainsi que contre le serment

d'association, dont ils repoussaient l'intolérance. Les députés cherchèrent à les rassurer en tous points, leur présentant le Consensus non pas comme un formulaire de foi d'après lequel ils dussent diriger leurs consciences, mais comme une règle contre laquelle ils ne devaient rien enseigner. Et quant au serment d'association, ils leur donnèrent l'assurance qu'il n'entrait point dans les vues de Leurs Excellences de les engager à aucune persécution à l'égard des personnes qui avaient d'autres vues religieuses. C'était là une concession qui n'entrait pas dans les vues primitives du gouvernement. Les pasteurs et les professeurs furent ébranlés, et les députés, voyant cela, les engagèrent à la soumission dans les termes les plus pressants, la leur présentant comme le plus sûr moyen de faire renaître la paix et la tranquillité dans l'Eglise. Tout cela produisit son effet, car, le jour marqué étant arrivé, les pasteurs de Lausanne, les professeurs à l'académie et les régents du collége se rendirent au Château, et là ils donnèrent leur signature au Consensus et prêtèrent le serment d'association.

Mais le public lausannois, auquel les actes du gouvernement bernois étaient odieux, accusait l'académie et les pasteurs de faiblesse et même de lâcheté. Le blâme devint si général, que le pasteur de Saussure crut devoir se justifier depuis la chaire, ainsi que ses collègues. Aussi, lorsque les vingt-cinq ministres impositionnaires furent à leur tour appelés au Château pour obéir aux ordres du gouvernement, ils déclarèrent que, vu le scandale actuel et le peu de foi que le public ajoutait à ce que les pasteurs et les professeurs disaient

pour leur justification, ils ne pouvaient se soumettre qu'autant qu'ils auraient une déclaration écrite qui fît connaître le sens dans lequel on devait prendre leur adhésion au Consensus et au serment d'association. C'était accuser les pasteurs et les professeurs d'avoir sacrifié leurs convictions et commis un acte de faiblesse en se contentant si facilement des assurances verbales données par les députés de Berne. Aussi les professeurs firent-ils tous leurs efforts pour les engager à céder. Sur ces vingt-cinq ministres impositionnaires, dix-huit finirent par consentir, mais sept demeurèrent inébranlables et furent rayés des rôles du clergé vaudois.

Le public lausannois prit fait et cause pour ces derniers. On était indigné de la tyrannie du gouvernement, qui voulait imposer certaines croyances au pays, et l'on se demandait si l'on était donc revenu au papisme. On se récriait contre ce serment d'association, par lequel on voulait faire des Vaudois un peuple intolérant et persécuteur. Cette indignation rejaillissait sur les pasteurs, les professeurs et les régents du collége qu'on accusait de favoriser la tyrannie bernoise par leur acte de faiblesse. Aussi les députés, voyant ce déchaînement général, s'en retournèrent à Berne sans avoir pris des mesures ultérieures dans le reste du canton.

Ce fut pendant le séjour de ces commissaires à Lausanne que les rois de Prusse et d'Angleterre, ainsi que le corps évangélique allemand, écrivirent aux cantons protestants, les engageant à rendre le calme à leurs Eglises en usant de modération envers les ecclésiastiques qui

éprouvaient des scrupules au sujet du Consensus et même à y renoncer. Quant au serment d'association, ils le leur signalaient comme une source d'intolérance et de persécutions fort nuisibles à l'Eglise. Tous les cantons y renoncèrent excepté Leurs Excellences de Berne, qui en faisaient une affaire de politique, ne voulant pas que rien put restreindre leur autorité.

Aussi le gouvernement de Berne confirma-t-il l'ordre que les députés avaient donné aux baillis avant leur départ de convoquer les classes et d'exiger l'adhésion de tous les pasteurs du pays. Mais les baillis n'ayant pas reçu d'instructions particulières et convaincus d'ailleurs que cette sévérité du gouvernement était inopportune, il arriva que chaque classe procéda d'une manière différente et que beaucoup de pasteurs ajoutèrent encore des réserves, que les baillis acceptèrent.

La mission des députés de Berne n'avait donc réussi qu'à moitié et les résultats obtenus au sujet des classes étaient loin de satisfaire Leurs Excellences. Aussi le gouvernement exigea-t-il, en novembre 1722, que le serment fut prêté à nouveau par tous les ecclésiastiques sous peine de destitution. Cette nouvelle tracasserie excita le plus grand mécontentement dans toutes les classes de la population, et les baillis, voyant bien que par cette excitation, Leurs Excellences s'aliénaient toujours plus les esprits et les cœurs, furent d'accord pour user de beaucoup de facilités dans l'exécution de cet ordre et pour admettre encore des réserves. Voyant cela, trois des sept ministres destitués à Lausanne demandèrent leur réintégration et prêtèrent le serment.

L'opinion publique continuait à se prononcer avec force, soit contre ces tracasseries du gouvernement, soit contre les membres du clergé qui s'y étaient soumis. On ne sait trop ce qu'il serait résulté de tout cela, peut-être quelque nouvelle vexation, peut-être quelque conflit, en tout cas rien de bon. Mais tout à coup l'attention fut détournée de ce sujet par l'arrivée du major Davel, de Cully, qui, se croyant appelé par un décret providentiel, entra à Lausanne. le 31 mars 1723, à la tête d'une troupe armée de soldats de Lavaux, dans le but de proclamer l'indépendance du pays. Nous n'avons pas à raconter ici les détails de cette entreprise, évidemment prématurée. Davel ne fut pas compris, et ce citoyen désintéressé paya de sa tête sa téméraire entreprise.

Cependant cet essai d'indépendance effraya un peu Leurs Excellences, et ce gouvernement, qui avait résisté à toutes les sollicitations des cantons, ainsi que des puissances protestantes, laissa tomber la question en litige. Déjà le 13 avril 1723, il interdisait de parler ou d'écrire sur l'affaire du Consensus. Mais si l'entreprise de Davel effraya pour un temps Leurs Excellences, elle ne leur ouvrit pas les yeux, car, la première peur passée, leur tyrannie devint chaque jour pire. Toutefois, encore quelques années de souffrances, alors la mesure sera comble, la lutte recommencera et Vaud brisera ses fers pour prendre une place importante au sein de la famille suisse.

CHAPITRE IX.

L'Eglise vaudoise au XVIII[e] siècle.

Lorsqu'à Berne on fut un peu remis de l'émotion causée par la tentative du major Davel, le gouvernement continua à suivre envers le Pays de Vaud le système de despotisme dans lequel il était entré. En politique, toutes les franchises et toutes les libertés qui avaient pu échapper furent successivement enlevées. Quant à l'Eglise, si Leurs Excellences la traitaient bien au point de vue matériel, elles l'envisageaient avant tout comme un moyen de domination et ne lui permettaient pas la plus légère liberté. Nous avons vu comment le gouvernement s'était fait juge et persécuteur des croyances religieuses, malgré les efforts de beaucoup de pasteurs, soutenus en cela par la partie éclairée de la population, pour conserver une sage tolérance. Nous avons vu comment l'Eglise vaudoise avait encore

conservé pendant quelque temps certains restes de liberté. Mais tout cela lui fut successivement enlevé. Ainsi, elle avait possédé une charge importante, celle des surintendants des classes, qui avaient joui du droit de convoquer les synodes. Cette charge fut déjà abolie en 1610. Les synodes ne purent plus être réunis que sur l'ordre du gouvernement; la dernière assemblée de ce genre eut lieu en 1652. Depuis lors, ils ne furent plus convoqués. Il en fut de même des *chapitres généraux* appelés aussi *grands jours*. C'étaient des assemblées extraordinaires des classes tenues sous la direction d'une délégation de Berne. On y exerçait une censure générale, soit sur les pasteurs eux-mêmes, soit sur les magistrats et autres fonctionnaires de l'arrondissement de la classe, soit enfin sur les paroisses entières. De plus, ces assemblées avaient le droit de faire connaître à l'autorité leurs vœux en ce qui concernait le bien de l'Eglise. On connaît trois de ces assemblées, tenues en 1592, 1616 et 1642. Il y en eut sans doute d'autres. Elles furent aussi supprimées en 1644.

Puis, pendant le dix-huitième siècle, notre Eglise subit toujours davantage, comme toutes les autres choses, le joug qui pesait sur le pays. En 1758, le gouvernement lui donna une nouvelle loi organisatrice, laquelle fut plus ou moins la reproduction de ce qui avait été prescrit en 1559, moins le petit nombre de libertés que cette ancienne organisation avait laissé subsister et qu'on avait successivement abolies. Ces ordonnances furent confirmées, en 1773, avec quelques

modifications et elles ont été la constitution de notre Eglise jusqu'au 1er janvier 1840. Nous en donnons une courte analyse. Il y est bien encore fait mention d'un synode, mais comme ne pouvant pas s'assembler sans le consentement de Leurs Excellences, et, en effet, il ne fut jamais réuni.

Les classes furent au nombre de cinq : celles de Morges, de Lausanne, de Payerne, d'Yverdon et d'Orbe. Les visites d'Eglise et l'inspection des paroisses se faisaient au moyen d'inspecteurs, appelés *jurés*, choisis par la classe elle-même et dans son sein. Les pasteurs allemands placés à Morges, à Aubonne, à Nyon, à Lausanne, à Vevey, à Aigle, à Yverdon et à Moudon étaient directement inspectés par les seigneurs baillis.

Chaque classe s'assemblait une fois par an en présence du bailli et les jurés faisaient leurs rapports sur les visites d'Eglise. C'étaient des classes dites de *censure*. Elles s'assemblaient toutes le même jour, le mercredi après Pentecôte. Il ne leur était permis ni de s'assembler en d'autres temps, sans l'ordre de Leurs Excellences, ni de correspondre entre elles. Chaque membre de la classe pouvait faire des propositions sur les intérêts de l'Eglise. Un pasteur, une fois membre d'une classe, le restait toute sa vie et ne pouvait pas occuper un poste dans une autre classe. Ceci se trouvait déjà dans l'organisation de 1559.

Lorsqu'un poste pastoral était devenu vacant, la classe où la vacance avait lieu était convoquée à l'extraordinaire, c'étaient les classes dites de *repourvue*. L'académie choisissait d'après le rang deux pasteurs

impositionnaires, lesquels étaient proposés pour la vacance. La repourvue se faisait par la classe elle-même de la manière suivante. Le doyen demandait qui d'entre les membres de la classe se présentait pour le poste vacant. On ne pouvait pas occuper plus de trois postes pendant sa vie : ceux qui en étaient à leur troisième n'étaient donc pas éligibles. On était éligible d'après le rang, lequel était déterminé par la date de l'entrée en classe. Si un poste était demandé par un membre de la classe et qu'il y eut ainsi une nouvelle vacance, on procédait de la même manière pour y repourvoir, enfin on nommait un des deux candidats proposés par l'académie pour le dernier poste pour lequel personne ne se présentait. Les choix devaient être confirmés par le gouvernement de Berne. Pour les postes de ville, on devait présenter deux candidats. Pour les postes de Lausanne, le conseil de la ville proposait un candidat et l'académie en proposait aussi un parmi ceux qui lui avaient été présentés par les classes, et le gouvernement choisissait. Les postes de Prangins, de Vich, de Bière et de Denezy étaient des *patronats*, c'est-à-dire des postes fondés par les seigneurs du lieu, lesquels s'étaient réservé un certain droit dans la nomination. C'était aux collateurs, c'est-à-dire à ces seigneurs, que les candidats devaient se présenter. Les collateurs indiquaient aux classes, par le moyen de l'académie, les candidats qu'ils proposaient, et les classes faisaient l'élection, sous la réserve de la confirmation de Leurs Excellences.

Les classes avaient le droit de décider si un pasteur

devait avoir un suffragant, mais celui-ci était nommé par l'académie.

Dans chaque classe, il y avait des diacres et des stationnaires, qui devaient remplacer au besoin les pasteurs ou leurs suffragants, et s'ils n'étaient pas demandés, prêcher dans certaines Eglises qui leur étaient assignées.

Chaque classe se partageait en plusieurs colloques, qui s'assemblaient une fois par an pour préparer les délibérations des classes et pour régler tout ce qui était relatif aux successions, aux domaines et aux réparations des cures.

Dans chaque paroisse, il y avait un consistoire présidé par le juge de paix et dont le pasteur faisait partie de droit. Les autres membres étaient nommés par le bailli. Les paroisses étaient divisées en quartiers, qui avaient chacun un membre du consistoire pour inspecteur. Pour les visites pastorales annuelles que chaque pasteur devait faire, il s'adjoignait l'inspecteur du quartier qu'il visitait, et chaque dimanche il devait s'informer auprès des inspecteurs de l'état de la paroisse. Ces visites obligées, qui avaient été maintenues par les ordonnances de 1758, furent abolies par celles de 1773. Jusqu'en 1773, le consistoire devait se réunir à l'extraordinaire avant chaque communion. Les membres de la paroisse qui ne voulaient pas obtempérer aux exhortations du pasteur étaient cités devant le consistoire, qui les dénonçait en cas de besoin au bailli pour être punis. En outre, ces consistoires étaient une sorte de tribunal de première instance pour les affaires

matrimoniales. Depuis la promulgation des ordonnances de 1773, ils tombèrent plus ou moins en désuétude, la constitution de cette année-là ne les établissant pas d'une manière formelle. Cependant, la force de l'habitude les maintint encore dans un assez bon nombre de paroisses.

La séparation du Pays de Vaud d'avec Berne n'amena pas dans la constitution de notre Eglise des changements bien essentiels, sinon que les consistoires furent définitivement abolis, et que Morat, Neyruz et Motiers furent séparés de la classe de Payerne, dont ils avaient fait partie jusqu'alors. En 1823, la petite classe d'Orbe fut réunie à celle d'Yverdon, et tous les postes allemands furent abolis, excepté celui de Lausanne, et les dotations qui y étaient annexées furent confisquées au profit du gouvernement. Tout le reste demeura dans le même état jusqu'en 1840, où entra en vigueur la loi actuelle.

Tout était donc calculé pour soumettre l'Eglise vaudoise au bon plaisir de Leurs Excellences, qui en usèrent très largement, ainsi que nous l'avons vu à l'époque du Consensus, et ainsi que nous le verrons bientôt encore. Les conseils de Berne firent de cette sainte institution un moyen de gouvernement et un instrument d'administration. On s'en servit pour promulguer toutes lois et tous les arrêtés de quelque nature qu'ils fussent. On employait les chaires de nos temples comme des piliers publics et les pasteurs en guise d'huissiers. Dans les temps de troubles politiques, le gouvernement ne se fit pas faute non plus de faire publier depuis la

chaire des proclamations de tous les genres. Le sens chrétien de notre peuple devait recevoir de tout cela une fâcheuse influence et l'Eglise en être avilie [1].

[1] Parmi les nombreuses pièces officielles émanant du gouvernement bernois pour être publiées depuis la chaire, en voici quelques-unes prises presque au hasard. Elles font connaître, soit le système de vexations que Leurs Excellences suivaient *dans* leur administration, soit l'abus que l'on faisait de la chaire chrétienne.

Remède contre les maladies des grosses bêtes et des cochons, publié en chaire le 17 juillet 1763.
Défense d'exporter les porcs gras, 24 mars 1765.
Sur les chevaux morveux, 15 mars 1765.
Sur les hannetons, 20 août 1769.
Défense aux ouvriers charpentiers d'emporter des buchilles chez eux, 25 septembre 1786.
Police de la vente des veaux, 31 janvier 1787.
Défense de vendre des pommes de terre, 9 août 1787, à répéter chaque dimanche de juillet.
Défense aux Juifs de commercer dans le pays, 17 décembre 1787.
Défense de moudre du blé hors du canton, 9 avril 1789.
Permission de sortir les juments du pays, 15 février 1790.
Défense d'exporter des pommes de terre, 31 octobre 1793.
Défense d'exporter du pain, 25 novembre 1793.
Défense d'exporter les truies, 20 août 1794.
Défense d'exporter les cochons, 11 septembre 1794.
Défense d'exporter la volaille, les œufs et l'huile, 25 septembre 1794.
Proclamation contre les instigateurs d'un changement de gouvernement, 15 décembre 1790.
Défenses de lire les papiers français, diverses reprises, 1791-1792.
Proclamation politique, 21 décembre 1791, jour de communion.

Nous devons aussi parler de l'Eglise vaudoise pendant le dix-huitième siècle, au point de vue des doctrines de l'Evangile et de la fidélité à les conserver. A cet égard, la seconde moitié de ce siècle fut une époque bien triste partout. Un esprit de vertige s'était emparé du monde et une incrédulité souvent hautement déclarée avait pris le dessus dans toutes les classes de la société, malgré les généreux efforts de bon nombre de personnes pour tenir haut élevé le drapeau de la foi et pour demeurer fidèles à l'Evangile. Dans les pays protestants, les disputes théologiques, ou bien les querelles politico-religieuses avaient porté leurs tristes fruits, enfanté des haines sans nombre et amené une réaction contre la vraie piété. Les pays catholiques avaient été courbés pendant de nombreux siècles sous un joug de ténèbres, d'erreurs et de servitude spirituelle. On voulut se libérer de toutes ces chaînes du papisme et l'on confondit dans une même réprobation la religion avec le pape, l'Evangile avec les prêtres. L'Angleterre et l'Allemagne eurent leurs *déistes*, espèces d'incrédules plus ou moins avancés, plus ou moins grossiers. En France, le protestantisme était réduit au silence par les longues persécutions qu'il avait subies; tous les catholiques un peu sérieux avaient disparu; l'incrédulité et l'immoralité régnaient partout, depuis la cour du roi jusqu'aux plus basses classes. Se moquer des choses les plus saintes, blasphémer les vérités les plus sacrées devint à la mode et de bon ton. Dieu, le Sauveur, l'Evangile, le pape, le catholicisme, le protestantisme, tout parut également ridicule et

absurde, tout devint un point de mire pour les sarcasmes, les moqueries et les attaques les plus grossières. On vit un Voltaire, cet écrivain qui pendant longtemps fut l'oracle et l'idole du peuple français, s'écrier « qu'il était las d'entendre répéter que douze hommes avaient fondé la religion chrétienne, qu'il voulait prouver au monde qu'il suffisait d'un seul pour la renverser. » Il agit conformément à ce qu'il avait en vue, car toute sa vie fut consacrée à faire une guerre à mort à la religion chrétienne. « Ecrasons l'infâme, » tel était son mot d'ordre, en parlant de la religion, quand il écrivait à ses amis. Il ne l'appelait que du nom de superstition, et, pour faire tomber cette superstition, il employa toutes les armes que lui fournit son esprit pétillant de génie, en même temps que son caractère astucieux, fourbe et avide de gloire. Aussi l'influence exercée par cet homme fut-elle immense et eut-elle pour résultat d'anéantir tout principe religieux dans une multitude d'âmes.

L'impiété des cœurs se montra bientôt au dehors par une triste pratique. En France, le dévergondage religieux dépassa toutes les bornes. En 1793, l'assemblée de la Convention, après avoir fait tomber la tête du roi et proclamé la république, porta un décret d'abolition du christianisme comme étant hostile à la liberté; tout culte chrétien fut interdit sous peine de mort : posséder un livre de prières et à plus forte raison la Bible dans sa maison était un crime qui conduisait infailliblement à la guillotine. On ne voulut plus compter les années depuis Jésus-Christ, mais depuis le commencement de

la république. On fit un nouveau calendrier, où les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte furent remplacées par des fêtes à l'opinion publique, à la révolution. Les cloches furent converties en canons et les ornements des temples en monnaie. On pilla tout ce qui était demeuré de reste et les plus zélés pillards étaient réputés les meilleurs républicains. Dans une de ces scènes de dévastation des temples de Paris, un homme monta en chaire, blasphéma d'une manière horrible et le provoqua à se venger, s'il vivait encore.

La cathédrale de Paris fut consacrée au culte de la Raison, et, le 10 novembre 1793, on y célébra une fête en l'honneur de la déesse de la Raison. Une femme prostituée, chargée de représenter cette divinité, fut conduite demi-nue dans un char de triomphe, placée sur l'autel et honorée par des chants. Le président de la Convention lui donna l'accolade, et un orateur déclara que, depuis la construction de cet édifice, c'était la première fois que la vérité était annoncée sous ces voûtes et que maintenant on n'aurait plus à trembler devant les foudres d'un Dieu impuissant et qui n'avait vécu que dans les imaginations.

Si, dans d'autres pays, le dévergondage ne fut pas poussé aussi loin qu'en France, le mal fut cependant très grand encore. L'incrédulité leva bien haut la tête; le culte public continua sans doute à subsister, mais pour un petit nombre de personnes seulement, et la majorité s'en tenait éloignée. Les prédicateurs, de leur côté, méritaient, sauf des exceptions honorables, le juste reproche de subir l'influence de l'époque et de se

rendre infidèles en divers points à cet Evangile dont ils étaient pourtant les gardiens.

Le peuple vaudois et son Eglise devait aussi plus ou moins subir les effets de ce vent d'incrédulité qui soufflait presque partout. Il est aisé de reconnaître encore maintenant parmi nous, malgré le retour à l'Evangile qui s'est opéré, bien des résidus des fatales doctrines irréligieuses qui furent propagées pendant le siècle passé. Trop souvent les vérités les plus essentielles du christianisme furent affadies et la raison humaine mise en lieu et place des enseignements du Christ. Trop souvent le Christ ne fut proclamé que comme un grand législateur, bien plus que comme le Sauveur des hommes, le Fils de Dieu béni éternellement. Le rationalisme, dont nous parlerons plus tard, devint à la mode chez plusieurs pasteurs. En un mot, la fin du dix-huitième siècle a aussi été parmi nous une époque de relâchement religieux.

Hâtons-nous cependant de le dire, jamais la Suisse ni le canton de Vaud ne tombèrent aussi bas dans l'incrédulité que la plupart des autres pays. L'attachement à l'Evangile fut plus général, et même parmi ceux chez lesquels l'incrédulité fit le plus de ravages, on trouva encore du respect extérieur pour les choses saintes. Le culte public ne fut jamais proscrit, comme en France; il ne fut jamais presque complétement abandonné, comme dans tant d'autres pays. La vérité chrétienne était proclamée dans nos temples, dans beaucoup de lieux avec fidélité, et si, maintes fois elle fut affaiblie et rabaissée au niveau du cœur et

de l'entendement humain, on y put cependant toujours reconnaître la vérité chrétienne. Le vent de l'incrédulité souffla donc aussi sur nous et flétrit bien des âmes, mais il ne nous étouffa pas complétement. Nos Eglises se relâchèrent quant aux saines doctrines, mais ne les foulèrent jamais aux pieds. C'est que le peuple suisse n'est pas incrédule; il conserve toujours un vieil attachement à sa religion, malgré les mauvais moments qu'il traverse; il se laissera égarer peut-être dans de fausses voies, mais il y a toujours en lui une aspiration secrète qui l'empêche de perdre de vue le bon chemin et l'y ramène tôt ou tard. Tel fut le cas de notre Eglise vaudoise et de toutes nos Eglises suisses à la fin du dix-huitième siècle. Aussi un retour sérieux à une foi vivante s'accomplit-il plus facilement dans notre pays que dans beaucoup d'autres. C'est que Dieu protégeait notre Eglise, malgré un relâchement souvent trop réel.

N'est-ce pas parce que notre Eglise vaudoise est restée dans sa majorité fidèle aux saines doctrines de l'Evangile, qu'elle a pu conserver dans tous les temps le respect de la chrétienté et que ses pasteurs ont toujours trouvé un accès facile pour le service d'Eglises étrangères? N'est-ce pas cette saine doctrine qui a toujours fait un utile contrepoids aux défauts d'organisation dont notre Eglise est entachée? N'est-ce pas elle, enfin, qui lui a permis de devenir ferme au milieu des orages qu'elle a sentis et qui en eussent probablement renversé plusieurs autres? Qu'on se rappelle les troubles relatifs à la discipline, ceux du Consensus et enfin

le désordre qui résulta de la discipline de 1845. C'est que le fondement de la doctrine des apôtres, franchement et ouvertement professée, est un fondement solide, et le bâtiment qui est posé dessus peut résister aux tempêtes sans être renversé.

CHAPITRE X.

Le XIX[e] siècle; ses caractères généraux.

Nous arrivons à une époque bien importante, en même temps que bien difficile dans l'histoire de l'Eglise vaudoise; ainsi que dans celle de l'Eglise protestante en général ; c'est le dix-neuvième siècle. Il est difficile de raconter des événements aussi compliqués que ceux dont nous sommes les témoins de nos jours, des luttes, des évolutions, des transformations de bien des genres, des faits, en un mot, dont plusieurs ne sont pas complétement accomplis et dont les acteurs sont en partie encore vivants. Mais, pour bien comprendre toutes ces choses, remontons aux principes historiques et jetons un coup-d'œil rétrospectif sur les temps qui se sont écoulés depuis la Réformation. Si l'on en saisit bien l'esprit, on comprend mieux aussi celui du dix-neuvième siècle.

Trois principes nous paraissent avoir été la base de la Réforme. C'est d'abord l'autorité de la Parole de

de Dieu élevée au-dessus de toute autorité humaine en matière de foi et de vie chrétienne, puis la justification par la foi en Christ, enfin, le libre examen. Mais ces trois principes doivent toujours rester étroitement unis, parce qu'ils s'expliquent et se déterminent mutuellement. Tout écart de l'un d'entre eux est une atteinte portée au principe même de la Réforme.

Cependant, depuis le moment de la Réformation jusqu'à nos jours, il est rare que ces trois principes aient été compris comme un tout complet. Tantôt c'était l'un, tantôt c'était l'autre qui était sacrifié. Pendant le seizième et le dix-septième siècle, ainsi que pendant les premières années du dix-huitième, on proclama hautement la souveraineté de la Parole de Dieu, mais le principe du libre examen fut méconnu, et l'Eglise protestante donna le triste spectacle de bien des persécutions pour le seul fait de quelques divergences des symboles admis. Ces symboles furent plus d'une fois placés, par l'importance qu'on y attacha, presque sur le même niveau que la Parole de Dieu, dont ils ne devaient cependant être que l'expression. Les disputes d'école et les formulaires d'une froide orthodoxie remplacèrent trop souvent la vie chrétienne. Le principe du libre examen était méconnu ; c'était celui de l'autorité qui dominait. Il était personnifié dans le pape chez les catholiques, dans les symboles chez les protestants.

L'Eglise vaudoise participa d'autant plus à cette tendance générale de l'Eglise protestante, que Leurs Excellences de Berne, avec leurs instincts despotiques, la

favorisaient beaucoup. La confession de foi helvétique, le Consensus, le serment d'association, la chambre de religion de Berne furent entre les mains du gouvernement de redoutables instruments d'autorité, que l'on croyait nécessaires pour maintenir celle de la Parole de Dieu, mais qui trop souvent aussi remplacèrent cette Parole. C'était un joug sous lequel tout devait plier; les consciences étaient étroitement resserrées et n'osaient pas s'émanciper.

Une puissante réaction s'opéra pendant le dix-huitième siècle et donna à cette époque un aspect tout nouveau. On ne combattit plus pour des formules de doctrine, mais pour la raison humaine qui fut élevée sur les pavois. La Bible fut mise de côté par beaucoup de gens. C'était une protestation contre le principe de l'autorité qui avait précédemment prévalu. La théologie protestante revêtit une couleur nouvelle. Ce ne furent plus les doctrines orthodoxes formulées dans des symboles que l'on soutint; ce ne furent pas non plus les principes de l'incrédulité, si hautement proclamés ailleurs, mais un amalgame de ces deux tendances opposées et même contradictoires, une sorte de compromis entre elles. L'incrédulité du dix-huitième siècle avait ouvertement rompu, soit avec l'Eglise, soit avec la Bible. La théologie de l'époque admit ces deux faits comme des bases qui avaient besoin d'être élucidées et purifiées à l'aide de la raison humaine. La Bible fut envisagée comme un simple document soumis aux mêmes règles de critique que tout autre, et l'Eglise comme un simple établissement utile pour la vertu et les mœurs. La

théologie protestante du dix-huitième siècle fut donc la résultante de deux forces agissant en sens contraire, l'autorité de la Parole de Dieu et la raison humaine presque déifiée par les philosophes incrédules. De là ce rationalisme énervant qui régna presque en maître pendant longtemps et qui eut les plus déplorables conséquences.

C'est donc le principe du libre examen, qui prend une prédominence absolue et qui ne tarde pas à dégénérer en affreuse licence. L'autorité de la Bible est rabaissée et l'homme prend sa place; le salut par l'homme lui-même remplace le salut gratuit par le Fils de Dieu mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification.

Nous l'avons vu au chapitre précédent, l'Eglise vaudoise subit aussi l'influence du vent qui soufflait. Toutefois elle fut, par la grâce de Dieu, une de celles qui s'écartèrent le moins des doctrines bibliques. La masse de notre peuple conserva les formes extérieures et le respect pour l'Eglise, ainsi que pour les doctrines chrétiennes.

Le premier quart du dix-neuvième siècle fut pour la société religieuse en général et pour l'Eglise vaudoise en particulier la continuation du siècle précédent avec quelques éléments nouveaux, résultats des progrès du temps, qui vinrent s'y ajouter. Là où l'Eglise avait encore conservé quelques restes d'une foi évangélique, tout se résumait trop souvent à une froide orthodoxie qui ne produisait pas dans la réalité une vraie vie chrétienne. Les œuvres de piété ne trouvaient pas

d'opposition ouverte, mais on n'y pensait guère. Les esprits et les cœurs étaient d'ailleurs dirigés vers un tout autre ordre d'idées, vers les redoutables événements politiques qui s'accomplissaient en Europe et qui absorbaient l'attention.

Mais les commotions et les souffrances qu'éprouvaient presque tous les peuples de notre continent durent être envisagées par beaucoup de gens comme une verge, dont Dieu se servait pour flageller l'esprit du temps et pour ramener les hommes de leurs citernes crevassées aux sources des eaux vives qui jaillissent pour la vie éternelle. Un travail intérieur s'accomplit dans bien des cœurs et prépara le réveil qui eut lieu plus tard. Bientôt on vit s'opérer dans la vie chrétienne un développement tout à fait inusité depuis longtemps. Ce mouvement ne pouvait pas se faire d'une façon complétement paisible ; aussi assistons-nous depuis une quarantaine d'années à des luttes parfois douloureuses, à un travail bien propre à faire réfléchir ceux qui l'observent d'un peu près. Des éléments très divers sont en élaboration et font prévoir un ordre de choses nouveau, dont l'époque actuelle n'a pas encore une conscience bien nette, mais qui se devine cependant et qui est entre les mains de Dieu. Ce travail intérieur se fait sentir partout, tantôt sous une forme et tantôt sous une autre, selon les éléments qui sont en présence. L'Eglise vaudoise n'est pas une des moins agitées à cet égard ; mais quel sera le résultat des commotions qu'elle éprouve dans son sein? C'est ce que les plus sages même ne sauraient dire sans imprudence.

Il est cependant un fait, un fait psychologique et moral en même temps que social et qui avait été précédemment méconnu par l'Eglise protestante presqu'entière, ainsi que par la nôtre, mais auquel, après beaucoup de labeurs, l'époque actuelle a rendu la valeur qu'il mérite, c'est la liberté de conscience et de culte, conséquence nécessaire de ce libre examen proclamé par la Réforme. La Réformation l'avait bien revendiquée contre le papisme, mais la séparation une fois accomplie, elle l'avait méconnue. Leurs Excellences de Berne les foulèrent aux pieds et voulurent comprimer toutes les consciences dans le même moule et tous les cultes dans les mêmes formes. Le dix-huitième siècle fut une violente réaction contre ce despotisme spirituel, mais cette réaction dégénéra souvent en licence, et les gens vraiment religieux ne surent pas s'affranchir du joug, tout en conservant leur piété. Rompre avec la religion et l'Eglise, ou bien accepter la servitude spirituelle, on ne connaissait point d'autre route. Mais dès le second quart du dix-neuvième siècle, la vie religieuse se réveille de son profond sommeil et en même temps la conscience individuelle fait valoir ses droits avec toutes les conséquences qui en résultent; nul ne veut être gêné dans ses opinions religieuses et dans sa manière de rendre son culte à Dieu. Un pareil principe a eu de la peine à conquérir sa place dans le canton de Vaud; des frottements pénibles et des luttes douloureuses ont eu lieu. C'est que le peuple vaudois s'est ressenti longtemps de l'atmosphère que Leurs Excellences lui avaient fait respirer. Même après avoir con-

quis toutes ses libertés politiques, il ne pouvait pas comprendre la liberté de conscience et de culte, ni en apprécier la valeur. Mais c'est pourtant là une puissance qui a remporté d'éclatantes victoires dans notre Eglise comme ailleurs. Nos mœurs et nos lois ont fini par la reconnaître.

Mais, comme toute réaction, celle-ci a élevé des prétentions exagérées. Un dangereux individualisme a été proclamé : la conscience, ainsi que les droits de l'Eglise, qui naguère absorbaient les individus, ont à leur tour été méconnus. Beaucoup de gens ont oublié, chez nous, que si l'individu a des droits incontestables, que si la conscience individuelle est la base de tout développement chrétien, l'Eglise a aussi à formuler de justes prétentions, qui ne sont pas moins sacrées. Par là on a affaibli la notion d'Eglise et l'on a amené des séparations et des schismes, que l'on appuie par de soi-disant motifs de conscience, qui ne sont trop souvent que des suggestions d'un individualisme ressemblant assez à de l'égoïsme. La conscience de l'Eglise, voilà un principe qui est à son tour trop souvent méconnu dans le temps actuel.

L'individualisme et le socialisme religieux sont en présence et leur lutte constitue un des caractères principaux de l'histoire de notre Eglise vaudoise actuelle. Un problème essentiel à résoudre, ce n'est pas de savoir lequel des deux l'emportera : ni l'un ni l'autre ne doit succomber sans nuire à l'édifice, mais quelle doit être la part à assigner à chacun d'eux. Cependant le problème est encore loin de sa solution, les éléments sont

à l'étude et nous devons nous attendre à faire encore bien des expériences. Mais marchons en avant sans crainte, le Seigneur, qui a veillé jusqu'à ce jour sur l'Eglise vaudoise, veillera encore sur elle à l'avenir.

CHAPITRE XI.

Le réveil religieux.

Nous venons de le voir, il y avait, dans un grand nombre d'esprits et de cœurs, une aspiration secrète vers un meilleur ordre de choses, un besoin intérieur d'un christianisme plus vivant. En même temps, bien des jeunes gens qui se vouaient au ministère sentaient que les études superficielles et légères par lesquelles on les initiait à la carrière pastorale étaient bien éloignées de correspondre à l'importance de la vocation à laquelle ils allaient se vouer. Il y avait, en un mot, chez beaucoup de personnes, un instinct secret qui leur faisait désirer de sortir de l'ornière dans laquelle on se traînait depuis longtemps. Des formules religieuses ne suffisaient plus; la vie en Christ commençait à se réveiller.

Mais lorsqu'un besoin se fait sentir d'une manière un peu générale, Dieu en procure la satisfaction, et des instruments propres pour cela ne tardent pas à se mon-

trer. On en était aux environs de 1820. A cette époque brillait d'un vif éclat à Lausanne un homme qui mérite d'être mentionné à la première place dans l'histoire du réveil : c'est le doyen Curtat, premier pasteur de cette ville. C'était un homme doué de capacités distinguées, d'un esprit pénétrant, de beaucoup de force de raisonnement et d'une grande clarté. Sa piété était profonde ; il était véritablement allé par une foi sincère et vive se placer au pied de la croix de son Sauveur. Ses prédications, pleines d'énergie et de saveur évangélique, attirèrent autour de sa chaire un nombre toujours croissant d'auditeurs et en ébranlèrent beaucoup. En même temps, elles furent pour les étudiants en théologie de véritables modèles à imiter.

Le vénérable doyen réunit autour de lui, dans des entretiens familiers, plusieurs candidats qui témoignaient du goût pour les études sérieuses, et ses instructions stimulèrent puissamment leur zèle et leur activité. Il étudia avec eux la Parole de Dieu et les dirigea dans de nombreux exercices de prédications. Ses anciens élèves, même ceux qui plus tard se sont séparés de lui, sont unanimes pour reconnaître combien cet homme a été une source d'abondantes bénédictions pour leurs cœurs et leur ministère. En un mot, le doyen Curtat fut entre les mains de Dieu l'instrument primitif d'un travail profond qui s'accomplit, le point de départ et la source première d'un réveil religieux qui s'opéra soit à Lausanne, soit dans d'autres parties du pays.

Pour apprécier ce mouvement avec justice, il importe de bien distinguer les deux phases historiques sous les-

quelles il se présenta. Ce fut d'abord l'époque de la jeunesse qui bouillonne et qui subit souvent des influences étrangères ; le réveil se montre ardent, quelquefois même fiévreux et violent, trop souvent sectaire et dissident. Ce fut l'époque qui précéda la loi du 20 mai 1824 et le régime de cette loi jusqu'à son retrait. Puis vint ensuite l'époque qui suivit le retrait de cette loi ; le réveil se généralise, pénètre dans l'Eglise nationale, et perd ses aspérités et son exclusisme. C'est le jeune homme qui se mûrit avec l'âge et que l'expérience corrige de ses défauts. Il devient plus indépendant des influences du dehors, mais il conserve toujours des réminiscences de l'époque de la jeunesse. C'est sous ces deux points de vue que nous étudierons le mouvement en question.

Ce réveil qui, sous la direction de Curtat, aurait pu suivre une marche naturelle et régulière, fit bientôt fausse voie sous des influences étrangères qui vinrent se jeter entre deux.

Dans ce même temps, nous arrivèrent d'Angleterre une foule de sectaires dissidents de toutes les dénominations, qui envahirent les villes de Genève et de Lausanne. Comme la plupart des dissidents, ces gens trouvèrent plus commode de moissonner dans les champs que d'autres avaient déjà labourés et ensemencés, que de passer péniblement la charrue sur des terrains encore en friche. Quand on arrivait à Lausanne ou dans d'autres lieux, on ne s'informait pas où étaient les brebis perdues de la maison d'Israël, mais où étaient les *âmes réveillées*. Puis, dans de secrets conventicules, on cher-

chait à agir sur les jeunes gens, sur les femmes et sur les jeunes filles, en excitant leur imagination bien plus qu'en éclairant leur esprit et en régénérant leurs cœurs. On ne dédaignait pas même l'emploi de moyens passablement mondains pour attirer des auditeurs dans ces assemblées. On insistait avec beaucoup de force sur certains dogmes particuliers de la Bible, dont on négligeait trop souvent l'ensemble. On avait tout un jargon de convention, bien propre à séduire des imaginations ardentes et plus ou moins vaniteuses, ce jargon qu'un spirituel auteur a caractérisé en deux mots en l'appelant du nom de *patois de Canaan.*

Quant à la question d'Eglise, on usait de beaucoup de finesse. Comme il importait de n'effaroucher personne, on ne montrait d'abord aucun penchant dissident. On s'annonçait comme voulant seulement aider l'œuvre des pasteurs et prêcher l'Evangile de Christ, pour qui l'on témoignait un grand zèle.

Mais bientôt, quand on s'était ainsi emparé des âmes, on abordait la question pour laquelle en réalité on avait passé le canal de la Manche, et en faveur de laquelle on faisait tant de frais. Ces gens, dont plusieurs étaient doués d'une piété et d'un zèle incontestables, jugeaient de tous les pays d'après le leur. L'incrédulité du dix-huitième siècle avait fait de grands ravages en Angleterre, et la haute Eglise épiscopale anglaise n'avait pas échappé à cette déplorable influence. Les dissidents anglais jugèrent de toutes les autres Eglises établies d'après celle-là. Selon eux, on ne pouvait avoir en soi aucune étincelle de vie chrétienne aussi longtemps

qu'on restait membre d'une institution de ce genre. Avant d'avoir appris à connaître l'Eglise nationale vaudoise, ils la représentèrent comme un établissement pourri, comme une *Eglise de pierres*, ainsi que d'autres dissidents l'ont appelée plus tard. Tous les livres employés dans cette Eglise, on les stigmatisa comme mauvais, bien qu'on ne les connût probablement pas. Le catéchisme en usage parmi la jeunesse, on l'appela un *livre du démon*. La *Nourriture de l'âme*, recueil de prières dont beaucoup de gens se servaient, reçut d'eux le nom de *pourriture de l'âme* ou de *nourriture de l'âne*, et ainsi de tout le reste. On ne recommanda que les petits traités que nous envoyaient par ballots les dissidents anglais. Les pasteurs de l'Eglise étaient, cela va sans dire. enveloppées dans la même condamnation et représentés comme des gens infidèles : *pauvres aveugles qui conduisent d'autres aveugles*, disait-on; il va sans dire que les dissidents étaient des *voyants*.

Le terrain ainsi préparé, on en venait à la question de la séparation. Sous peine de manquer le ciel, il fallait absolument quitter cette Eglise, cette Babylone; il fallait se constituer en petites communautés d'élus; il fallait, pour le culte, n'avoir que de petites réunions de frères; comment pourrait-on encore se rendre au temple, s'asseoir sur les mêmes bancs et surtout communier avec cette multitude inconnue et ces grands pécheurs? Alors, quand on avait fait le pas, on était converti, on avait reçu la grâce, on était un élu de Dieu.

Les meneurs du dissidentisme cherchèrent aussi à

intéresser aux œuvres chrétiennes et spécialement aux missions, et en cela ils nous rendirent un grand service; car ces œuvres étaient beaucoup trop ignorées parmi nous. Mais ils le firent toujours dans un sens dissident, comme étant l'apanage de quelques élus seulement et nullement en y faisant participer la masse du peuple.

En vain le doyen Curtat voulut-il opposer une digue à ce torrent envahissant; en vain écrivit-il son ouvrage sur les conventicules et chercha-t-il à montrer tout le danger d'une pareille manière de procéder, il fut débordé; le mouvement qu'il avait fait naître lui échappait et était dirigé par d'autres mains que les siennes. Plusieurs jeunes ministres, dans les cœurs desquels il avait jeté tant de bonnes semences, lui tournèrent le dos, quelques-uns même avec dédain. Il y en eut cependant qui plus tard revinrent à lui. Nous le verrons du reste, Curtat eut le tort de ne pas savoir saisir ce qu'il y avait de bon dans ce mouvement pour s'en emparer et le diriger; il voulut l'arrêter, mais il ne le put pas.

Si l'on cherche à se rendre compte des caractères distinctifs du réveil religieux à cette époque, on y trouve d'abord une prépondérance énorme donnée au côté dogmatique du christianisme, souvent aux dépens du côté pratique, et la mise en relief de certains dogmes spéciaux, tels que la prédestination, l'élection, la grâce et d'autres. St-Paul fut l'apôtre favori du réveil; les autres furent plus ou moins laissés dans l'ombre. On oublia l'admirable unité dans la diversité qu'on trouve

dans la Parole de Dieu et que les écrivains sacrés se complètent et s'appuient les uns les autres.

De là l'importance exagérée qu'on attacha à une confession de foi. On oublia que la foi n'est pas une pure croyance, une adhésion de notre esprit à un catalogue de vérités plus ou moins nettement formulées. Il sembla à certains esprits que le christianisme fait un système, une dogmatique plus ou moins savante, tandis qu'en réalité c'est un fait, une histoire, celle de la Rédemption par le Fils de Dieu, fait homme pour sauver les hommes incapables de faire leur salut par eux-mêmes. Cela étant, la foi chrétienne peut encore conserver sa vie et son unité malgré certaines divergences plus ou moins sensibles dans la croyance théologique, et la Parole de Dieu n'a aucun besoin d'être formulée dans une confession de foi. Or ce fut là ce que le réveil religieux de notre pays ne voulut pas admettre pendant cette première époque; tout ce qui n'adhéra pas sans condition à la profession de foi théologique fut impitoyablement condamné.

Un autre caractère essentiel de ce mouvement, ce fut la prétention de former, déjà sur cette terre, des Eglises d'élus pures de tout mélange. On oublia la parobole du champ semé de bon grain, au milieu duquel l'ivraie ne tarde pas à grandir et la défense du maître d'arracher l'ivraie avant le moment de la moisson, ou bien on l'expliqua d'une manière fort arbitraire. On ne pensa pas à ces milliers d'hommes qui se convertissaient à la prédication de Pierre et d'autres apôtres et qui n'étaient certainement pas des chrétiens

bien épurés. De là la tendance à la séparation de l'Eglise constituée pour former des communautés d'élus, certains d'avoir reçu la grâce et assurés de ne pouvoir plus la perdre, prétendant même souvent pouvoir déterminer le moment où l'on avait reçu cette grâce. Les meneurs du réveil oublièrent que, si le salut saisit quelques fois des Saul sur le chemin de Damas, ce n'est pourtant que de très rares exceptions et que, dans la règle, la conversion est une œuvre longue et difficile. « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement tous les jours de votre vie. » « Voici, dit encore le bon berger, je me tiens à la porte et je heurte. »

Dans le but d'avoir ainsi des Eglises pures de tout mélange mondain, les dissidents établirent dans leurs communautés tout un système de discipline et en particulier l'excommunication. Nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer sur cette discipline (chapitre VI). Nous ne la croyons fondée ni sur la Parole de Dieu, ni sur une saine psychologie. Elle a pour résultat presque nécessaire d'alimenter l'orgueil et l'hypocrisie. Des pharisiens seront souvent reçus à bras ouverts sur de beaux dehors et ceux qui auront part à ces faveurs se croiront des élus de Dieu. Nous ne connaissons pas même nos propres cœurs, comment voulons-nous connaître ceux du prochain? Nous nous faisons souvent les plus étranges illusions sur nous-mêmes, que n'en sera-t-il pas quand il s'agira d'autrui?

Ce qui caractérise encore ce réveil, c'est qu'il s'adressa surtout aux femmes, car ce furent principalement des personnes du sexe que l'on chercha à convertir. Or, le

faux zèle des femmes contribua fortement à faire faire fausse route à ce mouvement et à lui susciter de l'opposition. Sous prétexte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ne vit-on pas des femmes méconnaître l'autorité conjugale, des jeunes filles se soustraire à la puissance paternelle et refuser l'instruction de leurs pasteurs, prétendant qu'ils n'étaient pas chrétiens? Ne vit-on pas des épouses de pasteurs méconnaître leur position au point de donner toutes leurs sympathies aux dissidents, de fréquenter leurs assemblées ouvertement ou en secret, et même de travailler dans les familles contre l'Eglise que desservaient leurs maris? N'en vit-on pas de plus avancées encore courir dans les bois pour entendre les prédications d'un tailleur de village? De là résultèrent, il va sans dire, de déplorables dissensions dans les familles.

Ajoutons à cela l'ardeur du prosélytisme, même envers de jeunes filles et par des moyens fort contestables; le désir de se produire et de faire étalage de sa conversion; les allures cassantes, le langage irritant des hommes et des femmes du réveil, leurs attaques incessantes contre l'Eglise nationale, leur *Babylone*, les imprudentes cajoleries distribuées à tort et à travers aux personnes qui fréquentaient les réunions et qui savaient adopter le ton et le jargon conventionnels, et nous pourrons nous convaincre des aberrations de ce mouvement, malgré les bons côtés qu'il présenta. Nous pourrons en même temps expliquer l'aigreur des masses etbien des faits subséquents fort regrettables.

Mais on se demande avec étonnement comment il se

fit que le clergé vaudois fut aussitôt débordé par ce mouvement imprimé par des étrangers et qu'il fut incapable de le diriger? C'est qu'il ne le comprit pas, et une des causes se trouva dans un fait que nous avons mentionné plus haut : le manque d'un développement scientifique suffisant. Les études théologiques se faisaient avec une grande légèreté. On était orthodoxe sans doute, et c'était un précieux germe qui se développa plus tard, mais on se contentait de formules toutes données, et quand des étrangers arrivèrent, attachant une importance exagérée à certaines doctrines, on fut incapable de mettre leur exclusisme au grand jour en montrant la sublime unité de la parole de Dieu. Privé de tout journal religieux, le canton de Vaud était dans une ignorance complète de tout ce qui se faisait ailleurs pour le règne de Dieu. Il y avait déjà longtemps que les missions prospéraient dans divers pays païens : il y avait plusieurs années que l'institut de Bâle était établi et grandissait, que des pasteurs distingués d'ailleurs, sans se montrer sans doute hostiles à l'évangélisation des païens, persistaient cependant à soutenir que toute l'œuvre missionnaire moderne n'était qu'une spéculation anglaise, que les résultats dont on faisait tant de bruit étaient simulés, et qu'on prenait l'œuvre d'outre-mer comme un prétexte pour faire la mission en pays chrétiens en faveur d'une secte particulière. Avec plus de connaisance de l'état des choses, on se serait emparé de cette affaire, on en aurait fait une œuvre de l'Eglise nationale et on ne l'aurait pas abandonnée aux dissidents.

On était dans la même ignorance de ce qui se faisait pour le règne de Dieu dans d'autres Eglises de la Suisse. Et pourtant plusieurs d'entre elles avaient déjà antérieurement passé par bien des phases religieuses et avaient aussi eu leur réveil, dont elles avaient su profiter. Mais, aux environs de 1820, il existait si peu de relations entre la Suisse française et la Suisse allemande, qu'à Lausanne et à Genève, on savait au mieux tout ce qui se passait chez les dissidents de Londres et d'Edimbourg, mais qu'on y était dans la plus grande ignorance de ce qui se faisait à Berne, à Zurich ou à Bâle.

Il se passa quelque chose de semblable avec l'œuvre biblique. On aimait sans doute la Bible, mais on ne pensa pas combien l'Eglise entière aurait pu retirer de profit d'une œuvre pareille qui se serait établie dans son sein, et on laissa au professeur Levade le soin de fonder la première société biblique qui ait existé parmi nous. Pendant plusieurs années, cette société resta renfermée dans des limites assez étroites. Ce ne fut que plus tard que l'œuvre biblique excita de l'intérêt et prit de l'extension.

De là résulta que le clergé vaudois n'était pas préparé pour s'emparer de ce mouvement, pour lui imprimer une direction convenable et pour le faire aussitôt tourner à profit à l'Eglise elle-même. Quelques pasteurs et jeunes ministres s'associèrent bien à l'élan qui se manifestait, mais ils se laissèrent pour les mêmes causes entraîner à toutes ses aberrations. L'expérience de ce qui se passait ailleurs ne leur avait

pas appris à y prendre ce qu'il avait de bon et de beau, tout en en corrigeant les excentricités. Peu versés dans les sciences théologiques, plusieurs d'entre eux, laissant à d'autres le soin de penser pour eux, adoptèrent d'entraînement les opinions, le langage, les pratiques, les allures des ardents meneurs du réveil. Ils vécurent souvent plus de la foi des dissidents d'au delà de la Manche que de la leur propre. Et pourtant, même parmi ceux qui résistèrent au réveil, nous possédions bon nombre d'hommes pleins de foi et de vie chrétiennes, qui furent entre les mains de Dieu des instruments de nombreuses bénédictions pour leurs paroisses. Il suffit de citer encore Curtat, et, à ce nom, on pourrait en ajouter beaucoup d'autres. Mais, quoique dignes et fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs pastoraux, ils ne furent cependant pas à la hauteur des circonstances du moment.

Mais les laïques pieux de l'Eglise nationale, dit-on, n'auraient-ils pas pu préserver le réveil de ses erreurs? Ici nous arrivons à une seconde cause pour laquelle notre Eglise fut débordée par ce mouvement, savoir le manque d'une bonne organisation. Aucune part n'était accordée au peuple de l'Eglise dans la direction des affaires religieuses. Son seul droit était de se rendre au temple. Tous les intérêts de l'Eglise s'étaient traités dès les temps de la Réforme entre les pasteurs et le gouvernement, et, sous l'empire de leur position, les corps constitués s'étaient de plus en plus renfermés dans la plus étroite officialité. Les visites d'Eglises publiques étaient certainement encore un précieux droit accordé

aux paroisses de faire leurs observations et d'exprimer leurs vœux ; mais c'était un droit qu'on n'appréciait pas et dont on ne profitait guère. Le culte et tous les offices quelconques étaient réglés d'après des formes tellement roides, que les chrétiens qui ressentaient de nouveaux besoins n'y trouvaient pas toujours toute la satisfaction désirable et éprouvaient parfois le désir d'aller les satisfaire chez les dissidents. Mais, l'attrait de la nouveauté aidant, du désir au fait, il n'y avait qu'un pas, et les voilà lancés dans la voie du dissidentisme. On l'a dit avec quelque raison : « les manifestations de l'esprit religieux ne pouvant se faire jour au dedans, restèrent en dehors et créèrent toute une activité chrétienne à laquelle les corps ecclésiastiques constitués ne prirent aucune part. On a dit que le mouvement avait eu des allures dissidentes, fiévreuses, agitées, plutôt que pacifiques, humbles et vraiment spirituelles. C'est vrai, mais on a oublié qu'une des causes de ce défaut s'est trouvée dans la position qui lui était faite par l'Eglise elle-même. »

Représentons-nous notre Eglise autrement constituée, avec des corps composés d'un certain nombre de représentants élus par elle. Ces assemblées auraient offert de la vie et fourni de la nourriture spirituelle à quelques âmes. Elles se seraient efforcées de rechercher les besoins de l'Eglise et les moyens d'y pourvoir et sans doute que plusieurs de leurs résolutions auraient eu pour résultat d'empêcher bien des personnes de se jeter dans le dissidentisme. Si les formes du culte eussent été plus élastiques et moins stéréo-

typées; si les pasteurs eussent été mieux au courant de ce qui se passait ailleurs et eussent profité de cette élasticité pour introduire de la variété dans leurs prédications et les rendre propres à satisfaire beaucoup de besoins divers, tout en y conservant toujours l'unité de doctrine et de foi, à n'en pas douter, bien des besoins auraient été satisfaits et on ne serait pas allé ailleurs en chercher la satisfaction.

On ne tarda pas à voir l'antipathie populaire se montrer trop souvent par des scènes de désordre. Faisons aussi grande qu'on le voudra la part du fait, que l'homme non converti hait les manifestations un peu vives de la vie chrétienne, tout ne doit pas cependant sans injustice être expliqué par là. Les dissidents ne mirent pas en pratique cette exhortation du Sauveur. « Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes. » Il sembla souvent qu'ils cherchassent à irriter les passions en froissant sans raison tout ce qui ne se fondait pas exactement dans leur moule.

Le gouvernement se trouva alors dans une position difficile. Il devait faire respecter l'ordre public, sans toutefois violer la liberté. Il proposa au grand conseil la célèbre loi votée le 20 mai 1824, et au sujet de laquelle on a épuisé tous les adjectifs de blâme et de mépris que le dictionnaire peut fournir. La voici:

Le Grand Conseil du canton de Vaud, considérant, que quelques personnes exaltées cherchent à introduire et à propager une nouvelle secte religieuse, et voulant réprimer les actes de cette secte qui troublent l'ordre public, décrète:

Art. 1er. Toute assemblée des partisans de cette secte formée de personnes étrangères à la famille pour y exercer le culte ou y célébrer quelqu'une des cérémonies de l'Eglise, est défendue et sera immédiatement dissoute.

Art. 2. Les personnes qui auront présidé ou dirigé ces assemblées, y auront officié ou auront fourni le local seront punies de l'une des peines qui suivent.

Art. 3. Tout acte de prosélytisme ou de séduction tendant à gagner à cette secte est interdit, et celui ou ceux qui s'en seraient rendus coupables seront punis de l'une des peines ci-après.

Dans l'appréciation de la gravité du délit et dans l'application de la peine, les tribunaux prendront en considération la séduction exercée envers les instituteurs des colléges ou des écoles, envers les personnes du sexe ou celles qui sont sous l'autorité de parents ou de tuteurs.

Art. 4. Les contraventions aux art. 2 et 3 ci-dessus seront punies ou par une amende qui ne pourra excéder 600 fr., ou par la défense d'aller ou de séjourner dans telle commune, ou par la confination dans une commune pour un temps qui ne pourra excéder une année, ou, enfin, par un bannissement hors du canton qui ne pourra excéder trois ans.

Art. 5. La défense d'aller ou de séjourner dans une commune sera convertie en confination du condamné dans sa commune pour un temps qui ne pourra excéder une année dans le cas où il aurait enfreint cette défense.

La confination dans une commune sera convertie en prison de discipline pour le reste du temps, si le condamné avait enfreint sa confination.

Le bannissement hors du canton sera converti en prison de discipline pour le reste du temps, si le condamné a rompu son ban.

Art. 6. Toute cause qui aura pour objet un cas prévu par la présente loi sera nécesairement soumise au Tribunal d'appel.

Cette loi parut calmer pour un instant l'agitation populaire, mais elle fut impuissante pour arrêter le mouvement. Il n'en pouvait être autrement. Nous l'avons vu, ce réveil avait été dans l'origine le résultat d'un besoin senti, celui d'une rénovation du sentiment religieux. Il avait, il est vrai, fait fausse route en divers points, mais le besoin n'en était pas moins réel. Or, cette loi était injuste, car elle violait une des plus précieuses libertés de l'homme. Elle était maladroite en même temps, car elle ne tenait aucun compte du penchant à l'opposition qui se trouve dans le cœur humain, quand on le froisse dans ce qu'il y a de plus intime. Les sectaires avaient l'air d'être persécutés, et ils l'étaient effectivement à divers égards; n'était-ce pas là un aliment offert à l'orgueil humain? Elle était maladroite encore, car elle méconnaissait l'intérêt qu'inspirent toujours ceux qui sont poursuivis outre mesure, bien qu'on les désapprouve au fond. Désormais les sympathies de beaucoup de gens, qui n'étaient nullement de leur bord, leur étaient acquises.

Le mal empira et la dissidence fit de nouveaux pro-

grès. Immédiatement après la promulgation de la loi, des Eglises dissidentes se constituèrent formellement avec une organisation plus complète que précédemment. On y insista toujours plus fortement sur la séparation entre les chrétiens et les non chrétiens. On y établit une sévère discipline et une fréquente distribution de la Sainte-Cène. On rejeta les fêtes chrétiennes, mais on voulut une observation rigoureuse du dimanche. Quant aux dogmes, la prédestination, l'élection, la grâce qui ne peut se perdre, la sainteté complète des convertis continuèrent à être mises en relief. Quelques-uns même voulurent rétablir la charge de l'apostolat. Quant à leurs faits et gestes, les sectaires poursuivirent leur propagande avec une ardeur nouvelle, malgré les procès qui leur furent faits et les condamnations qui les frappèrent. Ils devinrent chaque jour plus aggressifs contre l'Eglise nationale. Ils lui reprochaient jusque devant les tribunaux d'être infidèle à la Réforme et à son drapeau, la confession de foi helvétique. Ils la rendaient responsable de toutes les persécutions qui avaient lieu. Ils délivraient des brevets de missionnaires pour aller prêcher l'Evangile dans le canton et ces brevets servaient de lettres de créance auprès des *Eglises constituées selon le Seigneur*, ainsi qu'ils appelaient leurs communautés.

Ce fut une époque fort triste dans notre pays que celle qui s'écoula sous l'empire de cette loi. Nous eûmes, d'un côté, la violation de la liberté religieuse et la persécution érigées en principe légal; d'un autre un zèle fougueux et imprudent qui ne voulait respecter

aucun ordre; d'un autre encore le malaise produit par tout cela dans les diverses classes de la population. Cet état de malaise se montrait de la façon la plus évidente, chez les uns, par la haine et par la violence; chez d'autres par la désapprobation de toutes ces mesures coercitives; ailleurs par cet intérêt qu'on éprouve presque toujours, ainsi que nous l'avons vu, pour ceux qui sont poursuivis plus que la justice ne l'exige, les reconnut-on coupables au fond; chez presque toutes les personnes réfléchies, enfin, par un sentiment de honte qu'on éprouvait pour notre pays, sur lequel cette loi d'intolérance faisait jeter un blâme universel. En effet, plusieurs jeunes ministres, bannis du pays ou qui le quittèrent volontairement à cause de cet ordre de choses, se mirent au service d'Eglises étrangères et leur présence dans d'autres pays ne servit qu'à entretenir l'indignation contre le canton de Vaud. Mais, chose étonnante et réjouissante en même temps, le cœur de plusieurs de ces ministres s'élargit par l'effet des expériences qu'ils firent dans les pays étrangers. Ils sentirent que l'air de la patrie était encore bon à respirer. Ils revinrent, avouèrent leurs erreurs, et se mirent à servir en fidèles serviteurs cette même Eglise qu'ils avaient jadis tant couverte de mépris.

Chacun sait que le parti du mouvement religieux et surtout les dissidents saluèrent avec joie la révolution de 1830. Mais ce fut là surtout que l'on put se convaincre que l'antipathie contre la dissidence n'existait pas seulement dans l'esprit du gouvernement déchu, car bien que la Constituante eut formellement émis le

vœu que la loi de 1824 fut abrogée, elle ne le fut qu'en 1834. L'exaspération se maintenait toujours dans la masse de la population et cette irritation se fit plus d'une fois jour par des voies de fait et par des violences coupables, ainsi qu'on put le voir à Vevey et à Lausanne, où des prédications cassantes et des menées imprudentes amenèrent les choses au point que la force armée dut intervenir.

Cependant, tout n'avait pas été mal dans le réveil religieux de notre canton. Nous avons dû en signaler les aberrations ; hélas, qui n'en commet pas ! Mais c'est avec joie que nous en reconnaissons les beaux côtés et que nous montrons chez ceux qui y prirent part une foi ardente et sincère, un amour profond pour le Sauveur du monde, un respect sans bornes pour la Parole de Dieu. Il faut aussi reconnaître chez bon nombre d'entre eux un grand renoncement à eux-mêmes en faveur de la cause de l'Evangile et un dévouement dont il est certainement permis de ne pas approuver toutes les manifestations, mais devant lequel il faut pourtant s'incliner avec respect. C'est, en un mot, et pour nous servir d'une comparaison précédemment employée, la jeunesse dont la vie déborde, mais qui plus tard reviendra de ses écarts. Tout cela imprima au réveil quelque chose d'évangélique et de saisissant et lui assura une grande influence sur la vie religieuse de notre pays. Si nous n'avons pas signalé ces qualités parmi les signes distinctifs de ce mouvement, c'est que nous n'estimons pas qu'elles lui appartiennent exclusivement.

Enfin, l'on ne peut pas méconnaître les heureux résultats qui en provinrent. Il en fut de ce fait comme de certains remèdes violents que les médecins administrent quelquefois à des malades languissants, qui secouent rudement le moribond, lui causent momentanément de l'agitation, de la fièvre, provoquant des nausées et des vomissements, mais ramènent en lui une vie et un ton qui avaient disparu depuis longtemps. Nous l'avons vu, notre Eglise vaudoise était tombée dans un assez grand état de langueur religieuse, tout en conservant cependant le précieux dépôt des croyances évangéliques. Mais elle était la preuve que la croyance seule ne donne pas la vie. Le réveil vint lui faire connaître son état et sentir la nécessité d'en sortir à son tour. C'est ici que commence une nouvelle phase de ce mouvement, celle où il abandonne ses allures presque uniquement sectaires et dissidentes pour se généraliser et pénétrer aussi dans toute notre vie religieuse.

Le réveil, en se généralisant, s'épura peu à peu, il perdit ses aspérités, et, à dater du retrait de la loi de 1824, il commença à avoir des allures moins fiévreuses et moins altières. Les dissidents n'étant plus poursuivis, l'intérêt que leur avaient porté des personnes étrangères d'ailleurs à leur parti cessa tout à fait. N'étant plus maintenus unis par cette contrainte extérieure, mais au contraire abandonnés à eux-mêmes, la division se mit parmi eux. Ils se scindèrent en un grand nombre de communautés plus ou moins hostiles les unes aux autres. Plusieurs de leurs adhérents au temps de la persécution, et même quelques meneurs les

abandonnèrent pour rentrer dans l'Eglise nationale. La plupart des étrangers qui les avaient mis en mouvement s'en allèrent ailleurs. Ils furent en un mot réduits à de très minimes proportions.

L'aspect de l'Eglise nationale changea beaucoup sous l'influence du réveil. Il s'était formé toute une nouvelle génération de pasteurs ou de suffragants, dont un bon nombre étaient vraiment des hommes d'élite par leurs capacités personnelles, par leur foi et par leur zèle pour le règne de Christ. Ils avaient hérité des croyances évangéliques de leurs prédécesseurs, mais ils surpassaient ceux-ci par leur activité et leur vie pastorale et chrétienne. Il y eut en même temps parmi eux des hommes fort instruits, soit dans la Parole de Dieu, soit dans d'autres sciences. Plusieurs de ceux qui restèrent étrangers au mouvement, du moins pour l'extérieur, en reçurent cependant de salutaires effets. Le doyen Curtat ne fut pas étranger à ces progrès.

Sous l'influence de cette nouvelle vie, la prédication devint plus vivante, plus évangélique et moins stéréotypée dans une étroite ornière. Les pasteurs travaillèrent en même temps à intéresser l'Eglise aux œuvres chrétiennes. Alors on vit bien des sociétés ou des comités pour des œuvres diverses se fonder ou se développer. Beaucoup de laïques s'associèrent au mouvement, répondirent aux appels de leurs conducteurs spirituels et rivalisèrent de zèle avec eux pour des œuvres de piété ou de simple bienfaisance. Le culte public était fréquenté et la majorité du peuple témoignait le besoin de la nourriture spirituelle qu'on peut

trouver dans les temples. Les autorités, enfin, montraient beaucoup de bon vouloir pour favoriser le développement de la religion et de la vie chrétienne.

Peu de temps après, l'académie fit l'acquisition de quelques professeurs distingués par leur science et leurs sentiments. Vinet était un homme d'une haute intelligence, en même temps que d'un cœur plein d'humilité. Il sut s'approprier ce qu'il y avait de beau et de bon dans le réveil, mais aussi en éviter les écueils. Il montra aux jeunes théologiens soumis à sa direction que le vrai christianisme consiste bien plus dans une sincère et étroite communion avec Christ, laquelle se montre par la sainteté de la vie, que dans une profession de foi à certaines doctrines déterminées, à côté de laquelle il existe souvent beaucoup d'orgueil, de propre justice, d'exclusisme et de manque de charité. Son exemple prêcha encore plus éloquemment que sa parole. Il avait trop d'humilité pour se laisser aller aux allures cassantes et au penchant à la condamnation de tout ce qui n'était pas eux, qui caractérisèrent les dissidents. Vinet a exercé à beaucoup d'égards une influence bénie sur notre Eglise. Mais, d'un autre côté, sa théorie de la séparation totale de l'Eglise d'avec l'Etat a considérablement préparé les esprits pour la crise de 1845 et l'a placé lui-même aux avant-postes de la séparation, bien que pour des motifs assez différents de ceux des anciens dissidents.

En même temps, bon nombre de nos jeunes théologiens s'en allèrent perfectionner leurs études en Allemagne et en rapportèrent des idées plus larges, qui con-

tribuèrent aussi à épurer le réveil. Les relations qui se nouèrent avec les Eglises des cantons confédérés tendirent encore au même résultat. En un mot, notre Eglise prit une vie qu'elle n'avait pas connue depuis longtemps. Le réveil s'épura de ses éléments étrangers et se nationalisa.

Cependant l'Eglise, en participant à ce réveil, ressentit aussi plus ou moins l'influence de l'esprit qui avait caractérisé la première période du mouvement. Il ne pouvait guère en être autrement. Aussi ne tarda-t-on pas à voir poindre, puis ensuite se développer les germes de plusieurs défauts que nous avons signalés.

Bien des gens tombèrent aussi dans un exclusisme cassant en matière de foi. Le désir de produire sa foi au dehors égara plus d'une âme sincère. Le patois de Canaan ne resta pas sans faveur dans certaines coteries. Beaucoup de pasteurs, pleins de mérite d'ailleurs, ne surent pas se préserver de la fâcheuse tendance à introduire dans leurs prédications un dogmatisme tranchant et absolu, contre lequel Vinet lutta avec une grande persévérance, soit par ses enseignements, soit par son exemple. Enfin, une teinte de dissidentisme se révéla chez beaucoup de personnes par bien des faits extérieurs et devint chaque année plus visible. Nous nous garderons certainement bien de dire que toutes les personnes du réveil participèrent à ces défauts. Mais enfin plus on avança et mieux on put se convaincre qu'ils existaient chez un grand nombre, ce qui prépara le terrain pour de nouveaux événements. Qu'on nous permette d'entrer dans quelques détails.

Les oratoires, c'est-à-dire ces lieux de prières où l'on se livre à des exercices de piété sans s'astreindre aux formes usitées dans nos temples, ne sont pas nécessairement des foyers de dissidence, tout comme aussi ils peuvent le devenir. Tout dépend de l'esprit qui dirige un tel moyen d'édification. Le réveil fit naître plusieurs de ces établissements dans le sein de notre Eglise nationale. Mais bon nombre des pasteurs qui y fonctionnèrent se donnèrent une teinte de dissidence assez prononcée, et en leurs mains les oratoires ne tardèrent pas à avoir une couleur semblable. Les longues prières improvisées, la prédication, le ton général, tout, en un mot, laissait dans les esprits non prévenus une forte impression de dissidentisme.

Et puis ces cultes nocturnes, outre bien des dangers moraux qu'on pouvait leur reprocher, ne portaient-ils pas cette empreinte à un haut degré et n'exposaient-ils pas les pasteurs au danger de scinder leurs paroissiens en deux classes, les fidèles chrétiens, qui allaient à l'oratoire, et les chrétiens de nom seulement, qui s'en tenaient éloignés, et à donner une haute préférence aux premiers, se laissant ainsi prendre par les apparences extérieures. Les faits prouvèrent que ce danger était bien réel. Que voulaient dire ces imprudentes cajoleries distribuées par bon nombre de pasteurs, et cela même parfois jusques dans leurs prédications, aux gens qui fréquentaient les oratoires ou d'autres réunions privées?

Ce caractère de nos oratoires se montra à découvert après la révolution de 1845. Des manifestations populaires violentes eurent lieu à Lausanne contre celui

de cette ville. Les pasteurs demandèrent à la municipalité l'usage d'un des temples pour tenir leurs réunions. Le conseil municipal accorda celui de St-Laurent; mais il y mit pour conditions que les assemblées auraient lieu en plein jour, que le culte serait préalablement annoncé dès la chaire et chaque fois par quelques coups de cloches, et que des pasteurs de Lausanne ou du moins des ministres membres de l'Eglise nationale seraient seuls appelés à y fonctionner. Cette dernière condition était fondée sur ce que des dissidents avaient affecté de prendre la parole dans l'oratoire pour y répandre leurs doctrines sans que cet abus eût été réprimé, ce qui donnait lieu à la population lausannoise d'accuser ses pasteurs de sympathiser avec eux. Mais les pasteurs refusèrent ces conditions et continuèrent à présider les cultes nocturnes de l'oratoire, malgré la défense que le Conseil d'Etat leur en avait faite à cause de l'état d'échauffement des esprits dans ce moment-là. Cette affaire, se combinant avec la crise de la démission, nous aurons lieu d'y revenir plus tard; nous ne l'avons mentionnée que pour montrer la couleur dissidente toujours plus prononcée qu'avaient prise ces établissements.

Ce penchant à la dissidence fut donc une pente qui entraîna les pasteurs lausannois à se mettre en révolte ouverte contre l'autorité suprême du pays, au sujet d'une défense qui n'était qu'une simple affaire de prudence, résultat des circonstances du moment, et en définitive compromit toute l'œuvre. Ils voulaient, disaient-ils, maintenir l'indépendance de leur ministère. Mais prenons conseil sur ce sujet de ce qui s'est fait ailleurs.

En 1524, Jean Kessler, disciple de Luther, se trouva à St-Gall dans une position assez semblable à celle des pasteurs de Lausanne. Poussé par le désir d'avancer la cause de la Réformation, il expliquait les épîtres de St-Paul deux fois par semaine dans une maison particulière. A l'instigation du parti catholique, le magistrat le lui interdit. Kessler dit : « La Parole de Dieu n'est liée par rien ; elle n'a pas besoin de moi. Laissons reposer cette affaire pendant quelque temps, à cause du gouvernement, qui n'a en vue que la tranquillité publique. » Plus tard, le magistrat de St-Gall rapporta de son chef cette ordonnance et ouvrit à Kessler un des temples de la ville. L'oratoire de Lausanne n'a jamais été rouvert et est devenu une fabrique de vêtements.

En 1813, le gouvernement de Bâle, voyant que plusieurs jeunes ministres fréquentaient les réunions des frères moraves, le leur défendit pour les soustraire à ce qu'il appelait l'influence étrangère. Les frères moraves furent les premiers à leur conseiller de se soumettre, disant que le gouvernement pouvait avoir des raisons pour en agir ainsi, et que, dans cette défense, il n'y avait rien de contraire à la Parole de Dieu. Les conséquences bienfaisantes de cette soumission se montrèrent bientôt ; l'irritation contre les frères moraves disparut et l'influence des dits ministres sur leurs collègues et sur le peuple en devint plus salutaire et plus grande. A Lausanne, l'animosité populaire contre l'oratoire s'accrut toujours plus, et les ministres récalcitrants, jadis très aimés, virent leur influence se restreindre dans des limites très étroites.

On organisa des assemblées et des fêtes en faveur de l'œuvre des missions, des Bibles, des traités ou autres, et l'on eût raison. Mais ces fêtes, qui auraient dû être populaires au plus haut degré, ne le furent point. Elles revêtirent au contraire dès l'origine un caractère aristocratique et de coterie assez prononcé qui en éloigna le peuple. Les rapports, les discours, tout, en un mot, avait quelque chose de tranchant, de dogmatique, de peu simple et de peu populaire. Les cantiques qu'on y chantait étaient excellents, et leur seule apparition était le signal d'une vie nouvelle. Mais pourquoi en bannir systématiquement tous les psaumes auxquels le peuple était habitué? N'était-ce pas déjà faire naître chez lui des préventions contre ces assemblées et l'en éloigner?

Le même esprit prévalut aussi dans l'œuvre des missions. Quant à l'institut des missions de Lausanne, une teinte séparatiste y prévalut toujours. L'institut des missions de Bâle passa même pendant quelque temps aux yeux du comité de Lausanne pour n'être pas évangélique. C'est à ce caractère quasi dissident plus qu'à aucune autre raison qu'il faut attribuer la courte existence de cet établissement, qui aurait pu prospérer à Lausanne aussi bien qu'ailleurs. Dès son origine, il devint l'affaire d'une coterie, et fut frappé de réprobation par la masse de la population.

Ce fut encore avec raison que, dans l'Eglise nationale, on s'occupa des missions, soit pour collecter en faveur de cette œuvre, soit pour en lire des rapports et des nouvelles, car c'est là un puissant moyen de vivifier l'esprit

chrétien et d'intéresser. Mais encore ici, on retrouve l'esprit dominant. Au lieu de parler des missions ouvertement dans le temple et à la face du peuple, ce qui les eut rendues populaires, on ne le fit qu'avec quelques adeptes dans des réunions du soir, dans les oratoires, ou bien dans des salons ou à la cure. Les collectes ne se faisaient non plus que parmi les habitués. De là résulta que l'œuvre des missions, si populaire par sa nature, fut complétement dépopularisée chez nous. Le peuple, voyant la manière dont on s'en occupait, conçut des préventions contre elle et ne l'envisagea plus que comme une œuvre dissidente, une mômerie. De là résulte, par contre coup, la peine que l'on a maintenant à lui faire regagner la popularité perdue, car les préventions populaires sont bien lentes à se dissiper. Avec une autre façon d'agir, nul doute qu'on eût vu l'œuvre excellente de l'évangélisation des païens exciter un grand intérêt dans notre Eglise nationale et y prospérer. L'expérience de ce qui se fait dans le temps actuel est une preuve parlante que le peuple vaudois prend aussi intérêt aux missions, lorsque toutefois, il a acquis la conviction que ceux qui lui en parlent le font sans aucun penchant dissident et uniquement pour la chose elle-même.

L'époque que nous venons de décrire depuis le retrait de la loi du 20 mai 1824 a donc été à divers égards une époque de réveil, de vie et d'incontestables bénédictions dans notre Eglise. Elle a de plus été une époque de calme : plus de procès, plus de scènes tumultueuses pour cause de religion. Toutefois une teinte

de dissidentisme plus ou moins prononcée se dessinait assez clairement en divers lieux, aussi le calme était-il à la surface bien plus qu'au fond des choses. Le peuple tolérait ce qui lui déplaisait dans le mouvement religieux, mais le moment devait arriver où il ferait de nouveau entendre ses énergiques protestations. Ah! sans doute que la vieille antipathie du cœur humain contre tout développement religieux joua encore ici son triste rôle; là ne se trouve cependant pas tout le nœud de la question. Il faut aussi reconnaître les torts trop réels qui ont existé d'un autre côté.

Depuis le retrait de la loi du 20 mai 1824, le pays continuait à être travaillé par diverses sectes. Les anciens dissidents étaient, il est vrai, tombés en décadence, mais les darbystes, les wessleyens, les plymouthistes leur avaient succédé et plusieurs montraient une grande ardeur de prosélytisme. Leurs émissaires parcouraient dans ce but nos villes et nos campagnes, entrant dans les maisons, s'adressant surtout aux femmes et aux jeunes filles pour exciter leur imagination et les entraîner dans leur route.

Dans l'Eglise nationale, la *société évangélique*, qui se forma à peu près dans ce temps, fit beaucoup de bien sans doute, mais ne sut pas toujours se préserver de certains écarts. La *société laïque*, qui prit aussi naissance quelque temps après, fut encore bien plus accentuée de dissidentisme. Des émissaires de ces sociétés parcouraient à leur tour les paroisses, moissonnant, comme du passé, là où ils n'avaient pas semé, cherchant comme toujours, les âmes réveillées, et né-

gligeant les brebis perdues, établissant des cultes nocturnes, sans même consulter le pasteur en titre. On voyait des femmes abandonner leur ménage et leurs enfants pour assister à ces cultes, puis à leur retour ne montrer à leurs maris que leur vanité et leur propre justice. Bien des familles virent leur paix troublée. Et pourtant tout cela se faisait dans notre Eglise, et, disait-on même, pour elle.

Il y avait donc un progrès réel ; mais à côté de ce progrès, il y eut aussi de très fâcheux écarts. On voulait trop forcer et précipiter les choses, faire des chrétiens en serre chaude, et on ne pouvait se résoudre à attendre patiemment ce que la puissance de l'Evangile aurait certainement produit avec le temps. Aussi existait-il dans un assez grand nombre de cœurs une sourde animosité, qui croissait à mesure que ce quasi dissidentisme grandissait. Elle devait éclater un jour, et la révolution de 1845 fut en partie une violente réaction contre ce qu'on appelait « les sourdes menées religieuses. » Plusieurs circonstances fâcheuses qui accompagnèrent cet événement n'auraient pas eu lieu, si le peuple n'avait pas été froissé depuis longtemps par l'esprit qui avait influencé le réveil dans diverses localités. Les progrès que nous faisions auraient été bien plus solides et réels, si l'on n'eût pas trop voulu cueillir le fruit avant sa maturité, ou bien le mûrir par des moyens factices.

Dans tout ceci, il y eut de grandes fautes commises, et toutes ces fautes ont porté leur punition après elles. Les errements du réveil furent certainement une des

causes essentielles de ce triste esprit d'intolérance et de tracasseries, pour ne pas dire de persécutions, qui ont fait la honte de notre pays pendant trop longtemps. Puis, à leur tour, ces tracasseries et ces persécutions ont développé les dispositions d'un grand nombre de personnes à l'opposition ; elles ont donné à cette opposition un caractère nouveau, un caractère ecclésiastique et religieux. La loi de 1824 fut le berceau primitif du système de Vinet sur la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat. Sa première brochure sur cette matière, *Du respect des opinions*, parut à propos de cette loi, et plusieurs de ses écrits subséquents ont été publiés à l'occasion de faits qui en résultaient. Son système ne se développa que peu à peu et sous l'influence d'événements qui semblaient parler en sa faveur. On sait combien fut grand le nombre des personnes entraînées à sa suite.

Enfin, nous l'avons déjà vu, le système d'organisation de notre Eglise fut aussi pour quelques uns une raison qui favorisa le penchant en question. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que ce n'a point été la cause unique, ainsi qu'on l'a prétendu, car un grand nombre de ceux qui le favorisèrent le plus furent, en 1838 et 1839, les plus ardents ennemis du principe libéral qu'il était question d'introduire dans la nouvelle loi et les plus chauds soutiens du gouvernementalisme ecclésiastique.

CHAPITRE XII.

Affaires ecclésiastiques.

Nous l'avons vu antérieurement, notre émancipation politique en 1803 n'amena aucun changement essentiel dans les affaires de l'Eglise. Les esprits étaient occupés ailleurs et le nouveau gouvernement, héritier de celui de Leurs Excellences, continua à gouverner l'Eglise avec la même omnipotence. Nous l'avons vu aussi, le parti du mouvement religieux salua avec joie la révolution de 1830. L'antipathie contre un gouvernement qui les avait persécutés et le désir de voir établir un ordre de choses selon leurs vues firent de tous les dissidents de l'époque et de beaucoup de gens qui tenaient à eux de près ou de loin de chauds adhérents de ce mouvement politique.

Lorsque la Constituante de 1831 fut rassemblée, la question de la liberté des cultes y fut solennellement débattue. Elle fut fortement soutenue par plusieurs hommes éclairés, mais sans aucune pensée hostile à l'Eglise établie, car ces deux choses peuvent parfaite-

ment subsister ensemble. Cependant l'assemblée refusa d'inscrire cette liberté dans la nouvelle Constitution et la crainte du dissidentisme fut pour un grand nombre le motif principal. Toutefois, cette assemblée émit le vœu formel que la loi de 1824 fut abrogée. Elle maintint aussi dans son intégrité l'Eglise nationale évangélique réformée. Les ministres de cette Eglise, consacrés suivant les lois du canton, devaient être seuls appelés à desservir les postes de cet établissement. Le culte de l'Eglise nationale et celui des paroisses catholiques du district d'Echallens continuaient à être seuls à la charge de l'Etat. Enfin, la révision des ordonnances ecclésiastiques devait avoir lieu dans le délai de dix ans. Tout le reste fut renvoyé à la loi.

Le nouveau Conseil d'Etat était à peine installé qu'il s'occupait de la loi du 20 mai. Mais l'idée de la révocation pure et simple fut abandonnée pour faire place à un travail d'ensemble plus complet, qui devait embrasser non-seulement ce retrait, mais aussi des questions d'état civil, de prosélytisme et la révision des ordonnances ecclésiastiques. En 1832, une pétition arrivée au Grand Conseil et demandant l'abrogation de la loi du 20 mai amena un vote de la haute assemblée, prononçant son adhésion aux conclusions du pétitionnaire et le renvoi au Conseil d'Etat pour qu'il prît là-dessus les mesures nécessaires. En 1833, parut un projet de loi sur l'exercice de la liberté religieuse, dont la discussion absorba plusieurs séances en janvier 1834. Ce projet autorisait les réunions religieuses en dehors du culte établi, mais sous la surveillance de

l'autorité. Il fut repoussé toutefois, le Grand Conseil prononça formellement l'abrogation de la loi du 20 mai et adopta quelques dispositions contre le prosélytisme.

Dans le but de suivre à cette affaire, le Conseil d'Etat nomma, en octobre 1835, une commission législative chargée de revoir les ordonnances ecclésiastiques. Deux projets en sortirent, celui de la majorité, qui appelait les laïques à la direction des affaires ecclésiastiques et qui ôtait au gouvernement une notable portion du pouvoir qu'il avait exercé jusqu'alors sur l'Eglise, et celui de la minorité, qui consacrait avec quelques modifications le système usité. Le Conseil d'Etat vit avec quelque déplaisir la majorité de cette commission se déclarer pour le système d'une Eglise dont les liens avec l'Etat ne seraient pas aussi serrés que précédemment. Il tenait à son pouvoir et le principe de la démocratisation de l'Eglise avait encore fait bien peu de progrès.

Ce fut au mois de décembre de cette même année 1835 que le Conseil d'Etat proposa, et que le Grand Conseil accepta une autre loi bien importante, celle qui institua le mariage civil, toutefois facultativement. Cette loi ne peut être envisagée que comme une concession faite au dissidentisme. Le considérant qui la précède est d'ailleurs suffisamment clair. Il y est dit : « Considérant que si les formes actuelles relatives à la célébration du mariage suffisent aux besoins de la grande majorité des habitants du pays, elles se trouvent cependant en certains cas en opposition avec les principes de la liberté religieuse. » Cette loi ne fut votée

par le Grand Conseil qu'à une faible majorité, et la population l'accueillit avec une assez grande indifférence. Il n'y a guère que les dissidents qui en fassent usage.

Il n'en était pas de même dans le pays de la question ecclésiastique, qui agitait tous les esprits; mais la matière était si difficile que le Conseil d'Etat se décida à consulter le clergé. Le 14 février 1838, les classes nommèrent leurs délégués, au nombre de trente-quatre, qui se réunirent à Lausanne le 27 du même mois et siégèrent jusqu'au 17 mars suivant.

Le Conseil d'Etat, en consultant ainsi tout le clergé par l'intermédiaire de délégués de celui-ci, agit certainement avec toute la déférence et la circonspection qu'on pouvait attendre de lui dans une affaire de cette importance. Mais le clergé, déjà divisé par l'influence du principe dissident, le fut encore davantage sur la plupart des questions qui lui furent soumises. Des dissentiments très graves se produisirent sur les points les plus essentiels et causèrent d'autant plus d'effet que les séances de cette assemblée étaient publiques et que les débats eurent un grand retentissement dans le canton et à l'étranger. Une manifestation publique de divergences aussi nombreuses et aussi graves jeta quelque discrédit sur les pasteurs et prépara de loin une crise qui n'a tourné à bien ni aux pasteurs ni à l'Eglise prise en masse.

Il n'y eut que deux points essentiels sur lesquels l'assemblée put réunir une importante majorité, ce furent l'exclusion du peuple du gouvernement de l'Eglise, et le maintien de la confession de foi helvéti-

que, et l'on peut dire que ces deux points furent chacun une faute commise.

La démocratisation du gouvernement de l'Eglise, outre que c'est un fait qui existait déjà dans les trois premiers siècles, est un besoin des temps actuels. L'expérience montre, de plus, qu'il y a là un grand moyen de vivifier la société religieuse, en même temps qu'un précieux préservatif en temps de crises. Notre Eglise vaudoise n'eût certainement pas subi les commotions auxquelles elle a été exposée en divers temps et surtout en 1845, si elle avait eu un gouvernement populaire. Mais la majorité de la délégation des classes ne le comprit pas, et, par son vote, elle montra une trop grande défiance envers le principe démocratique et républicain. L'Eglise en a subi les conséquences plus tard.

Le maintien de la confession de foi helvétique fut une autre faute. Sans doute chaque chrétien et l'Eglise par conséquent doit faire une profession franche et loyale des doctrinès fondamentales du salut. Mais n'oublions pas que c'est l'esprit seul qui vivifie. La plus belle confession de foi a-t-elle jamais été capable de convertir des incrédules? L'époque actuelle est certainement une époque de réveil pour un grand nombre d'âmes; mais est-ce pour avoir étudié des confessions de foi qu'elles en sont là? Nullement, car plusieurs Eglises n'ont depuis longtemps plus d'autre formulaire de foi que la Bible. On est saisi d'admiration en voyant les nombreuses conversions qui s'opèrent parmi les idolâtres. Est-ce peut-être au moyen des confessions de foi que la chose a lieu? La Parole de Dieu, voilà le

seul instrument dont se servent les missionnaires. D'un autre côté, l'existence d'une confession de foi a-t-elle jamais préservé une Eglise des erreurs, de l'indifférence et de l'incrédulité?

Sans doute que la foi doit avoir sa règle; mais c'est la Parole de Dieu expliquée par l'esprit saint habitant dans le cœur de chacun, ainsi que par l'expérience, qui est cette règle. Il est vrai que les hérétiques en appellent aussi à la Bible, qu'ils expliquent à leur façon; mais ne pourront-ils pas en agir de la même manière à l'égard de la confession de foi la plus claire possible?

Les confessions de foi étaient utiles pour combattre l'ennemi, tel qu'il se présentait à l'époque de la Réformation, mais les besoins ne sont plus les mêmes et les armes doivent par conséquent être changées. La Parole de Dieu et non une confession, voilà l'arme qui doit être employée.

Et puis, la confession de foi helvétique renferme plusieurs choses surannées et qui ne sont nullement en harmonie avec les vues religieuses de notre époque; elle en contient même d'opposées à la Parole de Dieu. Aussi la délégation des classes, tout en demandant le maintien de ce document, fut assez d'accord pour le soumettre à une révision et pour en retrancher certains chapitres. On demanda aussi le retranchement de l'article 30, qui parle des droits du gouvernement dans les affaires de l'Eglise. Mais demander ce dernier point, c'était acquiescer au principe de la séparation de l'Eglise avec l'Etat et préparer la chute complète de la confession entière.

A peu près dans le même temps que la délégation des classes était réunie, la section des Trois-Suisses, société populaire, mit dans son ordre du jour la question ecclésiastique. Elle demanda, dans une pétition, l'abolition de la confession de foi helvétique, afin que l'Eglise n'eût d'autre règle de foi que l'Evangile. Elle demanda encore l'entrée des laïques dans les corps ecclésiastiques, la nomination des pasteurs par les paroisses sur présentation des classes ou vice-versa, toutefois, en ayant égard à l'ancienneté, puis la réélection des pasteurs tous les six ans, à condition, toutefois, qu'ils ne fussent renvoyés qu'autant que la majorité absolue de tous les membres de la paroisse votants ou non votants l'aurait décidé; enfin, pouvoir au gouvernement de surveiller les corps ecclésiastiques, de sanctionner, de rejeter ou de modifier leurs propositions. Ces demandes, dont plusieurs étaient excellentes et conformes aux vœux que l'on exprime aujourd'hui, furent accueillies avec faveur par un assez grand nombre de personnes, mais trouvèrent beaucoup d'opposition dans le clergé. Mais, chose assez étonnante, les principaux promoteurs et soutiens de cette pétition devinrent au bout de peu d'années de fervents adhérents du gouvernementalisme en fait d'Eglise, et ceux qui la repoussèrent avec le plus d'horreur furent les plus ardents à reprocher à notre Eglise nationale la manière dont elle était gouvernée. La même société demanda, dans une autre pétition, que les femmes fussent aussi appelées à l'administration des affaires de l'Eglise. Mais cette dernière fut un peu ridiculisée et fit beaucoup de tort à la précédente.

Les événements politiques de l'époque détournèrent momentanément l'attention de cet objet. Mais au mois de mai de l'année 1839, le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de loi qui proposait l'introduction des laïques dans les corps ecclésiastiques et qui maintenait la confession de foi helvétique. Un formidable pétitionnement fut alors organisé : douze mille signatures demandèrent le maintien de la confession de foi, que l'on savait devoir être fortement attaquée, et s'opposèrent à la participation du peuple au gouvernement de l'Eglise, à laquelle on connaissait de chauds défenseurs. Des révélations bien humiliantes furent faites sur les menées qu'on mit en œuvre pour obtenir des signatures. Ce projet fut longuement discuté par le Grand Conseil. Ce fut surtout sur la confession de foi que se concentrèrent de part et d'autre les efforts des orateurs, et après plusieurs jours de discussion, l'assemblée décida, par soixante-sept voix contre cinquante-quatre, que la Bible serait à l'avenir la seule règle de foi de l'Eglise et que la liturgie et le catéchisme seraient soumis à une révision. L'article relatif à la participation des laïques au gouvernement de l'Eglise ayant été rejeté, le projet devenait complétement tronqué et le Conseil d'Etat le retira.

Ce vote sur la suppression de la confession de foi produisit une immense sensation dans le canton de Vaud et au dehors. Nombre de journaux politiques et religieux du pays et d'ailleurs publièrent des articles violents dans lesquels le blâme le plus amer était déversé sur cette résolution. Le Grand Conseil fut repré-

senté comme ayant voulu porter atteinte à la religion ; on répéta à satiété que l'incrédulité avait levé son drapeau. On put lire dans les *Archives du christianisme*, journal français, l'incartade suivante : « C'est un spectacle extraordinaire que celui de dix laïques, peut-être dix paysans et cabaretiers, ne s'étant jamais de leur vie occupés des questions d'Eglise, décider une pareille suppression, en opposition avec le vœu général du clergé et des hommes les plus éminents du pays par leurs lumières et leur attachement à la religion. » Dans leurs assemblées de cette année, les classes décidèrent que chacune d'elles adresserait au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat une pétition pour demander le maintien de la confession. Celle de Payerne discuta même l'incompétence du Grand Conseil à s'occuper des doctrines de l'Eglise nationale. Mais n'était-ce pas aller à l'encontre de toutes les idées qu'on doit se faire d'une Eglise de ce genre? Et puis, qui est-ce qui avait octroyé cette confession? C'était le pouvoir politique de Berne. Pouvait-on vraiment mettre en question la compétence de son successeur, le pouvoir politique de Vaud, de traiter du retrait de ce même document? De pareilles imprudences devaient aboutir à un tout autre résultat que celui qu'on avait en vue.

Immédiatement après avoir retiré le projet de loi ecclésiastique, le Conseil d'Etat se mit à l'œuvre pour en préparer un nouveau. Celui-ci fut plus ou moins calqué sur les anciennes ordonnances de Berne. Il repoussait toute intervention de laïques dans le gouver-

nement de l'Eglise. Mais, contrairement au précédent vote du Grand Conseil, il conservait la confession de foi helvétique. Ce corps discuta le nouveau projet dans sa session de novembre 1839. Dans un premier débat, il maintint, par soixante-huit voix contre trente-six, son précédent vote sur la confession de foi. Alors les partisans de ce symbole recommencèrent à faire pétitionner et réunirent 9650 signatures. Les adversaires agirent de même et obtinrent l'adhésion de 9877 personnes. En second débat, la majorité anti-confessionnelle fut encore plus considérable que les précédentes fois, quatre-vingt-une voix contre quarante-cinq. Le projet lui-même fut définitivement adopté par quatre-vingt-treize votants contre vingt-trois, plusieurs partisans de la confession s'y étant ralliés par amour de la paix et pour en finir. Telle fut la loi qui a régi notre Eglise jusqu'à ce jour.

Cette loi ne satisfit à peu près personne. Elle trouva de nombreuses oppositions, soit de la part des classes chargées de la mettre en œuvre, soit de la part de divers pasteurs en particulier. Quelques-uns d'entre ceux-ci donnèrent même leur démission. Des brochures et des articles de journaux plus ou moins passionnés et violents alimentèrent l'irritation. De nouvelles pétitions arrivèrent au Grand Conseil, demandant le rétablissement de la confession de foi, mais ce corps passa outre. Les classes essayèrent encore des représentations et des protestations; tout fut inutile; le gouvernement voulait sortir cette épineuse question de ses tractanda.

Effectivement, cette loi présentait de graves imper-

fections. Les *Archives du christianisme* la qualifièrent *de loi d'incrédulité et de passion*. Une brochure du moment prétendit que, sous son influence, « l'Eglise vaudoise ne serait plus l'Eglise évangélique réformée, mais l'Eglise aux mille couleurs, l'Eglise de la lumière et des ténèbres, de Christ et de Bélial, l'Eglise des contradictions, l'Eglise indifférente à toutes les croyances, l'Eglise sceptique par excellence, l'Eglise absurde, l'Eglise monstre. » Rien d'étonnant que l'auteur de pareilles lignes ait aussitôt donné sa démission, il ne pouvait en être autrement. Mais de pareils propos dénotent tout simplement l'esprit de parti et de passion. A supposer que le Grand Conseil eût commis une grande faute en supprimant la confession de foi, n'avait-il pas décrété que les ministres prêteraient serment de prêcher la Parole de Dieu dans son intégrité et sa pureté, telle qu'elle est contenue dans l'Ecriture Sainte. Où donc est l'incrédulité? Une loi qui permet à chaque pasteur la libre prédication de cette sainte Parole, qui l'autorise même à établir dans son temple des assemblées de culte hors des heures fixées, moyennant certaines conditions d'ordre; une loi qui attribue aux pasteurs la surveillance de l'enseignement religieux dans les écoles, qui leur donne carrière pour la cure d'âme, qui fait ainsi de chaque école, de chaque chevet de malade, de chaque maison, peut-on dire, un lieu d'évangélisation et de prières; une telle loi n'est point une *loi d'incrédulité*, une *loi immorale*, une *loi d'oppression*, une loi *à jamais maudite*, ainsi qu'on la qualifia dans les écrits cités et dans d'autres encore.

Là ne fut pas le mauvais côté de la loi; l'expérience l'a prouvé. Mais ce fut une consécration du vieux césaropapisme de Leurs Excellences de Berne, l'éloignement de tout élément populaire d'un ordre de choses où la démocratie peut aussi porter de tout aussi bons fruits qu'en politique. C'était une porte ouverte pour des frottements et des crises, on put bientôt s'en convaincre. Qu'y a-t-il d'étonnant que de déplorables frottements prennent naissance, lorsque les seuls corps chargés de gouverner l'Eglise sont le gouvernement d'un côté et le clergé de l'autre.

Mais, dans toute cette affaire, les pasteurs commirent de grandes fautes. La majorité, parmi eux, voulut avoir une Eglise gouvernementale, mais avec une forte influence du clergé, tandis que les vrais intérêts de cette Eglise auraient été de la rapprocher du peuple. Ils repoussèrent toute intervention des laïques dans le gouvernement de l'Eglise et ils se privèrent d'un précieux moyen de vivifier cet établissement, ainsi que d'un grand préservatif contre de nouvelles fautes qui furent commises plus tard. Ils repoussèrent surtout avec horreur toute intervention populaire dans leur élection et, par ce manque de confiance, ils augmentèrent l'indifférence du peuple à leur égard. Ils en firent une triste expérience en 1845. Nous ne voyons pas que les choses aillent au pire, ni pour les pasteurs, ni pour l'Eglise, dans les pays où le peuple est appelé à intervenir d'une manière ou d'une autre dans l'élection de ses conducteurs spirituels. En un mot, les pasteurs avaient voulu avoir une Eglise clérico-gouvernementale et ils eurent

le césaropapisme. Si l'on n'eût pas tant pétitionné contre le projet laïque présenté en 1839, on aurait eu une loi défectueuse sans doute, mais on aurait gagné un principe très important, et la loi elle-même aurait pu être corrigée avec le temps. Mais, à cette époque, l'idée d'une Eglise populaire n'existait que dans un très petit nombre d'esprits, et les hommes qui la soutenaient étaient suspects à beaucoup de gens, les uns pour leurs penchants au dissidentisme, les autres pour leurs principes politiques ou pour telle autre raison. L'on ignorait d'ailleurs ce qui se faisait à cet égard dans d'autres pays et l'on ne pouvait pas prendre conseil de l'expérience.

Quant à la confession de foi, elle aurait peut-être été conservée, si l'on n'avait pas tant eu l'air d'y tenir, preuve en soit, que les deux projets du Conseil d'Etat en proposaient le maintien. Mais plus les pasteurs l'ont mise en scène avec éclat comme le palladium de leurs libertés, plus ils se sont donné de mouvement pour faire pétitionner pour sa conservation, plus les journaux et les auteurs des brochures se sont évertués, plus aussi cette confession est devenue suspecte. La majorité des membres du Grand Conseil n'y a vu que le réservoir du méthodisme, du dissidentisme et de tout ce qui en fait de religion offusquait le pays. Cette majorité a pu se tromper, mais l'opposition passionnée de certains membres du clergé a fait naître une opposition passionnée dans le sein du conseil législatif.

Et puis, la justice exige qu'on le dise; malgré ses graves imperfections, cette loi renferme aussi de nota-

bles améliorations, comparée aux anciennes ordonnances. Il n'y aurait eu qu'à faire usage des bonnes dispositions qu'elle renferme et elle aurait encore pu faire du bien. Mais, dès l'origine, elle fut accueillie avec horreur par quelques-uns, avec défiance par un grand nombre, avec peu de bonne volonté presque par tous. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'elle ait été tout de suite presque paralysée. Elle est certainement très imparfaite, mais on l'a faite encore plus mauvaise qu'elle ne l'est dans la réalité.

CHAPITRE XIII.

Crise ecclésiastique de 1845.

Ceux qui ont suivi avec attention l'histoire de l'Eglise vaudoise depuis le commencement du réveil ont pu remarquer qu'une grande transformation s'était peu à peu opérée dans la question religieuse. Dans l'origine, c'était une question essentiellement dogmatique : certaines doctrines étaient surtout mises en relief, et si la question d'Eglise et la séparation de celle-ci d'avec l'Etat, pour former de petites communautés, était chaudement proclamée par les missionnaires anglais, c'était surtout en vue d'avoir des communautés pures de mélange et professant rigoureusement les doctrines préconisées. Mais peu à peu le point de vue ecclésiastique est aussi mis en relief. Le penchant à la séparation gagne du terrain. Nous avons vu comment il s'insinua, quoiqu'à l'état latent, jusque dans l'Eglise nationale, où il fut comme un feu qui couve sous la cendre. Nous avons vu aussi comment de nouvelles sectes se formè-

rent sur les débris du vieux dissidentisme. Aussi chez plusieurs, la question d'Eglise acquit-elle une importance immense. Alors on vit paraître sur la scène l'homme éminent que nous avons déjà mentionné, Alexandre Vinet. Nous avons vu qu'il exerça sur le mouvement religieux proprement dit une influence très salutaire; qu'il contribua à l'épurer et à le faire revenir de plusieurs de ses aberrations. Par lui surtout, il pénétra dans notre Eglise nationale et y produisit de très bons fruits. Nous ne pouvons pas en dire autant de de lui au sujet du mouvement ecclésiastique. Ainsi que nous l'avons vu, Vinet avait peu à peu conçu une idée dominante et qui devint chez lui un système complet, celle de la séparation totale du civil et du religieux. Selon lui, toute Eglise unie à l'Etat est nécessairement une Eglise infidèle et adultère, et plusieurs de ses écrits eurent pour but de prouver cette thèse et de montrer la nécessité de la séparation. Il reproduisit son système comme orateur dans l'assemblée de la délégation des classes.

Par sa façon de voir, Vinet s'est montré théoricien d'autant plus ingénieux qu'il l'a soutenue par l'autorité de son esprit élevé et des qualités de son cœur, ainsi que par sa manière de s'exprimer, qui appelle toujours la réflexion. Mais il a prouvé en même temps qu'il n'avait pas assez vécu dans le monde et dans le courant de l'Eglise pour se faire une idée pratique de cet établissement. En séparant absolument le domaine du civil et du religieux, il a divisé ce qui peut être réuni plus ou moins; il a nié le principe d'un gouver-

nement qui, tout en maniant le sceptre, sait aussi manier la houlette et aspire à être un gouvernement chrétien ; il a méconnu les besoins des masses auxquelles il est nécessaire que le gouvernement politique fasse, au moyen d'une Eglise qu'il leur offre, un appel pressant pour les amener à l'Evangile. Enfin, en examinant de près les Eglises d'Amérique, il aurait pu se convaincre que là aussi se trouvent des ombres bien obscures et bien propres à jeter du doute sur les belles théories que l'on crée dans son cabinet d'études et sur le papier.

Quoiqu'il en soit, les idées de Vinet, proclamées d'une manière attrayante au milieu de l'esprit régnant, firent de notables progrès. Les uns les partagèrent par conviction ou par entraînement, d'autres s'y habituèrent, d'autres enfin, et c'était le cas d'un assez bon nombre de pasteurs, sans les partager, les favorisaient pourtant par leur façon d'agir, ainsi que nous l'avons vu. Le mécontentement contre la nouvelle organisation ecclésiastique venant en aide, il régnait un esprit particulier dont peu de gens avaient une conscience nette, mais qui plaçait le clergé vaudois dans une position assez fausse. Le peuple, de son côté, voyait de mauvais œil nos sectes avec leur zèle propagandiste. Il n'aimait pas non plus ces émissaires de quelques-unes de nos sociétés, qui parcouraient les paroisses. Il n'avait, dans sa majorité, pas beaucoup d'attrait pour les oratoires nocturnes qui venaient se placer entre l'Eglise nationale et la dissidence. Il ne faisait pas la distinction entre ceux d'entre les pasteurs nationaux qui y fonctionnaient avec des penchants

tout à fait dissidents et ceux qui le faisaient sans aucune disposition de ce genre, uniquement dans le but de satisfaire quelques besoins religieux et avec l'autorisation de l'autorité municipale. Bref, on était dans un état de tension qui devait avoir une solution. Cependant la paix fut rarement troublée, mais c'était une paix plus à la surface qu'au fond.

Lorsqu'arriva la révolution de 1845, les sympathies du clergé vaudois ne furent pas pour le nouveau régime. Les regrets que les partisans des oratoires éprouvaient de la chute d'un gouvernement qui avait beaucoup protégé ces établissements; la recrudescence de l'antipathie populaire contre ces cultes nocturnes; les imprudentes paroles que prononcèrent des hommes influents contre l'Eglise et les ministres, et dont la malveillance et l'esprit de parti s'emparèrent pour les colporter et les exagérer; le mauvais vouloir que, dans quelques sociétés, on attribuait à tort ou à raison, au nouveau pouvoir, en ce qui concernait l'Eglise et ses conducteurs spirituels; des mortifications personnelles ou des froissements dans leurs familles que ceux-ci eurent à endurer; enfin les passions qui étaient déchaînées, tout cela explique, sans toutefois la justifier, la position que plusieurs membres du clergé prirent contre le gouvernement.

Le gouvernement provisoire exigea que tous les fonctionnaires publics, de quelque nature et de quelqu'ordre qu'ils fussent, donnassent leur adhésion au nouveau régime, ainsi qu'aux résolutions des assemblées populaires du 14 au 15 février. Il fut bien re-

marquable que, dans l'origine, on ne demanda pas celle des pasteurs. Réfléchie ou involontaire, cette omission avait une grande signification ; en tout cas elle plaçait les pasteurs dans une position beaucoup moins gênée. Mais l'autorité se hâta de la réparer, en décidant que tous les membres du clergé devaient aussi faire acte d'adhésion. Le fit-elle spontanément, ou bien à la suite de la démarche d'un ecclésiastique (qui donna ensuite sa démission), pour savoir si les pasteurs devaient aussi donner leur adhésion? C'est ce qu'il nous serait impossible de dire. En exigeant la chose, le gouvernement provisoire montra clairement qu'il voulait une Eglise libre bien moins encore que ceux qui l'avaient précédé. Un très grand nombre de pasteurs et de suffragants réunis à Vevey, après avoir traité la question d'une démission en masse, déclarèrent se soumettre au gouvernement provisoire, tout en refusant leur adhésion aux résolutions des assemblées populaires. L'autorité se contenta de cette déclaration. Un seul pasteur de cette assemblée, ayant refusé de la signer, fut destitué malgré les réclamations qui furent faites. Tous les autres pasteurs firent aussi acte d'adhésion ou de soumission sous une forme ou sous une autre et conservèrent leurs postes.

Les passions, mises en mouvement par la révolution, se déchaînèrent surtout contre les assemblées religieuses hors des heures et des locaux du culte, qu'elles appartinssent aux dissidents ou qu'elles se rattachassent à l'Eglise nationale. Toute la vieille antipathie contre le dissidentisme se réveilla, se traduisit plus

d'une fois par des vociférations et par des actes coupables. Le nouveau Conseil d'Etat, auquel on reprochait de favoriser la persécution, invita les préfets à employer tous les moyens possibles pour maintenir l'ord e et la paix. Mais il leur déclara en même temps qu'il ne prendrait aucune mesure spéciale et préventive pour la protection des assemblées religieuses hors de l'Eglise nationale, lesquelles n'y avaient pas plus de droit que toute autre société politique, littéraire, de quelque nature qu'elles fussent. Les préfets devaient donc inviter les dissidents à cesser leurs réunions et leur déclarer que, s'ils persévéraient, ce serait à leurs risques et périls. Ils devaient en même temps inviter les citoyens à s'abstenir de tout acte illégal, et, en effet, quelques fauteurs de désordres furent punis.

Dans les circonstances où l'on était, la manière dont la constitution s'exprimerait sur la liberté religieuse était d'une grande importance. Aussi le 6 mai, une nouvelle assemblée de 207 pasteurs, réunie à Vevey, décida-t-elle, à l'unanimité, d'adresser une pétition au Grand Conseil constituant. On y demandait, au nom du christianisme, du protestantisme et de l'Eglise nationale, que la liberté de conscience et des cultes fut reconnue et garantie. On demandait en même temps plus de liberté pour l'Eglise nationale, car, sans liberté, cet établissement devait péricliter.

Mais avant que cette pétition pût arriver à sa destination, le Conseil d'Etat adressa, sous date du 15 mai, une circulaire à tous les pasteurs de l'Eglise nationale. On commençait en leur disant qu'ils n'ignoraient pas

que les assemblées religieuses hors de l'Eglise avaient donné lieu à des manifestations populaires dans diverses parties du canton. Il était nécessaire qu'un tel état de choses prît fin, et le moyen le plus simple était de faire cesser la cause de pareils mouvements. Le Conseil d'Etat croyait donc le moment venu de rappeler aux pasteurs que, comme ministres de l'Eglise nationale, il était de leur devoir de s'abstenir de diriger ou de favoriser des réunions, qui, quelle que fut la piété de ceux qui les fréquentaient habituellement, n'en avaient pas moins un caractère de dissidence et une tendance à la séparation. La participation à de telles assemblées ne se conciliait donc pas avec leur position dans l'Eglise nationale, surtout lorsque ces réunions devenaient une occasion de troubles, Les pasteurs comprendraient sans doute la responsabilité qui pèserait sur eux, en tant que serviteurs d'une religion toute de charité.

Cette circulaire, conçue dans un sens pacifique et bienveillant, méritait certainement des égards. Ce qu'il y avait de mieux, c'était de se soumettre, et cela d'autant plus que tout l'ensemble montrait clairement qu'il n'était question que d'une suspension temporaire des oratoires, jusqu'à ce que les circonstances existantes eussent cessé. Plusieurs se soumirent en effet, mais bon nombre d'autres protestèrent, déclarant qu'ils ne se croyaient pas liés par une circulaire qui ne se fondait sur aucun texte de loi.

Le 20 mai, le Grand Conseil devait s'occuper du projet de constitution qui lui était proposé, ainsi que des pétitions qui lui étaient parvenues. Outre la pétition

des 207 pasteurs mentionnée plus haut, il lui en était arrivé d'ailleurs demandant que la liberté religieuse fût garantie; d'autres demandaient la garantie exclusive de l'Eglise nationale; d'autres, enfin, des mesures contre les assemblées méthodistes. Toutes ces pétitions furent renvoyées au Conseil d'Etat pour qu'il avisât à ce qu'il y avait à faire dans les circonstances actuelles. Cependant, il n'était pas possible que le Grand Conseil les passât complétement sous silence. L'occasion d'en parler se trouva à propos de l'article constitutionnel qui proposait la garantie du droit d'association. L'article fut rejeté après une longue et vive discussion, qui roula surtout sur les assemblées religieuses, et, ainsi, la garantie de la liberté religieuse ne fut point écrite dans la constitution. On prononça la garantie de l'Eglise nationale; mais à propos de l'article qui parlait de l'entretien du culte par l'Etat, le député Mercier fit la motion, que tout pasteur qui officierait à l'avenir dans des assemblées religieuses en dehors du culte public devait perdre son traitement pour un temps plus ou moins long. Cette disposition ne fut pas admise dans la constitution, mais fut renvoyée au Conseil d'Etat pour devenir la base d'un projet de loi.

Il est certain que rien n'est plus propre à exaspérer des hommes de conscience que de leur supposer gratuitement des motifs d'un intérêt bas et matériel. Or, tel était le cas de cette motion, qui n'eut d'autre effet que d'envenimer le mal. Il est juste d'ajouter que le Conseil d'Etat ne proposa pas la loi en question.

Ensuite de ces résolutions du Grand Conseil, Vinet

résigna ses fonctions de professeur de théologie pratique à l'académie. Plusieurs pasteurs pensèrent suivre son exemple, afin de réfuter par cet acte le reproche fait en Grand Conseil qu'ils ne restaient à leur poste qu'en vue du traitement. Mais ils repoussèrent cette idée par la considération que, ces reproches étant purement personnels, n'étaient pas de nature à justifier un acte qui porterait un grand dommage à leurs paroisses. C'était certainement montrer du calme et de l'humanité. Mais le 26 mai, un grand nombre d'ecclésiastiques se réunirent à Lausanne et adoptèrent un mémoire à adresser au Grand Conseil, lequel fut souscrit par 221 signatures. Ce mémoire montrait comment, par cette résolution du Conseil souverain, beaucoup d'autres assemblées d'utilité publique ou d'édification, telles que celles des sociétés évangéliques, de bibles, de missions, pouvaient être rendues impossibles. En face de l'Eglise catholique, il ne fallait pas restreindre, mais au contraire étendre l'activité pastorale. On chercha à prouver historiquement que les assemblées particulières d'édification avaient été le meilleur moyen de combattre la dissidence; que, de plus, il était dans la nature de l'Eglise nationale de n'être point exclusive, mais d'offrir des aliments à tous les besoins existants et que le temps actuel se distinguait de toutes les époques précédentes. Avant tout, les pasteurs insistaient pour qu'on ne restreignit pas l'indépendance de leur ministère. Ils demandaient, enfin, que le Grand Conseil voulût bien consulter les classes dans cette importante affaire. Ce mémoire était certainement marqué au coin

d'une vraie modération chrétienne. Il était sans doute dirigé contre la motion Mercier, mais on s'y abstenait de toute parole aigre et de toute récrimination. Il fut renvoyé à une commission et l'on ne s'en occupa que longtemps après, le 30 janvier 1846, et ce fut pour passer à l'ordre du jour. En adoptant cette forme de rejet, le Grand Conseil montra certainement des dispositions bien peu favorables aux pasteurs.

La constitution, votée par le Grand Conseil, devait être soumise le 10 août à l'acceptation ou au rejet du peuple, et le Conseil d'Etat publia, le 29 juillet, une proclamation pour en expliquer le sens. Cette autorité ayant décidé qu'il serait fait lecture de cette pièce en chaire le dimanche 3 août, lors du service ordinaire, avis en fut donné aux pasteurs. La circulaire portait : « vous êtes invités à pourvoir, en ce qui vous concerne, à l'exécution de cette décision. »

Dans son intérêt bien compris, le gouvernement aurait mieux fait de ne pas exiger des pasteurs un acte qu'il savait être une vraie torture morale pour le plus grand nombre et qui les exposerait à la tentation d'abuser de la chaire pour faire de la politique.

D'un autre côté, il ne leur ordonnait pas d'en faire la lecture *eux-mêmes*, mais de *pourvoir à ce que cette lecture fut faite*. Mais, dans le moment, très peu de personnes comprirent la différence. Il existait d'ailleurs une loi, celle du 23 mai 1832, sur la promulgation des lois, décrets et arrêtés, qui dit, article 12 : « Le Conseil d'Etat pourra ordonner la publication en chaire des actes qui ont rapport à la religion ou à quelque autre

solennité religieuse. » Le texte de cette loi semblait interdire la lecture de cette proclamation, bien qu'il n'y soit pas fait mention de ces actes solennels. Dans l'état d'irritation où l'on était de part et d'autre, la crainte de quelqu'orage aurait dû engager l'autorité à choisir un autre mode de publication.

Quant aux pasteurs, plusieurs ignoraient l'existence de cette loi et se seraient dispensés de faire cette lecture, s'ils l'avaient connue. D'un autre côté, peu se souvinrent que le gouvernement précédent s'était aussi servi de la chaire pour de semblables proclamations. Celle du 18 août 1831, annonçant le nouveau régime, dût aussi être lue par les pasteurs, depuis la chaire, et cela le dernier dimanche d'août, qui était un jour de communion. Bien plus, les pasteurs furent invités à recommander la nouvelle constitution dans leurs sermons de ce jour. Et, chose remarquable, cette proclamation avait été rédigée par un ecclésiastique et signée par un autre ecclésiastique alors à la tête des affaires de l'Etat, mais qui donnèrent leur démission à la suite de celle de 1845. Depuis 1832, on avait aussi publié depuis la chaire plusieurs proclamations et arrêtés qui n'avaient pas trait à la religion, ainsi, en 1834, l'arrêté pour une collecte à faire en faveur des victimes d'une inondation dans les cantons du Valais, de Tessin, d'Uri, et des Grisons; en 1839, un arrêté du même genre, et, en 1838, une proclamation à l'occasion de la marche des troupes françaises vers les frontières de la Suisse. La lecture en avait été faite sans contestation. Les pasteurs ne considérèrent d'ailleurs pas que cette procla-

mation ne contenait aucune doctrine antiévangélique, et que, de plus, ils n'étaient pas obligés de la lire eux-mêmes, mais de pourvoir à sa lecture.

Un orage devait résulter de ce nouveau fait et il fut d'autant plus déplorable dans ses résultats que l'irritation grandissait de part et d'autre. Plusieurs des pasteurs de Lausanne annoncèrent au Conseil d'Etat qu'ils ne liraient point la proclamation, se fondant sur l'art. 12 de la loi de 1832, que nous avons cité. Le gouvernement leur répondit aussitôt que cette loi ne parlait que de la promulgation des lois, décrets et arrêtés, mais nullement des proclamations; que, quant à ces dernières, il n'y avait point de loi, mais bien un usage constant, qui n'avait été aboli par quoi que ce soit. Les pasteurs lausannois déclarèrent persévérer dans leur refus. Aussitôt le Conseil d'Etat fit connaître la chose aux préfets et les invita, pour le cas où d'autres pasteurs encore refuseraient de lire la proclamation, à leur expliquer les motifs pour lesquels l'autorité maintenait son ordre et, en cas de besoin, à pourvoir à la lecture par d'autres moyens. Environ quarante pasteurs ou suffragants ne lurent, ni ne firent lire la proclamation.

Les ministres assumèrent sur eux une grave responsabilité par leur opposition. Rien ne fut négligé, ni courses, ni missives pour provoquer une résistance contre l'autorité. Le scandale qui pouvait en résulter et qui en résulta en effet ne fut point pris en considération. Des scènes très pénibles eurent lieu en divers endroits. Ici, ce fut un suffragant qui annonça à ses ouailles qu'il lirait, non comme ministre, mais comme

simple citoyen, et qui, là dessus, se dépouilla en chaire de son costume sacerdotal. Là, un autre suffragant eut soin de prévenir qu'il lirait par pure complaisance. Ailleurs, on vit des pasteurs sortir du temple pendant la lecture, puis, celle-ci étant terminée, y rentrer pour faire leur fonction. Dans un autre, le pasteur invita ceux dont la conscience répugnait à entendre cette lecture à sortir avec lui, et quelques ouailles l'ayant accompagné, il leur fit un culte en dehors du temple pendant qu'on lisait la proclamation au dedans. A Lausanne, un coup de théâtre avait été monté par des personnes de l'opposition, d'ailleurs fort peu assidues au service divin. L'on vit sortir des temples les ennemis déclarés du nouvel ordre de choses, ainsi que leurs dames et leurs domestiques. Tout cela aurait pu être évité. Que de choses qui ne répugnent pas moins au sens chrétien, les pasteurs ne sont-ils pas obligés de lire depuis la chaire dans d'autres Eglises connues pourtant par leur foi vivante! Ces Eglises n'ont pas la loi de 1832, dit-on. C'est vrai. Mais, d'abord, cette loi n'est point claire en ce qui concerne les proclamations ou plutôt elle n'en parle pas; et puis n'y a-t-il pas des cas exceptionnels où il vaut mieux se soumettre que d'ergoter sur un article de loi. Puisque déjà plus d'une fois depuis 1832 on avait lu des proclamations qui n'avaient pas rapport à la religion, n'était-il pas d'une haute convenance, surtout dans le temps de crise où l'on se trouvait, de se désister d'un droit rigoureux fort contestable d'ailleurs et d'obéir, en laissant à l'autorité la responsabilité de ses actes? La dignité du ministère

n'eût point été compromise et l'on aurait évité bien des maux. Un respectable pasteur écrivit à cette occasion : « J'ai lu la proclamation, quoique je ne m'y crusse pas obligé par la loi, parce que j'estime que ce n'est pas aux pasteurs à donner l'exemple de la résistance aux autorités établies. » Du reste, l'auteur de cet ouvrage avoue qu'il est facile, après un grand nombre d'années écoulées, de moraliser sur ce qu'on aurait dû faire ou éviter. Il convient de la vérité de l'adage : « la critique est aisée, mais l'art est difficile. » Mais, enfin, il écrit l'histoire,

L'irritation produite par cet événement fut immense dans tout le pays. Beaucoup de personnes, très-hostiles d'ailleurs au nouvel ordre de choses, blâmèrent les pasteurs à cause du scandale ; un grand nombre aussi les approuvèrent hautement. Le Conseil d'Etat adressa à tous les préfets et à toutes les municipalités, sous la date du 6 août, une circulaire dans laquelle il accusait les pasteurs qui n'avaient pas lu la proclamation de désobéissance déclarée et stigmatisait leur conduite, comme étant en opposition avec leur qualité de ministres d'une Eglise nationale garantie et salariée par l'Etat. Il déclarait sa ferme volonté de mettre un terme aux tendances que révélait cette façon d'agir, car un pareil acte n'était qu'une nouvelle manifestation de l'esprit qui animait une partie des pasteurs, esprit qui n'avait rien moins en vue que la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, tandis que la constitution, expression de la volonté populaire, maintenait l'union de l'Eglise avec l'Etat et subordonnait celle-là au pouvoir civil.

Dans sa séance du 21 août, le Grand Conseil déclara, à l'occasion de nouvelles pétitions, qu'il voyait à regret cette conduite des pasteurs, et, conformément à sa circulaire, le Conseil d'Etat dénonça les récalcitrants à la commission ecclésiastique, afin que ce corps procédât à une enquête.

Mais avant que la chose eut lieu, les pasteurs accusés réunirent un certain nombre d'avocats et d'autres jurisconsultes pour examiner la loi de 1832 et se firent donner par eux un mémoire justificatif de leur conduite. En même temps, ils publièrent une adresse aux citoyens, dans laquelle ils cherchèrent à prouver que leur refus de lire la proclamation était pour eux un droit et un devoir, et repoussèrent avec force le reproche qu'on leur faisait d'être des ennemis de l'Eglise natiotionale. Mais, ajoutaient-ils, ils ne pouvaient pas donner leurs sympathies à une Eglise enchaînée aux ordres du pouvoir. Ils terminaient en disant que, si cet essai d'avilir la prédication devait les obliger à quitter leurs paroisses, on ne devait pas leur en imputer les conséquences.

La commission ecclésiastique adressa au Conseil d'Etat le rapport demandé. La conclusion en fut que ce corps avait vu avec le plus grand chagrin le refus fait par quelques pasteurs de lire la proclamation à cause des conséquences qui pouvaient en résulter; qu'il ne pensait cependant pas qu'il fallut donner suite à cette accusation de désobéissance. Elle se bornait donc à proposer au gouvernement de dénoncer aux classes deux pasteurs seulement et d'adresser une réprimande

à un suffragant. Le Conseil d'Etat n'admit pas ces conclusions et, d'après la loi, il invita les classes, comme tribunaux de première instance, à prononcer leur jugement contre les réfractaires, au nombre de quarante-huit. Il ordonna qu'elles se réunissent à cet effet le 22 octobre suivant.

Outre cette accusation principale, la classe de Lausanne et Vevey eut encore à s'occuper d'une autre plainte du gouvernement contre trois pasteurs au sujet de l'affaire de l'oratoire de Lausanne. Cet oratoire avait été fermé par le Conseil d'Etat à la suite de graves désordres. Là dessus, les pasteurs avaient demandé l'usage de l'un des temples pour y tenir leurs réunions. Le conseil municipal leur accorda celui de St-Laurent, en imposant cependant pour condition que les réunions eussent lieu de jour et que des pasteurs nationaux fussent seuls appelés à y fonctionner. Les pasteurs de Lausanne, refusant de souscrire à ces conditions, avaient rouvert l'oratoire de leur seule autorité (voyez chap. 11).

Les classes, appelées à prononcer leur jugement, libérèrent tous les prévenus de l'accusation de désobéissance et d'une conduite peu en harmonie avec leur qualité de pasteurs de l'Eglise nationale. Deux membres seulement de la classe de Morges firent minorité. La classe de Lausanne libéra aussi les pasteurs de cette ville de la plainte portée au sujet de l'oratoire.

Ce fut un spectacle curieux que celui de ces classes transformées en lits de justice, mais dont tous les membres sans exception étaient en même temps juges

et parties, ceux qui avaient lu la proclamation, comme ceux qui ne l'avaient pas lue et qui devaient prononcer un jugement d'après une loi fort peu claire relativement au point exceptionnel en litige. Rappelons-nous, en effet, que la loi de 1832 ne parle que de la promulgation des lois, décrets et arrêtés et non point des proclamations. Où fallait-il placer celles-ci? La loi avait-elle omis d'en parler à dessein ou par oubli? Si le texte de la loi était favorable aux pasteurs qui n'avaient pas lu, l'esprit ne semblait-il pas être contre eux? Et si le texte de la loi était pour eux, il en résultait que leurs juges, savoir les pasteurs qui avaient lu, étaient les violateurs de cette loi. Il y avait là ample matière à discussion Dans un tel état de choses, les classes auraient mieux fait de se déclarer incompétentes et de prier l'autorité de vouloir bien passer sur cette affaire. Peut-être le Conseil d'Etat aurait-il admis cette manière de voir et on aurait ainsi évité de grands maux. Mais on discuta beaucoup sur une question de droit fort peu claire, et aux considérants des classes vinrent répondre les considérants du Conseil d'Etat. Plusieurs d'entr'eux furent certainement très hasardés, mais plusieurs de ceux des classes ne le furent pas moins. C'était le résultat presque nécessaire de l'état d'irritation réciproque dans lequel on se trouvait. Le gouvernement ne confirma pas ce jugement; il condamna quarante-trois pasteurs et suffragants à une suspension qui varia d'un an à un mois; cinq furent libérés. Il était aussi juge et partie dans cette affaire, mais enfin la loi lui donnait le droit de juger en dernier ressort. Sous le rapport des per-

sonnes, il est difficile de se représenter une question plus compliquée.

Pour appuyer leur jugement de libération, les classes s'étaient surtout basées sur la loi de 1832; en échange, le Conseil d'Etat fonda le sien sur l'usage constant de faire lire des proclamations depuis la chaire. Cet usage n'avait point été aboli par la loi de 1832, qui ne se rapportait nullement à ces sortes d'actes, mais seulement à la promulgation des lois, décrets et arrêtés.

Quant à la libération de ceux qui avaient fonctionné à l'oratoire, la classe de Lausanne l'appuyait sur ce que la circulaire du Conseil d'Etat du 15 mai ne pouvait rien avoir d'obligatoire, attendu qu'elle ne reposait sur aucune loi. Le Grand Conseil avait bien témoigné, par la manière dont il avait traité la motion Mercier, qu'il ne voulait lui donner aucune force législative. Le Conseil d'Etat montra au contraire, dans ses considérants, que sa circulaire du 15 mai était fondée aussi bien sur la loi que sur la nature de l'Eglise nationale, en tant que les assemblées des oratoires sont hors de cette Eglise et ne sont point garanties par la loi, et que, vu le caractère quasi dissident de ces assemblées, ce n'était pas la place des pasteurs d'y participer. La loi permettait l'établissement de nouveaux cultes dans les temples, si le besoin s'en faisait sentir et en suivant certaines règles. Le Grand Conseil n'avait, il est vrai, pas mis la motion Mercier dans la constitution, mais il l'avait renvoyée au Conseil d'Etat, et, par là, il avait bien montré ce qu'il entendait là-dessus, et toutes les objections qu'on pouvait faire sur la forme dont la

chose avait été traitée n'infirmaient nullement ce que voulait l'autorité législative. Le jugement du Conseil d'Etat était du 3 novembre et devait entrer en vigueur le 10 du même mois.

Le dimanche 9, la plupart des pasteurs suspendus firent leurs adieux à leurs paroisses et ces adieux furent d'énergiques protestations contre le jugement du Conseil d'Etat, qu'on accusait de détruire toute liberté dans l'exercice du ministère. Cependant, la force elle-même de ces protestations était la preuve que cette liberté subsistait encore à un assez haut degré. Puis, le 11 et le 12 novembre, deux cent vingt-cinq pasteurs, suffragants et autres ecclésiastiques se réunirent dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à Lausanne. Parmi eux se trouvaient les quarante-trois condamnés. On entendit la lecture d'une lettre exprimant, au nom d'un grand nombre de laïques, le désir que les travaux de l'assemblée contribuassent à doter le pays d'une Eglise libre dont Jésus-Christ fût le seul évêque. Cette lettre annonçait en même temps qu'un grand nombre de chrétiens étaient prêts à soutenir le clergé vaudois par tous les sacrifices en leur pouvoir. Ce document, qui émanait essentiellement de l'ancienne société laïque, est la preuve que l'idée d'une séparation avait déjà fait des progrès chez bon nombre de personnes avant tous ces événements.

Les principales idées de la discussion de ces deux jours furent à peu près les suivantes : « Un jugement inique prononcé au mépris de l'avis presque unanime des pasteurs, vient de frapper quarante-trois des nôtres.

Leur affaire est celle de tous les pasteurs ; ils ont été couverts de honte et par là le clergé tout entier est mis hors la loi. Cette idée de solidarité fut beaucoup exploitée par les principaux orateurs. On prétendit qu'admettre ce jugement et surtout les considérants qui l'accompagnaient, ce serait reconnaître l'Etat comme chef suprême de l'Eglise, et une fois admis, ce principe conduirait à des conséquences incalculables. On fit beaucoup valoir que la position des ecclésiastiques avait été complétement changée par ces considérants, que les ministres ne seraient plus que des agents du pouvoir politique, puisque, selon le gouvernement, ils ne reçoivent leur charge que par la nomination prononcée en vertu des lois de l'Etat. La position des pasteurs était de plus en plus avilie, depuis que l'Etat prétendait au droit de faire lire ses proclamations depuis la chaire par des agents civils; par là il se déclarait maître de la chaire chrétienne. L'accusation lancée contre les pasteurs attachés aux oratoires de ne rester au service de l'Eglise que par des motifs d'intérêt, n'était propre qu'à paralyser leur activité.

Divers moyens furent proposés. Les uns pensaient que les pasteurs pourraient continuer à servir l'Eglise, mais en renonçant à tout salaire; cette proposition fut aussitôt abandonnée. D'autres auraient voulu quon essayât encore une pétition au Grand Conseil. Cette proposition, qui semblait avoir de la chance, ne tarda pas à être abandonnée sous l'influence des pasteurs qui avaient déjà fait leurs adieux à leurs paroisses et qui, plus que personne, réclamaient la solidarité. « Nous

avons brûlé nos vaisseaux, s'écriaient-ils, nous laisserez-vous? Si vous nous abandonnez, nous ne savons ce que le monde dira de vous. » Un entraînement sympathique gagna la majorité de l'assemblée et une démission en masse fut résolue, mais pour le 15 décembre suivant seulement, afin, disait-on, d'éviter des embarras à l'autorité.

En vain quelques orateurs essayèrent-ils de parler des paroisses en souffrance, on leur répondit qu'il fallait avant tout avoir égard à l'Eglise en général et que l'Eglise nationale dut-elle être renversée, la vraie Eglise nationale et l'Eglise chrétienne n'auraient qu'à gagner à une démarche énergique. On vota au Conseil d'Etat une démission, laquelle fut aussitôt signée par cent huit pasteurs et quarante ministres impositionnaires. Plus tard, le nombre des ministres démissionnaires s'éleva à cent quatre-vingt-cinq. Cette adresse, qui renferme d'ailleurs le résumé de tous les griefs des pasteurs contre l'autorité, est trop importante pour que nous ne la donnions pas ici dans son entier :

Monsieur le président et messieurs les membres du Conseil d'Etat.

Par le double jugement que vous avez prononcé le 12 novembre 1845, vous avez, de votre seule autorité, complétement modifié le ministère chrétien dans l'Eglise nationale.

Dans ce jugement, vous avez condamné et puni quarante-deux pasteurs et ministres pour avoir refusé de

lire en chaire la proclamation vraiment politique du 29 juillet.

Vous les avez condamnés malgré le texte précis de de la loi de 1832, qui leur ordonnait ce refus.

Vous les avez condamnés au mépris de la sentence d'absolution des quatre classes.

Par ce jugement, vous avez déclaré :

Que contrairement à la constitution, qui dit : « la loi règle les rapports de l'Etat et de l'Eglise, » maintenant l'Eglise, au lieu d'être unie à l'Etat, est subordonnée à l'Etat, au lieu d'être réglée par les lois, est régie par la volonté arbitraire du Conseil d'Etat;

Que les pasteurs ne sont plus au bénéfice de la loi;

Que malgré le texte précis des lois, les pasteurs sont obligés de se soumettre à tout ordre de l'autorité exécutive;

Que le magistrat civil a le droit de faire occuper les chaires de nos temples par des agents pour y lire à l'heure du service divin ses proclamations, — proclamations qui pourraient exposer d'autres doctrines et d'autres intérêts que les doctrines religieuses et les intérêts spirituels.

Nous, les pasteurs et ministres soussignés; nous, les gardiens du culte et de la religion, nous vous déclarons, Messieurs, que nous ne devons, ni ne voulons nous faire les instruments d'une pareille prétention.

Dans ce même jugement du 3 novembre, vous avez condamné et puni trois pasteurs pour avoir prié Dieu et annoncé l'Evangile dans l'oratoire de Lausanne, même pour avoir seulement assisté au culte de cet oratoire.

Vous les avez condamnés, quoiqu'ils n'eussent violé aucune loi.

Vous les avez condamnés, malgré la loi de Dieu, qui les absout.

Vous les avez condamnés au mépris de la sentence d'absolution unanime de la classe de Lausanne.

Par ce jugement, vous avez donc déclaré :

Que les lois ne protégent plus le ministère, puisque vous attribuez force de loi à vos circulaires;

Que la loi de Dieu ne peut plus être la règle suprême du ministère chrétien dans l'Eglise nationale;

Que les pasteurs ne peuvent plus exercer leur ministère par la prédication qu'aux heures fixées par l'autorité, et que le pasteur perd ainsi, si l'autorité s'y refuse, le droit de se réunir avec ses paroissiens, pour prier avec eux et leur expliquer la Parole;

Que, par conséquent, l'autorité civile s'attribue le droit de modifier à son gré le ministère des pasteurs.

Nous, les pasteurs et ministres soussignés, nous qui avons reçu ce ministère de Dieu et qui en rendrons compte à Dieu, nous vous déclarons, Messieurs, que nous ne devons, ni ne voulons accepter ces entraves.

En conséquence, Messieurs, et vu les modifications arbitraires que vous avez apportées au ministère chrétien dans l'Eglise nationale, nous vous déclarons que nous résignons, dès ce jour, entre vos mains, les fonctions ecclésiastiques officielles que nous exerçons dans l'Eglise nationale. Jusqu'au 15 décembre, ceux d'entre nous qui ne sont pas suspendus continueront d'exercer leurs fonctions. Si nous fixons un délai, c'est unique-

ment pour ne pas laisser les paroisses en souffrance et l'autorité dans l'embarras.

Par cette démission et par les raisons que nous venons de vous donner, Messieurs, nous protestons devant vous et nous protesterons hautement devant le pays, que nous nous retirons devant la force des choses et que ce sont vos mesures arbitraires qui nous excluent du service actif de notre Eglise, en tant qu'unie à l'Etat.

Nous déclarons qu'aucun intérêt politique ni aucune vue personnelle ne nous fait agir.

Nous déclarons en même temps devant vous, Messieurs, et nous le ferons devant le pays, pour qu'on ne puisse pas se méprendre sur nos intentions, que nous sommes prêts à nous dévouer de nouveau au service de l'Eglise nationale; mais que nous ne le ferons, pour des fonctions officielles, que lorsque des garanties suffisantes nous aurons mis à l'abri de mesures semblables à celles par lesquelles vous avez attenté aux droits et aux libertés de notre Eglise nationale et du ministère chrétien de cette Eglise.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre respect.

Lausanne, le 12 novembre 1845.

Suivent 153 *signatures.*

En lisant ce document, on est tout d'abord frappé de son style énergique et élevé. Et, cependant, en l'examinant de plus près, cette première impression se modifie. On pourrait presque croire que les démissionnaires s'érigent en juges du gouvernement et lui parlent de puissance à puissance. Ensuite, le manifeste annonce la dé-

mission pour le 15 décembre, afin, dit-on, « de ne pas laisser les paroisses en souffrance et l'autorité dans l'embarras. » Mais combien n'avait-on pas dit dans la discussion, qu'il ne fallait pas se préoccuper des paroisses, mais considérer la question au point de vue de l'Eglise chrétienne dans sa généralité! Quatre semaines pour pourvoir de pasteurs cent trente places laissées vacantes! Il y avait là presque de l'ironie. Ou plutôt cette phrase trahit l'arrière-pensée que l'autorité sera forcée de capituler. Pendant les séances, on avait beaucoup parlé de l'appui qu'on trouverait chez les paroissiens. Ne voulait-on pas laisser à ceux-ci le temps de s'organiser? Mais l'expérience prouva quelles illusions on s'était faites.

Quant aux motifs de fond qu'allègue le manifeste, ce serait sortir de notre tâche que de les examiner en détail. Nous nous sommes déjà prononcé d'une façon générale en ce qui concerne la proclamation et les oratoires. Nous dirons seulement qu'on regrette de ne pas trouver dans plusieurs allégués des démissionnaires un peu plus de calme et un peu moins d'exagérations. Le gouvernement avait, il est vrai, par sa circulaire du 15 mai, interdit les oratoires, mesure d'ordre public, qu'on peut certainement contester; mais il n'avait jamais porté la moindre atteinte ni à la célébration des sacrements, ni à la libre prédication de la Parole de Dieu, ni à la cure d'âmes, ni à l'instruction religieuse de la jeunesse. Or n'est-ce pas là l'essence du ministère? Tout pasteur fidèle n'avait-il pas amplement de quoi exercer son activité en attendant des temps

plus tranquilles? On sent si bien la faiblesse et l'exagération des motifs énoncés, que maintenant le parti démissionnaire n'en fait pas mention. Ce document est passé sous silence, et l'on emploie des arguments d'un tout autre genre.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette démission fut l'expression du profond malaise qui existait depuis longtemps dans le canton de Vaud au sujet de l'Eglise et de ses rapports avec l'Etat. C'était sous une nouvelle forme l'ancienne lutte de 1559. Les principes en présence sont les mêmes; les objets, occasion de la lutte, sont seuls changés.

Mais le conflit de 1845 fut de plus aggravé par plusieurs éléments nouveaux. Un individualisme, qui ne voulait avouer que lui, faisait méconnaître les droits les plus légitimes de la société. Le dissidentisme avec les sectes et les menées qui l'accompagnent avait ébloui un grand nombre d'esprits et de cœurs. Les idées absolues de Vinet sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat avaient ébranlé bien des convictions et faussé beaucoup de positions. Le régime des oratoires nocturnes et les abus qu'on en avait fait avaient sourdement miné le terrain. Enfin, les passions politiques, excitées par la révolution de février, vinrent encore envenimer le tout et apporter la perturbation dans un grand nombre d'esprits et de cœurs. Qui pourrait méconnaître que ces éléments étrangers n'aient exercé une puissante influence? Mis en lutte avec le gouvernementalisme régnant, il devait nécessairement en résulter une redoutable crise. L'affaire de la proclamation ne fut

que l'occasion qui la fit éclater : elle aurait eu lieu tôt ou tard d'une manière ou d'une autre.

Après avoir envoyé cette adresse au Conseil d'Etat, les pasteurs démissionnaires la firent imprimer et répandre parmi le peuple, en y ajoutant une préface et une conclusion. La préface renferme une invitation aux paroissiens à examiner la chose d'une manière impartiale. La conclusion montre que les magistrats ont été effectivement dans les mains de Dieu des instruments pour fonder l'Eglise nationale, mais qu'ils ne sont pas les maîtres dans cette Eglise ; qu'il s'agit de maintenir l'Eglise nationale, l'Eglise de la Réformation, car, du moment qu'elle cessera d'être l'Eglise du gouvernement, elle deviendra Eglise nationale dans le sens élevé de ce mot.

Le gouvernement avait été bien loin de s'attendre à une démission générale. Mais il lui fallut peu de temps pour prendre son parti. Déjà trois jours après la démission, il lança une proclamation qui témoignait chez ses auteurs d'une capacité en même temps que d'un calme bien propre à lui faire atteindre son but. Le Conseil d'Etat y montra que cet acte des pasteurs n'était justifié par rien, car l'autorité ne s'était attaquée dans aucun de ses faits et gestes ni au dogme, ni au culte reçus dans le pays. Il terminait en donnant l'assurance qu'il tenait aussi à la religion, qu'il ferait son possible pour qu'aucune interruption n'eût lieu dans le culte public et qu'il adopterait des mesures énergiques pour maintenir la disposition constitutionnelle de l'union de l'Eglise avec l'Etat.

Pour prendre ces mesures, le gouvernement demanda des pouvoirs extraordinaires au Grand Conseil, qui s'assembla justement alors en session d'automne. Il se sentait fort en face de cette autorité, car la démission des pasteurs n'avait pas trouvé dans le peuple l'écho que ceux-ci avaient espéré. Environ 15,200 citoyens approuvèrent par des pétitions la conduite du Conseil d'Etat et demandèrent que cette autorité persévérât dans la marche suivie. Les pétitions favorables aux pasteurs et demandant des garanties n'étaient revêtues que de 11,400 signatures, parmi lesquelles il y en avait 5348 de femmes. Le Grand Conseil donna au Conseil d'Etat les pouvoirs demandés, en ce qui concernait les lois et règlements ecclésiastiques, l'instruction de la jeunesse, la tenue des registres de l'Etat civil, les oratoires et toutes les assemblées en dehors de l'Eglise nationale.

Le premier usage que le gouvernement fit de ses pleins-pouvoirs fut d'adresser, sous la date du 20 novembre, une circulaire à *la plupart* des démissionnaires pour les engager à rentrer dans l'Eglise nationale. Il leur laissait deux jours pour se décider. Mais ils devaient donner une déclaration sans réserve ni condition. Cette circulaire ne fut point envoyée aux pasteurs qui avaient montré une grande activité dans les assemblées des 11 et 12 novembre, non plus qu'à ceux qui, par leur conduite, avaient pris une position exceptionnelle depuis le jugement du 3 novembre. Puis, comme ensuite de cette circulaire, quelques pasteurs retirèrent leur démission, mais demandèrent en même temps que le

terme fut prolongé, le Conseil d'Etat accorda jusqu'au 4 décembre. Quarante pasteurs rentrèrent dans l'Eglise.

Quelques-uns d'entre eux s'adressèrent au Conseil d'Etat pour le prier d'envoyer à tous les démissionnaires l'invitation de rentrer, de donner des garanties suffisantes pour la liberté de l'Eglise et de protéger la liberté religieuse. Le Conseil d'Etat refusa nettement le premier point; quant au second, il répondit que le peuple ne voulait rien d'une Eglise indépendante de l'Etat, et, quant au troisième, qu'une liberté religieuse illimitée n'existait nulle part, même dans les Eglises dites libres. La plupart des pasteurs persévérèrent dans leur démission et leur nombre total fut de cent-quarante-sept.

Nous avons donné de justes éloges à la sagacité et à l'énergie que le gouvernement sut déployer par rapport au peuple dans cette circonstance critique, Mais, sans déroger au respect que l'Evangile nous impose à l'égard de la première autorité du pays, nous devons pourtant faire nos réserves quant à la position qu'il prit vis-à-vis des démissionnaires. Il n'usa pas envers eux des ménagements qu'aurait comporté une démarche fausse, sans doute, à ses yeux, ainsi qu'à ceux de beaucoup de gens, mais qui, après tout, était un acte de renoncement. Il savait d'ailleurs que beaucoup de pasteurs avaient signé l'acte de démission à contre-cœur et par entraînement; il eût été d'une sage politique et de son intérêt d'avoir tous les égards compatibles avec sa dignité.

Avant toutes choses, il fallait faire connaître aux signataires de l'acte du 12 novembre que le gouvernement ne pouvait admettre une démission en masse, emportée presque d'assaut et par entraînement. Il fallait ajouter que, néanmoins, toutes les démissions individuelles seraient admises à dater d'un jour déterminé. De cette façon on aurait, d'un côté, obligé les pasteurs à prendre conseil de leurs familles et du temps, et d'un autre côté, on aurait évité le triage que fit le Conseil d'Etat en n'envoyant pas la circulaire du 20 novembre à tous les meneurs. Ces meneurs étaient trop compromis, « *ils avaient brûlé leurs vaisseaux* » et auraient en tout cas démissionné, mais toute solidarité eût été rompue, et plusieurs de ceux qui ne se rétractèrent pas, par la raison qu'on n'avait pas envoyé la circulaire à quelques-uns, n'auraient certainement pas envoyé à nouveau leur démission individuelle.

L'événement montra d'ailleurs que, si, profitant de sa position, le gouvernement avait consenti à accorder quelques-unes seulement des garanties qu'on lui demandait, à faire quelque légère concession, à prononcer quelques paroles conciliantes, il aurait ramené à lui le plus grand nombre des pasteurs. Il pouvait faire tout cela sans montrer la moindre faiblesse, car il était complétement maître de la position.

Au lieu de cela, il se contenta d'envoyer la dite circulaire, dont le ton avait, il est vrai, quelque chose de bienveillant, mais qui, au fond, était assez impérative et exigeait une soumission absolue, sans renfermer en échange un seul mot tranquillisant. Or, obliger

de cette façon les pasteurs à une rétractation sans réserve, et cela dans l'espace de deux jours, c'était trop exiger d'hommes, dont plusieurs étaient tourmentés dans leurs consciences et travaillés par leurs amis et leurs familles dans un sens opposé au gouvernement. Le Conseil d'Etat annonça, de plus, qu'il se réservait le droit de les placer dans d'autres postes que ceux qu'ils occupaient. Mais il ôtait par là un motif essentiel de rétractation à plusieurs d'entr'eux, qui auraient été portés à rentrer en vue de leurs paroisses. Aussi, un grand nombre, qu'une mesure plus douce aurait certainement ramenés et dont la rentrée aurait été très-agréable à tout le monde, persévérèrent-ils dans leur démission et devinrent-ils profondément hostiles à l'Eglise nationale.

L'effet aurait été plus complet encore, si, au lieu d'envoyer un écrit à la plupart des pasteurs démissionnaires, le gouvernement les avait tous convoqués à son audience, sans faire de triage et là, sans ouvrir aucune discussion, leur eût adressé une allocution sérieuse, mais paternelle. La bouche parle mieux au cœur que le papier. Rappelons-nous ce que nous avons raconté dans le chapitre sixième et comment le gouvernement de Leurs Excellences, qui avait certes un assez haut sentiment de sa dignité, démonta en 1559 le coup d'une démission presque en masse, qui avait aussi été préparé. Avec cette façon d'agir, le gouvernement vaudois de 1845 aurait réduit le nombre des démissionnaires à une très-minime proportion; les plus compromis auraient seuls persévéré. On aurait ainsi empêché le

schisme dont nous sommes témoins depuis cette époque.

On a beaucoup blâmé les quarante démissionnaires qui s'étaient rétractés; on les a représentés comme des hommes qui avaient fait naufrage quant à la foi, presque comme des rénégats. Mais on a été bien injuste. Sans doute, la démission a été un acte de courage et de dévouement; mais, rentrer après avoir démissionné et surtout rentrer dans les circonstances où l'on était, exigeait un courage et un renoncement à soi-même plus grand encore. — On leur a beaucoup reproché le manque de succès de la démission. On a dit que sans eux le gouvernement aurait été forcé de capituler. C'est complétement faux. A supposer que tous les démissionnaires eussent persévéré, comment penser que l'autorité eût voulu s'incliner devant les pasteurs et leur donner raison et cela au moment de sa plus grande popularité? Elle ne le pouvait pas. Cela même eût-il eu lieu, qu'aurait-on pu attendre de bon pour l'Eglise vaudoise d'une victoire remportée dans de pareilles circonstances? Il en serait résulté de nouveaux frottements. En tout cas, les rapports entre le gouvernement et le clergé auraient été faussés pour longtemps.

On a aussi beaucoup méconnu les pasteurs qui ne démissionnèrent pas du tout. On les a représentés comme des hommes craintifs, indolents, intéressés, fléchissant lâchement devant le joug de l'autorité. C'était une cruelle injustice. Eux aussi ont fait preuve de courage et d'abnégation et ils l'ont certes assez montré plus tard par toutes les peines qu'ils se sont données. Ils ont mis en pratique cet adage : « je plie et ne romps

pas. » L'affection de leurs paroissiens ne leur a pas fait défaut.

Le même jour du 20 novembre, le Conseil d'Etat avait adressé aux pasteurs restés à leur poste une circulaire dans laquelle il leur exprimait ses remerciements pour le courage et le dévouement dont ils avaient fait preuve. Il leur faisait part des pleins-pouvoirs qu'il avait reçus du Grand Conseil et leur donnait ses instructions pour qu'ils pussent s'acquitter de la tâche dont ils allaient être chargés. Y compris les démissionnaires rentrés, les pasteurs au service de l'Eglise nationale ne formaient qu'un total de quatre-vingt-dix-neuf personnes. Toutes les paroisses furent réparties entre eux et plusieurs eurent une charge énorme à porter. Cet état de choses ne pouvait durer, aussi le Conseil d'Etat fit-il, dès le commencement de 1846, un appel à tous les ministres vaudois hors du pays, ainsi qu'aux ministres étrangers, et il ordonna une consécration extraordinaire pour l'admission des candidats.

Dans les assemblées des 11 et 12 novembre, plusieurs orateurs avaient exprimé l'assurance que le peuple prendrait fait et cause pour les pasteurs et que ceux-ci, après avoir donné leur démission, pourraient rester dans leurs paroisses et y continuer leurs fonctions. Toutes ces espérances furent trompées. La majorité des paroissiens ne suivit nullement les pasteurs dans leur retraite. Beaucoup de personnes, même très-opposées à la révolution de février, au gouvernement et à ses mesures envers l'Eglise, blâmèrent la démission. Quant au second point, quelques paroisses expri-

mèrent effectivement le vœu que, vu le manque d'ecclésiastiques, leurs pasteurs démissionnaires pussent remplir provisoirement des fonctions et sans tirer de salaire. Mais le Conseil d'Etat ne voulut pas le permettre et interdit aux démissionnaires d'employer pour des assemblées religieuses ni les églises, ni les maisons d'écoles ou de communes, ni aucun édifice public. Quant aux oratoires et aux maisons particulières, les préfets et les municipalités étaient invités à veiller à ce qu'il n'y eût point de désordre commis, vu que le Conseil désirait n'avoir pas besoin de prendre des mesures semblables à celles qu'il avait dû adopter à l'égard de l'oratoire de Lausanne. Cet édifice avait, en effet, été attaqué pendant la soirée du 20 novembre, et il en était résulté une violente querelle. A la suite de cela, le Conseil d'Etat, par décret du 2 décembre, avait interdit à Lausanne toutes les assemblées religieuses en dehors de l'Eglise nationale. Il prit aussi successivement la même mesure dans un assez grand nombre d'autres endroits où ces assemblées avaient été des occasions de désordres. Mais, tout en évitant ce qui pouvait avoir le caractère d'une persécution, les autorités devaient, ensuite de la même circulaire, se garder de favoriser en quoi que ce soit la formation d'une Eglise libre et indépendante. Car, disait cet écrit, ou bien cette Eglise professe une doctrine différente de celle de l'Eglise nationale, dans ce cas, ce ne pourra être que le méthodisme, qui a déjà causé tant de mal au pays; ou bien la doctrine sera la même, mais cette Eglise nouvelle aura la prétention de traiter avec l'Etat

d'égal à égal et même de se placer au-dessus de l'Etat. Mais l'Eglise nationale possède maintenant toutes les garanties nécessaires à son existence et à sa prospérité.

Ce fut ensuite de ces principes que le gouvernement repoussa une pétition que quelques pasteurs de l'Eglise nationale lui adressèrent, en date du 26 janvier 1846, dans le but d'obtenir quelques garanties pour l'Eglise, et en particulier pour que la liberté religieuse fût maintenue. Cette pétition, ainsi que celle que quelques pasteurs démissionnaires firent immédiatement après leur rentrée, et plusieurs autres encore, qui furent faites à divers moments, prouvent combien les pasteurs restés ou rentrés dans l'Eglise nationale ont eu constamment à cœur les intérêts de la liberté religieuse, et combien sont injustes les reproches qu'on leur a adressés sur ce sujet.

Après les résolutions de l'assemblée du 12 novembre, on avait nommé une commission composée d'ecclésiastiques et de laïques pour préparer un projet éventuel de réorganisation de l'Eglise, soit pour le cas où l'on renouerait des relations avec le gouvernement, si celui-ci offrait des conditions acceptables, soit comme base d'une organisation indépendante de l'Etat, si la nécessité devait s'en montrer. Cependant, bien qu'un grand nombre de pasteurs penchassent ouvertement, ou, peut-être aussi, sans se l'avouer à eux-mêmes, du côté de ce dernier système, la pensée d'une Eglise indépendante n'avait pas encore pris de sérieuses racines chez la majorité des démissionnaires. Mais la marche

naturelle des choses devait y conduire. Plusieurs ministres en retraite s'étaient placés à l'étranger, mais la plupart étaient restés dans le pays. Ces derniers devaient, ou bien renoncer à toute activité pastorale, ou bien se réunir entr'eux et avec les membres de leurs paroisses qui leur étaient dévoués, pour constituer une Eglise libre. Aussi, dans une proclamation qu'ils adressèrent à leurs paroissiens, ils déclarèrent, qu'après avoir constaté l'impossibilité d'une réunion avec l'Etat, ils étaient résolus à demeurer fidèles à l'Eglise de leurs pères, et qu'obéissant à la nécessité dans laquelle ils étaient placés, ils allaient travailler à reconstituer cette Eglise librement et sans la coopération de l'Etat. En même temps, ils lancèrent contre l'Eglise nationale les inculpations les plus graves. Après avoir renouvelé tous les anciens griefs et argumenté surtout ce qu'avait dit le Conseil d'Etat, ils conclurent en disant que « cette » Eglise n'est plus l'Eglise de Jésus-Christ, mais l'Eglise » du Conseil d'Etat; que dans cette Eglise, la chaire de » Jésus-Christ est la propriété du Conseil d'Etat, qui » peut y faire annoncer quand il voudra, ce qu'il vou- » dra, par qui il voudra; que le culte chrétien peut y » être modifié et transformé au gré du pouvoir civil; » que la sainte Cène même, qui est la communion avec » le Chef de l'Eglise, perd son caractère sacré, pour » devenir uniquement une espèce de repas fraternel, de » cérémonie patriotique; que le caractère du ministre » de l'Evangile n'émane plus du Seigneur, mais du » Conseil d'Etat, pour l'œuvre du Conseil d'Etat; qu'a- » vec ces doctrines, l'Eglise officielle se transforme en

» secte, en une secte étrange et bizarre, dont l'his-
» toire ne renferme aucun exemple. » Tel fut le premier acte par lequel la nouvelle Eglise annonça son existence. Toutefois, la justice nous oblige de dire qu'il ne fut pas approuvé et signé par tous les pasteurs démissionnaires.

Malgré de pareilles inculpations, les quatre classes eurent encore le courage et la charité d'adresser aux démissionnaires peu de jours après, en février 1846, les invitations les plus fraternelles et les plus pressantes à reprendre leurs anciennes fonctions. Il est clair qu'elles furent repoussées.

Dans les circonstances actuelles, cette reconstitution projetée de l'Eglise ne pouvait s'accomplir qu'en opposition avec l'Eglise nationale, et, après que les pasteurs démissionnaires eurent passé encore une année exposés à des attaques diverses, sans avoir une organisation bien arrêtée et en remplissant volontairement leurs fonctions auprès de ceux qui les demandaient, l'Eglise libre se constitua formellement, le 12 mars 1847, en adoptant une organisation positive.

Cette Eglise a rompu toute relation avec l'Etat. Le principe de la séparation est devenu pour elle un dogme auquel elle attache une importance immense. Elle ne vit que de ses propres ressources. L'organisation en est calculée de manière à ce que beaucoup de personnes puissent prendre part à son gouvernement. C'est très certainement là une des raisons pour lesquelles le zèle de ses membres s'est considérablement accru. En 1854, elle comptait environ 3400 membres proprement dits,

outre 1500 personnes qui en fréquentaient le culte sans cependant avoir rompu avec l'Eglise nationale. Le nombre des paroisses était de 39. Nous ne savons pas exactement ce qui en est maintenant de ces chiffres, mais nous n'avons pas de raison de croire qu'ils se soient beaucoup modifiés.

Le Conseil d'Etat, de son côté, se fit renouveler les pleins-pouvoirs qu'il avait précédemment obtenus du Grand Conseil. Il alla plus loin, car, le 5 février 1847, il se fit investir de tous les pouvoirs nécessaires pour faire cesser les assemblées ou réunions religieuses en dehors des cultes reconnus par la constitution ou par la loi, qui seraient l'occasion de troubles ou dont l'existence menacerait de compromettre gravement l'ordre public.

Il proposa que les transgresseurs fussent frappés de fortes amendes et, en cas de récidive, de la prison et du bannissement. Un nombre considérable de pasteurs de l'Eglise nationale pétitionnèrent auprès du Grand Conseil contre ce projet, et il est permis de penser que ce fut en leur considération que les dispositions pénales furent notablement adoucies. On admit simplement que les transgresseurs seraient punis par les tribunaux criminels, conformément au code pénal.

Pendant un certain temps, on eut assez de tranquillité en ce qui concernait les affaires religieuses; les séparés purent suivre leur culte en paix et l'Eglise libre s'affermit. Mais la guerre du Sonderbund ralluma les passions et bien des désordres eurent lieu. Alors, le 24 novembre 1847, le Conseil d'Etat interdit toutes les

assemblées religieuses en dehors de l'Eglise nationale. Il menaça ceux qui y prendraient part de les remettre aux tribunaux, et les démissionnaires ou les autres personnes qui les dirigeraient de les faire transporter par la police dans leurs communes de bourgeoisie. La chose eut effectivement lieu plus d'une fois, mais n'eut d'autre résultat que d'enflammer l'ardeur des démissionnaires et de ceux qui tenaient à eux, de détacher de l'Eglise nationale bon nombre d'indécis et de faire établir des Eglises libres dans plusieurs communes où auparavant il n'en avait pas existé de vestige.

Toutes ces mesures avaient été prises par le gouvernement selon la compétence qui lui avait été accordée; mais, au commencement de 1848, les pleins-pouvoirs furent renouvelés, et le 7 juin 1849 le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'Etat, porta un décret qui interdisait toutes les assemblées religieuses hors de l'Eglise. La déportation de ceux qui les dirigeraient fut limitée à une année, mais le Conseil d'Etat reçut le pouvoir de l'ordonner soit dans la commune de bourgeoisie, soit dans telle autre qu'il jugerait convenable. Si ces directeurs d'assemblées étaient des étrangers, ils pouvaient être aussitôt expulsés du canton. Ceux qui dirigeraient ces assemblées ou qui fourniraient le local devaient en outre être frappés d'amendes, les auditeurs qui opposeraient de la résistance seraient remis aux tribunaux et les magistrats ou fonctionnaires qui y prendraient part seraient destitués de leurs emplois. C'était à peu près l'ancienne loi de 1824,

et tout ce que nous avons dit de celle-ci (ch. 11) nous pouvons le répéter au sujet du décret de 1849.

Les conséquences de ce dernier pouvaient devenir d'autant plus graves que le nombre des nouveaux dissidents était bien plus grand qu'à la première époque. Cependant, dans l'intention du législateur, ce décret devait être purement temporaire, comme mesure d'ordre public; c'est ce qu'indique du moins le considérant placé en tête. Les poursuites furent beaucoup moins nombreuses qu'on aurait pu s'y attendre, ce qui provint de ce qu'on ne mit que rarement la loi à exécution : les dissidents furent peu inquiétés et leur nombre ne s'accrut pas. Mais qu'est-ce qu'une loi qu'on n'applique pas? Et puis, elle n'en a pas moins pesé sur notre pays comme un lourd fardeau, jusqu'en 1859, où elle a été formellement abolie par le Grand Conseil lui-même. Ce retrait n'a porté aucune atteinte à l'ordre public, non plus qu'à l'Eglise nationale. Il a au contraire ramené à celle-ci quelques personnes qui s'en tenaient éloignées par opposition à ce régime de contrainte.

Pour ne pas interrompre notre récit, nous avons omis de parler de l'effet produit dans l'étranger par l'événement que nous venons de raconter. La démission des pasteurs causa une immense sensation dans le monde politique et ecclésiastique. Dans l'origine, ce fut un mouvement d'admiration presqu'unanime pour les démissionnaires. Des adresses leur arrivèrent d'une foule de lieux et des sommes considérables leur furent envoyées de divers côtés. Une foule de journaux politiques et religieux remplirent leurs colonnes d'articles où

les éloges étaient prodigués à pleines mains à l'œuvre de la démission, ordinairement le blâme au Conseil d'Etat et souvent aussi le dédain à l'Eglise nationale. C'est que les démissionnaires comptaient dans leurs rangs des gens capables, actifs, dévoués à leur cause et qui avaient suffisamment de temps par devers eux pour entretenir par leurs correspondances multipliées le monde chrétien et politique de ce qui les concernait. Dans l'origine, il n'y eut qu'un très-petit nombre de voix qui se firent entendre dans un sens contraire et elles ne furent pas écoutées. Plus tard, les opinions se modifièrent sensiblement.

Les deux événements qui viennent d'être racontés dans ce chapitre, savoir la démission et sa conséquence presque nécessaire, la fondation d'une Eglise indépendante de l'Etat, sont certainement les faits les plus importants qui se soient accomplis dans l'Eglise vaudoise depuis la Réformation. De graves fautes furent commises de part et d'autre, mais ne jugeons pas trop sévèrement; chacun fut sous l'influence de sa position, ainsi que des passions qui étaient déchaînées à cette époque. Chacun aussi trouvera son juge qui connaît le fond des cœurs. Sachons prendre conseil des enseignements de l'histoire; c'est une institutrice qu'on oublie trop souvent.

CHAPITRE XIV.

Sociétés religieuses. Sectes.

Les sociétés religieuses sont à divers égards un terrain neutre sur lequel se réunissent les membres de l'Eglise nationale et ceux de l'Eglise libre.

Nous nommerons avant tout la société évangélique qui, avant la démission, avait des ramifications dans un grand nombre de lieux du canton de Vaud et qui, selon les localités, s'occupait de diverses œuvres chrétiennes. Mais, depuis la démission, elle a langui et s'est à peu près dissoute.

L'ancienne société pour les missions a aussi eu des ramifications dans diverses localités et a provoqué un assez grand nombre de réunions mensuelles en faveur de cette œuvre. On avait aussi fondé une maison de missions à Lausanne et l'on avait établi une couple de stations missionnaires parmi les sauvages de l'Amérique du Nord, mais l'institut ne put pas subsister, ainsi que nous l'avons vu précédemment, à cause de l'esprit dissi-

dent qui le dirigea, et sa chute entraîna celle des stations missionnaires qui en dépendaient.

En 1854, la *société pastorale nationale* remit l'œuvre missionnaire en activité dans le canton. Elle nomma un comité central et des sous-comités dans chaque classe, afin de recueillir des dons. La collecte du sou missionnaire a trouvé une assez grande faveur parmi nous. Le comité central s'est mis en relations avec la grande société des missions de Bâle.

En 1860, la même société pastorale a pris sous son patronage les écoles du dimanche et a aussi chargé un comité central et des sous-comités de travailler à cette œuvre.

Il y a dans le canton de Vaud deux sociétés bibliques. La plus ancienne fut fondée, il y a plus de cinquante ans, par feu le professeur Levade. C'est elle qui a provoqué la nouvelle traduction de la Bible connue sous le nom de *Bible de la révision*. Elle a aussi répandu beaucoup de Bibles de la traduction d'Osterwald et de Martin. On l'appelle la Société biblique mère.

La seconde est la société biblique auxiliaire, fondée quelques années plus tard. Elle s'occupe de la propagation des livres saints et elle est en relations avec la grande société biblique anglaise. Elle a établi de nombreux dépôts de Bibles dans les paroisses et envoie même parfois des colporteurs.

La société des traités religieux, fondée en 1827, a pour but de répandre des traités religieux divers et publie un almanach, le *Bon Messager*, qui se répand à un assez grand nombre d'exemplaires.

Une section de la grande alliance évangélique fondée à Londres en 1846 existe entre les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

Il y a aussi des asiles pour l'enfance abandonnée à Echichens, à Nyon et à Vevey. Ces établissements sont dirigés par des comités et soutenus par des dons.

A Echallens s'était formé, sous la direction du pasteur Germond, un hôpital de pauvres desservi par des diaconnesses. En 1848, cet établissement fut fermé, le directeur, qui appartenait à l'Eglise libre, ayant été relégué dans sa commune pour avoir présidé des assemblées religieuses. Mais en 1849, il fut rouvert, et, en 1852, il fut transporté à Saint-Loup, près de La Sarraz, où il subsiste encore et fait beaucoup de bien à de nombreux malades pauvres.

Mentionnons aussi avec reconnaissance la société pour le soulagement des malades pauvres et incurables. Pendant de nombreuses années, cette société a répandu ses bienfaits sur toutes les parties de notre canton. Elle ne vit que de dons. Elle a continué son œuvre, malgré la fondation de l'établissement cantonal pour les incurables et les vieillards infirmes, lequel est aussi une source de bénédictions pour de nombreux infortunés.

Nommons encore l'Asile des aveugles de Lausanne. Il fut sans doute fondé par M. Haldimann, mais comme il reçoit de nombreux dons du public, il participe un peu au régime sociétaire. C'est à ce titre que nous en parlons ici.

Une œuvre qui résulte uniquement de sociétés, c'est

l'organisation du culte allemand en faveur des nombreux protestants parlant cette langue qui sont dans le canton de Vaud. L'origine première de ce culte est due à la société évangélique de Berne, qui commença à faire prêcher en allemand, d'abord tous les mois, puis tous les quinze jours par un de ses agents à Payerne et à Avenches. En 1841, se forma à Lausanne le comité central pour le culte allemand dans le canton de Vaud. L'œuvre prospéra et des services dans cette langue furent célébrés à Yverdon, Moudon, Payerne et Cudrefin. On en établit aussi un en divers lieux de La Côte, mais ce dernier ne subsista pas longtemps. Après la démission, l'œuvre fut en stagnation, la plupart des secours sur lesquels on avait compté jusqu'alors allant à l'Eglise libre. Toutefois, elle ne cessa pas tout-à-fait, grâce à quelques contributions qui venaient du dehors. Mais, en 1854, une section de la société suisse pour l'évangélisation des protestants disséminés se constitua dans le canton par les soins de quelques pasteurs de l'Eglise nationale et, sans exclure d'autres œuvres, elle s'imposa pour tâche essentielle l'évangélisation des Allemands dans le canton de Vaud. Deux postes ont été établis dans ce but, l'un pour la partie nord et l'autre pour La Côte. Cette œuvre est entièrement soutenue, soit par des contributions particulières, soit par les dons des comités d'autres sections. Cette société est presqu'entièrement composée de pasteurs de l'Eglise nationale.

Jusqu'en 1851, il n'avait point existé dans le canton de Vaud de section de la société pastorale suisse. Mais cette année-là, il s'en constitua une, qui a été

composée jusqu'à maintenant de membres de l'Eglise nationale et de l'Eglise libre. Puis, en 1852, il s'est formé dans l'Eglise nationale une seconde société pastorale, qui a pour but de travailler au bien de cette Eglise. C'est elle qui a créé les comités pour les missions et pour les écoles du dimanche dont nous avons parlé plus haut.

Il n'y a de caisse de veuves de pasteurs que dans la classe de Lausanne.

Quant aux sectes, déjà dans des temps plus anciens, il s'en était formé dans le Pays-de-Vaud, puis elles disparurent ou à peu près pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle et les premières années du dix-neuvième, les esprits et les cœurs étant peu portés vers les choses de la religion. Mais, ainsi que nous l'avons vu, elles prirent un grand développement depuis 1820, sous l'influence des dissidents anglais. Ce fut un méthodisme plein d'étroitesse et de dogmatisme. Ce dissidentisme prit une vie nouvelle en opposition à la loi de 1824. Ces anciens séparés ne sont plus qu'en petit nombre, la plupart d'entr'eux étant passés soit chez les darbystes, soit à l'Eglise libre.

A côté des anciens dissidents, existe à Lausanne depuis 1839 une petite communauté de méthodistes wesleyens, qui s'est placée sous la direction d'un anglais.

Les darbystes ont gagné passablement de terrain chez nous depuis 1840. Ils s'appellent du nom de *Frères de Plymouth*. Un riche anglais, John Darby, était pasteur de l'Eglise épiscopale, mais il s'en sépara

pour former une secte à lui, parce qu'il ne pouvait pas admettre la doctrine de la succession apostolique du ministère. Il trouva de bonne heure des adhérents à Plymouth, puis à Londres, puis dans d'autres villes d'Angleterre. Après un séjour de deux ans à Genève, M. Darby vint se fixer à Lausanne et sut attirer à lui un grand nombre des anciens séparés. Il combattit la doctrine méthodiste d'une sainteté parfaite, à laquelle les élus prétendent pouvoir arriver déjà sur cette terre. Les darbystes prétendent que l'Eglise est complétement dégénérée, non pas seulement dans ses membres en particulier, mais comme Eglise, comme corps et institution ecclésiastique, et ils trouvent cette dégradation dans l'organisation extérieure. Elle a déjà commencé du temps du peuple d'Israël ; elle s'est momentanément arrêtée pendant les temps apostoliques, puis elle a recommencé peu après et a atteint son apogée sous la papauté. Sous la Réformation, elle a continué à exister, toutefois en prenant une forme nouvelle, savoir l'asservissement de l'Eglise à l'Etat politique. L'Eglise protestante, c'est une Babylone, tout aussi bien que l'Eglise catholique.

C'est pour cela que les darbystes repoussent toute organisation extérieure de l'Eglise, et en particulier l'institution d'un clergé chargé des fonctions pastorales. A la place de celle-ci, ils mettent ce qu'ils appellent le don de prophétie des croyants. Dans leurs assemblées, quiconque se sent poussé par l'esprit a le droit de prendre la parole pour enseigner, ainsi que d'administrer les sacrements. Chacun peut se faire baptiser soi-même

ou bien faire baptiser ses enfants par qui bon lui semble.

Tout comme beaucoup d'autres sectaires, les darbystes ont aussi une explication arbitraire et typique de la Bible, un singulier mélange de passages de l'Ancien Testament et de l'Apocalypse, au moyen desquels ils arrivent à croire à la fin prochaine du monde et à la venue prochaine aussi de Jésus-Christ, le tout joint à des espérances millénaires et à des vues antinomiennes. Cette secte possède dans le canton de Vaud bien des communautés, mais qui, ensuite des vues de leurs membres sur l'organisation extérieure de l'Eglise, n'ont à peu près aucun lien entr'elles.

Les mormons ont aussi réussi à faire quelques dupes parmi les Vaudois et à les entraîner dans le malheur, ainsi que tant d'autres. La religion des mormons est un amalgame d'éléments mystiques, gnostiques et théosophiques. Elle a la prétention de révéler tous les mystères du temps présent et de l'éternité; toutefois, ce n'est là qu'une promesse que les prophètes font aux disciples pour le temps où ils seront suffisamment éclairés et nous ne pensons pas qu'ils l'aient jamais tenue. Est-ce les adeptes qui ne sont jamais assez éclairés pour cela, ou bien eux-mêmes qui n'ont pas une sagesse suffisante ? Nous laissons à chacun le soin de décider. Il y a ici quelque analogie avec les anciens manichéens qui promettaient aussi à leurs disciples de leur révéler la suprême sagesse, quand ils seraient assez éclairés et qui ne la leur révélaient jamais. Il y aurait encore quelques rapprochements à faire entre certaines doc-

trines des mormons et des manichéens. Les mormons ont aussi plusieurs choses communes avec les irwingiens, qui y reconnaissent eux-mêmes leur caricature. Comme eux, ils ont des apôtres et des prophètes; ils croient au don des langues et des miracles en faveur de ceux des leurs qui s'en rendront dignes. Ils admettent le prochain retour du Sauveur, et ce sont eux qui seront les privilégiés. Mais ce qui distingue les mormons de toutes les autres sectes, c'est qu'ils ont admis la polygamie comme un devoir religieux, car les femmes seules qui ont été unies à un « *Saint des derniers jours* » ainsi qu'ils s'appellent, pourront avoir part au bonheur de l'éternité.

Depuis une dizaine d'années, les missionnaires mormons se sont répandus en Europe pour la propagation de leur secte et ils ont fait un assez grand nombre de prosélytes dans divers pays de notre continent. Ils ne fondent pas de communautés parmi nous; on ne les tolérerait pas; mais ils s'efforcent d'emmener leurs adeptes au Lac Salé, dans l'Amérique du Nord, où ils ont des établissements régulièrement organisés. Mais trop souvent la tromperie est mise en œuvre, et lorsque les néophytes sont arrivés à leur destination, ils n'y trouvent que le plus cruel désillusionnement. C'est ce dont plusieurs Vaudois ont fait la plus triste expérience.

CHAPITRE XV.

Résumé et conclusion.

Nous avons terminé l'histoire de notre Eglise vaudoise, et si nous jetons maintenant un-coup d'œil rétrospectif général sur tout ce dont nous avons été les témoins, nous pourrons être pleins de reconnaissance envers le Seigneur pour les grâces qu'il n'a cessé de répandre sur nous. Nous ne trouvons pas, il est vrai, dans notre vie ecclésiastique, de ces grands drames qui saisissent l'âme et captivent le cœur. Nous n'y voyons pas, comme ailleurs, les flammes des bûchers étouffer la voix des martyrs, ou les échafauds ruisseler du sang des confesseurs de la vérité. Nous ne trouvons que deux condamnations capitales, celles des sectaires de Dommartin, en 1497. L'émeute ne vient point dans la rue faire pencher la balance en faveur de tel ou tel parti religieux; le glaive ne tranche point sur des champs de bataille le nœud gordien de certaines questions théologiques pendantes. Notre Eglise vaudoise suit, au contraire, un développement régulier et pai-

sible, non sans quelques moments d'arrêt et quelques soubresauts, il est vrai; mais, pour en juger, faisons la comparaison avec ce qui se passa ailleurs.

Lorsque le christianisme pénétra dans nos contrées, il y fut reçu sans beaucoup d'opposition; toutefois, il était déjà mélangé de plusieurs erreurs. Malgré cela, nos premiers missionnaires et bon nombre de leurs successeurs furent des hommes pleins de zèle et de dévouement. Les couvents, les abbayes, les moines et les prêtres furent bien des années et aussi longtemps qu'ils restèrent pauvres des sources de bienfaits pour les habitants de notre pays. Mais les richesses les corrompirent aussi et alors ils devinrent des foyers de démoralisation et de scandale. La corruption de l'Eglise porta ses fruits : l'ignorance et le relâchement des mœurs furent à l'ordre du jour dans toutes les classes de la société. En fait de religion et de culte, tout se bornait à des pratiques extérieures et superstitieuses. Cependant tout ne fut pas ténèbres dans cette époque. La construction de notre cathédrale de Lausanne atteste un goût et un sentiment du beau bien développé en fait d'architecture.

Mais peu à peu quelques rayons de lumière commencèrent à se faire jour, et l'on trouve ici et là plusieurs traces d'un certain attachement à l'Evangile chez quelques personnes. Le fait des sectaires de Dommartin, en 1497, le prouve, et sans doute que ce fait ne fut pas isolé. A mesure que quelques lumières pénétrèrent chez nous, il y eut un nombre toujours croissant de gens qui éprouvèrent le besoin d'un meilleur état de

choses. On ne s'en rendait certainement pas compte, mais il existait pourtant; il se montra d'abord par l'aversion qu'inspirèrent tous les prêtres paresseux, ignorants et corrompus. Puis les écrits de Luther et de Zwingli arrivant en cachette chez nous, ces mêmes personnes les lurent, et ce vague besoin prit de la consistance; on acquit la conviction qu'il fallait une rénovation de l'Eglise et un sérieux retour à l'Evangile.

Mais il fut pourtant bien restreint le nombre de ceux qui, dans les commencements, penchèrent vers les nouvelles idées. Le vieil ordre de choses avait trop pénétré dans toutes les veines de notre vie nationale et individuelle; les gens désireux de quelque chose de nouveau ne se trouvèrent que dans la bourgeoisie de quelques-unes de nos villes, mais les personnes du peuple et celles des hautes classes restèrent pour la plupart, du moins, invariablement attachées à la vieille ornière. Cependant le peu de lumières qui nous étaient arrivées devait pourtant se développer : on ne pouvait pas en rester là.

La Réforme, proclamée à Berne en 1528, produisit une vive sensation dans le Pays de Vaud et donna toujours plus de consistance à ce besoin d'un meilleur ordre de choses. Toutefois, le nombre des gens éclairés était encore petit. Mais le gouvernement bernois, poussé par des vues plus ou moins mondaines, plus ou moins religieuses, montrait un grand zèle pour propager les doctrines récemment adoptées. Il avait déjà un pied dans le Pays de Vaud. Il envoya Farel prêcher la Réforme dans le mandement d'Aigle et favorisa de tout

son pouvoir les partisans des nouvelles idées dans les bailliages qu'il possédait en commun avec les Fribourgeois.

Ce fut dans ces temps que, par une direction providentielle, éclata le différend avec le duc de Savoie. Nous savons comment la conquête de tout le Pays de Vaud en fut la suite en 1536, et comme conséquence presque nécessaire l'établissement des nouvelles doctrines parmi nous. Si nous fussions restés soumis au duc de Savoie et à l'évêque de Lausanne, nous serions restés étrangers à la Réforme.

Il serait injuste de dire qu'en nous imposant la Réforme, les conseils de Berne ne furent poussés par aucun amour pour les doctrines de l'Evangile. Mais on ne saurait prétendre non plus que des principes mondains n'aient pas en même temps joué un grand rôle, qu'on n'ait pas vu dans le nouvel ordre de choses un moyen d'affermir la domination bernoise dans le pays conquis et que la perspective de confisquer les biens d'Eglise n'ait pas été un puissant motif.

Ce fut avec peine que la Réforme s'introduisit et surtout s'affermit. Mais la puissante volonté des nouveaux seigneurs était là et il fallait se soumettre, puis le petit noyau des partisans des nouvelles idées allait en grandissant et favorisait l'accomplissement des vues de Berne. Enfin, nous avons vu comment l'instruction fit de rapides progrès et comment une foule d'événements intérieurs et extérieurs furent entre les mains de Dieu autant de puissants moyens pour transformer le peuple vaudois et pour faire de lui un peuple zélé protestant de fervent catholique qu'il avait été.

La Réforme fut imposée à notre pays. Sans doute, dans les bailliages communs, elle fut soumise *au Plus*, et il paraît aussi que, dans le bailliage d'Aigle, il y eut une sorte de votation plus ou moins régulière; mais il n'en fut pas de même dans les territoires nouvellement conquis, où une votation populaire aurait infailliblement donné gain de cause au papisme.

Dans l'origine, les conseils de Berne gouvernèrent l'Eglise tout à fait paternellement, toutefois sans la constituer en aucune façon sur une base populaire. Mais de très bonne heure aussi on put remarquer des symptômes de ce despotisme qui s'apesantit plus tard. Leurs Excellences avaient certainement à cœur les intérêts de la religion, mais le maintien absolu de leur autorité ne leur était pas moins cher. Ce despotisme devint lourd à mesure que la puissance bernoise s'affermit, et l'Eglise, ainsi que l'Etat politique, fut courbée sous un sceptre de fer.

Ce despotisme porta ses fruits ordinaires, et les querelles théologiques, venant encore s'en mêler, notre Eglise tomba en décadence. Cet état fâcheux empira lorsque l'incrédulité du dix-huitième siècle vint exercer son influence corruptrice. Cependant, rendons-en grâces à Dieu, jamais notre Eglise ne tomba aussi bas qu'une multitude d'autres; dans la majorité de ses pasteurs et de ses membres, elle ne s'écarta jamais beaucoup du vrai fondement de la foi. Le vent de l'incrédulité souffla aussi sur elle, mais elle ne se laissa pas complétement entraîner par le torrent.

Le réveil religieux arriva. Sous l'influence d'élé-

ments étrangers, il fut d'abord accompagné de fâcheux écarts; la dissidence et les sectes vinrent à sa suite exercer leurs ravages parmi nous, mais ensuite il pénétra dans l'Eglise nationale, et, en se généralisant, il se corrigea de plusieurs de ses défauts. Il procura à notre Eglise de notables avantages ; mais comme il conserva encore de nombreuses traces de ce qu'il avait été, il prépara le terrain pour des maux très graves. Sous son influence, les questions débattues le furent essentiellement au point de vue dogmatique et des doctrines. Mais bientôt elles revêtirent un aspect beaucoup plus ecclésiastique; les questions de liberté religieuse et d'Eglise furent mises à l'ordre du jour. D'un côté, l'on poursuivit tout ce qui s'écartait de l'ornière battue, et, de l'autre, on demanda une liberté presque sans bornes. L'individualisme réclama des droits quasi illimités, mais il fut lui-même fort intolérant. Il ne voulut faire aucune concession aux plus justes exigences de l'ensemble, et il prétendit que tout se moulât sur lui. La lutte entre ces deux principes opposés constitue un des caractères essentiels de cette nouvelle époque. Elle s'est prolongée jusqu'à maintenant. Sa phase la plus saillante est la démission de 1845 et la fondation de l'Eglise libre.

Quant à l'Eglise nationale, elle a continué à subsister, au milieu de bien des angoisses, il est vrai, mais le Seigneur ne l'a point abandonnée, et elle est entourée des sympathies de l'immense majorité du peuple vaudois. Elle a été exposée aux attaques et aux inculpations les plus graves, mais c'est une justice à rendre à ses

pasteurs, qu'ils n'ont opposé que le silence de l'humilité. Si ici et là ils ont aussi ouvert la bouche, ou bien pris la plume pour se défendre eux-mêmes, ainsi que l'Eglise qu'ils servent, ils l'ont toujours fait avec calme et charité. Ils n'ont cessé de plaider la cause de la liberté, et leurs efforts ont fini par être couronnés de succès. Malgré cela, ils ont plus d'une fois été étrangement méconnus. Mais soit dans le pays, soit au dehors, on a fini par rendre hommage à la vérité. Beaucoup de chrétiens pieux ont reconnu que tout n'est pas aussi noir dans cette Eglise qu'on le prétend et rendent justice au zèle dont beaucoup de ses pasteurs ont fait preuve.

Les deux Eglises existent maintenant à côté l'une de l'autre : c'est un fait accompli. Le meilleur moyen de remédier aux maux causés par ce schisme, c'est que chacune des deux parties remplisse fidèlement la mission qui lui est assignée, sans chercher à envahir le champ d'autrui; chacune d'elles aura son compte à rendre.

Le grand mal de l'Eglise nationale, ce n'est pas d'être une secte étrange et bizarre dont l'histoire ne connaît aucun exemple, ainsi qu'on l'a représentée. Ce n'est pas non plus, comme on l'a dit aussi, d'être une Eglise où l'élément païen domine. L'Evangile y est fidèlement annoncé, l'activité pastorale y jouit d'une entière liberté et à ceux qui le nient, nous n'avons qu'une seule réponse à faire : « Venez et voyez. » Mais c'est le manque d'une organisation plus libérale et plus démocratique, laquelle n'est nullement incompatible avec le principe de l'union de l'Eglise avec l'Etat.

C'est surtout dans les temps de crise tels que celui de la démission de 1845, que l'Eglise vaudoise a pu se convaincre de ce qui lui manque. Si, à cette époque, les pasteurs eussent eu à côté d'eux des conseils de paroisse qui les eussent éclairés sur le véritable esprit des populations et calmé leur irritation contre le régime issu de la révolution de février, ils ne se seraient pas laissé entraîner dans une déplorable opposition qui aboutit à une rupture. Si les classes eussent renfermé une majorité de laïques éclairés, leurs délibérations dans la séance du 22 octobre 1845 et dans d'autres encore auraient pris une meilleure tournure et produit un résultat différent. Si nous avions eu un synode mixte, qui se fut interposé comme médiateur entre les parties opposés et eût, par de sages décisions, calmé l'irritation réciproque, nous n'aurions pas le schisme qui existe.

Toutefois, ne nous faisons pas ici de dangereuses illusions. Le principe démocratique appliqué à l'Eglise nous paraît avantageux, surtout comme préservatif dans les temps de crise. Quant aux temps ordinaires, s'il est sagement employé, il peut présenter une immense utilité. Mais, dans certaines mains, il peut aussi devenir une arme très-dangereuse. Gardons-nous enfin de nous passionner pour une idée et sachons attendre avec calme ce que le temps saura bien amener. Vouloir enlever de haute lutte ce qu'on obtiendra sûrement avec de la patience, ce serait provoquer une crise.

Telle est cette Eglise vaudoise dont nous avons ra-

conté l'histoire. Elle a été l'objet de nombreuses bénédictions divines. Elle a toujours présenté de graves imperfections, mais elle est une preuve vivante que le Seigneur ne nous a pas laissé à cet égard de règle fixe et positive et qu'uneEglise peut prospérer, malgré quelques vices extérieurs, aussi longtemps qu'elle reste fidèle à l'Evangile. Cette Eglise vaudoise s'est scindée en deux ; c'est un grand malheur, mais celui qui a béni notre patrie depuis tant de siècles saura encore faire servir un jour ce malheur à notre plus grand bien : c'est là notre confiance.

Puisse cette histoire être utile à quelques-uns de nos concitoyens et contribuer au bonheur de notre chère patrie, ainsi qu'à l'avancement du règne de Dieu. Veuille, pour cela, le Seigneur bénir les lignes qui y ont été tracées !

Au moment où nous posions la plume, nous avons appris l'importante décision de l'assemblée constituante, qui établit le principe de la liberté religieuse et de la réorganisation de notre Eglise nationale. Nous en bénissons Dieu du fond de notre cœur. De pareilles décisions ouvrent une ère nouvelle pour notre Eglise. Mais implorons la continuation du secours divin, car l'important et le difficile restent encore à faire. Il est relativement aisé de dire que l'Eglise sera réorganisée, mais il l'est beaucoup moins de la réorganiser en effet, tout en maintenant le grand principe de l'union avec l'Etat, et en assignant une juste part aux éléments qui

sont en présence. Que chacun se garde de toute étroitesse de vues et de toute passion, et soit en même temps prêt à faire des concessions aux opinions d'autrui !

APPENDICE

Quelques indications sur la tenue des registres de l'Etat civil, sur l'état de nos écoles primaires et les liens qui les unissent à l'Eglise, aux diverses périodes de leur existence.

I. Dans notre Eglise vaudoise, comme dans tous les autres pays protestants, la tenue des registres de l'Etat civil doit son origine aux pasteurs. Pendant de très-nombreuses années, ces registres ne furent que de simples mémoriaux des pasteurs avec un caractère complétement privé. Ce fut la force des choses, et parce que c'étaient là les seuls documents que l'on possédât sur ces questions, qui leur donna un caractère officiel et public. On ne peut pas déterminer exactement l'époque où ils revêtirent ce caractère, peut-être ne fut-ce que peu à peu. Ce ne fut toutefois qu'en 1820 que la loi vaudoise, voulant pourvoir à l'exécution du code civil, régla la chose d'une manière positive et parfaitement officielle. Les pasteurs devinrent ainsi en même temps des officiers de l'Etat civil et cette nouvelle charge excita de nombreuses réclamations de la part du clergé vaudois de cette époque et notamment de la part des pasteurs de la classe de

Payerne et Moudon. Plus tard, après les événements de 1845, de simples laïques furent chargés de la tenue des registres dans les paroisses où il n'y avait plus de pasteurs en titre. Toutefois, la tendance générale est de rendre cette charge aux pasteurs, partout où la chose est possible.

Les plus anciens registres sont ceux des naissances et baptêmes. Il est impossible de préciser l'année où les pasteurs commencèrent à les tenir. Il est à présumer que ce ne fut que successivement. On n'en trouve point d'antérieurs à la Réformation. Il ne paraît pas non plus qu'on en ait tenu pendant les premières années qui suivent cet événement. Les plus anciens remontent aux années 1572 à 1580. Toutefois, en 1600, ils étaient devenus d'un usage assez général. Les inscriptions étaient faites par les pasteurs dans la forme la plus simple.

Les registres des naissances et baptêmes ne furent guère, jusqu'en 1820, que de simples registres baptistaires. Le baptême y tient la place essentielle; la naissance n'y est rappelée qu'en sous-ordre. Mais, depuis la loi de 1820, l'inscription de la naissance fut séparée de celle du baptême et occupa la première place.

Les registres des mariages ne remontent guère plus haut que 1616 et ne renfermèrent pendant longtemps que les noms des époux, quelquefois ceux des parents et la date de l'union. On ne commença à inscrire les bans qu'en 1801, par ordre de la chambre administrative du canton du Léman. Cependant, à Lausanne, et, paraît-il, dans quelques autres lieux, on trouve déjà des inscriptions de ce genre en 1789 et 1790.

Les registres des décès ne paraissent pas avoir été tenus d'une manière un peu générale dans le Pays de Vaud jusqu'au dix-huitième siècle. Mais, en 1726, Leurs Excellences en introduisirent dans toutes les cures. Ceux de Lausanne remontent jusqu'en 1709.

II. Nous donnerons maintenant un coup-d'œil abrégé sur l'instruction primaire dans ses rapports avec l'Eglise et nous tirons plusieurs de nos renseignements de l'*Histoire de l'instruction*

publique dans le canton de Vaud, par feu M. le professeur Gindroz. Lausanne 1853, 454 pages.

Nous l'avons vu, de grandes améliorations s'introduisirent d'abord après la Réformation dans plusieurs parties de notre vie nationale et privée. Toutefois, en ce qui concernait l'instruction populaire en particulier, ces progrès doivent être envisagés d'une manière relative à ce qui avait existé précédemment, et, pendant de nombreuses années, il resta des couleurs bien sombres dans cette partie du tableau.

Nous avons vu ce qui en était de l'instruction populaire au moment de la Réformation et nous avons signalé la demande que Moudon adressa déjà en 1537 pour avoir un maître d'école. Leurs Excellences consentirent. Toutefois, il ne pouvait entrer dans la pensée politique de Berne de donner une grande impulsion au développement populaire et elle l'a toujours donnée dans des limites fort étroites et avec une parcimonieuse économie. Mais la Réforme était pourtant là; on nous l'avait imposée et l'on y tenait pour une raison ou pour une autre. Or, d'un côté les principes de la Réforme appellent le progrès dans toutes les classes de la société et, d'un autre côté, cette révolution ne pouvait se consolider véritablement que par l'instruction populaire; aussi avons-nous signalé l'importance que les seigneurs bernois mettaient à la fréquentation des écoles. Mais de là résulta aussi le caractère qui distingua ces établissements pendant toute la période bernoise, c'est qu'ils ne furent en définitive que des moyens d'affermir la Réforme et rien de plus. Les écoles furent presque uniquement dirigées dans le sens d'une culture religieuse plus ou moins dogmatique et polémique, bien plus que dans celui d'un développement large, complet et humanitaire, résultant des principes mêmes de l'Evangile.

Pendant les premières années après la Réforme, Berne s'occupa de l'instruction populaire sans vues d'ensemble, et sans adopter de plan d'organisation un peu général. Elle n'affecta à la fondation ou à l'entretien de diverses écoles que quelques très légères parcelles des biens ecclésiastiques confisqués. Dans quelques localités, par exemple à Moudon, elle donna un instituteur;

dans plusieurs, elle imposa aux diacres, outre leurs fonctions pastorales, l'obligation d'être en même temps maîtres d'école. Ce fut seulement en 1676 que parut la première ordonnance qui ait organisé l'instruction primaire d'une manière générale et systématique. D'après ce règlement, les communes devaient avoir des écoles et fournir les bâtiments propres à cet usage. Elles étaient chargées du salaire des régents. Ceux-ci devaient être agréés par le bailli et les ministres après examen de leurs capacités. L'examen avait pour objet la prière (récitée, cela va sans dire), la lecture, l'écriture et le catéchisme. Les enfants étaient obligés de fréquenter assidûment les écoles et les parents devaient les y contraindre sous peine de châtiment. Les écoliers subissaient à certaines époques des examens devant le pasteur. Les consistoires exerçaient la surveillance.

Le code consistorial de 1746 et les ordonnances ecclésiastiques de 1758 nous offrent une organisation encore plus complète. Chaque paroisse doit avoir une ou plusieurs écoles. Dans les villages, les écoles doivent commencer au mois de novembre et ne finir qu'à Pâques. En été, il y aura partout au moins deux écoles par semaine et les pasteurs les multiplieront, si les besoins le demandent. Les pasteurs examineront ceux qui postulent des places vacantes et les établiront de concert avec les baillis. Les maîtres d'école dans les villages apprendront aux plus jeunes enfants à lire et à prier; ils feront ensuite apprendre par cœur le catéchisme d'Heidelberg et après celui-là quelqu'autre catéchisme approuvé, quelques endroits choisis du Nouveau Testament, et à ceux qui auront le plus de talent et de loisir des psaumes et des cantiques. En exerçant leur mémoire, ils auront soin de développer leur intelligence par des explications simples du catéchisme. Les ministres formeront les régents à cela. Les maîtres d'école apprendront aussi à écrire à ceux qui en auront le temps; enfin, ils leur donneront les principes du plain-chant et de la musique des psaumes. Obligation aux parents, sous peine de châtiment, d'envoyer leurs enfants à l'école. Nul enfant ne peut sortir des écoles qu'il ne sache par cœur le catéchisme d'Heidelberg, ou quelqu'autre catéchisme approuvé et qu'il ne puisse

rendre raison de sa foi d'une manière assortie à sa capacité. Chaque année, au printemps, il y a un examen fait par le pasteur en présence du consistoire. Les pasteurs, ainsi que les anciens du consistoire, doivent visiter fréquemment les écoles. Les régents, parents ou enfants coupables de négligence seront repris en particulier, ensuite cités en consistoire, punis après cela de la prison. Selon les cas, ils pourront être dénoncés aux baillis ou à la classe, ou même à Leurs Excellences. Les communes restent chargées de payer le régent.

C'était là un système complet d'organisation. Toutefois, on n'y trouve, pas plus que dans les précédentes ordonnances, aucun grand principe pour le développement humanitaire et vraiment chrétien de l'homme tout entier. Mais cela n'entrait pas dans les vues des seigneurs bernois. C'était toujours le même développement religieux écourté et reposant uniquement sur la base des formules d'un catéchisme appris par cœur. Et pourtant, il y avait dans le développement de notre peuple un progrès très-réel, mais amené par la force des choses. Combien ces progrès n'auraient-ils pas été plus grands, si Leurs Excellences eussent voulu leur imprimer une impulsion salutaire!

Si l'on eût laissé le développement suivre son cours naturel, on aurait pu avancer davantage, même avec ces principes, quelque restreints qu'ils fussent. Mais, bien que chaque communauté dût avoir une école, Leurs Excellences ne cherchaient guère à en provoquer l'établissement et leur façon d'agir n'était que trop en accord avec l'ignorance et le laisser-aller de nos populations. En 1764, on ne trouvait que 141 écoles dans tout le Pays de Vaud, et, dans plusieurs, se trouvaient entassés dans de misérables salles jusqu'à 80, 100 et 120 enfants.

Si, du moins, elles eussent été fréquentées avec régularité, mais la négligence de nos populations était si grande, qu'en été surtout elles étaient désertes, et l'on ne voit pas que l'on ait beaucoup appliqué les moyens de répression dont parlait la loi. Pour obvier à ce défaut, quelques pasteurs établirent des écoles du dimanche et les firent tenir en leur présence dans la cour de leurs cures. Il est curieux que maintenant on recherche tant le pa-

tronnage des Anglais pour ces institutions, dont nous trouvons pourtant l'origine chez nous et que nous aurions tous les moyens de conduire à bonne fin.

La loi attribuait l'inspection et le soin des écoles aux pasteurs et aux membres du consistoire. Mais les documents officiels attestent que les pasteurs seuls s'en occupaient avec suite et avec zèle. Ils furent les vrais soutiens des écoles. Celles-ci, privées de l'appui des pasteurs, eussent bientôt péri de langueur et de misère. Quel avantage pour le pays, si leurs voix eussent été mieux écoutées !

Quel était le sort des régents? Encore ici nous trouvons beaucoup à désirer. Les trésors enlevés à nos Eglises, amassés à Berne, et augmentés par les sommes énormes que les impôts y faisaient affluer chaque année, y restaient bien cachés et bien gardés par des mains avides. A peine quelques miettes tombaient-elles de cette table opulente et arrivaient-elles jusqu'aux humbles chaumières de nos pauvres maîtres d'école. Dès les premiers temps, les communes restèrent chargées de toutes les dépenses pour les écoles; le secours de l'Etat ne fut qu'une rare et chétive exception. On trouve, pour le salaire des régents, les chiffres suivants, 60, 80, 100, 150, 170, 175 florins, 17 à 20 écus blancs[1]. Lorsque notre première loi vaudoise de 1806 porta à 120 fr. (ancienne monnaie) le minimum du traitement d'un régent, on trouva dans cette disposition une amélioration considérable. Les subsides que Berne accordait étaient d'une déplorable insuffisance. Aussi les pasteurs ne cessaient de réclamer la générosité de Leurs Excellences. Mais quelle réponse recevaient leurs trop justes supplications? « On leur a pourtant dit qu'il ne s'agit pas de donner, » s'écria dans son impatience un lieutenant baillival, qui faisait le dépouillement des rapports fournis par les pasteurs du bailliage.

Les doléances des pasteurs sur l'exiguité du traitement des régents étaient fréquemment accompagnées d'oberservations sur l'inhabilité de ces ouvriers si mal récompensés. On était forcé de se contenter de ceux qui se présentaient; il y avait même des écoles qui restaient fermées; aucun régent capable ne voulait

1 Le florin valait 58 centimes et l'écu blanc 4 francs 38 centimes.

s'en charger ; il n'aurait pu en vivre. Dans les temps rapprochés de la Réformation, plusieurs régents étaient des réfugiés français.

Ainsi donc, pendant toute la période bernoise, nous voyons que Leurs Excellences voulaient bien quelque instruction populaire, mais dans une mesure très restreinte et seulement ce qui leur paraissait strictement nécessaire pour affermir la Réformation. Nous voyons, de plus, que l'école n'est guère autre chose qu'une succursale de l'Eglise. Ces deux institutions sont, pour ainsi dire, fondues dans un tout unique, et ce caractère résulte soit des objets d'enseignement, soit de l'organisation scolaire elle-même. Mais en même temps, elles sont l'une et l'autre complétement absorbées dans le gouvernement politique de Leurs Excellences, qui leur impriment le cachet convenable à leurs vues despotiques.

Arriva la révolution de 1798. Les chefs de la patrie sentirent le besoin d'asseoir les nouvelles institutions libérales sur la base du développement populaire ; aussi des projets grands et généreux furent-ils conçus pour l'instruction publique. Mais, malheureusement, le vent du rationalisme soufflait sur toutes choses : l'attention était absorbée par les grands événements qui s'accomplissaient au dedans et au dehors ; on sentait qu'on vivait dans un état provisoire et que la République helvétique une et indivisible n'était qu'une apparition éphémère et sans consistance ; la tempête révolutionnaire continuait à sévir ; notre sol était foulé par des troupes étrangères ; la licence prenait trop souvent la place de la liberté et tous ces projets furent emportés par le torrent et disparurent avec la République une et indivisible. Il fallait attendre des temps meilleurs et plus calmes. Cependant d'utiles germes furent posés et se développèrent plus tard.

Ici se termine le remarquable ouvrage de M. le professeur Gindroz ; nous ajouterons quelques développements sur les temps subséquents.

Pendant les premières années de notre existence cantonale, le gouvernement vaudois n'eut guère le temps de s'occuper de l'éducation populaire. Mais, en 1806, parut la loi sur l'instruction publique. On y retrouve plusieurs des anciennes prescriptions bernoises, par exemple sur la fréquentation des écoles, sur les char-

ges imposées aux communes en faveur de l'instruction. Mais il y a aussi de notables améliorations. Aucune école primaire ne pourra renfermer plus de soixante enfants; là où il y en aura davantage, il faudra un dédoublement ou un aide-régent. L'étude de la langue française commence à prendre place parmi les objets d'enseignement. La position financière des régents est prise en considération. Le minimum de leur traitement ne peut descendre en dessous de 120 fr. Cette loi parle aussi de la fondation d'un institut, ou école normale pour les régents. Mais cet institut, qui fit de nouveau en 1811 l'objet d'une loi spéciale, ne fut véritablement fondé qu'en 1833. La direction suprême de toute l'instruction publique est remise entre les mains d'un corps central portant le nom de *conseil académique*. Du reste, les pasteurs restent chargés de l'inspection immédiate des écoles de leurs paroisses. Les anciens consistoires étaient abolis depuis longtemps.

En 1816, la position financière des régents reçut encore une amélioration par l'institution de pensions de retraites en faveur des régents émérites.

La loi de 1834 amène pour notre éducation populaire une phase complétement nouvelle. Le sort des régents est de nouveau amélioré. Le cercle des objets d'enseignement est considérablement étendu et l'on peut y suffire par suite de l'instruction plus développée que les régents peuvent aller puiser à l'école normale. Les dispositions de cette loi se retrouvant, pour la plupart, dans celle de 1846, qui nous régit, sont assez connues pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire l'analyse.

Nous ferons seulement remarquer la position entièrement nouvelle qui est assignée aux écoles, soit pour elles-mêmes, soit en face de l'Eglise. Désormais, l'école n'est plus une succursale de l'Eglise, une simple préparation pour l'Eglise; elle prend un caractère propre et une existence plus ou moins indépendante. On ne veut plus un enseignement étroitement religieux et dogmatique, mais un développement aussi humanitaire, aussi complet que possible. Les pasteurs ne sont plus les seuls inspecteurs des régents et de leurs écoles, mais on institue à cet effet *des commissions communales d'inspection des écoles*. Ils en font sans doute encore

partie *de droit*, mais enfin ils ne sont plus *les seuls*, on leur associe des notables choisis parmi le peuple. Plus tard même, la loi de 1846 leur ôtera ce droit; ils ne seront membres de ces commissions qu'en vertu d'une élection, et, chose curieuse ! quand ils en seront élus membres, ils ne pourront pas refuser. Toutefois, l'enseignement religieux est soigneusement conservé en tête du programme des études, et, d'après la loi de 1846, les pasteurs ont le droit de surveiller cet enseignement, alors même qu'ils ne sont pas élus membres de la commission d'inspection.

En un mot, l'Eglise conserve encore une notable part d'influence sur l'école, mais celle-ci cesse d'être absorbée dans celle à; elle a sa place à elle. Elles deviennent deux institutions sœurs, qui ont de nombreux points de contact et des raisons multipliées de vivre dans une étroite harmonie pour le bien de la patrie et pour l'avancement du règne de Christ dans les cœurs. La sœur aînée se plaindra-t-elle de cette émancipation de sa sœur cadette? Oh non ! elle se souviendra que ce libre développement est pour le bien de la famille entière et par conséquent pour le sien propre. Elle jouira d'ailleurs toujours de la juste part de respect et d'influence qui lui appartient en tant qu'aînée. La sœur cadette abusera-t-elle de sa nouvelle position pour s'éloigner de son aînée? Pas davantage. Elle se souviendra que celle-ci fut sa protectrice dans des temps d'une enfance difficile. Elle l'aimera et travaillera avec elle et sous sa direction librement consentie pour le bien d'une bonne et tendre mère, cette patrie qui attend de ces deux filles chéries ses joies les plus douces et les plus solides. C'est aussi par cette action commune que Christ, le chef suprême, sera le plus sûrement glorifié.

ERRATA

Page 207, ligne 10, au lieu de : Neyrus, lisez : *Meyriez*.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

DES ÉCOLES ET DES FAMILLES

Ouvrages dédiés à la jeunesse, aux instituteurs et aux familles de la Suisse française, et spécialement recommandés aux autorités scolaires pour être adoptés dans les écoles,

par S. Blanc,

Escaliers-du-Marché, 2, à Lausanne.

Fort rabais en prenant 6 ou 12 exemplaires, ou toute la collection.

(A moins d'avis contraire, tous les envois se font en remboursement.)

---

1. **Essai d'une Histoire universelle,** 3e édition revue et très-augmentée, Fr. 2

Notre habile historien suisse, M. Daguet, s'exprime ainsi dans un rapport officiel sur cet ouvrage : « J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'*Essai d'une histoire universelle*, par M. S. Blanc. C'est un ouvrage bien écrit et sagemen-pensé ; le style en est clair et facile, le récit animé. Un noble sentiment relit gieux, humain et patriotique respire dans les pages de l'écrivain vaudois ; ami sincère du progrès, etc. (Voir la préface).

Cette 3e édition, plus complète et enrichie de nouveaux et intéressants détails, répondra, nous l'espérons du moins, mieux encore à son but.

2. **Essai d'un cours d'instruction civique,** 2me édition, revue avec soin et conforme à la constitution du 15 décembre 1861, laquelle se trouve à la fin de l'ouvrage, 60 c.
3. **Constitution du canton de Vaud,** du 15 décembre 1861, prix, 15 cent. ; la douzaine, Fr. 1 50
4. **Petite Astronomie des écoles,** 2e édition, 30 cent. ; la douzaine, Fr. 3
5. **Histoire naturelle des écoles,** un volume de 516 pages avec planches, relié, Fr. 3 50

6. **Lectures sur l'Histoire naturelle,** 1 vol. in-12 de 352 pages, relié, destiné à servir de livre de lecture dans les écoles primaires, Fr. 2

Qu'on nous permette de reproduire ici un petit compte-rendu de cet ouvrage :

» Monsieur,

» En vous priant d'excuser mon long silence, je viens, par la présente, vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire, le 14 juillet écoulé, d'un exemplaire de vos *Lectures sur l'histoire naturelle;* j'ai parcouru ce volume avec intérêt; il me parait propre à instruire et à intéresser les enfants: c'est une lecture saine et utile, et je crois que nos commissions d'éducation seront bien aises de l'utiliser comme livre de lecture dans les écoles primaires; notre département ne manquera pas de vous en demander un certain nombre d'exemplaires pour prix d'école, lorsque le moment sera venu.

» Vous voudrez bien, en conséquence, nous indiquer vos conditions les plus favorables dans le cas où nous vous demanderions 50 ou 100 exemplaires, etc. »

Signé par le directeur du département de l'éducation publique du canton de Neuchâtel.

6. **Physique et Chimie des écoles,** avec 4 planches cart. Fr. 1
7. **Physique des écoles,** avec 4 planches, 60 c.
8. **Recueil de problèmes de calcul de tête et d'arithmétique,** suivi d'un petit traité des poids, mesures et monnaies des principaux Etats, avec leur valeur comparée à celles de la Suisse, Fr. 1
9. **Collection de 342 problèmes d'arithmétique,** collés sur carton, avec étui, Fr. 2 50
10. **Tenue des comptes en partie simple et en partie double,** avec 63 questions à dicter aux élèves, nouvelle édition corrigée, Fr. 1 50

Un journal pédagogique, *l'Ami des Ecoles,* rend compte comme suit de cet ouvrage :

Sous ce titre, qui promet beaucoup, nous avons sous les yeux un livre sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention, et qui mérite une préférence marquée parmi les ouvrages qui sont soumis à notre appréciation. Son contenu justifie complètement son titre : dans le court espace de 219 pages in-12 se trouve renfermée la matière importante et graduée de questions et de problèmes d'une tendance pratique et utile. La partie capitale de l'ouvrage, la *tenue des*

comptes, renferme toutes les instructions et formules nécessaires pour l'enseignement de la tenue des livres en partie simple et en partie double, ainsi qu'une quantité d'exemples et de sujets qui s'y rapportent. Nous avons été surtout frappés de la méthode simple et claire avec laquelle la matière y est traitée.

Nous croyons devoir témoigner particulièrement ici notre reconnaissance à l'auteur pour les questions de comptes, dont tous les sujets sont tirés de la vie pratique. Selon nous, cet ouvrage, dédié aux écoles et aux familles, pourrait être employé avec avantage dans les écoles industrielles et professionnelles.

Plusieurs instituteurs auraient peut-être désiré qu'à la suite des réponses aux problèmes, l'auteur eût donné l'exposition détaillée de l'opération, mais cette lacune ne présente pas d'inconvénients sensibles, le livre étant destiné non-seulement aux maîtres, mais aux élèves, qui doivent apprendre à trouver les solutions et non les copier toutes faites.

Nous recommandons ce livre aux instituteurs, dans l'espérance qu'ils seront satisfaits de son emploi pour leur enseignement et qu'ils sauront en tirer le meilleur parti.

(L'édition allemande ou *Praktische Buchhaltung* se vend aussi 1 fr. 50.)

11. **La même, augmentée des comptes faits** ou questions résolues, Fr. 2 50

12. Les solutions seules, Fr. 1

13. **Cours pratique de Géométrie et de Toisé,** contenant 108 problèmes avec les solutions raisonnées, et 150 avec les réponses seulement, accompagné de 8 pl.; cart.. Fr. 1

14. **Petite Arithmétique des écoles,** contenant beaucoup d'exercices et de problèmes avec leurs solutions, Fr. 1

15. **Mathématiques des écoles primaires**, les 5 cours réunis, brochés, 5 fr., au lieu de 5 fr. 50, et avec une jolie reliure, Fr. 6

16. **Histoire suisse des écoles primaires,** cart. 80 c.

17. **Moniteur des écoles et des familles,** 1861, 6e année. Fr. 3
— Les années précédentes, reliées, à Fr. 3

18. **Panorama du monde habité,** 1 beau vol. in-folio d'histoire naturelle des plantes et des animaux, avec 700 dessins coloriés, Fr. 15

19. **Tableaux d'Histoire naturelle,** d'après les zones, avec un volume in-12 de texte, en noir, 8 fr. 50; coloriés, Fr. 11 50

20. **Histoire naturelle des plantes,** avec un atlas de 52 planches doubles, dessins coloriés, 1 beau vol. in-folio, Fr. 16

OUVRAGES DIVERS.

21. **Manuel du Notaire** et de l'homme d'affaires, Fr. 4
22. **Recueil des lois, décrets, arrêtés,** émanés du gouvernement vaudois et actuellement encore en vigueur, 2 forts volumes in-8, Fr. 12
23. **Biographie politique de H. Druey,** un volume in-8 de 500 pages avec son portrait, ouvrage contenant des renseignements précieux pour l'histoire suisse et vaudoise des 30 dernières années, au lieu de 6 fr., Fr. 3
24. **La Laiterie du village** et le train de la fromagerie, tel qu'il se pratique dans les Alpes vaudoises, la Gruyère et l'Oberland bernois, avec un appendice sur le traitement du bétail, Fr. 3
25. **Le même ouvrage en allemand,** avec 8 pl., Fr. 3 50
26. **Album de Souvenirs,** 136 pièces de poésies, pour albums, fêtes et couronnes funéraires, Fr. 1
27. **Prémices,** récréations poétiques par L. Monnet, 60 c.
28. **Dix chants et chœurs** pour Sociétés de chant, 75 c.
29. **Douze chants et chœurs religieux,** id. 75 c.
30. **Souvenir chrétien,** Fr. 1 50
31. **Manuel explicatif des phénomènes familiers,** accompagné de planches et suivi de 727 questions pour en faciliter l'usage aux enfants; imité de l'angl. par M. et Mme Rillet-de Constant, Fr. 2 50
32. **Dictionnaire national** de Bescherelle, le plus complet de la langue française, 2 très forts volumes, grand in-4 sur 4 colonnes; broché, 50 fr., relié, Fr. 60
33. **Histoire de l'Eglise du canton de Vaud,** depuis son origine jusqu'aux temps actuels, par Ch. Archinard, pasteur. Fr. 3 50
34. **Nouveaux cahiers d'Ecriture,** réglés et avec modèles gradués, 12 cahiers à 10 c. pour l'anglaise, 2 pour la ronde et la gothique, 15 c. le cahier; fort rabais en prenant 50 ou 100 cahiers à la fois; ces cahiers sont recommandés par le Conseil de l'instruction publique.

